

ANNUEL RAPPORT 2023



ACN 106 808 986

Siège social Niveau 2, 437 Roberts Road, Subiaco, Australie- Occidentale, 6008 Ce rapport annuel intégrant l'annexe 4E est présenté à l'Australian Securities Exchange (« ASX ») en vertu de la règle de cotation ASX 4.3A.

Perseus Mining Limited ABN 27 106 808 986

ANNEXE 4E

Émis en vertu de la règle de cotation ASX 4.3A. À lire conjointement avec le Rapport financier annuel ci-joint.

RÉSULTATS POUR ANNONCE AU MARCHÉ

CHIFFRES CLÉS

	EXERCICE AYANT PRIS FIN LE 30 JUIN 2023 K\$ A	EXERCICE AYANT PRIS FIN LE 30 JUIN 2022 K\$ A	CHANGEMENT %
Revenus provenant des activités ordinaires	1 426 420	1125547	↑ 26,7
Bénéfice après impôts des activités ordinaires	476 718	279 921	↑ 70,3
Bénéfice après impôts attribuable aux membres	427 404	233 595	↑ 83,0
	AU 30 JUIN 2023 \$ A	AU 30 JUIN 2022 \$ A	CHANGEMENT %
Actifs corporels nets par action ordinaire	1,22	0,87	↑ 40,8

DIVIDENDES VERSÉS

	30 JUIN 2023 \$ A CENTS PAR ACTION	30 JUIN 2022 \$ A CENTS PAR ACTION
Dividendes		
Dividende intérimaire	1,06	0,81
Dividende final (déclaré)	2,48	1,64
Remboursement de capital		
Initial	-	1,50

La date d'enregistrement du dividende final est le 13 septembre 2023.

COMMENTAIRE CONCERNANT LES RÉSULTATS

Voir les commentaires concernant les résultats opérationnels aux pages 10 à 24, et les commentaires concernant les résultats financiers aux pages 93 à 95.

AUTRES EXIGENCES DE DIVULGATION

CHANGEMENTS DANS LA STRUCTURE DU GROUPE

Le détail des changements intervenus dans la structure du Groupe est présenté dans la note 18 des états financiers consolidés ci-joints.

ÉLÉMENTS SUPPLÉMENTAIRES REQUIS EN VERTU DE LA RÈGLE D'INSCRIPTION 4.3A

Des informations supplémentaires exigibles sont présentées en annexe 4E, et des commentaires sur les caractéristiques importantes de la performance opérationnelle, les résultats des différents secteurs, les tendances de performance et d'autres facteurs affectant les résultats de la période sont présentés dans les états financiers consolidés ci-joints pour l'exercice ayant pris fin le 30 juin 2023. L'annexe 4E doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés, ainsi qu'avec toute annonce publique faite au cours de la période par Perseus Mining Limited conformément aux exigences d'information continue de la Corporations Act 2001 (Cth) et des règles de cotation de l'ASX.

Ce rapport est basé sur les états financiers consolidés qui ont été audités par PricewaterhouseCoopers.

DIRECTION DE L'ENTREPRISE



DIRECTEURS

Terence Sean Harvey
Président non exécutif

Jeffrey Allan Quartermaine Directeur général et chef de la direction

Amber Jemma Banfield
Directeur non exécutif

Elissa Sarah Cornelius Directeur non exécutif

Daniel Richard Lougher
Directeur non exécutif

John Francis Gerald McGloin Directeur non exécutif

David Meldrum Ransom Directeur non exécutif

ECRÉTAIRE D'ENTREPRISE

Martiin Paul Bosboom

SIÈGE SOCIAL

Niveau 2 437 Roberts Road SUBIACO Australie-Occidentale 6008

Boîte postale 1578 SUBIACO Australie-Occidenta

Tél. : +61 8 6144 1700 Fax : +61 8 6144 1799

E-mail : info@perseusmining.com Web : www.perseusmining.com

BUREAU AU GHANA

4 Chancery Court 147A Giffard Road East Cantonments Accra, Ghana

Boîte postale CT2576 Cantonnements Accra, Ghana

Tél.: (233) 302 760 530 Fax: (233) 302 760 528

BUREAU en Côte d'Ivoire

II Plateaux Lot 2139 ilot 186 bis, 28 BP 571 Abidjan 28, Côte d'Ivoire

Tél. : (225) 22 41 9126 Fax : (225) 22 41 9125

REGISTRE DES ACTIONS

Services Pty Ltd
Level 11
172 St Georges Terrace
Perth,
Australie-Occidentale

Tél.: +61 3 9415 4000 Fax: +61 3 9473 2500

Web : www.computershare.com

Computershare Investor

Services Inc.
Niveau 3,
510 Burrard Street
Vancouver,
Colombie-Britannique
V6C3B9 CANADA

Tél.: (1 604) 661 9400 Fax: (1 604) 661 9401

Web: www.computershare.com

AUDITEURS

PricewaterhouseCoopers 125 St Georges Terrace Perth, Australie-Occidentale

COTATIONS BOURSIÈRES

Australian Securities Exchange ASX: PRU

Bourse de Toronto
TSX: PRU

Bourse de Francfort WKN: AOB7MN

SOMMAIRE

VISION ET VALEURS

3

FAITS SAILLANTS DES PERFORMANCES DE L'EF23

4

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET CHEF DE LA DIRECTION

R 6

ANALYSE DES OPÉRATIONS

10

CADRE DE GESTION DES RISQUES

25

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

28

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

92









Une année record pour Perseus Mining, alors que la performance de Yaouré a dépassé les attentes.

Flux de trésorerie notionnel² de

452 M\$ US

Espèces et lingots³ pour

522 M\$ US

et zéro dette en fin d'année

Ressources mesurées et indiquées de

5,2 millions d'onces d'or⁴

Réserves de minerai prouvées et probables de

3,4 millions d'onces d'or4

- 1. Année fiscale du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (« EF23 »).
- 2. Le flux de trésorerie notionnel est obtenu en multipliant le prix de vente moyen, moins l'AISC (la « marge notionnelle »), par les onces d'or produites.
- Équivaut à « la trésorerie et les équivalents de trésorerie », plus la valeur marchande des lingots en stock non vendus.
- 4. JORC 2012, exclut les estimations extérieures/historiques.



Aucun

incident environnemental ou communautaire significatif enregistré au cours de l'EF23

VALEUR CRÉÉE POUR NOS PAYS ET COMMUNAUTÉS HÔTES



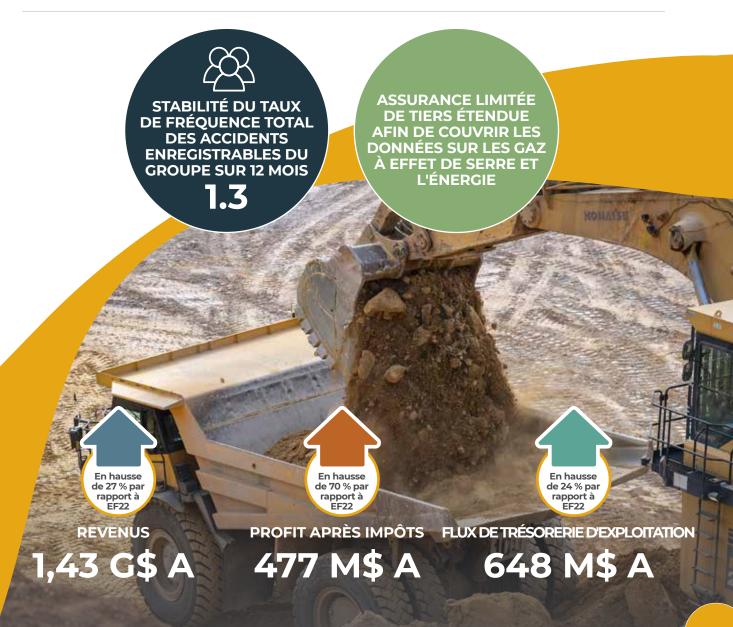




Nous avons réduit l'intensité de nos émissions pour une deuxième année consécutive, passant de



0,55 tonne d'équivalent CO₂ par once d'or produite au cours de l'EF22 à **0,51 tonne au cours de l'EF23**.





MESSAGE DE NOTRE PRÉSIDENT ET DE NOTRE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET CHEF DE LA DIRECTION

Cher actionnaire,

Nous sommes fiers de présenter le premier rapport annuel de Perseus combinant nos rapports opérationnel, environnemental et financier pour l'année se terminant le 30 juin 2023 (« EF23 ») en un seul rapport. Notre nouvelle approche en matière de rapports est conçue de façon à offrir à nos parties prenantes une perspective plus holistique des réalisations de notre entreprise, démontrant comment l'intégration de la discipline financière, de l'excellence opérationnelle et des pratiques minières respectueuses de l'environnement peut conduire à des performances exceptionnelles.

Avant de présenter les réalisations de l'année, nous voudrions remercier tous nos employés, ainsi que ceux de nos partenaires d'affaires dans tous les territoires où nous opérons, pour leurs efforts et leur soutien au cours de ce qui a été une nouvelle année de succès pour Perseus, marquée par des résultats qui ont dépassé nos objectifs et renforcé notre position de producteur d'or hautement rentable de niveau intermédiaire et centré sur l'Afrique. Une fois de plus, nous avons collectivement tenu nos promesses, ce qui est l'une des valeurs fondamentales de notre entreprise.

Nous avons obtenu des résultats au-delà de la limite supérieure de notre fourchette de production pour le deuxième semestre de l'EF23 et pour l'EF23 et, surtout, bien en deçà de la limite inférieure de notre fourchette de coûts. Nous avons produit 535 281 onces à un coût total par site (« AISC ») de 959 \$ US l'once, avec une marge de 844 \$ US l'once, sur la base d'un prix de vente moyen de l'or de 1 803 \$ US l'once. Nous avons atteint un flux de trésorerie notionnel de 452 M\$ US pour l'année.

Cette performance constante a encore renforcé notre situation financière, avec un bénéfice après impôts de 477 M\$ A (321 M\$ US), des liquidités et des lingots d'une valeur de 786 M\$ A (522 M\$ US) et une dette nulle. Il s'agit de réalisations remarquables, compte tenu de la taille et de la base d'actifs de notre société et en particulier dans un environnement inflationniste mondial et un contexte géopolitique difficile.

Nos résultats pour l'EF23 maintiennent la tendance que Perseus a établie il y a quelque temps déjà. Hormis durant six mois en 2020, lorsque la pandémie mondiale

LETTRE DE NOTRE PRÉSIDENT ET DE NOTRE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PDG(suite)

de COVID-19 est apparue, nous avons soit atteint, soit dépassé les prévisions du marché, et nos résultats pour l'EF2023 poursuivent sur cette tendance. Notre mine d'or de Yaouré en Côte d'Ivoire, qui a commencé ses opérations fin 2020, a soutenu cette performance, contribuant à plus de la moitié de notre production annuelle d'or, tandis que notre première mine, Edikan, au Ghana, a renoué avec des performances bien meilleures au cours de l'exercice 2023, avec une production d'or en hausse de près de 56 % par rapport à l'exercice 2022 (« EF22 »), alors que l'AISC est resté stable. Notre mine de Sissingué a encore une fois répondu à nos attentes, avec le début de l'exploitation minière du gisement satellite Fimbiasso au cours de l'année.

Nos résultats démontrent la solide performance de toutes nos mines, ce qui témoigne de notre gestion efficace et de l'excellence de nos équipes sur place qui supervisent les opérations quotidiennes. Ce succès se reflète non seulement dans nos résultats de production, mais aussi dans les autres indicateurs de performance clés qui comptent pour nous, notamment la sécurité, la diversité, les relations communautaires constructives et une gestion environnementale saine.

Nous avons réalisé de solides performances en matière de sécurité au cours de l'EF23, grâce à la mise en œuvre de notre programme Safely Home Every Day (« SHED », « Retour à la maison en sécurité tous les jours »), et l'intégration de ce concept à tous les niveaux de notre entreprise a été une priorité cette année. Nous surveillons en permanence la sûreté et la sécurité de nos sites afin de garantir que les membres de nos équipes puissent travailler et rentrer chez eux en toute sécurité, et nous avons enregistré un taux de fréquence total des accidents enregistrables (« TRIFR ») et un taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (« LTIFR ») de 1,3 et 0,24 respectivement, des résultats stables par rapport à l'EF22. Le programme SHED, largement accepté, génère des comportements et des initiatives positifs, et nous espérons qu'il continuera d'améliorer nos résultats en matière de sécurité à mesure que nous déploierons la phase 2 au cours de l'année à venir.

Nous reconnaissons que la formation d'une maind'œuvre diversifiée dans notre secteur et dans les territoires spécifiques dans lesquels nous opérons nécessite de la persévérance et du dévouement afin de relever un certain nombre de défis. La diversité prend de nombreuses formes différentes, mais chez Perseus, comme nous accordons la priorité à l'emploi de talents locaux et nationaux, environ 95 % de notre effectif est composé d'employés nationaux. Nous sommes très fiers de cette réussite, de même que de notre engagement pour l'éducation et la formation, qui ont permis aux gens des communautés au sein desquelles nous opérons de progresser dans notre organisation, cultivant ainsi un vivier de talents pour le présent et l'avenir. Au cours de l'EF23, les femmes ont constitué environ 11 % de notre personnel, dont 29 % en ce qui concerne le conseil de direction, 40 % dans notre équipe de haute direction et 13,8 % dans des postes de direction dans l'ensemble du Groupe.

Conformément à la mission de notre entreprise consistant à générer des avantages matériels pour toutes nos parties prenantes, nous avons apporté d'importantes contributions économiques à nos pays hôtes, au Ghana, en Côte d'Ivoire et au Soudan, avec 537 M\$ US versés aux économies nationales, dont 118 M\$ US versés aux gouvernements sous forme d'impôts, de redevances et d'autres paiements, 32 M\$ US de salaires aux employés nationaux, 4 M\$ US d'investissement social et 382 M\$ US d'approvisionnement local, soit l'équivalent de plus de 79 % de nos achats tout au long de l'année.



LETTRE DE NOTRE PRÉSIDENT ET DE NOTRE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PDG(suite)

Nous plaçons nos communautés locales au cœur de notre stratégie de développement durable et continuons à travailler en étroite collaboration avec elles non seulement pour minimiser l'impact que nos opérations peuvent avoir sur elles, mais aussi pour nous assurer de créer des avantages et des opportunités en termes de moyens de subsistance qui perdureront au-delà de la durée de vie de nos mines et laisseront un héritage positif. Dans cette optique, nous travaillons également avec acharnement afin de garantir que notre empreinte environnementale soit la plus faible possible, en incluant des considérations sur les risques et les situations liés au changement climatique dans notre stratégie commerciale. Au cours de l'EF24, nous renforcerons encore notre stratégie en matière de changement climatique et commencerons à rendre compte conformément aux normes du CDP (Projet de divulgation carbone) et du TCFD (Groupe de travail sur les informations financières relatives au climat). Le conseil de direction a également pris la décision de former un comité dédié au développement durable au cours de l'EF24, afin de nous assurer de continuer à intégrer le développement durable dans notre planification stratégique et dans notre prise de décision, en gérant les risques et les opportunités et en nous engageant avec les parties prenantes au niveau adéquat.

La croissance organique reste un objectif clé de notre activité, car comme nous produisons plus que notre cible de 500 000 onces d'or par an, nous devons remplacer les ressources et les réserves que nous épuisons chaque année afin de garantir la pérennité de notre activité et ainsi continuer à présenter des performances de la même envergure. Dans le cadre de cette stratégie, nous avons étudié la faisabilité d'une mine souterraine sous la fosse CMA à Yaouré, et fin août 2023, une estimation des ressources minérales et des réserves de minerai pour ce gisement a été publiée. Une mise à jour du plan de durée de vie de la mine souterraine de Yaouré et de la mine à ciel ouvert agrandie de Yaouré est en cours depuis le trimestre de septembre 2023.

Dans le cadre du projet Meyas Sand Gold, notre projet de développement au Soudan, nous continuons de suivre attentivement la situation sécuritaire après notre décision d'évacuer temporairement le personnel du site pour cause d'escalade du conflit armé autour de la capitale soudanaise, Khartoum. Meyas Sand est un actif d'exploration qui en est au stade d'avant-projet et représente actuellement une part relativement petite de notre activité globale. En raison de circonstances indépendantes de notre volonté, nous avons différé la décision finale d'investissement pour le développement à grande échelle de ce projet jusqu'à ce que nous considérions la situation comme plus sûre et plus stable.

En attendant, nous évaluerons et poursuivrons d'autres opportunités de croissance organique et inorganique en Afrique et ailleurs, à mesure qu'elles se présenteront. Nous surveillons de nombreux projets, et avec environ 800 M\$ US de réserves de trésorerie existantes et une capacité d'endettement non utilisée à notre disposition,

de même que des prévisions de flux de trésorerie importants et stables dans les années à venir, nous sommes en bonne position pour capitaliser sur toutes les opportunités qui, après évaluation, offriraient des possibilités de générer de la valeur ajoutée pour nos actionnaires, conformément à notre objectif d'entreprise.

Sur ce point, nous sommes heureux d'avoir pu réaliser, au cours des trois dernières années, d'importants gains en capital et verser à nos actionnaires des dividendes considérables grâce à une gestion financière prudente, tout en continuant à développer nos activités pour atteindre notre objectif de produire plus de 500 000 onces d'or avec des marges de trésorerie supérieures à 400 \$ US l'once. Nous continuerons sur cette voie au cours de l'EF24, en déclarant un dividende final de 2,48 cents de dollar australien par action pour l'EF23.

Dans l'année qui vient, nous prévoyons de maintenir notre forte production d'or, avec des prévisions de 242 500 à 272 500 onces à un AISC de 1 008 \$ US à 1 190 \$ US l'once pour les 6 mois qui restent jusqu'au 31 décembre 2023, soit une légère augmentation des coûts en raison de l'accroissement des coûts d'exploitation dans certaines de nos mines et de facteurs inflationnistes. Nous maintenons un portefeuille de couverture du prix de l'or de 355 000 onces d'or, soit environ 24 % des trois prochaines années de production, à un prix de vente moyen pondéré de 2 008 \$ US l'once. Ce revenu garanti nous aidera à soutenir nos flux de trésorerie projetés et à consolider notre solide position de trésorerie.

Avec une solide situation financière, de bonnes prévisions pour nos opérations au cours de l'EF24, soutenus par notre engagement dans des pratiques minières durables, nous sommes impatients de développer davantage notre activité au cours de l'année à venir et nous espérons que vous continuerez à faire route avec nous.







Jeff Quartermaine
Directeur général et chef de la direction





Au cours de l'exercice 2023 (« EF23 »), Perseus a constamment atteint les taux de production requis lui permettant de maintenir son objectif d'entreprise de rester un producteur multimines et multijuridictionnel de 500 000 onces d'or par an, avec une marge de trésorerie d'au moins 400 \$ US l'once. Cette excellente performance de production s'explique en grande partie par la solide performance continue de Perseus à la mine d'or Yaouré, complétée par un redressement satisfaisant de la production de la mine d'or Edikan.

Au cours de l'année, la production d'or du Groupe s'est élevée à 535 281 onces, à un coût total par site (« AISC ») (comprenant les coûts de production, les redevances et le capital de maintien) de 959 \$ US par once. Ce résultat comprenait une production de 273 941 onces à Yaouré à un AISC de 755 \$ US l'once ; 209 929 onces d'or à Edikan

à un AISC de 1 076 \$ US l'once ; et 51 411 onces à Sissingué à un AISC de 1 569 \$ US l'once.

Les ventes d'or du Groupe au cours de l'année ont totalisé 537 564 onces d'or, à un prix de vente moyen de 1 803 \$ US l'once. Ce résultat inclut la vente de 279 471 onces par Yaouré au prix de vente moyen pondéré de 1 800 \$ US l'once, de 208 998 onces par Edikan au prix de vente moyen pondéré de 1 787 \$ US l'once, et de 49 095 onces par Sissingué au prix de vente moyen pondéré de 1 888 \$ US l'once. Au cours de l'exercice, le Groupe a vendu 11,7 % d'or en plus, à un prix environ 7,1 % plus élevé, que pendant de l'exercice 2022 (« EF22 »).

ONCES

Tableau 1: Principales statistiques opérationnelles financières - Groupe

PARAMÈTRE	UNITÉS	ANNÉE, JUSQU'AU 30 JUIN 2023	ANNÉE, JUSQU'AU 30 JUIN 2022	MOUVEMENT
Ventes totales d'or	Onces	537 564	481 075	↑11,7 %
Prix de vente moyen	\$ US / once d'or vendue	1803	1 683	↑ 7,1 %
Or produit	Onces	535 281	494 014	↑ 8,4 %
Coût total par site	\$US/once produite	959	952	↑ O,7 %

<mark>YAOURÉ</mark> CÔTE D'IVOIRE

Yaouré est situé au centre de la Côte d'Ivoire, à 40 kilomètres au nord-ouest de Yamoussoukro, la capitale politique de la Côte d'Ivoire, et à 270 kilomètres au nord-ouest d'Abidjan, la capitale économique du pays. Yaouré se situe en zone rurale, à 22 kilomètres à l'est-nord-est de la ville de Bouaflé et à 5 kilomètres à l'ouest du barrage et de la centrale hydroélectrique de Kossou. Les villages les plus proches du site sont Angovia et Allahou-Bazi, situés à environ un kilomètre à l'est du site minier.

OPÉRATIONS

Les résultats d'exploitation à Yaouré pour l'année se terminant le 30 juin 2023 et l'année correspondante se terminant le 30 juin 2022 sont résumés dans le tableau 2.

Guinée
Côte d'Ivoire
Chana
Libéria

Golfe de Guinée

Tableau 2: Principales statistiques de production – Yaouré

PARAMÈTRE	UNITÉS	ANNÉE, JUSQU'AU 30 JUIN 2023	ANNÉE, JUSQU'AU 30 JUIN 2022
Total du minerai et des déchets extraits	kt	33 415	34 387
Minerai extrait	kt	5 291	5 811
Minerai broyé	kt	3 900	3 921
Teneur du minerai traité	g/t d'or	2,35	2,53
Taux de récupération de l'or	%	92,8	93,4
Or produit	Onces	273 941	297 818

Au cours de l'année, Perseus a extrait 33 415 000 tonnes de minerai et de déchets de la mine à ciel ouvert CMA et des ressources minérales de lixiviation en tas, dont 691 000 tonnes de minerai oxydé à 1,11 g/t or, et 4 600 000 tonnes de minerai frais/de transition à 1,95 g/t d'or. Les stocks de minerai et le minerai concassé contenaient 4 441 000 tonnes de minerai à une teneur moyenne de 0,84 g/t d'or, pour 119 393 onces d'or à la fin de l'année.

Le débit total de l'usine pour l'année a été de 3 900 000 tonnes de minerai à une teneur moyenne de 2,35 g/t d'or, avec un taux moyen de récupération de l'or de 92,8 %.

Au cours de l'EF23, Yaouré a dépassé les attentes en matière de production et de coûts, produisant 273 941 onces d'or, ce qui représente un peu plus de 51 % de la production annuelle totale du Groupe, à un AISC de 755 \$

ANALYSE DES OPÉRATIONS

(suite)

US l'once, et vendu 279 471 onces d'or à un prix de vente moyen de 1 800 \$ US l'once. Au cours de l'année, Yaouré a maintenu sa bonne performance de production par rapport à l'année précédente, tout en maintenant un AISC relativement constant, bien que légèrement supérieur. Compte tenu de la solidité du marché de l'or pendant

cet exercice, au cours des 12 mois précédant le 30 juin 2023, Yaouré a généré 286 M\$ US de flux de trésorerie notionnel. Le flux de trésorerie notionnel d'exploitation est obtenu en multipliant le prix de vente moyen, moins l'AISC (la marge notionnelle), par les onces d'or produites. Une ventilation des statistiques financières est présentée dans le tableau 3.

Tableau 3: Principales statistiques financière d'exploitation - Yaouré

PARAMÈTRE	UNITÉS	ANNÉE, JUSQU'AU 30 JUIN 2023	ANNÉE, JUSQU'AU 30 JUIN 2022	
Ventes totales d'or	Onces	279 471	285 432	
Prix de vente moyen	\$ US / once d'or vendue	1800	1 696	
Coûts de production comprenant	::			
Coût d'extraction	\$ US / tonne de matériaux extraits	2,91	2,70	
Coût de traitement	\$ US / tonne de minerai broyé	12,35	13,39	
Coût généraux et administratif	\$US/mois	2,23	1,84	
Coût total de production	\$US/once	629	562	
Redevances	\$US/once	94	81	
Immobilisations de maintien	\$US/once	32	24	
Coût total par site	\$US/once	755	668	

PROJET SOUTERRAIN À CMA

En août 2022, Perseus a annoncé une étude de préfaisabilité (« PFS ») et une première réserve de minerai de 2,2 millions de tonnes à 3,58 g/t d'or pour 259 000 onces pour les premières étapes de l'exploitation du gisement CMA par des méthodes souterraines, sous la mine à ciel ouvert CMA existante.

Le 23 août 2023, Perseus a annoncé une augmentation des réserves de minerai souterraines de la CMA sous la mine à ciel ouvert CMA existante de 2,7 millions de tonnes à 3,46 g/t d'or pour 300 000 onces. La réserve totale de minerai souterrain de CMA est désormais estimée par Perseus à 4,9 Mt à 3,51 g/t d'or pour 559 000 onces. Les lecteurs sont invités à consulter le communiqué de l'ASX intitulé « Perseus Mining Announces Open Pit and Underground Ore Reserve Increase at Yaouré » du 23 août 2023. Le gisement CMA reste ouvert en plongée et descend sous les ressources minérales indiquées actuelles, et de nouvelles extensions des réserves de minerai souterraines sont attendues dans CMA, avec de futurs forages au cours de l'exercice 2024 (« EF24 »).



Les études de faisabilité sur le gisement CMA de Yaouré (à environ 400 mètres en profondeur de la base de la mine à ciel ouvert) ont confirmé la viabilité économique et technique de l'exploitation souterraine. Le forage de définition des ressources au cours de l'EF23 a ajouté des ressources minérales et des réserves de minerai en aval des réserves de minerai souterraines de CMA de l'EF22, et les lecteurs sont invités à consulter le communiqué de l'ASX intitulé « Perseus Updates Mineral Resource and Ore Reserve Estimates » du 24 août 2023 pour plus de détails sur le projet souterrain de CMA.

Des forages plus espacés sous la réserve de minerai souterraine de CMA ont montré que la minéralisation s'étend plus profondément, permettant ainsi une extension des ressources minérales présumées en profondeur. L'extension des ressources minérales présumées et le succès continu des forages en aval-pendage constituent des signes très encourageants pour une expansion ultérieure du sous-sol de CMA.

L'étude de faisabilité souterraine (« FS ») de CMA et de l'expansion de la mine à ciel ouvert de Yaouré seront publiées dans le prochain plan « Life of Mine » (« LOM ») de Perseus pour Yaouré, lequel est en cours de préparation pendant le trimestre de septembre 2023.

SISSINGUÉ CÔTE D'IVOIRE

Sissingué est située au nord de la Côte d'Ivoire et s'étend sur le permis d'exploitation de Sissingué, lequel couvre une superficie de 446 kilomètres carrés, délimitée d'un côté par la frontière internationale entre la Côte d'Ivoire et le Mali. Le permis d'exploitation est situé le long d'un corridor structural/stratigraphique au sein de la ceinture de roches vertes de Syama-Boundiali, à environ 42 kilomètres au sud-sud-ouest de la mine d'or de Syama au Mali et à 65 kilomètres à l'ouest au nord-ouest du gisement de Tongon en Côte d'Ivoire. Perseus détient une participation de 86 % dans Sissingué, le gouvernement ivoirien détenant une participation gratuite de 10 %, les intérêts locaux en détenant 4 %.

Perseus a achevé la construction des infrastructures nécessaires à l'extraction du minerai des fosses satellites Fimbiasso Est et Ouest au cours du premier semestre de l'EF23. L'exploitation minière a commencé à Fimbiasso Est par la suite. Le premier minerai issu des fosses de Fimbiasso a été transporté vers l'usine de Sissingué pour traitement fin mars 2023.

OPÉRATIONS

Les résultats d'exploitation de Sissingué pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023 et l'exercice correspondant se terminant en 2022 sont résumés dans le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4 : Statistiques clés de production – Sissingué									
PARAMÈTRE	UNITÉS	ANNÉE, JUSQU'AU 30 JUIN 2023	ANNÉE, JUSQU'AU 30 JUIN 2022						
Total du minerai et des déchets extraits	kt	7 985	3 550						
Minerai extrait	kt	1308	903						
Minerai broyé	kt	1 663	1 421						
Teneur du minerai traité	g/t d'or	1,05	1,52						
Taux de récupération de l'or	%	91,9	89,0						
Or produit	onces	51 411	61 653						

Perseus a extrait 7 985 000 tonnes de minerai et de déchets au cours de l'année. Le minerai extrait était principalement constitué de minerai d'oxyde provenant des fosses de Binkadi, Bagoé, du bras Ouest et de Fimbiasso, avec seulement 10 000 tonnes de minerai de transition. Les stocks de minerai et le minerai concassé ont augmenté pour atteindre 572 000 tonnes de minerai, à une teneur moyenne de 0,85 g/t d'or, contenant environ 15 645 onces d'or.

Le débit total de l'usine pour l'année a été de 1 663 000 tonnes de minerai à une teneur moyenne de 1,05 g/t d'or, soit une diminution de 32 % de la teneur par rapport à l'année précédente.

Le taux moyen de récupération de l'or, de 91,9 %, a été supérieur de 3,3 % à celui de l'année précédente. La diminution de la teneur de tête était anticipée et a résulté du traitement de stocks à plus faible teneur, alors que la disponibilité du minerai des fosses de Fimbiasso augmentait.

La production d'or pour l'année s'est élevée à 51 411 onces, à un AISC de 1 569 \$ US





l'once. La baisse de 16,6 % de la production d'or au cours de l'année, par rapport à l'EF22, a été principalement due à une diminution attendue de la teneur en or traité. L'AISC de Sissingué a été de 49 % plus élevé qu'au cours de l'EF22, principalement en raison de la diminution des onces d'or, produites en raison de la diminution de la teneur de tête. Bien que Sissingué ait connu une augmentation des coûts et une diminution de la production, celle-ci est restée dans les limites des cibles fixées pour l'EF23, les coûts étant légèrement supérieurs aux prévisions présentées au marché. Une ventilation des statistiques financières est présentée dans le tableau 5 ci-dessous.

DÉPÔT SATELLITE DE BAGOÉ

Les démarches visant à obtenir un permis d'exploitation (« EP ») couvrant la zone du permis d'exploration de Bagoé se sont poursuivies au cours de l'EF23.

Perseus a déposé tous
les documents requis pour
l'évaluation de sa demande
d'EP pour le projet Bagoé
auprès du ministère ivoirien des
Mines, du Pétrole et de l'Énergie, et
celle-ci est en cours d'évaluation. Les
consultations communautaires avec les
3 régions susceptibles d'être impactées par
l'exploitation minière de Bagoé sont en cours
et progressent bien, le processus de consultation
ayant été clôturé avec succès en ce qui concerne la
région de Boundiali.

Un PE devrait être accordé à l'issue de ces consultations et par la suite, une convention minière concernant les opérations sera négociée. La construction des infrastructures nécessaires au soutien des opérations minières à Bagoé débutera dès que possible après réception du bail minier de Bagoé.

Tableau 5 : Principales statistiques financières d'exploitation – Sissingué

PARAMÈTRE	UNITÉS	ANNÉE, JUSQU'AU 30 JUIN 2023	ANNÉE, JUSQU'AU 30 JUIN 2022
Ventes totales d'or	Onces	49 095	64 579
Prix de vente moyen	\$ US / once d'or vendue	1888	1 653
Coûts de production comprenant :			
Coût d'extraction	\$ US / tonne de matériaux extraits	4,05	5,58
Coût de traitement	\$ US / tonne de minerai broyé	15,78	16,94
Coût généraux et administratif	\$ US / mois	1,48	1,16
Coût total de production	\$US/once	1 411	938
Redevances	\$US/once	98	98
Immobilisations de maintien	\$US/once	60	15
Coût total par site	\$US/once	1 569	1 051

Les coûts unitaires d'extraction et de traitement ont diminué respectivement de 27 % et 7 % par rapport à l'EF22, tandis que les coûts généraux et administratifs ont légèrement augmenté.

ANALYSE DES OPÉRATIONS

(suite)

EDIKAN

GHANA

La mine d'or Edikan est une exploitation à ciel ouvert à grande échelle et à faible teneur située dans la région centrale du Ghana, à environ 45 kilomètres au sud-ouest de la ville d'Obuasi et à environ 200 kilomètres au nord-ouest de la capitale Accra. Perseus détient une participation aux bénéfices de 90 % dans Edikan, les 10 % restants étant constitués par une participation gratuite du gouvernement ghanéen.

OPÉRATIONS

Les résultats d'exploitation d'Edikan pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023 et l'exercice correspondant se terminant en 2022 sont résumés dans le tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6: Statistiques clés de production - Edikan



PARAMÈTRE	UNITÉS	ANNÉE, JUSQU'AU 30 JUIN 2023	ANNÉE, JUSQU'AU 30 JUIN 2022
Total du minerai et des déchets extraits	kt	25 958	28 820
Minerai extrait	kt	6 933	4 157
Minerai broyé	kt	6 766	6 371
Teneur du minerai traité	g/t d'or	1,06	0,78
Taux de récupération de l'or	%	91,4	83,8
Or produit	onces	209 929	134 543

Perseus a extrait 25 958 000 tonnes de minerai et de déchets au cours de l'année dans les fosses Fetish et AG, pour un total de 6 933 000 tonnes de minerai à une teneur moyenne de 1,05 g/t d'or. Les stocks de minerai (y compris les stocks ROM et la lixiviation en tas, mais à l'exclusion des déchets minéralisés) ainsi que le minerai concassé ont augmenté de 28 % ou 287 kt, passant de 1 037 kt à 1 324 kt. La teneur moyenne du stock au 30 juin 2023 était de 0,77 g/t d'or, soit environ 24 188 onces d'or

de récupération de l'or au cours de l'année a été de 91,4 %, soit une amélioration de 9 % par rapport à l'EF22.

La production d'or pour l'année a été de 209 929 onces, à un AISC de 1 076 \$ US l'once. L'augmentation de 56 % de la production d'or par rapport à l'EF22 est due à la combinaison d'un débit amélioré, d'une teneur



ANALYSE DES OPÉRATIONS

(suite)

taux de récupération supérieurs. L'AISC a été inférieur de 29,9 % à celui de l'année précédente, en raison des améliorations notables de la teneur principale et des taux de récupération, lesquels ont directement permis l'augmentation du nombre d'onces produites sans effort ni dépense supplémentaire requis. La

production d'Edikan a dépassé les prévisions de près de 4 000 onces et a atteint un AISC se situant dans le bas de la fourchette des prévisions. Les principales statistiques financières d'exploitation d'Edikan sont résumées dans le tableau 7.

Tableau 7 : Statistiques clés sur les opérations financières - Edikan

PARAMÈTRE UNITÉS		ANNÉE, JUSQU'AU 30 JUIN 2023	ANNÉE, JUSQU'AU 30 JUIN 2022
Ventes totales d'or	Onces	208 998	131 064
Prix de vente moyen	\$ US / once d'or vendue	1787	1 669
Coûts de production comprenant	:		
Coût d'extraction	\$ US / tonne de matériaux extraits	4,27	3,68
Coût de traitement	\$ US / tonne de minerai broyé	9,62	9,69
Coût généraux et administratif	\$US/mois	1,53	1,67
Coût total de production	\$US/once	925	1396
Redevances	\$US/once	122	109
Immobilisations de maintien	\$US/once	29	29
Coût total par site	\$US/once	1 076	1534

NKOSUO

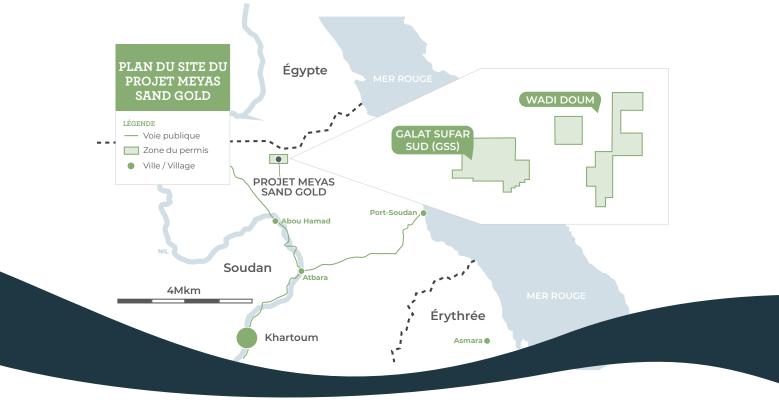
Le gisement Nkosuo est situé à environ 7 kilomètres au nord-nord-ouest de la mine d'or d'Edikan au Ghana et a ajouté d'importantes ressources minérales et réserves de minerai à Edikan au 30 juin 2022. Les lecteurs sont invités à consulter le communiqué de l'ASX intitulé « Perseus increases Edikan's Inventories of Mineral Resources and Ore Reserves » du 19 juillet 2022 pour plus d'informations concernant le gisement de Nkosuo.

Au début de l'EF23, Perseus Mining a annoncé l'achèvement de l'étude de faisabilité de Nkosuo, laquelle a été soumise à la Commission ghanéenne des minéraux et comprend une demande d'inclusion des terres couvertes par le permis d'exploration actuel au bail minier (« ML ») détenu par Perseus à Nanankaw.

Un projet d'agrandissement du ML de Nanankaw, incorporant une partie du bras ouest du permis de prospection Agyakusu (« PL »), qui comprend le gisement Nkosuo, a été approuvé par le ministère des Terres et des Ressources. Il s'agit d'une étape importante dans la livraison du gisement Nkosuo dans le cadre de la durée de vie (« LOM ») de la mine Edikan.

Le traitement prévu des réserves de minerai de Nkosuo dans l'usine d'Edikan devrait augmenter la durée de vie de l'exploitation d'Edikan de 18 à 24 mois, prolongeant ainsi la durée de vie de la mine jusqu'à l'exercice 2027.





DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

PROJET MEYAS SAND GOLD, SOUDAN (ANCIENNEMENT « PROJET BLOC 14 »)

Le projet Meyas Sand Gold (« MSGP ») de Perseus est situé à l'extrême nord du Soudan, à environ 75 kilomètres au sud de la frontière avec l'Égypte. Il a été entièrement autorisé par le gouvernement soudanais, avec un bail minier, un accord de redevances et un permis d'eau, tous formellement accordés. Des conditions fiscales intéressantes ont été négociées et intégrées aux conditions du bail minier.

Perseus et Lycopodium ont commencé les études d'ingénierie préliminaire pour le projet. Capital Drilling et l'entrepreneur soudanais local GED Drilling ont réalisé environ 20 000 mètres de forage de définition des ressources et de stérilisation de terrains ciblés pour la construction d'éléments d'infrastructure clés, notamment le barrage à résidus et la décharge.

Perseus avait initialement prévu de prendre une décision finale d'investissement (« FID ») sur le développement du MSGP au second semestre 2023. Cependant, fin avril 2023, après le déclenchement du conflit armé au Soudan, touchant pour l'essentiel Khartoum et ses environs et opposant les forces armées soudanaises aux Forces de soutien rapide, une milice influente, Perseus a évacué la plupart de ses employés du site du MSGP dans l'attente d'une résolution du conflit, la sécurité de son personnel étant et restant la priorité de l'entreprise.

Bien que le site du MSGP soit sécurisé par une équipe de sécurité dirigée par le personnel de sécurité interne de Perseus et une force de sécurité gouvernementale, Perseus considère que la situation générale en matière de sécurité dans le pays n'est actuellement pas propice à des investissements massifs et, par conséquent, la FID en attente a été reportée jusqu'à ce que la confiance dans la sûreté et la sécurité générales du pays soit rétablie. À ce stade, il est impossible de savoir quand cela pourrait se produire.

Il est prévu qu'une fois le site correctement sécurisé et les lignes d'approvisionnement rétablies, les activités d'exploration dans la zone du bail minier reprendront et viseront à poursuivre le forage du gisement Galat Sufur South (« GSS »), où Perseus a l'intention de convertir l'estimation de la réserve minérale extérieure publiée pour le MSGP, qui s'élève actuellement à 2,85 millions d'onces d'or¹, en une réserve de minerai conforme à l'édition 2012 du « Joint Ore Reserves Committee's Australasian Code for Reporting of Mineral Resources and Ore Reserves » (le « Code JORC »), en tenant compte des résultats des forages d'exploration récemment achevés et de ceux qui seront acquis après la reprise des activités de forage.

Entre-temps, les négociations d'un accord-cadre visant à fournir une assistance communautaire ont été conclues avec succès avec le principal groupe de propriétaires traditionnels des terres couvrant le gisement GSS. L'accord en question prévoit la création d'un comité consultatif communautaire, le versement d'une contribution financière à un fonds de développement communautaire, la fourniture d'une plate-forme pour assurer la gestion de relations de travail constructives et la priorité au recrutement et à la formation de personnes issues de la région concernée.

^{1.} Cette estimation est préparée conformément aux normes du Règlement national 43-101du Canada et n'a pas été déclarée conformément au Code JORC. Aucune personne compétente n'a effectué suffisamment de travail pour classer la ressource conformément au Code JORC, et il n'est pas certain qu'après des travaux d'évaluation et/ou d'exploration plus approfondis, l'estimation pourra être déclarée comme une ressource minérale ou une réserve de minerai conformément au Code JORC. Les ressources minérales sont indiquées sur une base de 100 %.



Perseus dispose d'un programme d'exploration ambitieux, comprenant un imposant portefeuille de zones de prospection proches de chacune de nos mines en exploitation, ce qui souligne le potentiel de croissance organique de notre Groupe. Le programme d'exploration se concentre sur des cibles situées dans les limites des permis miniers existants et/ou à distance de camionnage, et qui ont le potentiel d'augmenter de manière organique les ressources et les réserves, et conséquemment, la durée de vie de nos opérations existantes.

YAOURÉ, CÔTE D'IVOIRE

Les activités d'exploration à Yaouré au cours de l'année ont été consacrées à la définition des ressources et aux programmes d'extension du permis d'exploitation de Yaouré. Perseus a achevé des programmes concernant les gisements CMA en profondeur, ainsi que sur les gisements CMA Nord-Ouest, CMA Nord et CMA Sud, tous situés à moins de 2 kilomètres du moulin de Yaouré. D'autres programmes régionaux ont consisté en travaux génératifs et comprenaient des programmes de cartographie, d'échantillonnage, de levés magnétiques au sol et de forage à la tarière et à air sur le permis d'exploration de Yaouré Ouest. Au total, dans le cadre du permis de Yaouré, au cours de l'année, 391 trous de forage au diamant et à circulation inverse (« RC/DD ») ont été forés, pour un total de 66 307 mètres, de même que 94 autres trous à noyau d'air (« AC »), pour un total de 6 085 mètres.

Au cours de l'année, Perseus a continué à tester les cibles conceptuelles identifiées lors de l'étude sismique 3D de 2020 du programme CMA en profondeur. En plus de mettre en évidence la continuité en aval-pendage et le potentiel de la structure de CMA en profondeur, ces travaux ont ramené un certain nombre de positions minéralisées dans l'éponte supérieure au filon de CMA. Les résultats d'un trou foré pour tester une zone à faible impédance dans les données sismiques 3D ont recoupé une intrusion minéralisée en profondeur sous le gisement CMA.

À CMA Nord-Ouest, les forages RC/DD ont ciblé l'extension nord-ouest de CMA, là où le site est parallèle au contact de faille entre les basaltes et les volcanoclastiques sur une extension latérale de 650 m. Le forage a permis d'obtenir des interceptions en avalpendage de 50 m sur des sections espacées de 100 m sur une longueur latérale de 650 m. Les résultats ont confirmé l'extension de CMA vers le Nord-Ouest avec des teneurs élevées, mais dans des intervalles étroits.

Sur le site de prospection souterrain de CMA Nord, des forages RC/DD ont été réalisés afin de combler une lacune dans le schéma de forage existant et pour atteindre un espacement de forage de 50 à 60 m dans

ANALYSE DES OPÉRATIONS (suite)



la partie inférieure du modèle de ressources optimisé de pré-faisabilité souterraine de CMA entre 900 et 800 mètres de niveau relatif. Le programme ciblait l'extension nord en aval-pendage du filon CMA entre 1 000 et 900 mètres de niveau relatif sur une longueur initiale de 600 m. Des forages ont également été effectués afin d'évaluer l'extension en profondeur d'une minéralisation potentiellement économique non testée auparavant dans la moitié sud de la structure de CMA. La phase 1 de ce programme a foré la zone cible sur 100 m latéralement, et sur 120 m en aval-pendage. À ce jour, les résultats du programme de forage intercalaire ont été généralement conformes à ceux rencontrés précédemment en termes d'épaisseur et de teneur. D'autres forages seront entrepris au troisième trimestre 2023 afin de tester la continuité en aval-pendage et en plongée. Le gisement reste ouvert en profondeur. Sur la zone de prospection de la fosse Yaouré, une campagne de forage RC/DD totalisant 22 084 mètres a été achevée au cours de l'EF23 dans la mine à ciel ouvert adiacente Yaouré, laquelle a permis d'ajouter 6,9 Mt à 1,82 g/t d'or. pour 403 000 onces de réserves supplémentaires de minerai à la mine à ciel ouvert Yaouré (séparées de la mine à ciel ouvert CMA). Les réserves de minerai à ciel ouvert à Yaouré totalisent désormais 11,8 Mt à 1,49 g/t d'or, pour 565 000 onces. L'augmentation des réserves de minerai de la mine à ciel ouvert Yaouré est due à la conversion des ressources minérales présumées situées immédiatement sous la mine à ciel ouvert Yaouré existante en ressources minérales indiquées. Les données sur l'expansion de la mine à ciel ouvert Yaouré seront publiées avec l'étude de faisabilité souterraine de CMA dans le prochain plan de durée de vie de la mine (Life of Mine - « LOM ») Yaouré de Perseus, en cours de préparation au trimestre de septembre 2023.

Dans le cadre du permis d'exploration de Yaouré ouest, des travaux d'exploration préliminaires ont été réalisés : ils comprenaient la cartographie et l'échantillonnage des sols, des levés magnétiques au sol ainsi que des programmes de forage à la tarière et AC. Une enquête complémentaire sera envisagée au cours du prochain exercice.

RÉGION DE SISSINGUÉ, CÔTE D'IVOIRE

Dans le cadre du permis d'exploitation Sissingué, un examen des données historiques a permis d'identifier un certain nombre de cibles prioritaires « proches de la mine ». Ces cibles sont actuellement étudiées dans le cadre d'un programme de forage à circulation inverse d'environ 10 000 m. Les résultats devraient être disponibles au cours du trimestre de septembre 2023.

Dans le cadre du permis d'exploration Bagoé, un petit programme de tarière a été mené sur les cibles Woufiré et Brigitte Ouest. En général, les résultats de ce programme ont été décevants.

Un levé magnétique au sol a été réalisé dans le cadre du permis d'exploration Mahalé, situé à l'est de la mine Fimbiasso, afin de mieux définir une intrusion décelée. Un certain nombre de cibles ont été identifiées et feront l'objet d'un suivi au cours du trimestre de décembre 2023.

EDIKAN, GHANA

Au cours de l'année, l'exploration s'est employée à générer, puis à tester les corps intrusifs minéralisés au sein de corridors structuraux. Les travaux ont consisté en une cartographie et en un échantillonnage géochimique, ainsi qu'en forages à la tarière et RC/DD. Au cours de l'année, ont été forés un total de 2 488 échantillons de sol, de même que 735 trous à la



ANALYSE DES OPÉRATIONS

(suite)

tarière, pour un agrégat de 5 055 mètres, et 69 trous RC/DD, pour un agrégat de 6 984,30 mètres.

Licence de prospection Domenase

Perseus a examiné et validé les données historiques, complétant des programmes de cartographie et d'échantillonnage de sols qui ont identifié des zones potentielles pour des tests de forage. Des programmes de forage visant à fournir une évaluation préliminaire de trois corps intrusifs minéralisés, soit Besease, Dompoase et Treposo, situés à l'intérieur de corridors de déformation comprenant 41 trous, pour un agrégat de 4 039,9 mètres ont été complétés. Le style de minéralisation rencontré à ce jour est encourageant, et il est semblable à d'autres gisements économiquement exploitables dans la région, l'or étant fortement associé à la densité des sulfures disséminés et des veines de quartz. Des forages supplémentaires sont prévus au cours du trimestre de décembre 2023.

Permis de prospection Agyakusu DML

Un petit programme d'échantillonnage du sol a été conçu pour tester une partie non encore testée de la concession, mais les résultats ont en général été décevants

Un programme de forage à la tarière, conçu pour tester les anomalies aurifères hautement prioritaires dans le sol le long du principal corridor structurel/intrusif s'étendant au sud-ouest de la zone d'intérêt de Nkosuo jusqu'à la zone adjacente du permis Agyakusu DML, a été achevé. Le programme comprenait 681 trous, pour un total de 4 683 mètres. Un certain nombre

de cibles hautement prioritaires ont été définies et seront évaluées par forage RC au cours du trimestre de décembre 2023.

Permis de prospection AM Agyakusu

Au cours du premier semestre de l'EF23, Perseus a achevé des forages visant à tester la zone au sud-ouest du gisement Nkosuo. Au total, 21 sondages RC/DD ont été complétés, pour un total de 1 936,30 mètres. Même si plusieurs des trous des deux forages les plus au nord de ce programme ont recoupé l'extension sud du granite de Nkosuo, la plupart des trous ont recoupé des métasédiments.

Perseus a également réalisé un petit programme de forage à la tarière, conçu pour tester une anomalie géochimique du sol à environ 500 m à l'ouest du gisement Nkosuo. Les premières indications suggèrent qu'un programme AC/RC plus approfondi sera nécessaire pour évaluer correctement la zone.

Licence de prospection Nsuaem

L'exploration s'est concentrée sur un intrusif minéralisé situé à l'intérieur d'un corridor de déformation. Au total, 7 trous RC/DD ont été forés pour un total de 918,10 mètres. Les forages ciblaient un intrusif situé à l'intérieur d'une structure minéralisée au sud d'Akyease. Les résultats d'analyse reçus à ce jour sont considérés comme encourageants et seront suivis par d'autres forages au cours du trimestre de décembre 2023.





PROJET MEYAS SAND GOLD, SOUDAN

La plupart des travaux à Meyas Sand se sont concentrés sur le développement du gisement GSS, où Perseus a réalisé des forages de définition des ressources intercalaires, des tranchées et des forages de stérilisation, ainsi que des travaux hydrogéologiques, métallurgiques et géotechniques. Au total, 45 tranchées pour 5 019 mètres linéaires et 163 trous RC/DD, pour un total de 20 286,40 mètres, ont été forés.

Les résultats des analyses reçus à ce jour concernant le forage intercalaire GSS, bien qu'incomplets, sont conformes aux attentes et confirment et soutiennent les teneurs et largeurs précédemment déterminées. Les résultats d'analyse des trous de stérilisation obtenus à ce jour n'ont apporté aucune donnée significative.

RÉSERVES DE MINERAI DU GROUPE ET RESSOURCES MINÉRALES

Les ressources minérales et les réserves de minerai de Perseus pour l'EF23 ont été publiées en août 2023, et les lecteurs sont invités à consulter le communiqué de l'ASX intitulé « Perseus Mining Updates Mineral Resources and Ore Reserves » du 24 août 2023 pour plus de détails. Les estimations de Perseus quant aux ressources minérales et aux réserves de minerai de chacune de ses opérations en Afrique de l'Ouest sont résumées dans les tableaux 8 et 9 ci-dessous. Les estimations extérieures sont indiquées pour les ressources minérales et les réserves minérales du projet Meyas Sand Gold (anciennement bloc 14) dans la sous-section Estimations extérieures/historiques.

Tableau 8: Ressources minérales de Perseus Mining^{1,2,4,5}

	RESSOURCES MESURÉES			RESSOURCES INDIQUÉES			RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES			RESSOURCES INFÉRÉES		
GISEMENT	QUANTITÉ MT		OR K ONCES	QUANTITÉ MT		OR K ONCES	QUANTITÉ MT	QUALITÉ G/T D'OR		QUANTITÉ MT	QUALITÉ G/T D'OR	
Edikan	15,6	1,07	534	46,6	1,02	1523	62,2	1,03	2 057	6,2	1,6	311
Sissingué ³	3,5	1,63	182	2,4	1,87	144	5,9	1,73	326	0,3	1,8	15
Yaouré	4,4	0,84	119	50,3	1,66	2 684	54,7	1,59	2 804	11,3	1,9	701
Total	23,5	1,11	835	99,3	1,36	4 351	122,8	1,31	5 187	17,8	1,8	1 027

Tableau 9: Réserves de minerai du Groupe 1,2,3

		PROUVÉ			PROBABLE			PROUVÉ + PROBABLE			
GISEMENT	QUANTITÉ MT	QUALITÉ G/T D'OR	OR K ONCES	QUANTITÉ MT	QUALITÉ G/T D'OR	OR K ONCES	QUANTITÉ MT	QUALITÉ G/T D'OR	OR K ONCES		
Edikan	7,4	1,07	255	25,0	1,09	874	32,5	1,08	1 129		
Sissingué ³	2,7	1,72	149	1,5	2,04	98	4,2	1,83	247		
Yaouré	4,4	0,84	119	32,8	1,85	1953	37,2	1,73	2,072		
Total	14,6	1,12	523	59,3	1,53	2 925	73,8	1,45	3 448		

Notes relatives aux tableaux 8 et 9 :

- 1 Reportez-vous aux notes relatives aux tableaux individuels dans le communiqué du 24 août 2023.
- 2. Les ressources minérales incluent les réserves de minerai.
- 3. Les ressources minérales et les réserves de minerai de Sissingué comprennent les projets Fimbiasso et Bagoé, en plus de la mine d'or Sissingué.
- 4. La Société détient 90 % de la mine d'or Edikan (EGM), 86 % de la mine d'or Sissingué (SGM) et 90 % de la mine d'or Yaouré (YGM).
- 5. Exclut les estimations extérieures/historiques

GOUVERNANCE ET CONTRÔLES INTERNES POUR LES ESTIMATIONS DES RÉSERVES ET DES RESSOURCES

Les estimations des ressources minérales et des réserves de minerai de Perseus sont préparées par des consultants externes dûment qualifiés et par le personnel de Perseus en utilisant des techniques standard de l'industrie, conformément au Code JORC et au Règlement national 43-101 sur les normes d'information concernant les projets miniers (« NI 43-101 »). Les estimations sont soumises à des contrôles internes et à des processus d'approbation tant au niveau du site qu'à celui de l'entreprise, et elles sont revues par le comité technique du conseil de direction. Les systèmes et contrôles internes de Perseus sont revus régulièrement, et des améliorations sont mises en œuvre lorsque cela est jugé approprié.

ESTIMATIONS EXTÉRIEURES/ HISTORIQUES

Au cours de l'EF22, Perseus a acquis Orca Gold Inc. (« Orca ») comme annoncé le 28 février 2022 (voir le communiqué intitulé« Perseus Enters Into Agreement to Acquire Orca Gold Inc. »).

Le principal actif acquis auprès d'Orca est une participation de 70 % dans le projet Meyas Sand Gold (anciennement bloc 14), situé dans le nord du Soudan, près de la frontière avec l'Égypte. Orca a annoncé le 14 septembre 2020 l'achèvement d'une étude de faisabilité conformément au Règlement national 43-101 (« NI 43-101 ») sur le projet Bloc 14.

Le MSGP est une ressource importante et évolutive, dont l'estimation des ressources minérales est composée d'une ressource indiquée de 79,9 Mt titrant 1,3 g/t d'or, pour 3,3 M d'onces d'or, et d'une ressource inférée de 18,5 Mt titrant 1,2 g/t d'or, pour 0,7 M d'onces d'or. Les estimations des réserves minérales probables du MSGP¹ sont de 79,9 Mt titrant 1,1 g/t d'or, pour 2,9 millions d'onces d'or.

Les informations contenues dans ce rapport concernant les estimations des ressources minérales pour le MSGP sont contenues dans un rapport technique (« Étude de faisabilité ») intitulé « Feasibility Study, NI 43-101 Technical Report, Block 14 Gold Project, Republic of Sudan », préparé par Lycopodium Minerals Pty Limited et effectif au 31 août 2020. À ce titre, elles sont déclarées conformes aux exigences applicables aux estimations extérieures des règles de cotation de l'ASX (« Estimation extérieure »). Elles ne sont pas déclarées conformes au Code JORC. Aucune personne compétente n'a effectué suffisamment de travail pour classer la ressource conformément au Code JORC, et il n'est pas certain qu'après des travaux d'évaluation et/ou d'exploration plus approfondis, l'estimation pourrait être déclarée ressource minérale ou réserve de mineral conforme au Code JORC. Ce rapport et toutes les informations techniques concernant le Règlement 43-101 d'Orca ont été examinés et approuvés par Adrian Ralph et Hans Andersen, tous deux étant des personnes qualifiées au sens du Règlement 43-101.

Tableau 10 : Résumé des ressources minérales du projet Bloc 14

	INDIQUÉ						INFÉRÉ			
	MT	AU G/T	AG G/T	AU KOZ	AG KOZ	МТ	AU G/T	AG G/T	AU KOZ	AG KOZ
Oxide	10,2	1,35	1,49	443	487	1,1	1,0	1,2	34	47
Trans.	13,4	1,22	1,33	527	575	1,5	1,0	1,2	50	57
Frais	56,3	1,31	1,82	2 371	296	15,9	1,2	1,6	626	838
Total	79,9	1,30	1,70	3 342	4 358	18,5	1,2	1,6	711	936

Remarques:

- a. Selon les estimations de septembre 2018 des ressources minérales de Galat Sufar Sud et de Wadi Doum par MPR Geological Consultants Pty Ltd.
- b. Teneur de coupure d'or de 0,6 g/t appliquée à tous les types de matériaux.
- c. Les estimations des ressources indiquent qu'elles permettent l'exploitation minière artisanale, dont l'impact n'est pas considéré comme étant significatif.
- d. Les estimations des ressources minérales de Galat Sufar Sud sont tronquées à 350 m de profondeur, avec environ 90 % des ressources indiquées et présumées se trouvant à des profondeurs inférieures à 240 et 300 m respectivement. Les estimations pour Wadi Doum s'étendent jusqu'à environ 255 m de profondeur, avec environ 90 % des ressources indiquées et présumées se trouvant à des profondeurs inférieures à 115 m et 190 m respectivement. Les limites de profondeur imposées aux estimations sont considérées comme limitant largement les estimations aux matériaux ayant des perspectives raisonnables d'extraction économique éventuelle.
- e. Les ressources minérales indiquées incluent les réserves minérales.
- f. L'arrondissement des chiffres aux précisions appropriées peut avoir donné lieu à des incohérences apparentes.

ANALYSE DES OPÉRATIONS

(suite)

Tableau 11 : Résumé des réserves minérales du projet Bloc 14

		OXIDE		DE TRANSITION		FRAIS		TOTAL	
PROJET	CLASSIFICATION	K TONNES	AU G/T	K TONNES	AU G/T	K TONNES	AU G/T	K TONNES	AU G/T
Principal	Probable	4 347	1,27	5 088	1,19	13 488	1,31	22 923	1,28
Est	Probable	8 302	0,89	11 236	0,89	30 729	1,05	50 267	0,99
Nord-Est	Probable	1 606	0,84	2 192	0,85	367	0,90	4 166	0,85
Total GSS	Probable	14 255	1,00	18 516	0,97	44 584	1,13	77 356	1,07
Wadi Doum	Probable	527	1,90	119	2,37	1941	2,49	2 588	2,36
Total Bloc 14	Probable	14 783	1,03	18 635	0,98	46 525	1,19	79 943	1,11

Remarques:

- a. Selon le relevé des réserves minérales du 7 novembre 2018.
- b. Les normes de définition CIM ont été suivies pour la classification des réserves minérales.
- c. Les réserves minérales ont été optimisées en utilisant un prix de l'or de 1700 \$ l'once.
- d. Les teneurs de coupure varient entre 0,32 g/t d'or et 0,90 g/t d'or.
- e. L'arrondissement des chiffres aux précisions appropriées peut avoir donné lieu à des incohérences apparentes.



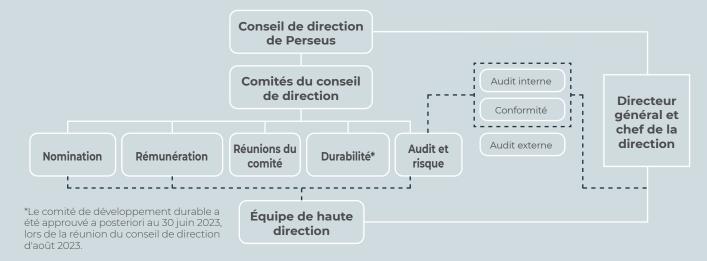
GESTION DES RISQUES

LA GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE

Une compréhension globale de nos risques et opportunités garantit une meilleure prise de décision et clarté quant aux responsabilités, tout en étant source d'avantages concurrentiels. Nous gérons les risques et les incertitudes inhérents à l'exploitation de notre entreprise conformément à un cadre de gestion des risques d'entreprise (« GRE »), fondé sur la norme ISO 31000:2009.

Le cadre GRE fait partie intégrante du système de gestion global de Perseus, et nous travaillons à y équilibrer la réalisation des opportunités de croissance et de protection de la valeur, ce qui est essentiel à la croissance et au succès durables de notre entreprise. Les risques sont surveillés par notre conseil d'administration. Le comité d'audit et des risques aide le conseil à superviser la gestion des risques d'entreprise conformément au cadre GRE approuvé. L'un des rôles clés du conseil d'administration, du comité d'audit et de gestion des risques et de la haute direction est d'établir une solide culture qui promeut la gestion des risques en tant qu'élément essentiel des opérations commerciales.

Figure 1: Structure de gouvernance et de gestion de Perseus



Les éléments clés de notre cadre GRE comprennent l'identification, l'analyse, la surveillance et la communication des données sur les risques (voir la figure 2 ci-dessous).

Figure 2: Cadre GRE



Le cadre GRE prévoit la gestion des risques à deux niveaux distincts, soit les risques au niveau de l'entreprise et les risques opérationnels et fonctionnels :

- Les risques au niveau de l'entreprise sont principalement liés aux événements affectant la viabilité de l'ensemble de l'organisation et sont évalués et surveillés par le conseil de direction et l'équipe de la haute direction
- Les risques opérationnels et fonctionnels sont inhérents aux activités continues de l'entreprise et sont associés à la performance quotidienne, le conseil de direction s'assurant de façon continue qu'ils sont identifiés et gérés de manière appropriée.

Figure 3 : Cadre de la matrice des risques

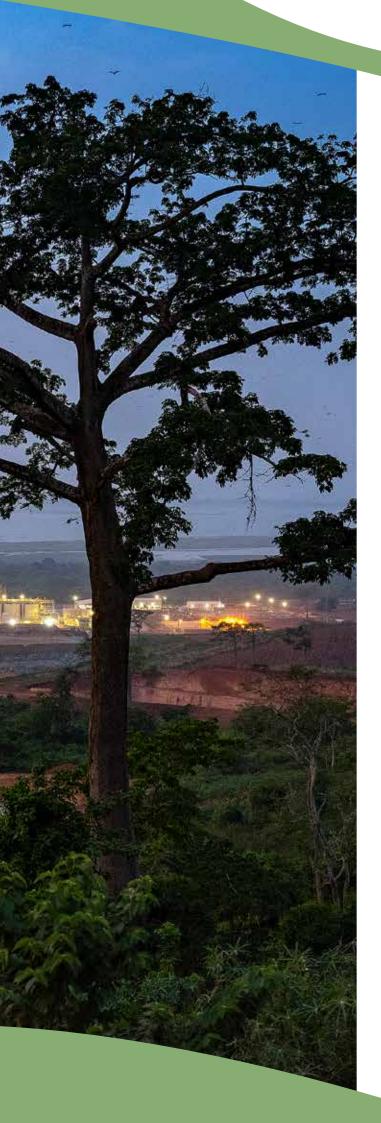
	Probabilité					
Conséquence	Hautement improbable	Improbable	Possible	Probable	Presque certain	
Catégorie 5	MOYENNE	MOYENNE	ÉLEVÉE	ÉLEVÉE	ÉLEVÉE	
Catégorie 4		MOYENNE	MOYENNE	ÉLEVÉE	ÉLEVÉE	
Catégorie 3				MOYENNE	MOYENNE	
Catégorie 2						
Catégorie 1						



Figure 4 : Un résumé de nos risques actuels au niveau de l'entreprise

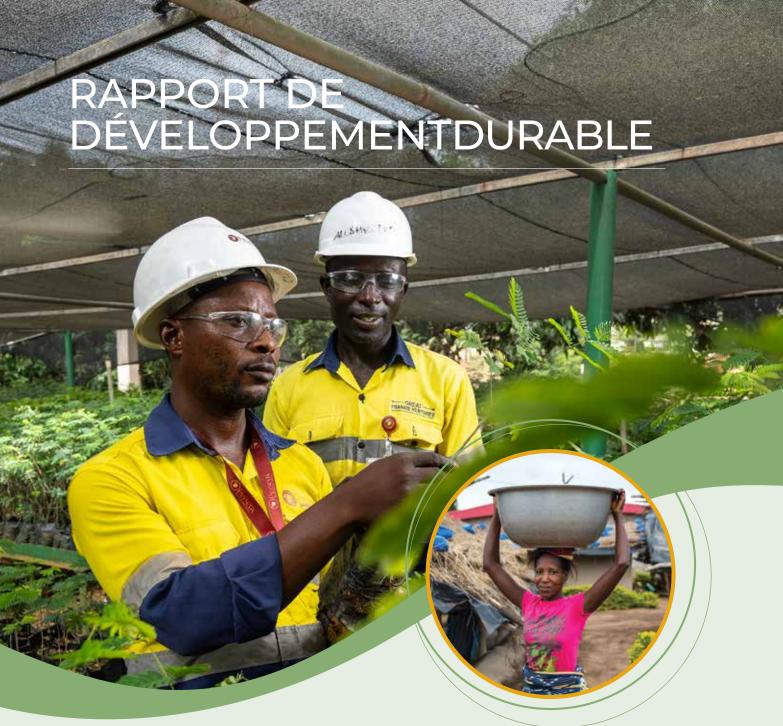
RISQUE	MESURES DE CONTRÔLE ET SYSTÈMES DE GESTION	NIVEAU DE RISQUE RÉSIDUEL
Santé, sécurité et bien- être de nos employés, sous-traitants et communautés	 Cadre de gouvernance en matière de santé et de sécurité conforme à la norme ISO 45001:2018, avec pour objectif ultime zéro dommage. Évaluations des impacts environnementaux et sociaux réalisées conformément aux normes internationales, intégrées dans notre environnement et notre gouvernance communautaire. Un comité dédié au développement durable a été créé en août 2023. 	ÉLEVÉE
Parties prenantes et communauté	 Évaluations des impacts environnementaux et sociaux réalisées conformément aux normes internationales, intégrées dans notre environnement et notre gouvernance communautaire. Gouvernance appropriée, incluant un cadre de performance communautaire et sociale, et la mise en place de politiques et de normes. Engagement actif auprès de nos communautés, des autorités traditionnelles, des gouvernements et d'autres parties prenantes. Efforts visant à maximiser les bénéfices pour nos communautés et pays d'accueil à travers l'emploi et la formation, l'approvisionnement et l'investissement social. Implication active des investisseurs, analystes et autres parties prenantes sur un large éventail de questions financières, environnementales, sociales et de gouvernance. 	ÉLEVÉE
Risque politique et souverain	 Engagement continu avec les gouvernements des pays dans lesquels nous opérons. Suivi des tendances des risques pays et des problèmes émergents. Diversification continue du portefeuille. 	ÉLEVÉEN HAUSSE
Culture éthique, conformité et conduite	 Code de conduite professionnelle, système de gestion anticorruption, politique de dénonciation, système de gestion de la conformité et de reddition de comptes transparent de nos contributions économiques. Contrôles des systèmes financiers. Valeurs organisationnelles clairement articulées (travail d'équipe, intégrité, engagement et réussite). 	моу
Gérance environnementale, dont la gestion de l'eau, les matières dangereuses, la biodiversité, l'air, l'utilisation des terres, la fermeture et le changement climatique.	Cadre de gouvernance conforme à la norme ISO 14001 : 2015, étayé par des évaluations d'impacts environnemental et social menées conformément aux normes internationales. Évaluation et divulgation des risques liés au changement climatique pour notre entreprise dans le cadre du Groupe de travail sur les informations financières relatives au climat. Installations de stockage de résidus (« ISR ») gérées conformément au GISTM et auditées par un tiers pour certifier qu'elles sont adaptées au confinement continu des résidus.	МОУ
Viabilité financière	 Processus de gestion de trésorerie incluant la couverture de risque sur les matières premières d'une partie de notre production. Prévisions financières évaluant les performances par rapport aux budgets. Diversification continue du portefeuille. Supervision du conseil de direction et du comité d'audit et des risques. Engagement continu auprès des autorités gouvernementales. 	моу
Croissance et reconstitution des ressources	 Supervision et orientation du conseil de direction et du comité technique. Programme de reconstitution et d'extension des ressources et des réserves, et financement associé. Examen continu des opportunités de fusion et d'acquisition. 	МОУ
Attirer et retenir les talents	 Rémunération et avantages sociaux compétitifs par rapport au marché. Attraction, développement, rétention et planification de la relève des talents. Engagement constant et continu auprès des employés. 	МОУ
Performance opérationnelle et des actifs	 Plans de « LOM », budgétisation et prévisions. Gestion opérationnelle et comptes rendus. Gestion des sous-traitants. Audits annuels des ISR par des parties externes indépendantes. Calendriers et processus de maintenance. 	моу
Sécurité de nos collaborateurs et de notre entreprise	Surveillance des menaces à la sécurité et des problèmes émergents par le biais de services consultatifs mondiaux et nationaux, de renseignements de sécurité gouvernementaux et d'un engagement local. Équipes de sécurité et plans de gestion pour chaque site d'opérations, incluant une surveillance régionale. Programmes de gestion des risques liés aux voyages dans le pays, avec assistance d'urgence, évacuation et suivi du personnel par des tiers. Programmes de formation et de sensibilisation à la sécurité du personnel et programmes d'audit de sécurité interne. Approche de sécurité conforme aux principes volontaires de sécurité et aux droits de la personne.	МОУ
Cybersécurité	 Perseus fait appel à des partenaires et à des solutions spécialisés afin de réduire l'impact et la probabilité d'un événement potentiel de cybersécurité. Conformité avec des cadres tels que ISO27001 et mise en œuvre de la majorité des recommandations ASD Essential 8. Ce faisant, Perseus assure une protection équilibrée de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des données et des systèmes. Ceci est soutenu par des examens indépendants de routine et une surveillance proactive afin de permettre une identification précoce des événements potentiels. Matériel de sécurité à la pointe de l'industrie, logiciel de protection et de gestion des points finaux et séances de formation et de sensibilisation des utilisateurs en continu. 	МОУ





SOMMAIRE

NOTRE APPROCHE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN ENGAGEMENT À BÂTIR UNE ENTREPRISE MINIÈRE DURABLE	31
GOUVERNANCE DURABLE	36
CERTIFICATION	36
DIVULGATION	39
COMPORTEMENT ÉTHIQUE	44
NOTRE SANTÉ, SÛRETÉ ET SÉCURITÉ	47
NOTRE PERSONNEL	55
NOS COMMUNAUTÉS	61
NOTRE ENVIRONNEMENT	69
RAPPORT DE CERTIFICATION INDÉPENDANTE DE PWC SUR DES STATISTIQUES SÉLECTIONNÉES	86



À PROPOS DE CETTE SECTION

Le rapport de développement durable du rapport annuel d'exercice 2023 offre un aperçu de notre approche en matière de création de valeur durable pour nos parties prenantes, ainsi que de nos performances environnementales, sociales et de gouvernance sur l'ensemble de nos actifs opérationnels au cours de l'exercice du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (« EF23 »).

Le rapport couvre nos trois mines d'or en Afrique de l'Ouest, soit la mine d'or Edikan (« EGM » ou « Edikan »), la mine d'or Sissingué (« SGM » ou « Sissingué »), la mine d'or Yaouré (« YGM » ou « Yaouré »), et les activités d'exploration en Afrique de l'Ouest. Lorsque cela est important pour notre performance en matière de développement durable, nous divulguons également des informations relatives à nos projets de développement, dont le projet Meyas Sand Gold

(« MSGP »), ainsi qu'à nos bureaux corporatifs.

La devise utilisée dans tout le Rapport de développement durable est le dollar américain (\$ US).

Tous les documents de politique de Perseus Mining Limited et de ses filiales (le « Groupe » ou « Perseus ») mentionnés dans ce rapport sont disponibles dans la section Gouvernance d'entreprise de notre site Web. Nos données de développement durable EF23 sont également disponibles dans un fichier Excel téléchargeable sur notre site Web via ce lien. Cette divulgation est également complétée par les informations sur le développement durable disponibles sur notre site Web à l'adresse perseusmining.com.

Les commentaires sur notre ensemble de données, notre rapport de développement durable ou tout autre aspect de nos performances environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG ») sont les bienvenus. Veuillez envoyer vos commentaires à info@perseusmining.com.

(suite)

NOTRE APPROCHE DE LA DURABILITÉ

UN ENGAGEMENT À BÂTIR UNE ENTREPRISE MINIÈRE DURABLE

Le pourquoi et le comment

Perseus s'emploie à démontrer que l'exploitation aurifère responsable peut avoir un impact positif en favorisant une croissance durable dans les pays émergents tout en offrant des rendements durables aux actionnaires.

Le développement durable concerne le pourquoi et le comment de nos comportements et de nos actions. Nous croyons fermement qu'en gérant une entreprise résiliente et fiable, fondée sur la confiance et qui donne la priorité aux besoins et aux préoccupations de nos parties prenantes, nous pouvons générer une valeur sociale et économique durable grâce à des actifs miniers aurifères de classe mondiale.

Notre approche implique l'observance de normes élevées de gouvernance, un profond respect de l'environnement et le souci du bien-être de nos employés, de nos sous-traitants et des communautés dans lesquelles nous opérons. Cela signifie que nous nous employons à apporter des avantages matériels continus à nos pays d'accueil et aux communautés locales grâce à des partenariats durables, des emplois et des opportunités pour les communautés et les entreprises locales et une gestion saine des risques, tout en élevant les normes techniques grâce à l'innovation et à la formation professionnelle.

Nous veillons à ce que le développement de nos ressources aurifères soit et continue d'être mené de manière responsable et durable, conformément aux objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations Unies (« ONU »). Perseus cherche toujours à agir de manière éthique, transparente, responsable et respectueuse des droits d'autrui.



RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

(suite)

Nos risques matériels et la durabilité

Au cours des dernières années, nous avons géré nos risques matériels et tiré des leçons de cette gestion pour améliorer nos performances en matière de développement durable. Ces progrès ont été motivés par notre feuille de route triennale en matière de développement durable établie au cours de l'exercice 2021 (« EF21 »). Grâce à notre feuille de route en matière de développement durable, nous avons réalisé des progrès importants dans le renforcement de notre cadre de gouvernance conformément aux principes d'exploitation minière aurifère responsable (« RGMP ») du World Gold Council (« WGC ») et dans le maintien de nos bonnes performances en matière de développement durable. Nous entendons bien tirer parti de cette dynamique et nous cherchons à actualiser et à formaliser notre stratégie de développement durable, y compris dans de nouveaux objectifs pour l'avenir au cours de l'exercice 2024 (« EF24 »).

Depuis la mise à jour complète de notre évaluation de la matérialité au cours de l'année civile 2020 (« CY20 »), nous avons réexaminé notre analyse de la matérialité à chaque exercice financier en collaborant avec nos opérations, les gouvernements hôtes, les communautés et les investisseurs (la figure 5 ci-dessous présente notre processus d'analyse de la matérialité).

Figure 5 : Processus d'établissement d'une matérialité durable





RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

(suite)

Nos questions importantes demeurent les mêmes depuis la publication de notre rapport CY20, et elles sont répertoriées dans le tableau 12 ci-dessous.

Alors que notre entreprise poursuit sa croissance et son évolution, nous continuons de surveiller ces questions clés tout au long de l'année afin de prioriser et d'identifier les plus importantes et celles ayant un impact sur nos parties prenantes et nos opérations commerciales. De plus, nos questions importantes liées au développement durable sont intégrées dans notre système de gestion des risques d'entreprise.

Conformément à notre engagement et afin de faire progresser notre analyse annuelle, nous avons l'intention de procéder à un examen complet de notre analyse de la matérialité au cours de l'EF24 afin de mettre à jour nos sujets et notations importants liés au développement durable.

Tableau 12 : Résumé des questions importantes liées au développement durable					
QUESTIONS IMPORTANTES LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	DESCRIPTION	NOTATION DE LA MATÉRIALITÉ ET CHANGEMENT DE PRIORITÉ DEPUIS L'EXERCICE 2022 (« EF22 »)			
Santé, sécurité et bien-ètre de nos employés et sous- traitants	Notre capacité à créer une culture de sécurité et de bien-être peut contribuer à prévenir les accidents, à réduire les coûts et les temps d'arrêt opérationnels et à améliorer la productivité de la main-d'œuvre. Les parties prenantes s'attendent à ce que Perseus obtienne de façon constante de bons résultats dans ce domaine.	Très élevée Aucun changement depuis l'EF22			
Poussière, bruit et vibrations	Éviter ou atténuer les impacts sur nos travailleurs, les communautés locales et l'environnement résultant du bruit, des projections de poussière et des vibrations fait partie de nos activités opérationnelles de routine.	Moyenne Aucun changement depuis l'EF22			
Continuité des opérations	Opérer en Afrique présente de nombreuses opportunités, mais pose aussi de nombreux défis. Pour réussir, il est essentiel d'être proactifs et de veiller à ce que nos activités critiques se poursuivent en cas de perturbation.	Très élevée Changement depuis			
Relations avec les gouvernements	Les questions relatives à notre engagement auprès des gouvernements comprennent le respect des lois, l'accord et le maintien des conditions et de la stabilité fiscales, l'accès aux terres et aux réserves et la participation à l'élaboration des politiques publiques.	Élevée Aucun changement depuis l'EF22			
Résidus	Perseus dispose d'ISR actives dans toutes ses opérations et s'engage à les gérer conformément aux normes internationales afin d'éviter les bris de confinement, la rupture de barrage et d'autres impacts environnementaux et sociaux associés.	Très élevée Changement depuis l'EF22			
Gestion de l'eau	Un approvisionnement en eau continu et sécurisé est essentiel à notre stabilité et aux succès de nos opérations, alors que l'excès d'eau et les inondations peuvent interrompre nos activités opérationnelles. Les ressources hydriques auxquelles nous avons accès sont partagées avec les communautés et les écosystèmes de nos prélèvements. Une gestion prudente est donc nécessaire afin de garantir leur qualité et leur disponibilité.	Moyenne Aucun changement depuis l'EF22			
Fermeture	La planification de la fermeture de nos opérations est un élément essentiel de notre chaîne de valeur minière. Nous voulons laisser un héritage positif et optimiser les résultats des fermetures par des consultations avec les communautés locales et les gouvernements, tout en gérant les risques financiers, environnementaux et sociaux associés.	Élevée Aucun changement depuis l'EF22			
Énergie et changement climatique	Le changement climatique présente un risque émergent qui aura un impact sur notre organisation, nos parties prenantes et les communautés dans lesquelles nous opérons. Nos parties prenantes veulent comprendre notre exposition aux risques et nos opportunités liées au climat, ainsi que nos plans et engagements pour réduire nos émissions.	Élevée Aucun changement depuis l'EF22			
Gestion des déchets et matières dangereuses	Notre extraction et notre traitement du minerai pour la production d'or nécessitent l'utilisation de matières dangereuses et génèrent des déchets dangereux et non dangereux. S'ils ne sont pas soigneusement transportés, manipulés, stockés, utilisés et éliminés, les déchets peuvent avoir un impact sur la santé de nos employés, sous-traitants et communautés, ainsi que nuire à l'environnement.	Moyenne Aucun changement depuis l'EF22			
Biodiversité et utilisation des terres	La nature de nos activités signifie que nous avons une importante responsabilité quant à la gestion active des terres et de la biodiversité. Notre gestion de la biodiversité et des terres peut avoir un impact sur notre accès aux réserves, nos coûts d'exploitation et nos coûts de déclassement et de fermeture.	Faible Aucun changement depuis l'EF22			
Droits de la personne et du travail	Le respect des droits de la personne est essentiel à notre capacité à apporter une valeur sociale significative et continue à nos parties prenantes. Nos parties prenantes veulent comprendre les risques liés aux droits de la personne et à l'esclavage moderne tout au long de notre chaîne d'approvisionnement, de même que notre approche en matière de diversité, d'égalité des chances et de rémunération, de discrimination, de relations avec les employés et de conditions de travail.	Élevée Aucun changement depuis l'EF22			

Tableau 12 : Résumé des questions importantes liées au développement durable (suite)

Tableau 12. Resultie des questions importantes nees au developpement durable (suite)							
QUESTIONS IMPORTANTES LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	DESCRIPTION	NOTATION DE LA MATÉRIALITÉ ET CHANGEMENT DE PRIORITÉ DEPUIS L'EXERCICE 2022 (« EF22 »)					
Achat local	Les achats locaux aident Perseus à assurer son approvisionnement et à maintenir les relations communautaires, tout en créant de la valeur sociale en développant les économies locales et en renforçant leurs capacités. Nos parties prenantes veulent connaître la proportion de nos achats provenant de nos pays d'accueil, savoir comment nous maintenons la continuité des activités et la stabilité de notre chaîne d'approvisionnement et ce que nous faisons pour développer les entreprises locales.	Élevée Aucun changement depuis l'EF22					
Travailler avec les communautés	Le succès de notre entreprise dépend de notre capacité à conserver une solide licence d'exploitation. Nous cherchons donc à nous illustrer en tant que partenaires de confiance pour nos communautés, en respectant la culture locale, en gérant les risques et les opportunités associés à nos activités et en offrant des avantages dans le cadre du développement durable, conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies (« ODD ONU »).	Très élevée Changement depuis l'EF22					
Contribution économique	Une contribution économique juste et équitable envers nos pays hôtes est la principale source de valeur que nous générons pour nos pays hôtes, autant au niveau local que national. Il est essentiel que nos contributions soient transparentes et éthiques et qu'elles respectent les normes internationales de lutte contre la corruption.	Très élevée Changement depuis l'EF22					
Culture et conduite éthiques	Pour Perseus, mener des activités de manière éthique et intègre est une valeur fondamentale, et cela se concrétise à travers notre Code de conduite professionnelle, notre politique de dénonciation, nos normes anticorruptions, notre cadre de conformité juridique, ainsi que la communication transparente de nos contributions économiques. Les parties prenantes attendent de nous que nous respections des normes élevées.	Moyenne Aucun changement depuis l'EF22					
Engagement et développement des employés	Nos collaborateurs sont notre atout le plus important, et notre création de valeur dépend de nos équipes diversifiées, impliquées, hautement engagées et compétentes. Nous nous efforçons d'équilibrer la capacité des ressources humaines et le coût de la main-d'œuvre afin de rester compétitifs en matière de prix.	Élevée Aucun changement depuis l'EF22					
Sécurité de nos collaborateurs et de notre entreprise	La gestion de la sécurité est essentielle pour nous assurer que nos lieux de travail et que nos travailleurs restent en sûreté conformément aux normes en matière de droits de la personne, tout en maintenant la stabilité et la continuité de nos opérations.	Très élevée Changement depuis					



ADMINISTRATION DURABLE

Notre conseil d'administration répond de nos performances en matière de développement durable, et il le fait par le biais de notre cadre de gouvernance d'entreprise et de notre charte du conseil d'administration, lesquels décrivent les responsabilités de la direction et nos normes nous permettant d'agir de manière éthique et responsable. Notre conseil de direction est chargé de veiller à ce que la direction dispose des politiques, systèmes et processus nécessaires pour identifier et atténuer les risques auxquels notre entreprise est confrontée.

Le Conseil d'administration a approuvé la création d'un comité de développement durable lors de sa réunion d'août 2023. L'objectif de ce comité est d'aider le conseil à s'acquitter de ses obligations et responsabilités quant à notre performance en matière de développement durable, y compris le respect des lois, réglementations, normes et meilleures pratiques pertinentes. Le comité d'audit et de risques continue d'aider le conseil à superviser et à gérer les risques et opportunités en matière de développement durable, avec le soutien du comité de développement durable.

Notre directeur général et chef de la direction est responsable de la performance en matière de développement durable de notre entreprise, et c'est sous sa supervision que notre équipe de direction met en œuvre notre stratégie, conformément à nos valeurs, à notre code de conduite et à nos politiques de développement durable.

Pour plus d'informations sur la structure de notre conseil d'administration, veuillez vous référer à notre déclaration de gouvernance d'entreprise et à la charte du conseil d'administration.

RÉMUNÉRATION DE L'ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION EN LIEN AVEC LA DURABILITÉ

La rémunération de notre équipe de haute direction est liée à notre fiche d'évaluation du plan d'intéressement à court terme (« fiche d'évaluation STIP »), lequel sert de moteur à notre performance globale en matière de développement durable. Depuis l'introduction de la fiche d'évaluation STIP au cours de l'année civile 2020 (« AC20 »), nous avons systématiquement analysé nos performances en matière de développement durable par rapport à celle-ci. Cette approche renforce non seulement la responsabilité collective de notre

équipe de haute direction en matière de performance opérationnelle, mais elle garantit aussi que le développement durable est évalué à l'aide d'un plus large éventail de critères concernant la gouvernance et la conformité, la sécurité, la communauté, les avantages économiques, la diversité, l'environnement, les résidus et le changement climatique. Notre fiche d'évaluation STIP EF23 englobait nos sites opérationnels et nos activités d'exploration en Afrique de l'Ouest.

Nous pensons que notre fiche d'évaluation STIP renforce notre capacité à nous améliorer continuellement et à fournir une valeur durable à Perseus, à nos actionnaires et à la communauté dans son ensemble. Elle fournit des indications claires à nos équipes quant à nos aspirations et nous permet de mesurer les progrès, d'en rendre compte de manière transparente et de garantir une responsabilité claire.

Pour un résumé de notre fiche d'évaluation STIP et de la rémunération de l'équipe de haute direction en lien avec le développement durable, veuillez vous référer à la page 103.

CERTIFICATION

Notre fonction d'audit interne évalue la conception et l'efficacité de nos politiques et normes en matière de développement durable tout en créant des plans de gestion détaillés pour combler les lacunes identifiées. Nous effectuons une certification annuelle conformément à un plan d'audit interne approuvé par le comité d'audit et des risques, ainsi que le conseil de direction.

Nous faisons régulièrement appel à des prestataires de certification tiers pour analyser notre approche en matière de développement durable et nos systèmes de gestion pour chaque opération afin d'avoir une représentation exacte de nos engagements et de nos actions. Ces activités sont également réalisées pour nos projets de développement. Les actions d'audit de développement durable sont documentées et suivies via notre logiciel dédié de gestion des risques.





Au cours de l'EF23, nous avons réalisé des audits internes des contrats miniers, des prestations nationales de santé et de la cybersécurité. Les audits prévus pour l'EF24 comprennent la gestion des contrats de transport, la gestion des contrats d'explosifs, le rapprochement du grand livre et un audit des actions correctives entreprises après l'accident mortel survenu sur le site minier Yaouré au cours de l'EF22. Nos audits de gestion des contrats comprennent une certification de la gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement des sous-traitants.

Au cours de l'EF23, une certification externe indépendante de certaines de nos données de performance en matière de développement durable a de nouveau été réalisée par PwC, qui a fourni une certification visant à fournir une assurance limitée de certaines données de santé et de sécurité (« S&S »), sur les contributions de la communauté et sur la conformité au « Conflict-Free Gold Standard ». Cette année, PwC a étendu sa certification visant à fournir une assurance limitée de façon à y inclure certaines données sur les gaz à effet de serre et l'énergie.

MESURES ET CIBLES

Nous mesurons et suivons nos performances en matière de développement durable de plusieurs angles afin de couvrir notre gamme de risques et d'opportunités, ainsi que les attentes de nos parties prenantes.

Cela comprend:

- La conformité réglementaire, afin de nous assurer que nous respectons nos exigences et engagements minimums en matière de performance;
- La gouvernance et la gestion des risques, lesquels déterminent l'efficacité de nos systèmes et processus afin de gérer les risques et de favoriser l'amélioration de nos performances;
- Les mesures internes et les analyses comparatives, afin de suivre et d'analyser les tendances d'une

concernant nos questions les plus importantes ont été respectés.

Notre conseil de direction reçoit des rapports mensuels, trimestriels et annuels sur notre performance en matière de développement durable. Les mesures sont suivies à la fois au niveau opérationnel et au niveau du Groupe.

Nous établissons chaque année des indicateurs de performance clés (IPC) pour nous appuyer sur nos performances historiques, en tenant compte des références du secteur et des performances de nos pairs. Ces ICP soigneusement sélectionnés sont intégrés à la fois dans nos fiches d'évaluation STIP opérationnelle et de Groupe, le développement durable représentant 15 % du résultat global. Ces ICP sont répercutés dans l'entreprise et intégrés aux ICP individuels et aux mesures de performance des sous-traitants.

COMPARAISON AVEC LES PAIRS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT **DURABLE POUR L'EF23**

Depuis l'année 2020, nous comparons et analysons nos performances en matière de développement durable par rapport à nos pairs pour les indicateurs couramment rapportés (tableau 13).

Au cours de l'EF23, notre groupe de référence en matière de développement durable a porté son attention sur neuf sociétés productrices d'or basées en Afrique. opérant dans des conditions similaires et ayant des capitalisations boursières variant de 0,90 G\$ US à 5,68 G\$ US. Nous nous engageons à procéder à des examens annuels de notre groupe de référence afin de garantir la cohérence de notre sélection.

Dans le cadre de nos processus de surveillance des performances et d'amélioration continue, nous suivrons avec diligence les indicateurs de référence, apportant les ajouts et modifications nécessaires afin de nous aligner sur la maturité évolutive de nos rapports de développement durable.

(suite)

Tableau 13 : Notre performance en matière de développement durable par rapport à notre groupe de référence.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	SOUS-ZONE	MÉTRIQUE	UNITÉ	RÉSULTAT DE PERSEUS	MOYENNE ET FOURCHETTE DES PAIRS
Social	Sécurité	Nombre de morts*	Quantité	0^	Moyenne 1,56 (fourchette de 0 à 13)
		Taux de fréquence total des accidents enregistrables (TRIFR) par million d'heures de travail*	TRIFR	1.30^	Moyenne 2,53 (fourchette de 0,31 à 7,8)
		Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (LTIFR) par million d'heures de travail	LTIFR	0,24^	Moyenne 1,41 (fourchette de 0,02 à 5,65)
	Diversité	Proportion de femmes au total	%	11 %	Moyenne 15 % (fourchette de 3 % à 23 %)
	Emploi local	Proportion de l'emploi local et national	%	95%	Moyenne 92 % (fourchette de 72 % à 99 %)
	Investissement	Contributions à la communauté en pourcentage des revenus#	%	0,44%	Moyenne 0,49 % (fourchette de 0 % à 1,31 %)
	Achats locaux	Montant total dépensé pour les achats locaux et nationaux	%	79 %	Moyenne 69 % (fourchette de 11 % à 100 %)
Opérations et environnement responsables	Eau	Volume d'eau prélevé par once d'or produite	Mètres cubes (m³) par oz	13,96	Moyenne 27,07 (fourchette de 10,14 à 68,16)
	Efficacité énergétique	Énergie utilisée par once d'or produite	Mégawattheures (MWh) par once d'or	1,81	Moyenne 3,81 (fourchette de 1,08 à 9,40)
	Changement climatique	Fourchettes 1 et 2 d'émissions par once d'or produite	Tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (CO ₂ -e) par once d'or	0,51	Moyenne 1,04 (fourchette de 0,44 à 3,20)

[^] Les mesures ont été prises en externe par PricewaterhouseCoopers (PwC)

^{*} Mesure incluse dans la fiche d'évaluation STIP pour l'EF23

[#] Les contributions communautaires comprennent les contributions financières discrétionnaires, incluant les dons en nature d'actifs et les contributions non discrétionnaires, y compris lorsque Perseus est mandaté par la loi pour contribuer aux fonds de développement communautaire.





 Publication de notre premier rapport sur le développement durable avec une structure et un contenu inspirés des objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD ONU) et de la « Global Reporting Initiative » (« GRI »).



- Nous avons développé cette divulgation en démontrant comment nous abordons les RGMP du World Gold Council, de même que les ODD de l'ONU.
- Conformité complète avec les normes de communication des données sur le développement durable de la GRI (option de base) et le supplément du secteur des mines et des métaux de la GRI.
- Mappage de nos données avec les exigences du « Sustainability Accounting Standards Board » (SASB).



 Nous avons préparé et publié notre rapport de développement durable en même temps que notre rapport annuel pour l'EF21 afin de mettre en conformité les rapports sur nos performances financières, opérationnelles et environnementales.



- Nous avons mis en conformité nos mises à jour de données et de rapports avec les normes universelles de la GRI.
- Nous avons fait progresser notre analyse et notre divulgation TCFD en rendant compte des impacts physiques potentiels du changement climatique sur nos activités.

Au cours de l'EF23, nous avons poursuivi la mise en conformité de nos pratiques et informations en matière de développement durable avec les principales normes de développement durable, en intégrant nos rapports financiers et de développement durable dans un seul rapport annuel intégré, conformément à notre engagement à démontrer que l'exploitation minière responsable peut générer des rendements durables. La mise en conformité des normes observées par Perseus avec les normes de durabilité (TCFD, GRI, RGMP, mesures de « l'International Business Council » (« WEF IBC ») du Forum économique mondial et SASB) peut être consultée dans notre <u>Livre de données</u>. Nous répondrons également au questionnaire du CDP (anciennement connu sous le nom de « Carbon Disclosure Project ») sur le changement climatique d'ici septembre 2023, et nos réponses seront publiées sur le site Web du CDP.

Nous procéderons à des examens continus de la pertinence de ces normes de reddition de comptes afin de garantir que nos pratiques minières soient systématiquement conformes aux principes de responsabilités.



























NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

Les ODD visent à favoriser la croissance économique, à garantir l'inclusion sociale et à protéger l'environnement. Nous contribuons aux ODD par le biais de nos activités opérationnelles, d'approvisionnement et d'investissement social.

Nous avons collaboré avec les acteurs gouvernementaux et communautaires de nos pays d'accueil et identifié les huit ODD suivants, auxquels, en tant qu'organisation, nous accordons la plus grande importance :



ENT DURABLE **CONTRIBUTION DE PERSEUS** · Analyse comparative annuelle des salaires dans l'ensemble du Groupe afin de garantir que nous restons compétitifs au sein de notre secteur · Mise en œuvre d'une gamme de projets de subsistance et de génération de revenus au sein de nos communautés · Plus de 3,5 M\$ US investis dans des fonds de développement communautaire · Engagement dans de petits projets au sein de nos communautés pour soutenir la productivité agricole et les petits producteurs alimentaires, y compris la culture du manioc par les femmes, les élevages de volailles et de porcs, un marché, une gare routière et un soutien en équipements agricoles tels que des tracteurs · Politiques et normes solides en matière de santé et de sécurité, y compris une surveillance médicale de routine, des consultations cliniques pour les employés et une assurance maladie privée pour tous les employés · Excellentes performances de sécurité, avec des TRIFR et LTIFR inférieurs aux normes de l'industrie et à la moyenne des pairs · Formations dispensées pour sensibiliser et soutenir les efforts de soins de santé et les risques pour la santé liés au travail · Domaine d'intervention clé pour nos programmes d'investissement social et de développement communautaire, avec des initiatives continues de formation et de développement axées sur les jeunes et les femmes. · Construction et rénovation d'écoles dans nos communautés d'accueil · Don de matériel scolaire, notamment de bureaux, de chaises et d'équipements pour terrain de jeux · Programme annuel de bourses au Ghana · Puisement de l'eau effectué conformément aux conditions du permis · Recyclage de l'eau utilisée pour la production · Création d'un comité à Yaouré pour évaluer les opportunités d'amélioration des processus de gestion de l'eau · Emploi direct de plus de 1100 locaux et nationaux, représentant 95 % de notre effectif permanent total · Plus de 32 M\$ US versés en salaires et avantages sociaux aux employés · 79 % de nos dépenses totales destinées aux achats locaux · Offre de formation à notre main-d'œuvre locale pour qu'elle puisse entrer dans l'industrie minière. · Concours environnemental inter-écoles chaque année pour sensibiliser les enfants aux questions environnementales dès le plus jeune âge · Améliorations des routes, de la sécurité routière et de l'accès aux transports · Extension de notre programme SHED dans nos communautés · Construction de bâtiments durables et résilients en recourant à des sous-traitants et des matériaux locaux · Mécanismes de plainte anonymes, confidentiels et culturellement adaptés · Gouvernance d'entreprise solide incluant une politique de lutte contre la corruption, un code de conduite, y compris en ce qui concerne les fournisseurs et la question de la diversité, une politique d'égalité des chances et de lutte contre la discrimination et un cadre d'audit interne robuste. · Mise en place d'un processus décisionnel inclusif, participatif et représentatif avec nos communautés

CONFORMITÉ AVEC LES PRINCIPES D'EXPLOITATION MINIÈRE AURIFÈRE RESPONSABLE DU WORLD GOLD COUNCIL

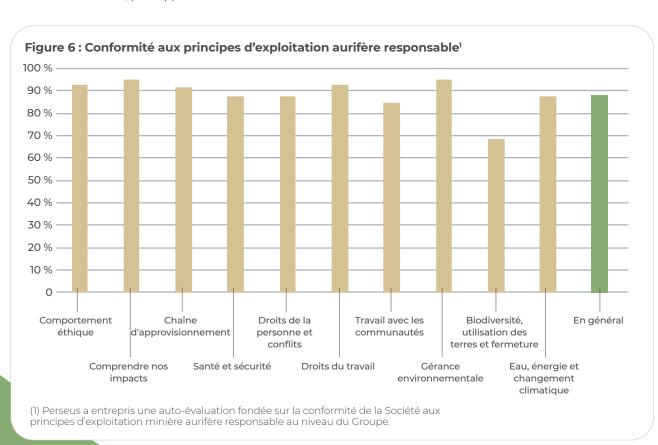
Nous nous engageons à garantir que l'extraction de l'or se déroule sans inciter ou encourager les conflits dans les zones où nous menons nos opérations. Nous comprenons que, en démontrant que l'exploitation durable de l'or peut apporter des changements positifs et soutenir les pays en développement, nous jouons un rôle important. Dans cette optique, nous nous sommes engagés à mettre en conformité notre cadre de performance en matière de développement durable avec les RGMP.²

Actuellement, Perseus n'est pas membre du World Gold Council, et le travail que nous effectuons, comme la divulgation associée, visant à respecter les RGMP, sont volontaires et non contraints. Au cours de l'EF23, nous avons continué à compléter notre autoévaluation quant à la mise en œuvre des directives du World Gold Council³, par rapport à l'état de mise en

œuvre des RGMP au niveau du Groupe. La figure 6 ci-dessous montre notre conformité aux RGMP, qui est actuellement de 88 %.

Nous avons évalué notre conformité aux RGMP au niveau des sous-principes par rapport aux exemples d'activités illustratifs décrits dans les directives de mise en œuvre du World Gold Council en utilisant une approche de notation également pondérée. Nous avons divulgué notre statut de conformité avec tous les principes dans notre Livre de données.

Nous travaillons à intégrer les RGMP dans notre cadre de performance en matière de développement durable, et nous viserons à parvenir à une mise en œuvre complète de la majorité des principes au niveau des sites d'exploitation au cours des prochaines périodes de reddition de comptes.



- 2. World Gold Council's Responsible Gold Mining Principles, publié en septembre 2019
- 3. World Gold Council's Guidance on implementing and assuring the RGMPs, publié en septembre 2019

CONFORMITÉ AU CONFLICT-FREE GOLD STANDARD

Déclaration de conformité :

Nous reconnaissons le rôle que nous pouvons jouer dans l'amélioration de la sûreté, de la sécurité et de l'influence sociale de nos opérations. Dans ce but, nous travaillons avec détermination afin de protéger nos relations avec nos gouvernements et communautés hôtes et pour maintenir notre permis social d'opérer. Nous nous engageons également à garantir que nos opérations d'extraction de l'or se déroulent sans provoquer ni promouvoir de conflits dans les zones dans lesquelles nous œuvrons.

Perseus n'est actuellement pas membre du World Gold Council, et le travail que nous effectuons, comme la divulgation associée, visant à respecter le « Conflict-free gold standard » sont volontaires et non contraints.

Pour démontrer notre engagement, nous avons évalué notre conformité avec la norme. Les résultats sont résumés dans cette section, formant notre déclaration de conformité avec le « Conflict-Free Gold Standard » et fournissant une représentation dans la chaîne de contrôle pour les clients de nos produits aurifères.

Nous avons examiné chacune des exigences du « Conflict-Free Gold Standard » dans nos limitations de reddition de comptes, y compris toutes les opérations d'extraction et de traitement sur lesquelles Perseus exerce un contrôle direct.

Nous avons mené un examen afin d'évaluer si nos mines en exploitation se trouvent dans des zones où des sanctions internationales sont imposées ou si elles sont considérées comme étant des zones « touchées par un conflit ou à haut risque », telles que définies par l'évaluation publiée dans le Baromètre des conflits de Heidelberg⁴. Nous avons conclu qu'aucune sanction internationale applicable pour l'EF23 n'avait été imposée aux pays dans lesquels nous opérons et que nous ne menons aucune opération dans des zones considérées comme étant « touchées par un conflit ou à haut risque »⁵. Nous ne nous approvisionnons pas en or auprès de tiers.

Conformément aux orientations du « Conflict-Free Gold Standard », le MSGP n'a pas été inclus dans l'évaluation⁶ de la conformité, car il n'est pas opérationnel. Nous continuons de surveiller la situation au Soudan et inclurons le MSGP dans notre déclaration de conformité le cas échéant.

- 4. Conflict Barometer 2022, Heidelberg Institute for International Conflict Research, CoBa_2022_00_01.pdf
- Subsidiary Organs, United Nations Security Council, Subsidiary_ organs_series_3apr23_final.pdf
- 6. Comme indiqué ci-dessus, il n'y a pas d'exploitation minière dans les zones « touchées par un conflit ou à haut risque ». Par conséquent, nous ne sommes pas tenus de réaliser les évaluations des parties B et C comme indiqué dans le « Conflict-Free Gold Standard ». Comme nous ne nous approvisionnons pas en or auprès de tiers, nous ne sommes pas tenus de réaliser l'évaluation de la partie D.
- 7. La conformité avec les normes de performance de la Société financière internationale (SFI) et les principes de l'Équateur peut être trouvée dans chaque EIES.

À notre connaissance, l'or produit par nos mines en Afrique de l'Ouest ne contribue pas à des conflits armés, à des violations des droits de l'homme ou à des violations du droit international humanitaire. Perseus a examiné les voies de transport empruntées par les matériaux aurifères après l'extraction et a déterminé que ces routes ne traversaient pas de régions désignées comme « touchées par un conflit ou à haut risque ». Sur la base de notre évaluation, nos opérations minières disposent des systèmes et contrôles appropriés pour se conformer au « Conflict-Free Gold Standard » du World Gold Council, et nous n'avons connaissance d'aucune non-conformité.

Cette déclaration de conformité est fournie par Perseus dans le cadre des exigences de conformité avec les « Conflict-Free Gold Standard » du World Gold Council, et afin de fournir une représentation de bonne foi au prochain participant dans la chaîne de traçabilité.

Nous avons obtenu de PwC une certification indépendante visant à fournir une assurance limitée sur notre « Conflict Free Gold Statement » au cours de l'EF23. Les détails concernant ce processus peuvent être trouvés dans le rapport de certification de PwC à la page 155 du présent rapport.

ÉVALUATIONS D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Nous collaborons avec des consultants locaux fiables au Ghana et en Côte d'Ivoire afin de nous aider dans l'élaboration de nos évaluations d'impact environnemental et social (« EIES »). Toutes les EIES réalisées sont conformes aux normes de performance de la Société financière internationale (« SFI »)⁷, ainsi qu'aux législations locales applicables.

Au cours de l'EF23, nous avons réalisé plusieurs EIES afin de faciliter l'expansion de nos opérations existantes et de soutenir la croissance globale de notre Groupe.

Depuis sa création, Sissingué a dépassé toutes les attentes en termes de durée d'exécution, de débit, de récupération et de production d'or. Afin de prolonger la durée de vie opérationnelle de la mine, nous nous sommes concentrés sur le développement de gisements satellites tels que Fimbiasso et Bagoé, situés à proximité du site minier existant. Grâce au traitement du minerai de ces gisements satellites à l'usine de Sissingué, nous avons réussi à prolonger la durée de vie de la mine jusqu'à l'exercice 2026 (« EF26 »), et nous avons la possibilité de la prolonger davantage en traitant les stocks à faible teneur.

Après l'obtention d'un permis d'exploitation (« PE ») pour le gisement Fimbiasso, nous avons activement impliqué nos communautés locales dans le processus de développement. Des initiatives telles que des consultations avec la communauté et des séances de sécurité routière pour les personnes touchées par les opérations du transport du minerai ont ainsi été entreprises. Des permis temporaires d'utilisation d'eau, de carburant et d'explosifs ont été obtenus au cours de l'EF23, l'obtention des permis permanents étant attendue au cours de l'EF24.

(suite)

Nous avons réalisé des progrès significatifs quant aux gisements satellites de Bagoé, finalisant une étude d'impact environnemental (« EIE ») qui a été validée par le gouvernement de Côte d'Ivoire, et demandant un permis d'exploitation. La construction des infrastructures nécessaires au soutien d'une opération minière sur la concession de Bagoé a commencé et se poursuivra jusqu'à l'EF24.

Au Ghana, nous avons soumis l'étude de faisabilité finale pour le gisement de Nkosuo, dont l'objectif est de prolonger la durée de vie des opérations d'Edikan jusqu'à l'EF27, et le bail minier pour l'exploitation de ce gisement nous a été accordé. Avec l'approbation de l'Agence ghanéenne de protection de l'environnement (« PA »), nous lancerons le processus de cadrage et préparerons l'EIE. Au cours de l'EF24, nous commencerons à mettre en œuvre des mesures d'impact social, incluant des indemnisations pour les individus et les ménages affectés.

Et grâce à un soutien extérieur, nous avons également renforcé nos EIES pour le MSGP.

COMPORTEMENT ÉTHIQUE

Nous menons nos activités avec intégrité et dans le respect de toutes les lois du pays d'accueil et du pays d'origine, ainsi que des lois internationales pertinentes. Les éléments de notre cadre de conduite éthique sont détaillés ci-dessous. Nos politiques d'entreprise sont disponibles sur notre site Web.

Nous comprenons qu'il existe toujours des risques de mauvaise conduite, de comportement contraire à l'éthique ou autrement indésirable et même d'activité illégale. C'est pourquoi nous promouvons une culture d'ouverture et de responsabilité, que nous considérons comme essentielle pour prévenir ou identifier, atténuer et traiter de manière adéquate ces situations. Nous avons un responsable des dénonciations qui peut être contacté en cas de besoin (whistleblower@perseusmining.com).

Alternativement, Perseus a mis en place une ligne d'assistance externe Exprimez-vous, gérée de manière indépendante par un prestataire de services externe. La ligne d'assistance Exprimez-vous permet de répondre aux préoccupations concernant une conduite inappropriée, des actes répréhensibles ou des violations du code de conduite de Perseus via un canal sûr, indépendant, confidentiel et anonyme.

CODE DE CONDUITE COMMERCIALE

Notre code de conduite commerciale incarne nos valeurs et établit les normes permettant à nos collaborateurs d'agir de manière éthique, responsable et légale. Il s'applique à tous les employés, y compris les directeurs, les membres de la haute direction, les sous-traitants, les fournisseurs et les partenaires commerciaux qui agissent en notre nom.

Notre code de conduite commerciale a été mis à jour au cours de l'EF23 afin de refléter les changements législatifs et notre profil de risque, et il est intégré à notre cadre de gouvernance et de performance en matière de développement durable. Tous les nouveaux employés et sous-traitants reçoivent des informations sur notre code de conduite commerciale dans le cadre de leur intégration. Nous avons également organisé une formation de recyclage sur site concernant les valeurs de notre entreprise afin de garantir que nous sommes tous sur la même longueur d'onde quant à la nouvelle étape de croissance de notre entreprise.

ANTI-CORRUPTION

Notre politique et nos normes anticorruptions (« ABC ») interdisent la corruption sous quelque forme que ce soit, tout en exigeant le respect des lois anticorruptions applicables partout où nous exerçons nos activités. Elle comprend notre programme de conformité anticorruption fondé sur les risques.

Au cours de l'EF23, nous avons finalisé la mise à jour de notre cadre ABC, intégrant plus de détails à nos normes et procédures décrivant la conduite attendue des personnes associées à Perseus et structurant davantage le programme de formation existant. Le cadre ABC révisé sera déployé dans l'ensemble du Groupe au cours de l'EF24.

TRANSPARENCE

Nous nous engageons à traiter de manière ouverte et transparente avec toutes les parties prenantes en ce qui concerne nos performances financières et environnementales, nos contributions financières et en nature, nos taxes, nos redevances et nos paiements aux gouvernements.

Nous soutenons le travail de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (« ITIE ») et ses efforts visant à promouvoir la transparence et la responsabilité en matière de revenus. Les pays hôtes de nos actifs opérationnels, la Côte d'Ivoire et le Ghana, sont désignés comme conformes à l'ITIE et ont réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre des normes ITIE. Nous travaillons avec les gouvernements pour les aider à promouvoir une plus grande transparence concernant les flux de revenus, les contrats miniers et la propriété effective des titulaires de licences.

Afin de rendre transparent le flux de revenus tout au long de notre chaîne de valeur, nous publions chaque année les informations concernant nos impôts, redevances et autres paiements aux gouvernements, par pays et par projet. Nous rendons compte conformément à la Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif du Canada (« LMTSE ») et incluons ces informations dans notre rapport de développement durable et sur notre site <u>Web</u>. Nous rendons également compte conformément à la GRI 207 : fiscalité.

(suite)

CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Notre système de gestion de la conformité, basé sur la norme AS/ISO 19600:2015, est en place pour nous aider à respecter nos engagements, juridiques et autres.

Nos politiques et normes sont conformes aux principes de la Norme internationale pour la santé et la sécurité au travail AS/NZS ISO 45001:2018 et des systèmes de gestion environnementale AS/NZS ISO 14001:2015. Ces systèmes soutiennent le respect des engagements pour chaque opération développée dans le cadre des EIES, menée conformément aux normes de performance de la SFI ainsi qu'aux réglementations locales pertinentes.

GESTION DE NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Tout au long de notre chaîne de valeur, nous nous approvisionnons en produits et services auprès de plus de 1 000 fournisseurs d'Afrique, d'Australie, d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord.

Les services et les biens qui nous sont fournis tout au long de notre chaîne d'approvisionnement sont diversifiés et incluent une main-d'œuvre qualifiée, des matières premières, directes et indirectes et d'autres services.



Notre chaîne de valeur















(suite)

Tous nos fournisseurs sont impliqués dans le cadre de nos contrats et de notre cadre d'approvisionnement conformément à nos valeurs, notre cadre de conduite éthique et nos normes environnementales et sociales. Nous évaluons le risque fournisseur en fonction de la dépendance commerciale et de la catégorie de bien ou de service en utilisant une approche par niveaux, l'approche d'engagement étant déterminée par le niveau de risque.

Afin d'améliorer davantage la durabilité de notre chaîne d'approvisionnement et conformément à « l'Australian Modern Slavery Act » (« MSA »), nous avons élaboré et commencé la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'esclavage moderne au cours de l'EF21, incluant notre programme de diligence raisonnable des fournisseurs. Nous avons publié notre dernière Déclaration sur l'esclavage moderne 2022 (Modern Slavery Statement) en décembre 2022.

Au cours de l'EF23, nous avons entrepris une révision complète de notre Code de conduite des fournisseurs et l'avons ensuite mis en œuvre pour renforcer davantage les normes éthiques élevées que nous demandons à nos fournisseurs de respecter. Le Code de conduite des fournisseurs constitue désormais la base de notre programme de droits de l'homme et de diligence raisonnable des fournisseurs, qui continuera à être mis en œuvre et amélioré au cours de l'EF24. Nous avons mené une série d'entretiens de diligence raisonnable axés sur l'esclavage moderne avec des fournisseurs clés en Côte d'Ivoire et au Ghana.

TRAVAILLER AVEC LES GOUVERNEMENTS

Lorsqu'il existe des interrogations concernant la conformité légale, la réglementation et l'administration, nous travaillons en partenariat avec nos gouvernements hôtes et les régulateurs à tous les niveaux, pour nous impliquer concernant des questions clés telles que les cadres politiques réglementaires du secteur minier, l'accès au marché, la gestion des produits, la performance environnementale, la politique sociale et les régimes fiscaux applicables à l'exploitation minière.

Nous collaborons avec les gouvernements de façon à respecter des normes éthiques élevées et à nous conformer à la lettre et à l'esprit de la loi. Les représentants de notre entreprise assistent à divers événements politiques dans le but de mieux comprendre les implications des évolutions des politiques publiques sur les opérations commerciales. Nos employés peuvent participer aux processus politiques en tant qu'individus, à condition qu'ils ne prétendent pas représenter Perseus. Nous ne versons aucune contribution politique en espèces ou en nature nulle part dans le monde et nous ne participons pas directement aux activités de partis politiques.





NOTRE SANTÉ, SÛRETÉ ET SÉCURITÉ

Points saillants











247

PARTICIPANTS ONT SUIVI UNE FORMATION CONSACRÉE AUX « VOLUNTARY PRINCIPLES ON SECURITY AND HUMAN RIGHTS » (PRINCIPES VOLONTAIRES SUR LA SÉCURITÉ ET LES DROITS DE LA PERSONNE – « VPSHR »)

Assurer la sécurité de nos employés et soustraitants tout au long de notre chaîne de valeur est un engagement primordial pour notre organisation.

Nous nous engageons à atteindre l'objectif d'un lieu de travail sans décès, blessures ou maladies, et à mettre en avant au sein de Perseus une culture de la sécurité s'étendant au-delà du lieu de travail.

Nous nous efforçons de nous assurer qu'aucune activité n'est entreprise si elle ne peut être menée en toute sécurité, et nous nous employons à améliorer sans cesse nos performances en matière de santé et de sécurité pour atteindre cet objectif.

Cadre de performance

Notre cadre de prévention des décès et de réduction des blessures et des maladies au travail comprend trois éléments essentiels : (i) gouvernance, gestion des risques et assurance, (ii) capacités des personnes et (iii) mesures et cibles.

8. Le TRIFR pour l'EF22 s'est établi à 1,29

(suite)

Nous avons établi au sein de notre structure de gouvernance des processus robustes afin de superviser et gérer les questions de santé et de sécurité. Nous accordons la priorité à la gestion des risques, veillant à ce que les dangers potentiels soient identifiés, évalués et atténués efficacement.

Nous menons également des activités de certification interne pour surveiller nos indicateurs de performance en matière de santé et de sécurité. Ces mesures sont enregistrées, rapportées et suivies à l'aide de notre système de gestion des données de performance en matière de santé et de sécurité en ligne, « INX InControl ». En cas de dangers ou d'incidents liés à la santé et à la sécurité, nous signalons, enquêtons et assignons rapidement les mesures correctives pour nous conformer à nos objectifs de performance. Nous menons toutes nos enquêtes conformément à la méthode d'analyse des causes d'incident (Incident Cause Analysis Method – « ICAM »), et une formation régulière est également dispensée pour garantir que le personnel concerné, y compris nos sous-traitants, maintient les normes d'enquête attendues.

Au cours de l'EF23, PwC a fourni une certification visant à fournir une assurance limitée pour certaines données de santé et sécurité, y compris les enregistrements de décès, le taux de fréquence total des accidents enregistrables (« TRIFR ») et les statistiques sur le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (« LTIFR »).

ÉTUDE DE CAS : Retour à la maison en sécurité tous les jours (SHED)

Nous avons terminé avec succès la phase 1 de notre programme culturel de santé et de sécurité intitulé SHED (Retour à la maison en sécurité tous les jours) au cours de l'EF22. Cette initiative visait à établir une vision commune de la santé et de la sécurité dans l'ensemble de notre organisation, ainsi qu'à permettre à toutes les personnes à tous les niveaux de Perseus de comprendre leur rôle dans la création d'un lieu de travail sécuritaire.

Forts de ces progrès, nous avons lancé la phase 2 du programme, en nous concentrant cette fois sur l'amélioration des performances de sécurité de notre Groupe. La phase 2 consiste à organiser des ateliers de leadership sur chaque site opérationnel, à offrir une formation professionnelle aux superviseurs, ainsi qu'un encadrement continu sur le terrain en matière de santé et sécurité à nos employés et soustraitants. Pour réaliser la phase 2, nous nous sommes associés aux consultants de JMJ, spécialisés dans la catalyse des avancées en matière de culture de sécurité.

Au cours de la phase 2, nous avons mis l'accent sur la responsabilité personnelle et l'importance pour les personnes concernées de s'exprimer.

C'est dans ce but que nous avons introduit l'outil d'interaction GOLD (Go, Observe, Listen, Debrief – Aller, observer, écouter,

Notre engagement envers la capacité des personnes est au cœur de notre approche de santé et sécurité. Nous pensons qu'il est essentiel de doter notre personnel des connaissances et des compétences nécessaires pour maintenir un environnement de travail sécuritaire. Chaque employé reçoit une formation adaptée à son rôle spécifique, intégrant des plans de compétences dans nos systèmes de gestion de santé et sécurité pour chaque opération. Ces plans comprennent l'analyse des besoins en formation, les programmes d'intégration, la formation au leadership, la tenue de dossiers, la gestion du changement et l'analyse des capacités. Nous accordons la priorité à des domaines clés tels que l'utilisation et la manipulation du cyanure, les compétences de conduite sur site, le travail à chaud, les procédures de verrouillage et d'étiquetage, ainsi que le travail dans des espaces confinés et en hauteur.

Pour mesurer et améliorer nos performances en matière de santé et sécurité, nous utilisons des mesures et des cibles. Nous établissons des initiatives d'amélioration et des programmes de capacité spécifiques à chaque



débriefer), qui encourage tout le personnel de notre organisation à signaler les problèmes liés à la sécurité. Cet outil d'indicateur avancé sera également davantage intégré à nos mesures de performance et à notre tableau de bord de développement durable au cours de l'EF24 afin de renforcer la responsabilité et favoriser l'amélioration continue.

Pour soutenir ces initiatives, nos sites ont également mené des programmes de formation complémentaire destinés aux salariés et couvrant des sujets tels que la culture de la sécurité, la conduite sécuritaire à l'occasion des fêtes, la natation de survie, les scénarios d'intervention d'urgence et la prévention du harcèlement et de la violence au travail.

Nous veillons à ce que la méthode de prestation de notre programme SHED soit toujours culturellement appropriée afin de maximiser les avantages de la formation. Par exemple, à Yaouré, nous avons développé des vidéos dans les 3 langues locales, soit le baoulé, le sénoufo et le dioula, et traduit notre matériel de formation en français et en espagnol pour répondre à notre public multilingue.



Performance de sécurité EF23

santé et sécurité.

Au cours de l'EF23, nous avons lancé un examen complet et un processus d'amélioration de nos politiques et normes de gestion des risques de sécurité sur nos trois sites en exploitation. Cette initiative a été entreprise conformément à l'approche de gestion des contrôles critiques du Conseil international des mines et métaux (« CIMM »).

Nous avons engagé un consultant pour procéder à une évaluation de nos risques opérationnels critiques. Cette évaluation comprend l'analyse de nos normes d'entreprise, des registres de risques spécifiques à chaque site, ainsi que des procédures et des protocoles de formation.

En conséquence, nous avons développé et mis en ceuvre des outils pour accompagner nos équipes opérationnelles dans la réalisation d'examens in situ des risques opérationnels. De plus, nous avons apporté les modifications nécessaires à nos documents pour garantir une collecte de données et des rapports précis afin d'améliorer nos performances.

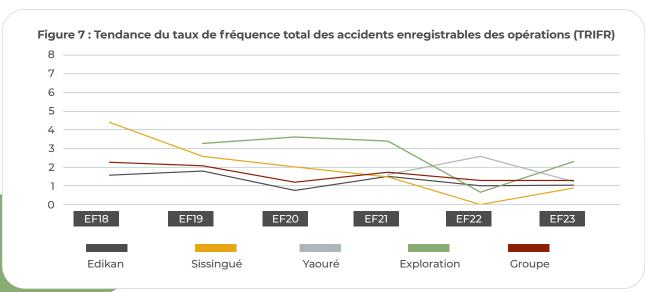
Conformément à notre objectif de garantir que chacun rentre chez lui sain et sauf chaque jour, aucun incident mortel n'a été enregistré sur nos chantiers au cours de l'EF23.

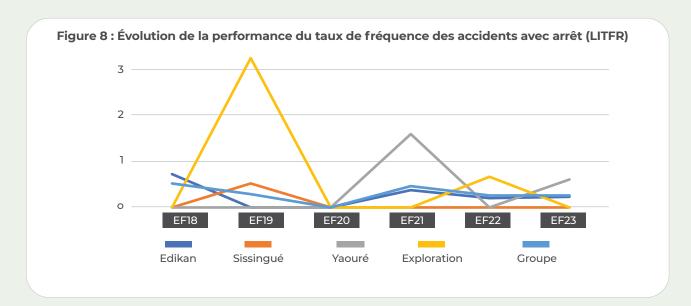
Nous avons continué à améliorer progressivement nos taux de blessures au cours des dernières années. Notre TRIFR⁹ est resté stable au cours de l'EF23 à 1,3. Au cours de l'EF22, notre LTIFR est passé de 0,26 à 0,24. Nos performances TRIFR et LTIFR ont été supérieures à la moyenne de notre groupe de référence.

Les opérations à Sissingué et Yaouré ont dépassé leurs cibles d'amélioration continue de TRIFR EF23. Cependant, Edikan n'a pas atteint son objectif d'amélioration continue (un TRIFR de 1,05 pour l'EF23, contre une cible de 0,80).

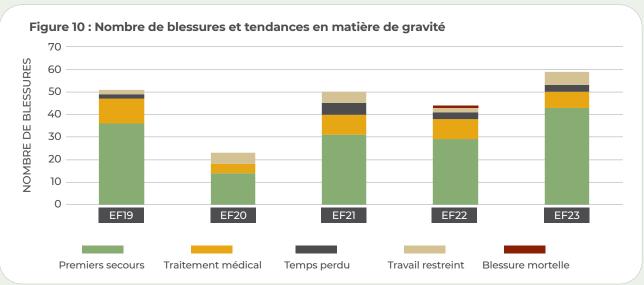
Nous avons maintenu de bons taux de signalement des risques dans toutes nos opérations, tant pour les employés que pour les sous-traitants, avec un ratio de 492 risques pour chaque blessure.

9. Dans le cadre de notre fiche d'évaluation de l'incitation à court terme, nous suivons le taux TRIFR uniquement pour nos sites opérationnels (Yaouré, Edikan et Sissingué) et d'exploration, et le taux est de 1,2 pour l'EF23.









(suite)

Performances en matière de santé

La nature de notre travail comporte une gamme de dangers connus qui, dans la cadre de nos opérations, peuvent avoir des effets sur la santé de nos employés et de nos sous-traitants. C'est pourquoi nous cherchons à atténuer les risques et l'exposition et à garantir que tous les employés et sous-traitants ont accès aux installations appropriées pour surveiller leur santé et obtenir des soins. Tous nos sites disposent d'infirmeries répondant aux besoins de santé généraux et aux urgences médicales, le tout dispensé par des prestataires médicaux internationaux externes, notamment des médecins, des infirmières et des ambulanciers paramédicaux. Des évaluations médicales sont entreprises pour tous les nouveaux employés afin de nous assurer que nos employés sont en bonne condition physique et capables de commencer à travailler. Pour poursuivre dans cette optique, au cours de l'EF24, nous introduirons des examens médicaux annuels pour tous nos employés sur site afin non seulement de soutenir leur bien-être général, mais aussi d'améliorer la santé globale au sein des communautés de nos employés, car ces évaluations incluront la sensibilisation à une alimentation saine, la gestion du COVID-19, la gestion de la fatigue, l'aptitude au travail, la sensibilisation au sida, la prévention du paludisme et l'hygiène de travail.

Nous avons entrepris une série de formations efficaces axées sur la santé sur nos sites et conçues pour sensibiliser aux problèmes de santé critiques et éduquer les employés aux soins de santé de base. Nous avons profité de la ¹0e journée mondiale de lutte contre la tuberculose (« TB ») pour sensibiliser notre personnel au problème de la tuberculose qui, bien qu'elle ait récemment été éclipsée par les conséquences du COVID-19, reste une maladie très répandue dans les pays dans lesquels nous opérons. Une formation particulière a été dispensée concernant l'utilisation d'équipements médicaux tels que des audiomètres et des spiromètres afin d'aider nos employés à identifier les problèmes de santé et à améliorer leur compréhension des symptômes courants.

Au total, 17 407 visites cliniques ont été enregistrées au cours de l'EF23.

ÉTUDE DE CAS : Prévention du paludisme



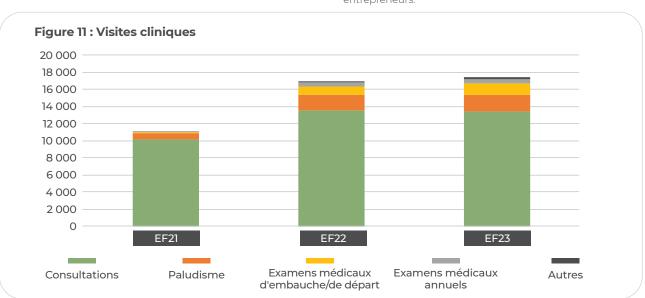
À l'échelle mondiale, les progrès réalisés dans la réduction de la prévalence du paludisme ont été négativement affectés par la récente pandémie de COVID-19, qui a perturbé les initiatives et les services fournissant des équipements de prévention et des services médicaux en Afrique.¹¹

Au cours de l'EF23, nous avons enregistré 53,9 cas de paludisme pour 1 000 travailleurs¹², soit une augmentation de 14 % par rapport à l'EF22, ce qui illustre le fait que le contrôle de la propagation des maladies infectieuses reste très pertinent et important pour l'amélioration de la santé de nos employés.

Nous proposons actuellement une formation sur le paludisme et l'hygiène de travail afin d'encourager des pratiques sûres contribuant à réduire le risque de contracter le paludisme. Pour protéger nos communautés et notre personnel, nous avons mis en œuvre des plans de gestion intégrée des vecteurs et un processus de gestion du paludisme, et nous fournissons également des moustiquaires à nos employés pour garantir qu'ils restent protégés à l'extérieur du lieu de travail.

Nous avons collaboré avec l'Institut Pierre Richet en Côte d'Ivoire afin d'évaluer les contrôles en place dans nos projets et de résoudre les problèmes liés au paludisme qui affectent les villages voisins. Nos mesures de prévention sur place comprennent la pulvérisation résiduelle à l'intérieur, la brumisation à l'extérieur et l'élimination des zones de reproduction pour contrôler les moustiques et les larves.

- 10. Journée mondiale de lutte contre la tuberculose 2023 (who. int)
- 11. Davantage de cas et de décès de paludisme en 2020 pour cause de perturbations liées au COVID-19 (who.int)
- 12. Par travailleurs, on entend à la fois les employés et les entrepreneurs.



(suite)

Engagements

Au cours de l'EF24, nous allons :

- Lancer la mise en œuvre du cadre de gestion des contrôles critiques en matière de santé et de sécurité conformément aux directives du CIMM (Conseil international des mines et des métaux);
- · Compléter l'intégration de la phase 2 du programme SHED;
- Continuer à effectuer une certification visant à fournir une assurance limitée de certaines données de santé et de sécurité ; et
- Introduire des examens médicaux annuels de bien-être et une surveillance de la santé en lien aux expositions pour tous les employés sur site afin d'améliorer la santé générale de nos employés et de surveiller la propagation des maladies infectieuses.

SÉCURITÉ

Nos équipes de sécurité jouent un rôle essentiel pour assurer la sécurité de nos lieux de travail et de nos travailleurs, tout en maintenant la stabilité et la continuité de nos opérations. La nature de leurs rôles et les risques qu'ils gèrent signifient qu'ils sont également essentiels à notre engagement en faveur du respect des droits de l'homme.

Cadre de performance

Les risques de sécurité dans nos opérations comprennent l'incursion de mineurs illégaux, le vol d'or et d'autres objets, les troubles communautaires, la fraude et le sabotage, les vols à main armée et les vols sur les routes, les enlèvements, en particulier dans le nord de la Côte d'Ivoire et la menace des groupes terroristes opérant au Mali et au Burkina Faso. Le niveau de menace de ces risques est souvent influencé par des problèmes socio-économiques et politiques dynamiques qui se manifestent de diverses manières en Afrique de l'Ouest, autant à l'échelle locale que nationale, et peuvent être associés à des problèmes et

des tensions au sein des communautés.

Notre directeur général de la sécurité, travaillant en partenariat avec nos équipes opérationnelles et communautaires et en consultation avec les directeurs généraux de nos sites miniers, est responsable des questions de sécurité. Nos équipes de sécurité sont composées d'un mélange d'employés et de soustraitants privés, et soutenues par la police et l'armée du Ghana, ainsi que par des représentants de la police et de la sécurité de la communauté en Côte d'Ivoire. La police et l'armée sont responsables devant leur chaîne de commandement nationale et opèrent avec notre personnel de sécurité dans le cadre de protocoles d'accord signés avec les autorités nationales.

Nos équipes de sécurité surveillent en permanence les menaces à la sécurité et les problèmes émergents grâce à des services de conseil en matière de risques aux échelles mondiale et nationale, aux renseignements de sécurité gouvernementaux et à un engagement local. Leur objectif est de détecter et de résoudre les problèmes émergents avant qu'ils ne s'aggravent, ainsi que de concevoir et de mettre en œuvre des contrôles physiques tels que des patrouilles et des clôtures périmétriques, des contrôles d'accès aux sites, des systèmes d'alarme, ainsi que des systèmes de



(suite)

Nous enregistrons et enquêtons sur tous les événements de sécurité, puis nous prenons et surveillons les mesures correctives appropriées.

Nous nous engageons à mettre en œuvre les VPSHR, lesquels fournissent un cadre permettant aux organisations de respecter et de protéger les droits de la personne dans leurs opérations, en garantissant que les mesures de sécurité ne portent pas atteinte à ces droits. Grâce à une formation continue, à l'engagement des parties prenantes et à une bonne gestion des risques, nous visons à garantir que nos mesures de sécurité sont conformes aux principes des VPSHR et que les droits de l'homme sont respectés à tout moment.

Les membres de l'équipe de sécurité, y compris les sous-traitants et les agences de sécurité publique, suivent une formation annuelle sur les VPSHR, et nous évaluons régulièrement l'état de leur mise en œuvre sur chacun de nos sites.

Performances de l'EF23

Au cours de l'EF23, nous avons organisé 134 séances de formation sur tous nos sites, comprenant la formation de 30 employés, 829 policiers gouvernementaux et 388 prestataires de sécurité.

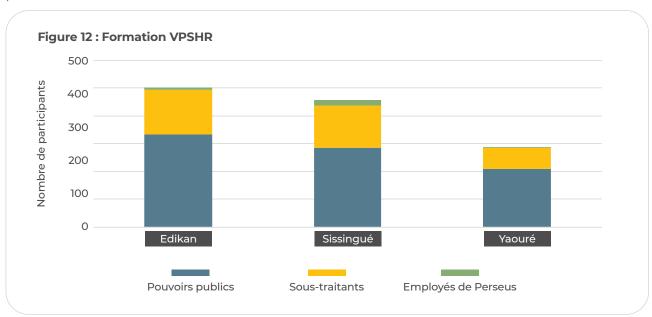
Au cours de l'EF23, nous avons renforcé nos relations avec les autorités locales afin d'améliorer encore le temps de réponse de la police. Notre personnel de sécurité continue de disposer de lignes de communication ouvertes avec la police et l'armée pour la surveillance et le contrôle des menaces. Cela comprend des conférences entre le personnel de sécurité et les représentants militaires du gouvernement. Nous avons également augmenté nos ressources en matière de sécurité au cours de l'EF23 afin d'améliorer la mobilisation en cas d'incidents.

Engagements

Au cours de l'EF24, nous continuerons à travailler de concert avec les autorités et les communautés afin de réduire les activités illégales sur les mines et les activités criminelles en général.

Mise à jour sur le Soudan

Fin avril 2023, Perseus a pris des mesures résolues pour assurer la sécurité de ses employés dans le contexte de l'escalade du conflit armé à Khartoum, la capitale du Soudan, et dans ses environs. Par mesure de précaution, la majorité des employés ont été retirés du site du projet Meyas Sand Gold (« MSGP »).



Les principaux problèmes de sécurité que nous avons gérés au cours de l'EF23 ont continué à provenir en grande partie des incursions de mineurs illégaux sur tous nos sites, de vols et de tentatives de vol. Des problèmes moins importants de troubles civils, d'intrusions et de sécurité dans les zones non contrôlées ont également persisté tout au long de l'année.

Une attention particulière a été accordée à la sécurisation de nos ISR et de nos installations de déchets, car une augmentation des activités illégales a été enregistrée dans ces zones tout au long de l'année. Ces mesures ont consisté à clôturer les zones concernées et à augmenter le nombre de personnes dédiées aux patrouilles de sécurité.

Malgré les hostilités en cours dans certaines régions du Soudan, la zone précise où se trouve le MSGP n'a été témoin d'aucun conflit, et aucun incident impliquant des combattants n'a été signalé dans une zone d'environ 250 000 km² autour du site.

Afin d'assurer la sécurité du site (MSGP), Perseus a déployé une équipe de sécurité dédiée, composée de son propre personnel et travaillant en collaboration avec une force de sécurité gouvernementale dirigée par la police soudanaise de sécurité minière, une organisation relevant du ministère des Mines. Les représentants de nos communautés d'accueil participent également activement à assurer la sécurité du site.

Perseus considère que la situation sécuritaire actuelle dans le pays n'est pas propice aux investissements à

(suite)

grande échelle, et c'est pourquoi le développement du MSGP a été temporairement reporté jusqu'à ce que la confiance globale dans la sûreté et la sécurité du pays soit rétablie. Il est prévu de reprendre les activités d'exploration dans la zone du bail minier une fois que le site sera adéquatement sécurisé et que des lignes d'approvisionnement fiables seront établies.

Exploitation minière artisanale à petite échelle

L'exploitation minière artisanale et à petite échelle (Artisanal and third-party small-scale mining – « ASM ») est une pratique minière de subsistance caractérisée par un travail indépendant, souvent sans permis d'exploration formel ni équipement de sécurité adéquat. L'ASM prend diverses formes, notamment l'exploitation minière artisanale permanente, l'exploitation minière saisonnière, de type précipité ou de choc.

Bien qu'informelle, l'ASM peut potentiellement contribuer à la réduction de la pauvreté en générant des revenus pour les communautés rurales et migrantes. Cependant, en l'absence de gestion adéquate, l'ASM peut être la cause de préoccupations et de risques liés à la pollution de l'environnement, à la santé des communautés et aux droits de la personne.

Nous reconnaissons la nécessité de répondre activement aux risques et aux préoccupations associés à l'ASM. Notre approche de gestion de ces risques est structurée autour de quatre piliers clés, intégrés dans nos plans opérationnels communautaires et de gestion sociale :

- Sécurité et protection des actifs: l'accent est mis sur la surveillance et la sécurisation de nos limites opérationnelles, y compris l'expulsion des mineurs artisanaux de nos sites d'opération.
 Ce processus est conforme aux procédures opérationnelles standard de sécurité conformes aux VPSHR;
- Conformité et sécurité : notre objectif s'étend à la gestion des activités illégales et des risques de sécurité liés à l'ASM, tant pour notre personnel que pour nos zones d'opération;
- Engagement et soutien de nos parties prenantes: améliorer les pratiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement des communautés dans lesquelles nous opérons grâce à nos programmes de restauration des moyens de subsistance; et
- Interventions stratégiques plus larges: collaboration avec les autorités gouvernementales pour formaliser les activités d'ASM.





NOS COLLABORATEURS

Points saillants







Nos collaborateurs sont la pierre angulaire de notre succès, et c'est pourquoi nous nous efforçons de créer un environnement dans lequel chaque personne sent qu'elle est respectée, qu'on lui fait confiance et qu'elle est en mesure de connaître le succès non seulement dans son rôle actuel, mais aussi dans sa future carrière. Nous déployons de grands efforts pour attirer et retenir des talents issus d'horizons divers et aider nos collaborateurs à développer leur potentiel, car nous sommes conscients de l'impact qu'être un bon employeur peut avoir sur la vie de nos employés et sur l'ensemble de la communauté qui les entoure.

Nous proposons un lieu de travail dynamique offrant une gamme de possibilités de développement de carrière et des opportunités justes et équitables, et où l'excellence et l'amélioration continue sont encouragées et intégrées dans les pratiques de l'entreprise.

DROITS DE LA PERSONNE ET DU TRAVAIL

Le respect des droits de la personne et des droits du travail est essentiel à notre capacité à apporter une valeur sociale significative et continue à nos parties prenantes. Nous nous employons à promouvoir et à respecter les droits de toutes les personnes associées à notre entreprise, y compris les employés et les soustraitants tout au long de notre chaîne de valeur, ainsi que de nos communautés, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables ou marginalisés.

(suite)

ÉTUDE DE CAS : Larissa Traoré Adingra, première femme directrice de mine en Côte d'Ivoire

Larissa travaille pour Perseus Mining depuis août 2018. Elle a débuté au sein de la société en tant qu'ingénieure de mine principale, et elle a progressé vers des postes tels que gérante de mine et gérante des services techniques, avant d'être promue directrice de mine en mars 2023.

Larissa est titulaire d'un diplôme d'ingénieur des mines de l'Institut National Polytechnique Félix Houphouet Boigny de Yamoussoukro. Avant de rejoindre Perseus, elle a travaillé chez Newcrest et Endeavour, où elle a occupé diverses fonctions, notamment celle d'ingénieure de mine et d'ingénieure de forage et de dynamitage, s'occupant des activités de forage et de dynamitage, de l'assurance et du contrôle de la qualité, des rapports, de la planification à court terme et de la production minière.

Sa journée de travail commence toujours par une réunion de sécurité et de production, au cours de laquelle elle discute des aspects sécuritaires des activités à réaliser et définit la stratégie d'opération minière avec son équipe. Cette réunion est suivie d'une réunion des gestionnaires afin d'assurer une meilleure coordination des activités avec les autres départements. Son grand leadership constitue une partie importante de son travail et de sa manière d'opérer, et on la voit souvent sur le terrain discuter avec les équipes, vérifier l'avancement des travaux, affiner la stratégie, anticiper les prochains défis du service minier et se renseigner sur l'état d'esprit des gens.

Lorsqu'on lui demande pourquoi elle a rejoint Perseus, Larissa évoque 3 raisons. La première était le nouveau défi que Perseus représentait pour sa carrière et la possibilité



de jouer un rôle clé dans le développement du projet Sissingué. La stratégie de Perseus en matière d'emploi local et d'autonomisation de ses collaborateurs, quel que soit leur genre, constitue la deuxième raison pour laquelle Larissa a choisi de rejoindre l'entreprise. La troisième raison était l'occasion d'apprendre et de partager ses compétences et ses connaissances avec de jeunes ingénieurs miniers. Le mélange des talents participant au projet a été une bonne occasion pour elle d'acquérir de nouvelles compétences en matière de gestion, de leadership et de maîtrise de différents logiciels techniques.

Larissa déclare: « Ma première motivation, c'est ma famille, et plus particulièrement ma fille. Je veux lui montrer que les femmes peuvent jouer un rôle clé à n'importe quel poste, qu'elle peut réaliser tous ses rêves et qu'il n'y a pas de limites. Ma deuxième motivation est de donner le meilleur de moimême dans chaque situation, notamment dans mon rôle de directrice de mine et en tant que première femme à occuper un poste semblable en Côte d'Ivoire : je veux apporter une grande contribution au secteur minier de mon pays. » Aux jeunes filles qui se demandent si l'industrie minière leur convient, Larissa répond : « Les femmes peuvent jouer un rôle important dans l'industrie minière, au même titre que les hommes. L'exploitation minière est une vaste industrie qui offre aux femmes de nombreuses possibilités de développer leur plein potentiel. Et comme les femmes bénéficient de plus de soutien et d'accompagnement dans les entreprises, elles ont plus de chance de montrer de quoi elles sont capables. Alors, n'ayez pas peur de vous lancer dans l'industrie minière.»

Cadre de performance

Nous avons intégré le respect des droits de la personne et du travail de nos employés, des communautés et de toutes les parties prenantes avec lesquelles nous travaillons dans toutes nos pratiques d'entreprise.

Nous nous engageons à fournir un environnement de travail sûr et respectueux, exempt d'intimidation, de harcèlement ou de toute forme de discrimination, où tous sont encouragés et appelés à s'exprimer lorsque nos valeurs et normes ne sont pas respectées. Ce principe est interrelié aux processus de gouvernance qui déterminent notre conduite éthique, ainsi qu'à nos programmes de formation et d'éducation dans l'ensemble de notre entreprise.

Plus précisément, nous abordons les droits de la personne et du travail à travers nos politiques et cadres. Veuillez consulter notre site Web pour plus d'informations (lien) :

 Politique de droits de la personne et de la sécurité;

- · Politique de relations communautaires ;
- · Processus de gestion de la sécurité;
- · Chaîne d'approvisionnement responsable;
- · Santé et sécurité et cadres communautaires ;
- Politiques et cadres en matière de diversité, d'égalité des chances et de lutte contre la discrimination;
- · Cadre de rémunération ; et
- Relations avec les employés et conditions de travail.

Lors de changements opérationnels importants ou dans le cas d'un avis de licenciement, tous nos processus sont conformes aux législations locales en vigueur dans les juridictions d'exploitation et aux politiques internes de Perseus.

Nous soutenons les droits légaux de nos employés de s'associer, d'adhérer aux organisations syndicales de leur choix et de négocier collectivement sans crainte

(suite)

de discrimination ou de représailles. Cette liberté est cruciale pour établir une culture de travail harmonieuse fondée sur la confiance. Notre approche en matière de représentation des employés est basée sur un dialogue et un processus de résolution des conflits respectueux. Nous attendons de nos négociations qu'elles soient conformes à la législation en vigueur et qu'elles visent à créer des résultats équilibrant les besoins de l'entreprise et ceux des employés.

À Edikan, des conventions collectives sont en place, et plus de 90 % de nos salariés sont couverts par un syndicat indépendant et des conventions collectives. Nous dialoguons régulièrement avec les dirigeants syndicaux concernant les lois du travail locales, notre stratégie et nos performances, et pour négocier les conditions générales des travailleurs.

Tous les nouveaux employés reçoivent une copie de leur convention collective et de leur manuel lorsqu'ils commencent à travailler.

En Côte d'Ivoire, les salariés sont représentés par un comité des travailleurs dont les délégués sont élus et qui est réglementé par la Commission du travail. Nous travaillons en partenariat avec les inspecteurs du travail et veillons à ce que nos exigences légales soient respectées. En mai 2023, après plusieurs années de négociations, une convention collective de l'industrie minière a été signée entre le gouvernement, les représentants syndicaux et ceux de l'industrie. Ainsi, 100 % de nos salariés en Côte d'Ivoire sont couverts par cette convention.

Actions d'amélioration continue

Nous avons entrepris des évaluations continues des risques axées sur les droits de la personne dans toute l'organisation, en les intégrant dans nos registres de risques sur site et de risques fonctionnels. Nous validons et examinons les résultats avec les parties prenantes internes, y compris le personnel de sécurité, afin de faciliter la révision de notre politique en matière de droits de la personne et de sécurité. En conséquence, notre politique révisée en matière de droits de la personne sera mise en œuvre au cours de l'EF24.

DIVERSITÉ ET INCLUSION

Nous nous employons à créer un environnement de travail inclusif et responsabilisant, favorisant l'avancement de tous nos collaborateurs, peu importe leur sexe, leur âge, leur nationalité, leur origine ethnique, leur religion ou leur orientation sexuelle. Nous croyons fermement que diversité et inclusion peuvent générer de la valeur pour nos parties prenantes, nous aider à bâtir une entreprise plus sûre et plus résiliente et contribuer à notre croissance et à notre prospérité futures.

Chez Perseus, nous pensons que les femmes doivent être soutenues et se voir offrir davantage de possibilités de jouer un rôle au sein de l'industrie extractive en pleine croissance de l'Afrique, et nous nous engageons à les aider à développer leur potentiel socio-économique. Aider les femmes à travailler, à progresser dans leur carrière et à renforcer leur voix dans nos communautés peut accroître leur sécurité, leur résilience, et laisser un héritage positif pouvant s'étendre sur des générations.

Nous reconnaissons qu'atteindre ces objectifs dans nos opérations peut être particulièrement difficile en raison des imposants obstacles sociopolitiques et culturels qui entravent l'engagement des femmes sur le lieu de travail et dans les postes de direction. Nous comptons actuellement 2 femmes dans notre conseil de direction (soit 29 %), 2 femmes dans notre équipe de direction



ÉTUDE DE CAS : Soutenir les femmes de la communauté d'Ayanfuri

Une célébration a eu lieu à Ayanfuri, au Ghana, à l'occasion de la Journée internationale des femmes.

L'événement a réuni un groupe diversifié et enthousiaste, dont 92 femmes travaillant dans l'exploitation minière de la mine Edikan, 120 couturières et coiffeuses représentant leurs associations respectives, de même que des étudiantes du lycée d'Ayanfuri. Cette célébration a été l'occasion d'honorer les réalisations et les contributions des femmes tout en promouvant l'égalité des sexes et en favorisant un sentiment de communauté.

(suite)

(soit 40 %), et 13,8 % des postes de direction et de management sont occupés par des femmes au sein de notre Groupe.

Au total, les femmes représentent 11 % de nos effectifs. Les femmes représentaient également 13 % de nos nouvelles embauches totales au cours de l'EF23.

Notre approche visant à accroître la diversité de genre et à autonomiser les femmes dans notre entreprise et nos communautés comprend :

- La création de groupes de femmes dans le secteur minier dans chacun de nos sites d'opération, afin de sensibiliser nos employés aux défis de la diversité et de fournir un lieu de discussion et de génération d'idées;
- L'embauche de femmes en mettant l'accent sur les communautés locales et en contribuant au développement de leur carrière;
- L'organisation de discussions et d'événements sur nos sites d'opération afin de remettre en question stéréotypes et préjugés qui peuvent exister dans nos communautés, notre industrie et nos lieux de travail, en offrant un forum de discussions constructives;
- La création d'un lieu de travail solidaire et inclusif, dans lequel les femmes se sentent respectées et autonomes;

- L'identification de parcours de carrière potentiels au sein de notre entreprise;
- La mise en place de programmes d'investissement social axés sur la santé des femmes;
- Le travail auprès de nos sous-traitants afin de soutenir notre engagement envers la diversité; et
- L'autonomisation des femmes de nos communautés locales grâce à des opportunités de subsistance et la sensibilisation aux possibilités de carrière.

En tant que contributeur majeur aux économies locales et nationales, nous visons à recruter nos employés dans les pays dans lesquels nous opérons, et idéalement, le plus près possible de nos opérations, de sorte que la nationalisation de notre main-d'œuvre fasse partie de notre stratégie de résilience commerciale, y compris en ce qui concerne la planification de la relève et de notre développement. Au sein de notre Groupe, 47 % de nos salariés sont issus de nos communautés locales et 49 % sont des salariés nationaux, tandis que nos salariés expatriés représentent 4 % de notre effectif total. Au Ghana, 100 % de nos collaborateurs sont des nationaux. En Côte d'Ivoire, 93 % de nos salariés sont nationaux, et 7 % des salariés expatriés.

ÉTUDE DE CAS : Journée de sensibilisation au cancer du sein, Ghana

Nous avons également collaboré avec la direction de la santé du district d'Upper Denkyira West (Diaso) afin de commémorer la Journée de sensibilisation au cancer du sein dans la communauté d'Avanfuri.

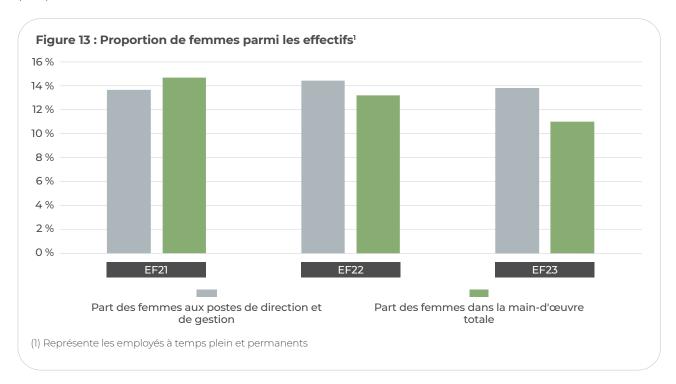
Cet événement avait pour but de sensibiliser la population au cancer du sein et de promouvoir la détection précoce. Dans le cadre de l'événement, des services de dépistage du cancer du sein ont été proposés à toutes les personnes afin d'assurer qu'elles aient accès aux ressources de santé essentielles. Afin de maximiser la portée et l'impact de l'événement, celui-ci a été diffusé en direct sur six stations de radio locales situées dans la zone d'opération. Cela a permis une diffusion plus large des informations importantes, de même qu'une participation accrue de la communauté.

Ces événements à Ayanfuri démontrent notre engagement visant à favoriser une communauté forte et inclusive. Nous restons déterminés à susciter des changements positifs et à soutenir les communautés dans lesquelles nous œuvrons.





(suite)



Performances de l'EF23

Nous sommes fiers de compter 29 nationalités différentes au sein de notre entreprise et sommes convaincus que cette diversité culturelle nous rend plus riches. Nous reconnaissons également que le fait de travailler dans des environnements multiculturels peut présenter certains défis, et que pour être vraiment significative, la diversité doit aller de pair avec l'inclusion. À cette fin, au cours de l'EF23, nous avons proposé une formation à l'interculturalisme à Yaouré, en Côte d'Ivoire, ainsi que dans notre bureau d'Abidjan. Cette formation, destinée à tous les employés nationaux et expatriés, s'est employée à remettre en question les préjugés et les perceptions préconçues des gens par le biais de conversations respectueuses, et elle a amélioré les compétences de communication, d'adaptabilité et de collaboration des participants dans le contexte d'un environnement culturellement diversifié. Au cours de l'EF24, nous envisageons de proposer cette formation à un plus grand nombre d'employés de notre Groupe et d'y inclure les enseignements tirés des premières séances.

Nous avons également continué à offrir des modules de formation contre l'intimidation et le harcèlement à l'intention des employés et des sous-traitants de notre entreprise afin de permettre à chacun d'identifier les comportements indésirables et de définir des attentes et des normes claires.

Au cours de l'EF23, un incident mineur de violation des droits de la personne a été identifié au sein de notre entreprise.

Cet incident, signalé par l'équipe de sécurité, a été classé dans la catégorie des droits de la personne, car il impliquait un membre de la force publique. Cependant, après enquête, il a été constaté qu'il n'entrait pas dans

cette catégorie. Cette question a été gérée en interne et abordée avec le commandant de la force publique.

D'autres signalements mineurs de discrimination ou de harcèlement dans nos opérations ont été gérés en interne par le biais de processus collaboratifs et disciplinaires.

Aucun incident de pratique de travail forcé ou de travail d'enfant n'a été observé au sein de nos opérations ou parmi nos sous-traitants au cours de l'EF23, conformément à notre engagement à ne pas nous livrer à l'esclavage moderne et à le tolérer sous aucune forme, engagement qui s'applique à toutes les interactions de l'entreprise, tant en interne qu'en externe.

Engagements

Au cours de l'EF24, nous mettrons en œuvre notre politique révisée en matière de droits de la personne dans l'ensemble de notre Groupe. Cette politique reflète notre engagement à respecter les droits de la personne et sert de cadre directeur à nos actions et pratiques.

Un aspect clé de cette démarche sera le déploiement et l'amélioration continus de notre programme de diligence raisonnable des fournisseurs. Nous surveillerons avec diligence les progrès de ce programme, en évaluant l'adhésion de nos fournisseurs à notre code de conduite des fournisseurs.

Tous les domaines d'amélioration identifiés seront traités rapidement et de façon collaborative, ce qui nous permettra de renforcer nos relations avec les fournisseurs et notre engagement commun envers des pratiques éthiques.

(suite)

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

Perseus met l'accent sur l'éducation, la formation et le développement de meneurs et d'acteurs qualifiés au sein de son organisation. Cet engagement s'étend au-delà de la croissance interne, Perseus se consacrant également à développer ses communautés d'accueil.

Pour y parvenir, Perseus dispose d'un programme de formation complet, dans le cadre duquel la priorité est accordée à l'acquisition par les membres de l'équipe des compétences et connaissances nécessaires pour exceller dans leur rôle. Qu'il s'agisse d'expertise particulière à un poste ou de renforcement des capacités de leadership, nous avons mis en œuvre des initiatives de formation visant à doter les membres de notre personnel des outils nécessaires à leur réussite. Au cours de l'EF23, nous avons investi en moyenne 44,1 heures de formation par employé.

Reconnaissant le rôle central des superviseurs et des dirigeants dans la promotion de l'excellence organisationnelle, nous avons proposé une formation dédiée par le biais de nos programmes de développement du leadership et de développement des superviseurs. Ces initiatives responsabilisent les superviseurs et les dirigeants, tout en leur fournissant des compétences utiles dans leurs rôles. Dans le cadre de notre programme de développement de notre personnel, 12 employés de Perseus Edikan ont suivi une formation aux méthodologies « Six Sigma Green and Black Belt ». Cette formation en personne de 70 heures leur a permis d'acquérir des compétences en matière d'amélioration des processus et de collaboration sur site.

Nous aidons nos employés à atteindre leurs objectifs de carrière et leur offrons un environnement encourageant leur développement. Au cours de l'EF23, 100 % des employés à temps plein de notre effectif ont effectué des évaluations de performance et de développement de carrière.







NOS COMMUNAUTÉS

Points saillants







TRAVAILLER AVEC LES COMMUNAUTÉS

Avec nos communautés d'accueil et nos gouvernements, nous désirons travailler en tant que partenaires de confiance, qui respectent les cultures locales et gèrent les risques et les opportunités associés à nos activités afin de leur offrir des avantages durables grâce à l'investissement, au développement communautaire, au renforcement des capacités et à l'amélioration des infrastructures sociales.

Opérer en Afrique de l'Ouest présente des défis uniques, mais aussi des opportunités intéressantes pour nos communautés et notre entreprise.

Cadre de performance

Nous nous engageons à favoriser des relations et des partenariats durables avec nos parties prenantes communautaires et nous avons établi une communication bidirectionnelle directe et régulière avec nos communautés grâce à de nombreux forums de discussion adaptés pour répondre à leurs besoins uniques. Nos sites d'opération comptent un certain nombre de communautés à proximité, et chaque communauté est différente par ses origines, sa culture,

13. Les contributions communautaires comprennent les contributions financières discrétionnaires, y compris les dons en nature d'actifs, et les contributions non discrétionnaires, y compris lorsque Perseus est mandaté par la loi pour contribuer aux fonds de développement communautaire.



sa religion, ses croyances, son éducation, ses attentes et ses besoins. Nous nous engageons à répondre efficacement aux risques potentiels pour leur santé et leur sécurité découlant de nos opérations en maintenant des plans d'intervention et en mettant en œuvre des mesures d'atténuation.

Notre approche de gestion des risques et de maximisation des opportunités pour nos communautés est centrée sur trois piliers :

- Engagement communautaire;
- · Gestion des risques et des impacts sociaux ; et
- Maximisation des bénéfices locaux.

Actions d'amélioration continue

Au cours de l'EF23, nous avons continué à revoir la politique communautaire de notre Groupe, ainsi qu'à affiner notre cadre de performance sociale, notre politique de performance sociale et nos normes de performance sociale. Ces cadres définissent des domaines d'intervention clairs pour une gestion efficace des risques et des impacts sociaux, tout en soulignant notre engagement à contribuer au développement économique et social de nos communautés et pays d'accueil. Nos cadres sociaux ont été développés conformément aux cadres internationaux et examinés par des pairs afin de se

ÉTUDE DE CAS : Événements communautaires à Edikan

Nous avons organisé la Journée des bourses Edikan 2023, au cours de laquelle nous avons eu le privilège d'attribuer des bourses à 140 étudiants méritants de nos communautés d'accueil. En plus de célébrer la réussite scolaire, l'événement a permis de souligner notre engagement à soutenir l'éducation et à favoriser la croissance et le développement des jeunes.

Perseus a également inauguré un marché moderne et une gare routière pour la communauté d'Ayanfuri. Le projet, clôturé, comprend trois terminaux routiers, six étals de marché, des toilettes de 20 places et une salle de lavage pour desservir à la fois les voyageurs et les commerçants. Le projet de marché, d'un montant de 0,5 M\$ US, a été financé grâce à des contributions supplémentaires au Fonds fiduciaire Edikan.

Ces initiatives reflètent notre volonté d'avoir un impact positif sur les communautés dans lesquelles nous opérons, en encourageant l'excellence académique, et en améliorant les infrastructures et les opportunités de subsistance.



(suite)

ÉTUDE DE CAS : Dons aux communautés sur les sites d'exploration

Nous avons soutenu les communautés de Côte d'Ivoire en faisant des dons de matériaux de construction essentiels à plusieurs villages de Broso, Ataase et Powuako. À Wassa Agyakusu, nous avons fait don de matériaux de construction spécifiquement pour la construction de toilettes à l'école élémentaire de la communauté, afin de promouvoir de meilleures pratiques d'assainissement et d'hygiène.

À Wampam, nous avons fourni du ciment, des barres de fer, du fil de ligature et du gravier afin de contribuer à la construction d'un bâtiment scolaire, offrant ainsi aux enfants l'accès à un environnement d'apprentissage adéquat.

Dans le cadre d'une autre initiative, nous avons fait don de 20 ensembles de pupitres doubles et de cinq tables et chaises pour enseignants à l'école élémentaire de village Pirncsiso, améliorant ainsi l'expérience éducative des élèves de la communauté d'exploration.





conformer aux meilleures pratiques et aux RGMP du World Gold Council. Ils seront finalisés et mis en œuvre dans l'ensemble de notre entreprise au cours de l'EF24, dans le cadre de notre engagement à entretenir des relations solides et significatives avec nos communautés.

Nous évaluons les risques sociaux et les contrôles sur chaque site d'opérations, ce qui nous permet d'identifier les défis potentiels et de développer des contrôles appropriés pour les atténuer. Afin de nous assurer que nos pratiques de gestion des risques sont à jour, nous avons activement mis à jour nos registres de risques en tenant compte des risques identifiés. Par la tenue de registres de risques précis et complets, nous pouvons systématiquement surveiller et traiter les risques sociaux, ce qui nous permet de mettre en œuvre des mesures proactives et de développer des stratégies afin de protéger les intérêts de nos parties prenantes et des communautés.

Au cours de l'EF23, nous avons continué à verser des indemnisations pour toutes nos opérations, indemnisant 258 propriétaires fonciers et utilisateurs de terres. Au total, 45 agriculteurs ont reçu une compensation pour la perte de leurs récoltes au Ghana à Nkosuo, Dompoase, Preposo, Pewuako et Besease à cause de perturbations temporaires de l'utilisation des terres, et trois d'entre eux ont reçu des paiements pour un déplacement permanent de leurs terres. En Côte d'Ivoire, Yaouré maintient des processus d'engagement des parties prenantes communautaires afin de résoudre les réclamations de déplacement et a indemnisé cette année 119 agriculteurs et membres de la communauté pour leurs récoltes. À Sissingué, 86 agriculteurs et membres de la communauté ont reçu une indemnisation pour la perte de leurs récoltes, et 8 personnes ont été indemnisées pour des dommages causés à des bâtiments ou à des biens.

Afin de soutenir nos activités d'exploration, nous avons travaillé avec nos communautés pour permettre notre accès temporaire aux terres, négociant et payant des compensations pour perte de récoltes à des utilisateurs de terres au Ghana à Nkosuo et en Côte d'Ivoire à Bagoé, Fimbiasso, CMA Sud, CMA Est, Govissou Kongoza, ainsi que dans les zones de prospection Allekran et Degbezere.

Le 10 février 2023, le fonds du Comité de développement local minier de Yaouré (« CDLM ») a été officiellement créé par le ministère des Mines. Ce fonds est un élément essentiel pour permettre à Perseus de fournir un soutien actif à nos communautés d'accueil. Le fonds, géré conjointement par le CDLM et la mine, sera orienté vers la promotion de la prospérité et la génération de bénéfices à long terme pour les 5 communautés à proximité immédiate de notre site minier de Yaouré, ainsi que 10 autres communautés identifiées comme étant indirectement impactées par nos activités. Ces ressources seront stratégiquement allouées à des initiatives comprenant le développement des moyens de subsistance, le renforcement des capacités et l'amélioration des infrastructures sociales.

Performances de l'EF23

Au cours de l'EF23, nous avons poursuivi des consultations communautaires sur l'accès aux terres et la réinstallation à l'appui des plans opérationnels et de développement. De plus, nous avons organisé dans les communautés des formations sur la sécurité routière et dispensé une formation sur le transport de minerai aux employés directement impliqués dans le développement de Fimbiasso.

Nos contributions à la communauté sont divisées en contributions discrétionnaires et non discrétionnaires, PwC effectuant une certification visant à fournir une assurance limitée concernant ces données. Redonner

aux communautés est essentiel pour améliorer les moyens de subsistance dans nos pays d'accueil. Au cours de l'EF23, nous avons versé un total de 4,2 M\$ US (3,5 M\$ US de contributions non discrétionnaires et 0,7 M\$ US de contributions discrétionnaires) en contributions communautaires, ce qui représente 0,44 % de nos revenus.

Chaque année, Perseus verse 0,3 M\$ US au fonds fiduciaire Edikan, créé en 2012 pour financer des initiatives de développement des infrastructures et des moyens de subsistance. Les projets ont permis de financer un certain nombre d'initiatives dans les domaines de l'éducation, de la santé et du bien-être. de l'eau potable et de l'assainissement, du sport et de la culture, ainsi que l'amélioration des infrastructures. Des contributions supplémentaires sont également versées au fonds pour soutenir des projets précis (voir l'étude de cas ci-dessus). Nous avons continué d'acheter une large gamme de biens et de services dans le pays, notamment des services d'exploitation et de production minières, des agents de broyage, la plupart des réactifs végétaux, des équipements de protection individuelle, des assurances, des services de sécurité, de restauration et d'autres services professionnels.

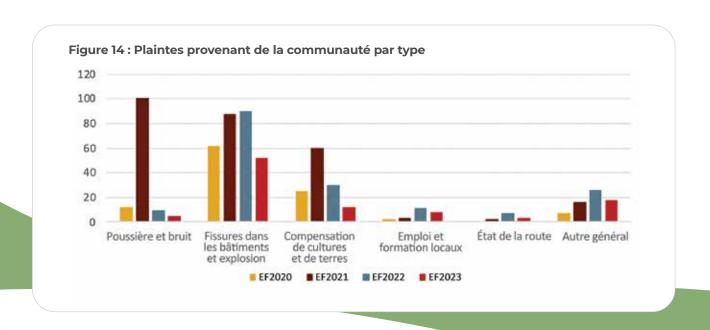
Dans la mesure du possible, nous travaillons avec les entreprises locales afin de renforcer leurs capacités et nous assurer que la qualité des biens et services qu'elles offrent répond aux meilleures pratiques internationales ainsi qu'aux normes internes de Perseus.

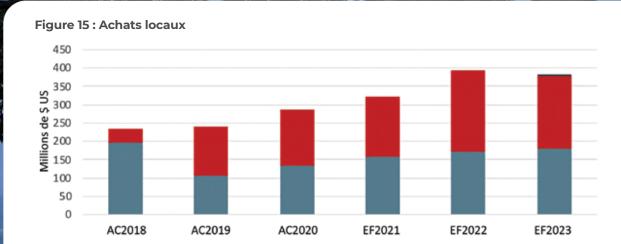
Au cours de l'EF23, Perseus a dépensé 179 M\$ US auprès d'entreprises ghanéennes, 198 M\$ US auprès d'entreprises ivoiriennes et 5 M\$ US auprès d'entreprises soudanaises, ce qui représente 79 % des achats totaux consacrés aux produits locaux dans l'ensemble du Groupe.

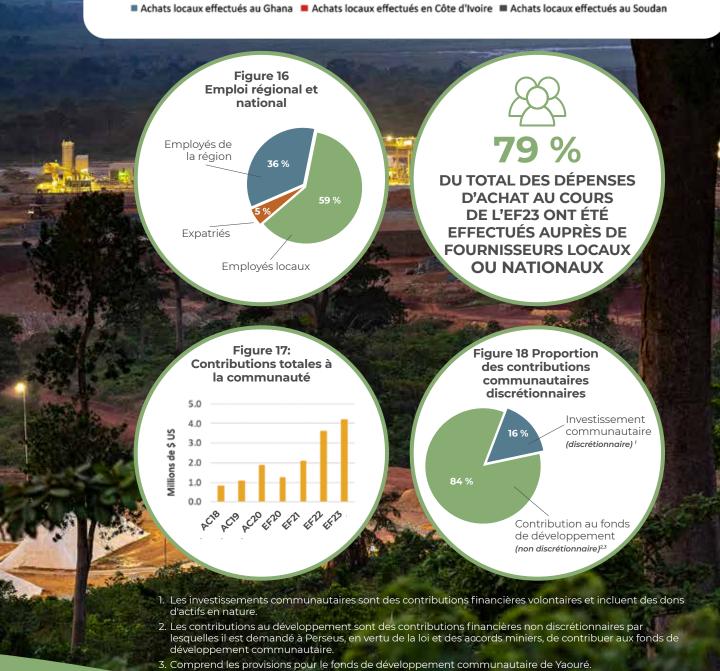
Nous nous engageons à garantir que toutes les parties



prenantes concernées, y compris nos employés, nos sous-traitants et la communauté, reçoivent les informations pertinentes pour accéder et utiliser notre mécanisme de dépôt de plainte. Par notre processus de dépôt de plainte, nous visons à garantir que les plaintes soient traitées équitablement et que des solutions soient apportées lorsque cela est possible afin de corriger les impacts négatifs en temps opportun. Les plaintes peuvent être déposées en personne à nos centres d'information communautaire, via nos agents de liaison des relations communautaires ou par courrier électronique. Au cours de l'EF23, le nombre de plaintes reçues a considérablement diminué, passant de 174, au cours de l'EF22, à 98 et elles étaient principalement liées à des fissures dans les bâtiments et à des problèmes d'explosion à Edikan et Yaouré. Voir Poussière, bruit, explosion et vibrations (page 72) pour plus d'informations.







65

(suite)

Engagements

Au cours de l'EF24, nous travaillerons de concert avec l'agence de protection de l'environnement du Ghana pour lancer le processus de cadrage et préparer l'EIE pour le projet Nkosuo à Edikan. Nous lancerons également la mise en œuvre des mesures d'impact social, notamment en résolvant les questions d'indemnisation pour les individus et les ménages concernés, et finaliserons l'EIES. Cela nous permettra d'évaluer et d'éliminer tout effet négatif potentiel du projet sur les parties prenantes de la communauté.

Afin de renforcer davantage notre engagement envers les droits de la personne, nous finaliserons notre évaluation des risques qui y sont liés en intégrant les principaux risques dans les registres des risques au niveau de l'entreprise, et aux niveaux opérationnel et fonctionnel, et en faisant progresser les évaluations d'impact sur les droits de la personne concernant nos opérations existantes.

En nous appuyant sur l'examen complet de notre norme d'accès aux terres au cours de l'EF22, nous nous engageons à garantir que notre système d'accès aux terres dispose d'un suivi et d'une collecte de données détaillés. Au cours de l'EF24, nous travaillerons à améliorer notre référentiel de données sur l'accès aux terres afin de rationaliser la gestion et l'accès aux informations critiques liées à l'acquisition et à l'utilisation des terres, et ce, afin de soutenir les communautés à proximité de nos opérations.

PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES DE SUBSISTANCE

En collaboration avec nos principales parties prenantes gouvernementales et communautaires, Perseus a identifié et hiérarchisé les ODD auxquels nous sommes le mieux en mesure de contribuer à travers nos activités opérationnelles, d'approvisionnement et d'investissement social. L'un d'eux est l'ODD-ONU 8 : travail décent et croissance économique. Cet objectif comprend la promotion d'une croissance économique soutenue, inclusive et durable, ainsi que d'un travail productif et décent pour tous.

Perseus dispose de plusieurs secteurs d'activités qui soutiennent la progression de cet objectif au Ghana et en Côte d'Ivoire :

- Emploi : offrir des opportunités d'emploi aux personnes de nos communautés et des pays dans lesquels nous opérons. Pour chaque site d'opérations, nous disposons de comités d'emploi communautaires qui servent de forum collaboratif afin de trouver des moyens de maximiser l'emploi.
- Formation: soutenir l'accessibilité des communautés à l'éducation grâce à des bourses et au financement d'installations scolaires.
- 3. Développement des affaires : offrir des opportunités locales aux petites entreprises les plus proches de nos sites d'opération. Par exemple, au cours de l'EF23, nous avons attribué le contrat de construction du barrage de Fimbiasso à des entrepreneurs du bassin versant local et à Yaouré, la construction du centre communautaire d'Angovia a été confiée à un entrepreneur du village.
- 4. Développement des moyens de subsistance : mise en place de projets de développement des moyens de subsistance dans chacun de nos sites d'opération.



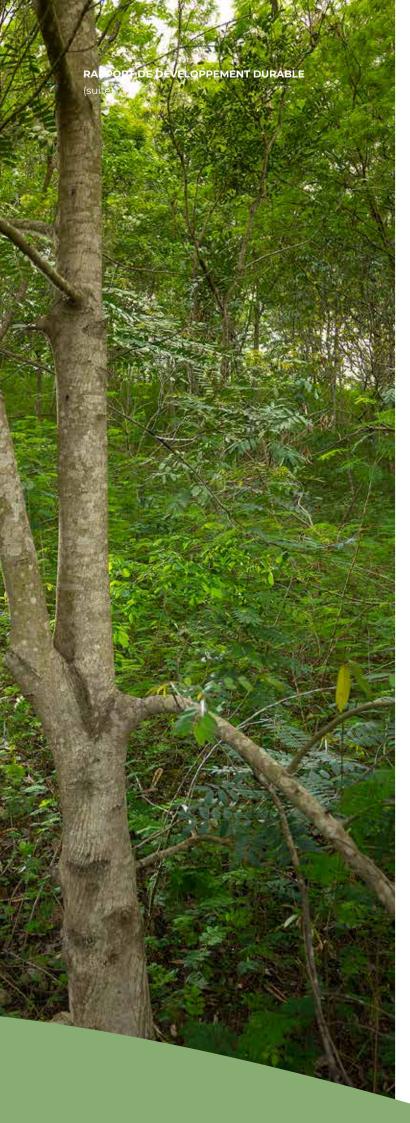
ÉTUDE DE CAS : Programme de soutien aux moyens de subsistance

Au cours de l'EF23, avec nos communautés autour d'Edikan, nous avons mis en œuvre notre programme pilote d'élevage porcin. Grâce à cette initiative, nous avons assuré une formation en matière d'élevage porcin aux agriculteurs locaux, les dotant des connaissances et des compétences nécessaires pour optimiser les soins et la production dans leurs porcheries. Nous avons réussi à approvisionner les porcheries en porcelets, marquant ainsi une étape importante dans l'avancement du programme.

Afin de garantir la santé et le bien-être des porcs, nous avons fourni avec diligence des services de vétérinaires et de soutien, incluant des inspections, des travaux d'entretien et des opérations de vaccinations à la ferme.







NOTRE ENVIRONNEMENT

Points saillants











RÉSIDUS

Les résidus font référence aux matières résiduelles restant après l'extraction de l'or du minerai, et composées d'un mélange de fines particules de roche et de sol, d'eau et de réactifs de traitement résiduels. Les résidus sont généralement stockés dans une installation conçue à cette fin et appelée ISR.

Nous nous engageons à prévenir tout incident de défaillance du confinement et à atténuer les impacts environnementaux et sociaux associés tout au long de la durée de vie de nos ISR. Notre approche est conforme aux meilleures pratiques reconnues à l'échelle internationale, incluant une bonne gouvernance et des stratégies globales de gestion des risques.

Cadre de performance

Nous gérons l'intégrité et la stabilité de nos ISR et les autres risques associés tout au long de leur durée de vie.

L'emplacement, la sélection et la conception de nos ISR sont conformes aux normes de « l'Australian

(suite)

National Committee on Large Dams » (Comité national australien des grands barrages – « ANCOLD ») et aux réglementations locales. Chacune de nos ISR est supervisée par un ingénieur de barrage et un employé de Perseus responsable du maintien de la gestion globale de l'ingénierie, de la gouvernance et de l'intégrité (y compris la planification, l'exploitation, la surveillance, la gestion du changement et la maintenance).

Tout au long de l'exploitation, nous effectuons des contrôles, des surveillances et des audits pour vérifier que les ISR fonctionnent comme prévu et que la gestion continue s'adapte de manière appropriée aux changements nécessaires. Nous maintenons la discipline opérationnelle de nos ISR conformément aux catégories de conséquences et aux normes de conception de l'ANCOLD, ainsi qu'aux exigences réglementaires spécifiques au pays (le cas échéant). Ceci comprend :

- la surveillance et la gestion conformément au manuel d'exploitation documenté, qui comprend les performances opérationnelles, l'intégrité structurelle, la détection des fuites et de la stabilité (y compris les forages de surveillance des eaux souterraines et les piézomètres), le bilan hydrique, la gestion des contaminants tels que le cyanure et l'arsenic en dessous des niveaux de dilution et de concentration recommandés, la gestion des changements, l'assurance et le contrôle de la qualité; et
- des inspections de sécurité indépendantes menées chaque année par un tiers indépendant, incluant un examen de l'intégrité et de la gouvernance, y compris une évaluation des risques de rupture du barrage et la classification des conséquences.

Performances de l'EF23

Au cours de l'EF23, il n'y a eu aucune défaillance significative des ISR sur nos sites d'opération. Tous les complexes d'ISR sur nos sites ont été évalués de manière indépendante et jugés adéquats pour le stockage continu des résidus.

Deux fuites mineures se sont produites à notre ISR d'Edikan au cours de l'année. Ces incidents ont tous deux été attribués à des ruptures de pipeline entraînant un déversement de résidus par flottation. Des mesures ont été prises rapidement, et les deux déversements ont été efficacement contenus, les zones affectées nettoyées et les résidus remis dans l'ISR sans autres conséquences.

Au cours de l'EF23, nous avons engagé des experts indépendants du secteur pour effectuer des examens afin d'identifier les lacunes de conformité avec la norme industrielle mondiale sur la gestion des résidus (Global Industry Standard on Tailings Management – « GISTM ») pour toutes nos ISR.

Nous travaillerons sur les domaines prioritaires au cours de l'EF24.



Le projet d'acquisition de terrains d'extension de l'ISR à Yaouré a été lancé au cours de l'EF23 et se poursuivra tout au long de l'EF24. À Edikan, nous avons demandé à un consultant externe de procéder à un examen indépendant et à l'approbation de la conception mise à jour de l'ISR sur laquelle nous travaillerons au cours de l'EF24. À Sissingué, nous avons entrepris un examen interne de la durée de vie de la mine et examinerons et mettrons en œuvre des actions au cours de l'EF24.

Des incursions minières illégales intermittentes, impliquant des intrusions et des vols, ont eu lieu dans nos ISR de Yaouré et d'Edikan. Nous avons donc renforcé nos mesures de sécurité autour des ISR des deux sites afin d'atténuer de tels incidents et de préserver l'intégrité de nos opérations.

Engagements

Au cours de l'EF24, nous allons :

- continuer à mener des audits annuels de nos ISR par des parties externes indépendantes; et
- poursuivre la mise en œuvre de notre plan de mise en conformité avec le GISTM.

GESTION DES DÉCHETS ET MATIÈRES DANGEREUSES

Comme l'extraction et le traitement du minerai pour la production d'or nécessitent l'utilisation de matières dangereuses et génèrent des déchets non dangereux et dangereux, nous nous engageons à prévenir les effets sur la santé humaine et la contamination du sol ou de l'eau par des matières et des déchets dangereux

Les matières dangereuses utilisées dans nos opérations comprennent la chaux, les floculants, la soude caustique, l'acide chlorhydrique, les explosifs et le cyanure. Nous n'utilisons pas de mercure pour extraire l'or dans nos installations de traitement. Nous gérons et surveillons de manière proactive tous les processus de transport, de manipulation et de stockage du cyanure, sous la direction du Code international de gestion du cyanure. Nos plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence opérationnelle nous permettent de

(suite)

nous préparer à des rejets de produits chimiques, de matières dangereuses ou de déchets sur des sites particuliers.

Les plans prévoient des formations et des exercices réguliers afin de maintenir notre capacité d'intervention.

Cadre de performance

Nous nous engageons à mettre en œuvre des systèmes efficaces pour faire face aux risques pour la santé, la sécurité et l'environnement liés au transport, au stockage, à la manipulation et à l'élimination des déchets et des matières dangereuses. Nous analysons nos performances en matière de gestion des déchets et des matières dangereuses grâce à des indicateurs tels que :

- le suivi et l'enregistrement du nombre et du type de fuites, de déversements ou d'incidents de perte de confinement qui se produisent, ce qui permet d'identifier les tendances et les domaines nécessitant une amélioration;
- la surveillance régulière de la qualité de l'eau afin de détecter l'impact potentiel de nos pratiques de gestion des déchets sur les plans d'eau locaux; et
- la surveillance étroite des volumes de déchets générés par nos opérations et les méthodes d'élimination utilisées. Nous tenons des registres détaillés des emplacements où les déchets sont stockés, traités ou éliminés, ce qui permet de garantir le respect des réglementations en vigueur et de minimiser toute conséquence négative potentielle sur l'environnement.

Actions d'amélioration continue

Nous continuons de réduire les déchets minéraux par la mise en œuvre de stratégies telles que la réutilisation de l'eau, des produits chimiques et des matériaux lors de l'extraction, en adoptant des techniques de traitement plus efficaces et en mettant régulièrement à jour notre plan de gestion des déchets miniers. Nous maintenons de même des processus de surveillance et des examens externes annuels de nos ISR, en plus de soumettre notre plan de gestion des déchets à l'examen des régulateurs afin de garantir le respect des normes les plus élevées de l'industrie. Par l'intégration de ces pratiques, nous pouvons maximiser l'utilisation des ressources et minimiser la production de déchets.

Nous avons mis en œuvre des processus supplémentaires de gestion des déchets sur le site de Fimbiasso afin de garantir qu'il est préparé pour une élimination efficace et sûre des déchets. C'est pourquoi nous construisons actuellement sur place

une déchetterie dédiée. Cette nouvelle installation remplacera efficacement le transport des déchets vers la déchetterie de Sissingué et réduira ainsi le potentiel de perte de confinement.

Au cours de l'EF23, nous avons établi un partenariat avec l'Université de Yamoussoukro afin de développer et de mettre en place des projets de traitement et de recyclage des déchets plastiques. Ces initiatives ont été mises en œuvre sur notre site de Yaouré ainsi que dans les communautés environnantes afin de lutter contre l'influence des déchets sur la santé humaine et l'environnement. Nous poursuivrons ce partenariat au cours de l'EF24 et utiliserons l'expertise et les capacités de recherche de l'université afin de continuer à mettre en œuvre des solutions innovantes pour prévenir et atténuer efficacement les effets néfastes des déchets.

À Yaouré, nous avons mis en œuvre pour les jeunes des programmes de formation ciblés sur l'éducation à l'environnement et à la sécurité abordant les risques potentiels liés aux déchets tels, que le ruissellement des routes et la gestion des déchets du village. En partenariat avec des chercheurs de l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INPHB), un programme de réhabilitation d'une décharge a été lancé, comprenant des études ciblées sur le drainage minier acide. De plus, les membres de l'équipe d'exploration de Yaouré ont suivi une formation spécialisée sur le tri des déchets et le contrôle des déversements d'hydrocarbures, garantissant ainsi leur préparation aux pratiques de gestion des déchets.

Pour contribuer à l'amélioration des infrastructures locales et renforcer la sécurité routière, notre site d'Edikan a fait don de 200 mètres cubes de roches stériles au district de Wassa Amenfi Est au Ghana. Ce don visait à résoudre le problème de la détérioration des routes dans la région, par la fourniture de matériel pouvant être utilisé pour la réparation et l'entretien des routes.

De plus, nous avons construit une zone de déchets et de recyclage au MSGP, ce qui évitera à l'avenir d'avoir à transporter les déchets vers des installations hors site.



(suite)

ÉTUDE DE CAS : Promotion de la sensibilisation à l'environnement

Nous sommes très fiers d'avoir organisé pour les communautés autour de Yaouré le concours inter-école « Top Ecolo School », qui a mis un accent particulier sur l'amélioration de l'environnement d'étude et la propreté dans les écoles. Cette initiative visait à promouvoir la sensibilisation à l'environnement et à créer un environnement d'apprentissage plus sain dans les écoles.

De plus, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, les habitants d'Allahou-Bazi et d'Angovia, Perseus et 50 de nos employés, ont collaboré pour collecter des déchets plastiques dans les villages. Cet événement a sensibilisé à l'impact néfaste des déchets plastiques sur notre écosystème et a montré comment une action collective peut permettre d'apporter un changement positif.





Performances de l'EF23

Au cours de l'EF23, le total de nos déchets généraux générés a été de 2 219 tonnes, dont 36,2 % ont été recyclés. De plus, aucun incident significatif de perte de confinement n'a été enregistré sur aucun de nos sites.

Nous n'avons déploré aucun événement environnemental significatif¹⁶, aucun rejet d'eau d'exhaure ou déversement important de produits chimiques ou de déchets septiques. Plusieurs déversements mineurs d'hydrocarbures ont eu lieu sur nos sites d'opération, entraînant une perte totale déclarée de 492,4 tonnes de déchets d'hydrocarbures. Tous les déversements ont été contenus et éliminés sans conséquence.

À Edikan, un problème environnemental a été signalé en raison de la défaillance d'un pipeline de remblai. Le déversement a été contenu, la zone touchée a été nettoyée et tous les résidus ont été poussés jusqu'au barrage. Un problème de sécurité a été signalé concernant les déchets, une partie du revêtement pour déchets dangereux de la déchetterie ayant été apparemment volée par des intrus. Les dommages ont été immédiatement évalués, et le revêtement a été remplacé et confirmé comme étant sûr. Le personnel de sécurité a depuis été augmenté en conséquence.

Des déversements de catégorie 1 ont été enregistrés sur nos sites de Sissingué et Yaouré : ils ont été immédiatement traités par des mesures de confinement efficaces et des opérations de nettoyage approfondies sur site, et ils n'ont eu aucune conséquence.

Engagements

Au cours de l'EF24, nous allons :

- continuer notre programme de surveillance des déchets sur tous les sites afin d'identifier les risques possibles de perte de confinement et de maintenir la qualité de l'eau; et
- effectuer à Yaouré la maintenance nécessaire à l'amélioration de l'intégrité structurelle du béton sur site afin d'accroître sa capacité à contenir tout déversement éventuel de liquide.
- Poursuivre la collaboration avec nos communautés en ce qui concerne les initiatives de gestion des déchets.

POUSSIÈRE, BRUIT, DYNAMITAGE ET VIBRATION

Nous nous employons à prévenir et à réduire les effets négatifs sur nos travailleurs, les communautés locales et l'environnement qui découlent de différents aspects de nos opérations, notamment le bruit, la poussière, le dynamitage et les vibrations.

Les processus miniers impliquent des activités qui créent de la poussière en exposant le sol lors de l'enlèvement de la végétation et de tâches de terrassement telles que le forage, le dynamitage et le concassage. La poussière est également produite par la circulation des véhicules lourds, notamment sur les routes non goudronnées.

16. Les événements importants sont classés dans notre matrice de risques interne comme étant ceux pouvant avoir des effets irréversibles ou durables sur l'environnement.

(suite)

Des quantités excessives de poussière peuvent entraîner des problèmes de santé pour les communautés locales et le bétail, notamment des problèmes respiratoires et une irritation des yeux. Pour l'industrie minière, la réduction de la production de poussière, tant sur le site qu'à l'extérieur, reste un défi important et permanent.

Les activités minières peuvent également générer des nuisances sonores, causées par le forage, le dynamitage et le bruit de la circulation. De plus, les vibrations résultant du dynamitage peuvent endommager les bâtiments et les structures.

Trop de poussière en suspension dans l'air, de bruit et de vibrations peuvent avoir un impact sur la santé, la qualité de vie et la stabilité économique des communautés environnantes. Il est donc crucial de traiter et d'atténuer efficacement ces problèmes.

Cadre de performance

Nous cherchons à suivre l'évolution de nos performances en matière d'atténuation des impacts du bruit, de la poussière, des explosions et des vibrations sur nos travailleurs, la communauté locale et l'environnement grâce aux mesures suivantes :

- surveillance, sur tous nos sites d'opération, du bruit, de la poussière et des vibrations induites par les explosions afin garantir que nous respectons les exigences légales et les attentes de la communauté locale; et
- enregistrement et enquête concernant les plaintes: toutes les plaintes présentées par les parties prenantes concernant la poussière, le bruit, les explosions et les vibrations font l'objet d'une enquête, et des mesures correctives sont prises le cas échéant. Ces données sont notées et les problèmes demandant une amélioration sont identifiés et résolus.

Performances de l'EF23

Nous travaillons à améliorer la situation concernant la poussière, le bruit, le dynamitage et les vibrations grâce à :

- · l'engagement auprès des communautés ;
- · notre mise à jour en matière de politiques pertinentes ;
- · la surveillance ; et
- · des actions proactives et correctives.

Bruit : au cours de l'EF23, le nombre de plaintes relatives au bruit est resté faible, avec seulement 4 plaintes enregistrées sur tous les sites d'opération. Notre surveillance des niveaux de bruit au sein de la communauté a démontré notre conformité aux exigences réglementaires et a des conditions ambiantes normales au cours de l'EF23.

Explosions et vibrations: une surveillance étroite des

degrés d'explosions et de vibrations à Yaouré a révélé certains cas de dépassement des niveaux maximaux. Les plaintes de la communauté ont été principalement liées aux fissures sur les bâtiments et aux dégâts causés par les explosions autour des sites d'Edikan et de Yaouré tout au long de l'année. L'examen de base des bâtiments est désormais en place et des réparations sont en cours.

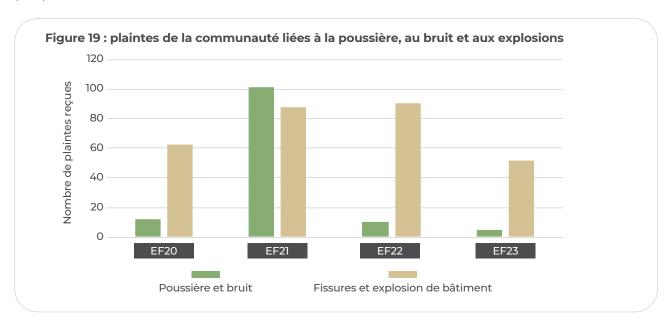
Cependant, nous sommes heureux d'annoncer une amélioration en ce qui concerne les plaintes liée aux explosions pour tous nos sites d'opération, avec une réduction significative de 90 plaintes au cours de l'EF22 à 52 au cours de l'EF23, soit le nombre le plus bas des trois dernières années.

Cette réduction significative peut être attribuée à l'achèvement des activités de dynamitage à des fins de construction à Yaouré, ce qui a donné lieu à seulement 3 plaintes enregistrées au cours de l'EF23, contre 40 au cours de l'EF22. En outre, Yaouré a également mis en place un comité de suivi des dynamitages pour surveiller les activités de dynamitage et sensibiliser la communauté à celles-ci. Yaouré a également pu parvenir à un accord avec la communauté quant à la meilleure approche à adopter pour que toutes les fissures soient enregistrées et évaluées par un organisme externe indépendant. Les plaintes liées au dynamitage font l'objet d'une enquête et sont résolues soit par des réparations, soit par une indemnisation, soit par la conclusion que les dommages n'étaient pas dus à nos activités.

Poussière: les plaintes liées à la poussière sont passées de 10 au cours de l'EF22 à 5 au cours de l'EF23, ce qui peut être attribué à la diminution du trafic routier à Yaouré suite à l'achèvement des activités de construction.



(suite)



Engagements

Au cours de l'EF24, nous allons :

- continuer à travailler avec la communauté pour qu'elle comprenne mieux les impacts du dynamitage;
- mener une étude approfondie des bâtiments pour résoudre tout problème et mener les travaux de rénovation ou de réparation nécessaires à Yaouré; et
- explorer et mettre en œuvre activement des options avec nos entrepreneurs pour minimiser l'impact du bruit et de la poussière sur les communautés proches de nos opérations.

BIODIVERSITÉ ET UTILISATION DES TERRES

Nous reconnaissons l'importance de la conservation de la biodiversité, la nécessité de systèmes de zones protégées correctement désignés et gérés, de même que d'une planification intégrée de l'utilisation des terres, et nous nous employons à protéger les écosystèmes et à minimiser ou éviter les impacts sur la biodiversité et les perturbations des terres. Nous n'explorerons ni n'exploiterons dans les zones du patrimoine mondial et respecterons les zones protégées légalement désignées.

Dans le cadre de nos opérations, les principaux risques liés à la biodiversité comprennent le défrichement, la perte ou la fragmentation de l'habitat et les perturbations de la faune dues à la lumière, au bruit et aux mouvements des véhicules. Nous pouvons également contribuer à des impacts indirects, notamment quant à la qualité et à la disponibilité de l'eau pour les écosystèmes, à la dégradation des sols, aux feux de brousse, à l'introduction de mauvaises herbes, d'animaux sauvages et de nuisibles envahissants, ainsi qu'à l'immigration humaine entraînant la destruction d'habitats. Nos opérations à Yaouré et Sissingué sont situées à proximité des réseaux fluviaux, et des espèces se trouvant sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sont présentes à côté de chacune de nos zones d'opération.

Cadre de performance

Nous gérons les risques liés à la biodiversité dans nos opérations en appliquant une hiérarchie d'atténuation établie (éviter, atténuer, réhabiliter et, le cas échéant, appliquer des mesures compensatoires) à tout impact négatif potentiel ou résiduel sur les écosystèmes d'eau douce ou terrestres. Notre politique environnementale comprend des engagements à :

- protéger la biodiversité dans nos zones d'opération en mettant en œuvre des stratégies globales incluant la préservation, la restauration et la gestion de l'habitat;
- mettre en œuvre des contrôles efficaces pour prévenir la pollution des eaux souterraines, des eaux de surface, du sol et de l'air afin de minimiser les rejets de substances nocives et promouvoir des pratiques responsables de gestion des déchets. Nous surveillons nos opérations afin de nous assurer que nous respectons les réglementations locales et les normes internationales sur les polluants dans l'environnement; et
- minimiser les impacts sur la faune et la végétation en limitant les zones qui doivent être défrichées et en participant activement aux programmes de réhabilitation.

Performances de l'EF23

Au cours de l'EF23, nous sommes restés déterminés à respecter notre engagement à protéger les écosystèmes et à minimiser les impacts sur la biodiversité sur tous nos sites. Grâce à des pratiques continues de restauration et de réhabilitation, nous avons activement contribué à la préservation et à l'amélioration des habitats naturels. Afin de minimiser les perturbations des terres, nous avons mis en œuvre des mesures strictes pour optimiser leur utilisation, en veillant à ce que les terres perturbées soient utilisées au maximum de leur potentiel. Nous avons progressivement réhabilité les zones minées en y introduisant une gamme diversifiée d'espèces d'arbres qui fournissent des habitats adaptés à la faune locale. En promouvant la biodiversité grâce à des efforts de reboisement, nous visions à restaurer l'équilibre écologique d'origine.

À Sissingué, nos efforts se sont concentrés sur la réhabilitation de la flore. Nous avons entrepris des initiatives pour déplacer les arbres déracinés pendant que le site était en exploitation, assurant ainsi leur préservation et la poursuite de leur croissance. De plus, nous avons amélioré les taux de croissance des plantes et des arbres indigènes dans notre pépinière, ce qui nous a permis de mieux soutenir le processus de restauration. Ces plantes et arbres soigneusement entretenus ont ensuite été replantés dans leurs habitats naturels, contribuant ainsi aux initiatives de la Journée mondiale de l'environnement et soutenant notre





engagement en faveur du développement durable.

À Yaouré, nous avons collaboré avec les chercheurs en environnement et développement durable de l'Université de Daloa afin de faire des relevés sur place de la flore et de la faune. Ces relevés visaient à identifier les éventuels impacts de nos opérations sur l'écosystème local.

.Au cours de l'EF23, nous avons défriché 193,4 hectares de terres, lesquels ont été en majeure partie attribués aux activités d'exploration à Fimbiasso. Nous avons restauré 27,1 hectares à l'état naturel et au total, à ce jour 10 %, des terres ont été réhabilitées sur l'ensemble de nos sites.

Engagements

Au cours de l'EF24, nous allons :

- poursuivre la mise en œuvre de nos plans de gestion de la biodiversité sur l'ensemble de nos sites; et
- poursuivre nos efforts de réhabilitation progressifs à mesure que des zones deviennent disponibles pour la réhabilitation, en nous concentrant particulièrement sur Sissingué à mesure que les activités minières diminuent sur le site et que notre attention se tourne vers Fimbiasso.

FERMETURE

La planification de la fermeture est intégrée à l'ensemble du cycle de vie de nos actifs opérationnels, de la conception à l'exploitation jusqu'à la fermeture, et au-delà. Tout en gérant les risques financiers, environnementaux et sociaux associés, notre objectif est de laisser un héritage positif et d'optimiser les résultats de la fermeture en consultation avec les communautés locales et d'autres parties prenantes.

Cadre de performance

Notre politique environnementale comprend un engagement à assurer une fermeture de nos opérations qui est à la fois efficace et respectueuse de l'environnement. La planification de la fermeture est intégrée à toute notre chaîne de valeur, depuis la conception initiale et la définition jusqu'à la fin de l'exploitation, en passant par la phase d'opération. La réhabilitation se fait progressivement à mesure que les zones deviennent disponibles, et elle est soutenue par des pépinières sur place et gérées par des membres de la communauté locale. Lorsque le gouvernement le permet, nous accordons également la priorité au remblayage des fosses autant que possible.

Les plans de fermeture de nos opérations sont élaborés au cours de la phase de conception de la mine et incluent le façonnage du relief, la réhabilitation de la végétation, la suppression des infrastructures, la réaffectation, de même que des programmes sociaux de fermeture, comme le développement de moyens de subsistance. Pour chacun de nos sites d'opérations, les plans de fermeture servent de base au calcul de nos provisions de fermeture et de garanties bancaires, lesquelles sont détenues par l'État. Les hypothèses sous-jacentes à ces estimations sont revues et mises à jour régulièrement.

Tout au long de la durée de vie opérationnelle de nos mines, nous collaborons activement avec les communautés et les gouvernements afin d'identifier de quelles façons les terres pourront être utilisées après la fermeture afin de générer des avantages environnementaux, sociaux et économiques durables, et de laisser ainsi un héritage positif à nos communautés.

Nos progrès vers une fermeture écologiquement responsable de nos mines sont évalués par les procédures suivantes :

- un examen indépendant des plans de fermeture sur une base cyclique tous les 2 à 3 ans et la mise à jour régulière des estimations de coûts afin de garantir l'exactitude et le respect des exigences réglementaires;
- des évaluations des besoins en matière de réhabilitation, y compris l'examen de la méthodologie de réhabilitation, des tarifs unitaires et du calcul des distances de déplacement et de transport des matériaux; et
- la surveillance et l'entretien des sites, y compris la réhabilitation des eaux souterraines et de surface, et de la végétation.

Performances de l'EF23

Au cours de l'EF23, nous avons examiné et mis à jour nos plans de fermeture et les hypothèses sous-jacentes.

À Yaouré, un comité de pilotage de réhabilitation a été créé afin d'organiser les programmes de réhabilitation du site. Des efforts de réhabilitation sont en cours pour préparer les zones sur lesquelles des arbres seront plantés.

Des plans pour la création d'une pépinière ont également été élaborés, où seront cultivées des espèces de plantes indigènes à utiliser dans le cadre des efforts de conservation.

Sur le site d'Edikan, nous avons continué à prendre des mesures proactives vers la fermeture en mettant en œuvre des efforts de réhabilitation pour fermer efficacement une décharge.

À Sissingué, nous avons incorporé avec succès le minerai des gisements satellites de Fimbiasso et Bagoé, ce qui a permis de prolonger la durée de vie de notre site d'exploitation de Sissingué jusqu'en mars 2026 au moins. Conscients de la durée de vie plus courte de la mine de Sissingué, nous continuons à planifier sa fermeture tout en envisageant également des possibilités d'extension éventuelle. Dans le cadre de ce processus, nous avons continué la mise à jour des estimations de coûts et l'évaluation des besoins en matière de réhabilitation. Les estimations concernant la planification de la fermeture de Fimbiasso ont également été intégrées aux estimations de l'EF23.

Des journées appelées « Une personne, un arbre » et dédiées à la plantation d'arbres ont de nouveau été organisées avec la main-d'œuvre sur l'ensemble des sites, dans le but d'encourager la participation à une réhabilitation progressive de l'ensemble du site.

À la fin de l'EF23, la provision totale de notre entreprise pour les fermetures et les réhabilitations s'élevait à 39,5 M\$ US (soit 63,9 M\$ A, selon les états financiers consolidés).

Engagements

Nous continuerons de procéder à un examen indépendant et de mettre à jour nos plans de fermeture tous les 2 à 3 ans afin de garantir qu'ils sont conformes aux plans d'opérations.



(suite)



GESTION DE L'EAU

L'accès à une eau salubre et propre est un droit fondamental et essentiel pour préserver des écosystèmes sains, soutenir les moyens de subsistance et la qualité de vie des communautés et maintenir la durabilité à long terme de notre entreprise. Nous ne pouvons pas fonctionner sans cette ressource vitale.

Nous nous employons à être des gestionnaires responsables de l'eau, et l'utilisation de cette ressource est effectuée dans le respect des conditions des permis applicables. Afin de garantir que nous disposions d'un approvisionnement en eau fiable et de haute qualité pour soutenir nos opérations, nous nous employons à éviter tout effet néfaste sur la qualité des eaux de surface et souterraines sur nos terres et collaborons avec les communautés locales afin d'améliorer et de protéger leur accès à l'eau potable. Notre approche nous permet d'assurer la disponibilité en eau propre pour nos prélèvements, l'environnement et les communautés environnantes.

Afin de soutenir l'accès des communautés aux ressources en eau, nous avons contribué à la construction au sein des communautés d'infrastructures hydrauliques essentielles. Notre surveillance régulière de la qualité des eaux de surface et souterraines n'a révélé aucun problème majeur en matière de qualité de l'eau. De plus, des pratiques de recyclage de l'eau sont mises en œuvre à des fins de production. D'autres initiatives incluent la construction de toilettes pour les écoles et les marchés, ce qui a contribué à promouvoir l'amélioration des installations sanitaires.

Nos opérations se déroulent dans des régions de savane tropicale humide¹⁷ et impliquent diverses interactions et risques avec l'eau. Nos exploitations connaissent un stress hydrique de base faible (Sissingué et Yaouré) ou moyen (Edikan)¹⁸. D'autres risques de pénurie d'eau liés à nos opérations comprennent des risques de sécheresse faibles à moyens, ainsi qu'une faible variabilité saisonnière de l'eau pour les

approvisionnements renouvelables en eaux de surface et souterraines. De minutieux processus de gestion et de planification sont établis au sein de nos opérations afin de gérer et d'atténuer ces risques lorsque cela s'avère possible.

Cadre de performance

Compte tenu du large éventail de risques associés à l'eau et de leur importance cruciale pour notre activité, nous accordons une grande attention à la question de l'eau dans nos processus de planification commerciale et de gestion durable, et ce, à tous les niveaux. C'est à notre PDG, en collaboration avec l'équipe de haute direction, que revient la responsabilité ultime de superviser la stratégie de gestion de l'eau et d'assurer sa bonne exécution et ses performances au sein de l'entreprise.

Notre objectif de gestion comprend:

- la planification et l'élaboration d'une stratégie commerciales, y compris la planification de la durée de vie de la mine et la garantie de la continuité d'un approvisionnement sécurisé en eau;
- le bilan et la tenue d'informations pour permettre de suivre et de mesurer les volumes de précipitations, de prélèvements et de rejets;
- la maximisation de l'efficacité et le recyclage de l'eau; et
- l'évaluation et la gestion des risques liés à l'eau, dans les domaines de la santé et de la sécurité, de l'environnement, des droits financiers, sociaux et de la personne, ainsi que de la réputation.
- 17. World Maps of Köppen-Geiger Climate Classification. Juin 2006. http://koeppen-geiger.vu-wien.ac.at/present.htm
- Aqueduct Water Risk Atlas. World Resources Institute. https://www.wri.org/data/aqueduct-water-risk-atlas

(suite)

Performances de l'EF23

Au cours de l'EF23, nous avons continué à rendre compte de nos performances en matière d'eau selon « A Practical Guide to Consistent Water Reporting » (Mars 2017)¹⁹, l'Australian Minerals Council Water Accounting Framework et le GRI. Cet exercice comprenait la divulgation des volumes et de la qualité de nos prises et de nos prélèvements, de nos sorties et de nos rejets, ainsi que de notre consommation et de la réutilisation de l'eau pour tous nos sites d'opération.

Au cours de l'EF23, nous avons décidé de continuer à évaluer nos données sur l'eau en interne et de lancer le processus de certification au cours des prochaines années de reddition de comptes. Nous nous engageons à améliorer continuellement nos pratiques de gestion de l'eau et à assurer l'exactitude de nos informations relatives à l'eau.

Au cours de l'EF23, la pépinière de Sissingué a été créée afin de procéder à des plantations pendant la saison humide, et elle est alimentée par l'eau brute provenant d'un forage du site. Cette initiative visait à améliorer l'approvisionnement en flore locale et en arbres cultivés dans la région. L'investissement dans le développement continu de la pépinière contribuera à soutenir la disponibilité de plantes et de graines locales et à réduire les risques associés à la disponibilité saisonnière de l'eau dans la région.

À Yaouré, les opérations actuelles dépendent uniquement de l'eau du bassin de l'ISR, de l'eau des puisards et des forages ainsi que de l'eau de la rivière Bandama. Des investissements dans des sources d'eau alternatives pourront être envisagés au cours des périodes de redditions de comptes futures, si nécessaire. Pour faire face à tout incident de déversement potentiel, certaines zones délimitées sur

le site ont été renforcées avec du béton afin d'améliorer les capacités de confinement. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de notre engagement et de notre approche proactive en matière de gestion durable de l'eau.

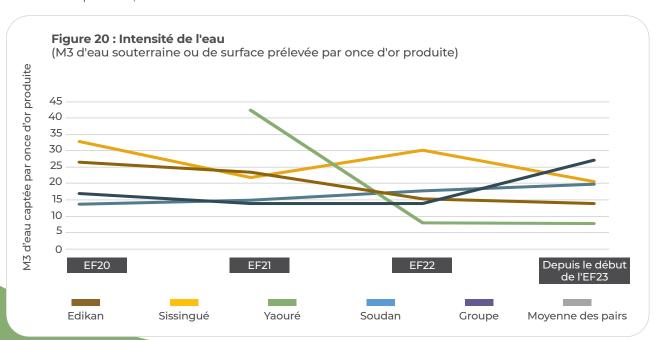
En tant que Groupe, la quantité totale d'eau que nous avons prélevée au cours de l'EF23 était de 7 473 470 kL, soit une baisse par rapport aux 7 532 039 kL de l'EF22. Le volume d'eau prélevé a diminué de 15,34 m³ à 13,96 m³ par once d'or produite.

Les données ci-dessous représentent le total de nos entrées, sorties et volumes recyclés/réutilisés d'eau pour l'EF23, et elles indiquent que notre intensité en eau est de 13,96 m³ par once d'or produite (Figure 20), ce qui est meilleur que la moyenne de notre groupe de référence en matière de développement durable, celle-ci étant de 27,07 m³ par once (Tableau 14).

Engagements

Au cours de l'EF24, nous avons l'intention de consolider notre système de gestion des risques liés à l'eau dans l'ensemble de nos opérations afin d'améliorer notre capacité à mesurer les plus importants risques liés à l'eau ayant un impact sur notre activité. Nous envisagerons également d'établir et de mettre en œuvre des cibles en matière d'eau, ainsi que des délais pour améliorer notre performance en matière de gestion de l'eau et assurer une gestion responsable de l'eau sur l'ensemble de nos sites d'opération.

A practical guide to consistent water reporting.
 International Council on Mining & Metals, mars 2017.
 https://www.icmm.com/en-gb/guidance/ environmental-stewardship/water-reporting



(suite)

ÉTUDE DE CAS : Programme d'exploration des eaux souterraines

Nous nous engageons à procéder à une évaluation approfondie et à utiliser les meilleures stratégies de gestion de l'eau.

Au cours de l'EF23, nous avons engagé un consultant afin de mener une étude sismique passive cruciale dans le cadre de notre programme complet d'exploration des eaux souterraines pour notre MSGP au Soudan. Cela jouera un rôle déterminant dans le soutien de nos futures activités de construction et de forage.

Dans le cadre de nos efforts continus visant à garantir un approvisionnement durable en eau, nous avons récemment achevé un test de pompage de longue durée de confirmation de l'aquifère situé à environ 100 km du site. Cet aquifère est une source primaire potentielle d'eau brute. Des simulations d'eau en cours sont effectuées afin d'optimiser nos plans de traitement et de garantir une utilisation efficace de l'eau tout au long du cycle de vie du projet.

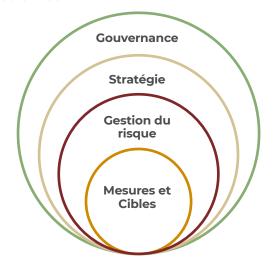


ÉNERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIOUE

Par rapport aux autres matériaux extraits, l'or a une empreinte carbone relativement faible en raison de sa production mondiale limitée d'environ 3 000 tonnes par an. Les niveaux d'intensité des émissions par valeur en dollars américains associés à la production d'or sont inférieurs à ceux de l'acier, de l'aluminium ou du charbon. La majorité de l'empreinte carbone de l'or provient du processus d'extraction²⁰. Compte tenu du potentiel de l'or à soutenir les technologies à faibles émissions de carbone, il existe des possibilités de réduire notre impact carbone futur en facilitant la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.²¹

- 20. Gold and climate change: An introduction. World Gold Council, juin 2018. https://www.gold.org/goldhub/research/gold-and-climate-change-introduction
- 21. and climate change: Current and future impacts. World Gold Council, octobre 2019. https://www.gold.org/goldhubresearch/gold-and-climate-change-current-and-future-impacts

Figure 21 : Éléments fondamentaux des informations financières recommandées liées au climat



Gouvernance

La gouvernance de l'organisation autour des risques et opportunités liés au climat

Stratégie

Les effets réels et potentiels des risques et opportunités liés au climat sur l'activité, la stratégie et la planification financière de l'organisation

GESTION DES RISQUES

Les processus utilisés par l'organisation pour identifier, évaluer et gérer les risques liés au climat.

MESURES ET CIBLES

Les mesures et les cibles utilisées pour évaluer et gérer les risques et opportunités pertinents liés au climat.

Au cours de l'EF22, nous avons étendu notre reddition de comptes aux risques et opportunités climatiques conformément au cadre du TCFD, et nous avons fixé des objectifs généraux de réduction des émissions. Au cours de l'EF23, nous avons continué d'examiner nos risques et opportunités climatiques, et cette section du rapport fournit des mises à jour sur nos performances au cours de cet exercice.

Gouvernance Le conseil d'administration de Perseus a la responsabilité globale de la gouvernance en matière de développement durable et de la gestion des risques, dont les risques liés au climat.

Stratégie Nous comprenons la nécessité d'identifier et de gérer en permanence les risques liés au climat. Chaque année, dans le cadre de notre évaluation périodique des risques d'entreprise, nous examinons nos risques liés au climat afin de comprendre et d'identifier les principaux risques et opportunités non financiers et liés aux parties prenantes. Les risques liés au climat sont intégrés dans notre processus général d'évaluation des risques d'affaires lorsque cela est approprié et guidés par notre politique environnementale.

Gestion des risques La TCFD classe les risques liés au climat en risques physiques et de transition. Nous prenons en compte les risques climatiques physiques et de transition dans le contexte de notre modèle opérationnel actuel, dans lequel nos mines ont une durée de vie relativement plus courte que celles des autres ressources extractives. Nous reconnaissons également les risques et opportunités potentiellement importants présentés par le changement climatique pour l'avenir de nos actifs d'exploitation. Cela comprend:

Risque physique

Le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (« Rapport du GIEC ») donne un aperçu complet de l'état actuel du climat et des scénarios climatiques anticipés. Il met en

climatique induit par l'homme et affectant le monde. Grâce à la compréhension de ces changements et des projections spécifiques à nos régions d'opération, nous obtenons des informations précieuses nous permettant d'éclairer notre politique et nos stratégies climatiques.

Risque de transition Le risque de transition fait référence aux impacts potentiels associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, lesquels peuvent réclamer des changements politiques, juridiques, technologiques et de marché afin de répondre aux exigences d'atténuation et d'adaptation liées au changement climatique. Selon la nature, la rapidité et l'orientation de ces changements, les risques de transition peuvent poser différents niveaux de risques financier et de réputation.

Le rapport du GIEC prévoit des changements climatiques en Afrique, notamment une augmentation des crues des rivières, des fortes précipitations et des températures de surface. En Afrique de l'Ouest, notamment, les conditions d'assèchement et de sécheresse devraient s'aggraver plus rapidement que la moyenne mondiale. Au cours de l'EF22, Perseus a mené une évaluation détaillée des risques physiques liés au changement climatique pour ses opérations actuelles et futures. L'évaluation a catégorisé l'exposition aux risques de chaque site à différentes variables climatiques, permettant ainsi une planification stratégique et la mise en place de mesures d'atténuation. De plus amples informations sur cette évaluation sont disponibles sur notre site Web.

Le tableau ci-dessous résume notre réponse stratégique aux risques climatiques physiques et de transition, ainsi que notre mise à jour pour l'EF23 :



(suite)

RISOUF

NOTRE RÉPONSE STRATÉGIOUE

MISE À JOUR DE L'EF2

PHYSIQUE

AIGU ET CHRONIQUE

Moyen à long terme

La gravité et la fréquence des événements météorologiques extrêmes devraient augmenter sur les sites d'exploitation du Groupe, avec une intensification des événements liés à la chaleur et aux risques de pénurie d'eau. Ceux-ci pourraient avoir un impact sur notre capacité opérationnelle, notre chaîne d'approvisionnement ou les coûts de fermeture.

Il pourrait y avoir une augmentation des jours de pluie extrêmes sur nos sites d'opération en Afrique de l'Ouest au cours de certains mois de chaque année, dans un contexte de réduction globale des précipitations en Afrique de l'Ouest. Nous gérerons cette dynamique difficile en la prenant en considération dans le cadre de nos programmes de gestion de l'eau, de planification des fermetures et de gestion des résidus.

Malgré la durée de vie relativement courte de nos actifs (5 à 8 ans), afin de minimiser l'exposition à certains risques climatiques physiques, nous prendrons ces risques en considération lors de la planification stratégique et opérationnelle future.

- Nous surveillons et gérons nos risques liés à l'eau et mettons en œuvre des stratégies d'efficacité et de gestion de l'eau sur nos sites d'opération. Veuillez vous référer à la section Gestion de l'eau (page 77).
- La planification de la fermeture ést intégrée à toutes les phases de notre chaîne de valeur, de la conception jusqu'aux opérations. Nous réhabilitons progressivement nos sites et notre planification de fermeture est documentée dans nos plans de fermeture de mine pour chaque exploitation, y compris en ce qui concerne nos barrages à résidus. Veuillez vous référer à la section Fermeture (page 77).
- Nous reconnaissons le risque que représentent les événements météorologiques extrêmes pour nos travailleurs et nous prenons en compte les impacts des événements de chaleur extrême pour la santé et la sécurité de nos travailleurs. Nous avons mis en place des contrôles pour atténuer le risque que cela pose à nos travailleurs (par exemple, de l'eau est mise à disposition sur place, nous proposons des formations de sensibilisation au stress thermique)

DE TRANSITION

POLITIQUE ET JURIDIQUE Moyen à long terme

Les politiques climatiques et énergétiques en Afrique de l'Ouest, telles que les politiques de tarification du carbone, peuvent entraîner des profils de risque plus élevés, de même qu'une augmentation des coûts d'exploitation.

Augmentation du coût de production en raison de problèmes juridiques ou d'indemnisation, et/ou de conditions fiscales imposées par le gouvernement en raison des dommages causés par les impacts du changement climatique.

- L'incertitude politique peut affecter notre capacité à préparer et à comptabiliser les coûts associés, les perturbations de nos activités et les obligations accrues de déclaration des émissions.
- · Actuellement, les mécanismes de tarification et de taxation du carbone n'affectent pas les régions dans lesquelles nous exerçons nos activités. Nous surveillons cependant les évolutions dans ce domaine.

Nous surveillons en permanence les exigences juridiques et les évolutions en matière de tarification et de taxe carbone.

De plus, nous avons mis en place un système de gestion de la conformité, conforme à la norme ISO AS/ISO 19600:2015.

Afin de nous préparer à toute future obligation de déclaration d'émissions, nous avons commencé à calculer et à surveiller nos émissions de gaz à effet de serre depuis l'EFI7. Au cours de l'EF23, nous avons également engagé PwC pour assurer la certification de nos données sur les émissions de gaz à effet de serre et de nos données énergétiques de scope 1 et 2.

TECHNOLOGIE

Moyen à long terme

Les nouvelles technologies peuvent affecter les caractéristiques économiques des différentes matières premières, dont l'or.

Les coûts de transition vers une technologie à faibles émissions pourraient modifier notre façon de fonctionner.

- Les utilisations de l'or en aval ont peu d'impact matériel sur son empreinte carbone, et de nouvelles possibilités font en sorte que l'or peut avoir un rôle à jouer dans la transition vers des technologies à faibles émissions.
- Nous étudions actuellement des options pour réduire les émissions de nos opérations et prenons en compte les coûts lors de l'évaluation d'initiatives viables en matière d'efficacité.

Nous continuerons d'explorer diverses possibilités visant à réduire les émissions de nos opérations lorsque des options viables et rentables seront disponibles.

Veuillez vous référer à la section Options de décarbonation (page 84).

MARCHÉ

Moyen à long terme

Le changement climatique pourrait avoir un impact sur la demande du marché, l'offre, le prix de l'or et le coût des matières premières et des intrants dont nous dépendons pour fonctionner, comme l'eau et l'énergie.

- L'empreinte carbone de l'or restera probablement relativement stable par rapport à d'autres matériaux ovtraits.
- rapport à d'autres matériaux extraits.
 Nous surveillons les mesures d'utilisation et d'efficacité pour l'eau, l'énergie et les émissions. Ces indicateurs servent ensuite de base à l'identification des initiatives d'efficacité, lorsqu'elles sont jugées viables.

Nous surveillons notre consommation d'eau et d'énergie ainsi que nos émissions de gaz à effet de serre depuis l'EF17.

Dans la mesure du possible, nous avons mis en place des initiatives d'efficacité afin de réduire notre impact.

Veuillez vous référer à la section Gestion de l'eau (page 77) et à la présente section Énergie et changement climatique pour plus d'informations.

RÉPUTATION

Court à moyen terme

De nombreuses parties prenantes pourraient scruter de plus en plus notre rôle dans le changement climatique, ainsi que notre impact sur nos communautés environnantes. Si nous ne parvenons pas à répondre efficacement aux préoccupations des parties prenantes, cela pourrait nuire à notre réputation et à notre licence d'exploitation.

 Nous collaborons sur une base régulière avec nos parties prenantes afin de maintenir un dialogue ouvert et transparent et permettre une identification précoce et une compréhension mutuelle des problèmes potentiels. Au cours de l'EF23, nous avons continué à impliquer nos parties prenantes de façon à favoriser une communication ouverte et transparente avec elles.

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (suite)

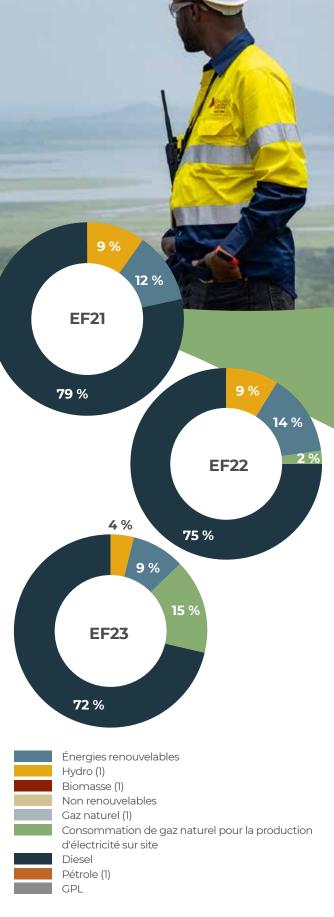
Mesures et cibles²⁰

En tant qu'entreprise d'extractions de ressources, Perseus a un rôle à jouer dans la réponse aux risques présentés par le changement climatique. L'Accord de Paris de 2015, signé par le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Soudan, incite les signataires à œuvrer pour limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2° Celsius au-dessus des niveaux préindustriels et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Nous soutenons ces engagements de nos pays hôtes.

Nos émissions scope 1 et 2 provenant de l'électricité produite et achetée au diesel associée à nos opérations représentent nos principales sources d'émissions. Nous rendons compte de ces mesures chaque année et travaillons à maximiser notre efficacité énergétique, ainsi qu'à réduire nos émissions. Au cours de l'EF23, PwC a fourni une certification visant à fournir une assurance limitée de nos données sur les émissions de gaz à effet de serre et de nos données énergétiques de scope 1 et 2.

Bien que notre mix de consommation énergétique comprenne l'hydroélectricité et le gaz naturel, notre principale source d'énergie demeure le diesel. Même si nous et l'ensemble de l'industrie aurifère reconnaissons que les producteurs d'or peuvent recourir davantage aux énergies renouvelables et à faibles émissions, l'adoption de celles-ci devra être envisagée dans le contexte d'un environnement difficile pour la pénétration des énergies renouvelables en Afrique de l'Ouest, y compris en ce qui concerne la sécurité des terres et des infrastructures, ainsi que les délais d'investissement de la durée de vie de nos mines.

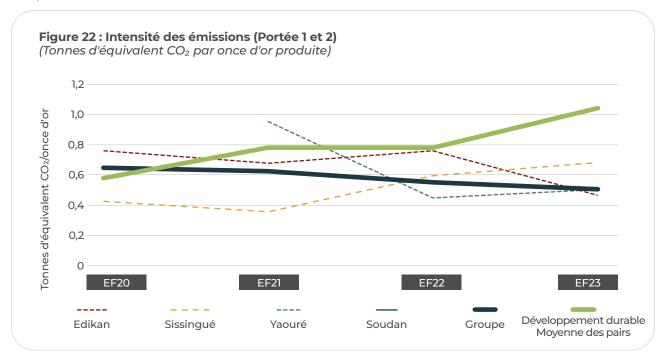
20. Notre méthodologie de calcul des émissions de gaz à effet de serre pour les émissions de scope 1, 2 et 3 est conforme à la méthodologie de calcul du World Resources Institute et du protocole GHG (sur les gaz à effet de serre) du World Business Council for Sustainable Development.



(suite)

Au cours de l'EF23, nos émissions totales de gaz à effet de serre ont légèrement augmenté pour atteindre 275 082 tonnes d'équivalent CO₂, hausse attribuée à une augmentation de la production. La figure 22 ci-dessous présente la répartition de nos émissions de gaz à effet de serre par site.

La figure 22 ci-dessous compare nos émissions de scope 1 et 2^{21} (en tonne d'équivalent CO_2 par once d'or produite) à celles de notre groupe de référence en matière de développement durable et menant des opérations d'extraction d'or axées sur l'Afrique. Les opérations de notre groupe de référence en matière de développement durable concernent des teneurs en or allant d'élevées à faibles, avec une gamme de types de mines comprenant des mines à ciel ouvert, des mines souterraines, ou une combinaison des deux. L'intensité de nos émissions a diminué, passant de 0,55 tonne d'équivalent CO_2 par once d'or au cours de l'EF22, à 0,51 au cours de l'EF23, ce qui est inférieur à la moyenne de notre groupe de référence en matière de développement durable²², qui est de 1,04 tonne d'équivalent CO_2 par once d'or.



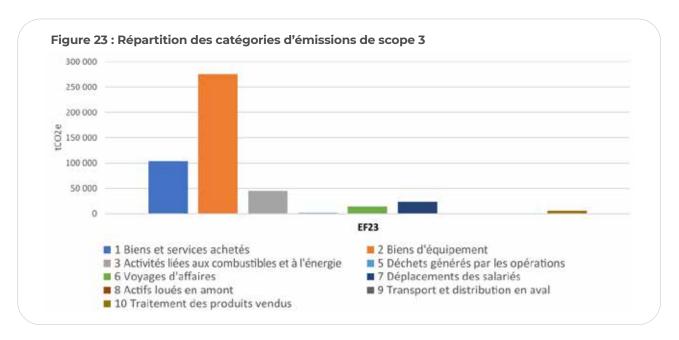
Au cours de l'EF23, nous avons continué à évaluer l'ensemble de notre profil d'émissions, y compris nos émissions de scope 3 tout au long de notre chaîne de valeur pour les catégories des biens et services que nous achetons, de même que pour nos biens d'équipements, ainsi que pour nos activités liées aux carburants et à l'énergie. Au cours de l'EF23, nos émissions de scope 3 s'élevaient à 469 510 tonnes d'équivalent CO₂. La figure 20 à la page 84 présente la répartition des catégories d'émissions de scope 3.

- 21. Au cours de l'EF23, dans le cadre de nos efforts d'amélioration continue, nous avons mis à jour nos facteurs d'émission du scope 2 en utilisant les facteurs d'émission du réseau, tels que précisés dans la liste des facteurs d'émission du réseau publiée par l'Institut des stratégies environnementales mondiales (IGES), mars 2023.
- 22. L'intensité des émissions de notre groupe de référence en matière de développement durable varie de 0,44 à 3,20 tonnes d'équivalent CO₂ par once d'or.



(suite)

Notre méthodologie de calcul du scope 3 est conforme à la norme de comptabilité et de reddition de comptes de la chaîne de valeur des entreprises (scope 3) du Protocole international sur les gaz à effet de serre. De plus amples détails sur notre méthodologie de calcul du scope 3 sont disponibles dans notre <u>Livre de données</u>.



Options de décarbonation

Le changement climatique, les risques et les impacts transitoires et physiques liés au climat sont des considérations à long terme. En tant qu'organisation et en tant que membre actif et responsable des communautés au sein desquelles nous opérons, nous reconnaissons la nécessité de surveiller et de comprendre de manière proactive les impacts potentiels du changement climatique. Nous mettons nos pratiques en conformité avec les RGMP du World Gold Council, y compris le principe 10, qui concerne l'eau, l'énergie et le changement climatique. Conformément au principe 10.3, nous reconnaissons l'importance de nos opérations en évitant, réduisant et atténuant les émissions de gaz à effet de serre.

Le World Gold Council a identifié deux voies de réduction des émissions, alignées respectivement sur un scénario 1,5°C et un scénario 2°C :

- 1,5°C: dans ce scénario, les émissions devront être réduites de 46 % d'ici 2030
- 2°C: dans ce scénario, les émissions devront diminuer de 27 % d'ici 2030

Nous avons effectué une analyse documentaire de nos options et dépendances en matière de décarbonation au cours de l'EF22. Cette analyse comprenait la prise en compte des ambitions et des engagements de décarbonation de nos pays hôtes, des structures du marché de l'électricité, de la disponibilité de la technologie et de l'impact des plans actuels de fermeture d'actifs.

À partir de cette analyse, nous avons développé une voie de décarbonation de haut niveau. Le diagramme ci-dessous présente nos progrès et nos actions à court et moyen terme afin de décarboner nos opérations et d'être conformes aux orientations du World Gold Council:

COURT TERME: 2022 À 2025

Explorer l'efficacité énergétique.

Étudier des façons d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de nos opérations.

MOYEN TERME: 2025 À 2030

Électrification.

Décarbonisation du réseau.

Utilisation de sources d'énergie alternatives

LONG TERME: À COMPTER DE 2030

Nous continuerons de chercher des moyens de réduire l'intensité carbone de nos opérations actuelles et futures, de manière proactive et continue.

(suite)

Notre profil d'émissions est principalement marqué par notre consommation de diesel et de l'électricité achetée, le reste provenant du gaz naturel et du gaz de pétrole liquéfié. Grâce à des efforts actifs et fructueux, nous avons pu réduire l'intensité de nos émissions au fil du temps, en optimisant l'efficacité énergétique de nos opérations et en intégrant des sources d'énergie renouvelable provenant du réseau électrique. Cela a entraîné une réduction de l'intensité de nos émissions de 0,55 tonne d'équivalent CO₂ par once d'or au cours de l'EF22, à 0,51 au cours de l'EF23.

Nous adoptons également activement des alternatives énergétiques plus propres. A Edikan, notre choix de groupes électrogènes alimentés au gaz naturel, qui est une solution de rechange à faibles émissions par rapport à la production d'électricité au diesel, constitue un bon exemple de cela. Nous avons également demandé à une entreprise privée d'installer une usine à gaz pour produire de l'électricité sur place dans le cadre de cette initiative.

De même, à Yaouré, nous nous sommes associés à la Société ivoirienne d'électricité (CIE) pour améliorer la capacité de production hydroélectrique du barrage de Kossou. Ces efforts comprenaient les investissements nécessaires à l'installation d'un transformateur de grande capacité.

Nous explorons activement des solutions plus économes en énergie et s'appuyant davantage sur les énergies renouvelables et les intégrons dans l'évaluation énergétique de nos futurs nouveaux développements.

Engagements

Au cours de l'EF24, nous allons :

- continuer à surveiller et à comprendre de manière proactive les risques et les effets potentiels du changement climatique sur notre activité;
- répondre au questionnaire du CDP sur les changements climatiques;
- consulter nos plans et calendriers de décarbonation de haut niveau.



RAPPORT INDÉPENDANT DE CERTIFICATION VISANT À FOURNIR UNE ASSURANCE LIMITÉE SUR DES MESURES SÉLECTIONNÉES



À : Le conseil de direction de Perseus Mining Limited

Rapport indépendant de certification visant à fournir une assurance limitée concernant les Informations sur les sujets identifiés dans le rapport annuel 2023 de Perseus Mining Limited

Le conseil d'administration de Perseus Mining Limited nous a engagés afin de réaliser une mission de certification indépendante visant à fournir une assurance limitée quant aux Informations sur les sujets identifiés ci-dessous dans le rapport annuel 2023 de Perseus Mining Limited (la Société) et de ses entités contrôlées (ensemble, le Groupe) pour l'exercice clos le 30 juin 2023 (les Informations sur les sujets identifiés).

Informations sur les sujets identifiés et Critères

Nous avons certifié les Informations sur les sujets identifiés par rapport aux Critères utilisés par Perseus Mining Limited (Perseus) afin de les préparer (les Critères). Les Informations sur les sujets identifiés doivent être lues et comprises en tenant compte des Critères. Les Informations sur les sujets identifiés et les Critères sont définis à l'annexe 1 du présent rapport.

La maintenance et l'intégrité du site Internet du Groupe relèvent de la responsabilité de la direction du Groupe; le travail que nous avons effectué n'implique pas la prise en compte de ces questions et, par conséquent, nous déclinons toute responsabilité concernant tout changement qui aurait pu survenir concernant les Informations sur les sujets identifiés ou les Critères déclarés lors de leur présentation sur le site Web du Groupe.

Notre conclusion de certification concerne l'exercice clos le 30 juin 2023 et ne s'étend pas aux informations relatives aux périodes antérieures ni à toute autre information incluse dans le rapport annuel 2023 ou liée à celui-ci, y compris les images, fichiers audio ou vidéos.

Responsabilités de la direction

La direction du Groupe est responsable de la préparation des Informations sur les sujets identifiés conformément aux Critères. Cette responsabilité consiste à :

- identifier les sujets appropriés pour la reddition de comptes et à sélectionner ou à établir des Critères appropriés pour mesurer, évaluer et préparer les Informations sous-jacentes aux sujets identifiés :
- s'assurer que ces Critères sont pertinents et appropriés pour le Groupe et les utilisateurs prévus ; et
- établir et maintenir des systèmes de contrôle interne pertinents pour la préparation et la présentation fidèle des sujets identifiés, afin de garantir que les données sont exemptes d'anomalies importantes, que cela soit dû à une fraude ou à une erreur, par rapport aux Critères.

Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux exigences éthiques du Code de déontologie des professionnels comptables APES 110 de l'Accounting Professional and Ethical Standard Board (incluant les normes d'indépendance) applicables aux missions de certification, reposant sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Pricewaterhouse Coopers, ABN 52 780 433 757 2 Riverside Quay, SOUTHBANK VIC 3006, GPO Box 1331 MELBOURNE VIC 3001 T : +61 3 8603 1000, F : +61 3 8603 1999, www.pwc.com.au

Responsabilité limitée par un régime approuvé en vertu de la législation sur les normes professionnelles.



Notre cabinet applique la norme australienne de gestion de la qualité ASQM 1 sur le contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification et de services connexes, qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et exploite un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures concernant le respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Nos responsabilités

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion fournissant une assurance limitée sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des preuves que nous avons obtenues.

Notre mission a été menée conformément à l'Australian Standard on Assurance Engagements (ASAE) 3000, Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information (missions de certification autres que les missions d'audit ou d'examen d'informations financières historiques) et à l'ASAE 3410, Assurance Engagements on Greenhouse Gas Statements (missions de certification des bilans des gaz à effet de serre). Ces normes requièrent que nous planifiions et réalisions cette mission de manière à produire une assurance limitée quant à savoir si quelque chose a été porté à notre attention indiquant que les Informations sur les sujets identifiés n'ont pas été préparées, dans tous leurs aspects importants, conformément aux Critères, pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission de certification visant à fournir une assurance limitée varient en nature et dans le temps et sont moins étendues que pour une mission de certification visant à fournir une assurance raisonnable et, par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans le cadre d'une mission de certification visant à fournir une assurance limitée est sensiblement inférieur à l'assurance qui aurait été obtenue si une mission de certification visant à fournir une assurance raisonnable avait été réalisée. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'assurance raisonnable.

Dans le cadre de l'exécution de notre mission de certification visant à fournir une assurance limitée, nous :

- nous sommes renseignés auprès des personnes responsables des Informations sur les sujets identifiés;
- avons analysé le processus de collecte et de communication des Informations sur les sujets identifiés :
- avons effectué des procédures analytiques sur les Informations sur les sujets identifiés ;
- avons effectué des tests de corroboration limités sur une base sélective des Informations sur les sujets identifiés au niveau opérationnel et au niveau du siège social, afin d'évaluer si les données avaient été mesurées, enregistrées, rassemblées et déclarées de manière appropriée; et
- avons examiné la présentation et la divulgation des Informations sur les sujets identifiés.

Nous estimons que les éléments de preuve que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Limitations inhérentes

Il existe des limites inhérentes à toutes les missions de certification en raison des tests sélectifs effectués sur les Informations examinées. Il est donc possible qu'une fraude, une erreur ou une nonconformité se produise et ne soit pas détectée. Une mission de certification visant à fournir une assurance limitée n'est pas conçue pour détecter tous les cas de non-conformité des Informations sur les sujets identifiés par rapport aux Critères, car elle se limite principalement à interroger la direction et à appliquer des procédures analytiques.



De plus, les données non financières peuvent être soumises à des limitations plus inhérentes que les données financières, en raison à la fois de leur nature et des méthodes utilisées pour déterminer, calculer et estimer ces données. La précision des différentes techniques de mesure peut également varier. L'absence d'un ensemble important de pratiques établies sur lesquelles s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations non financières permet d'utiliser des techniques d'évaluation et de mesure différentes, mais acceptables, qui peuvent affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

La conclusion d'assurance limitée exprimée dans ce rapport a été formée sur la base ci-dessus.

Notre conclusion d'assurance limitée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites sous « Nos responsabilités » et des éléments de preuve que nous avons obtenus, rien n'a été porté à notre connaissance qui nous amène à croire que les Informations sur les sujets identifiés n'ont pas été préparées, dans tous leurs aspects importants, conformément aux Critères pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Utilisation et diffusion de notre rapport

Nous avons été engagés par le conseil d'administration de Perseus Mining Limited pour préparer ce rapport indépendant de certification visant à fournir une assurance limitée au regard des Critères spécifiés par le Groupe et présentés en Annexe 1 de ce rapport. Ce rapport a été préparé uniquement pour le conseil d'administration de Perseus Mining Limited afin d'aider les administrateurs à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gouvernance en obtenant un rapport indépendant de certification en lien avec les Informations sur les sujets identifiés.

Nous n'acceptons aucun devoir, responsabilité ou obligation envers quiconque autre que le Groupe en relation avec ce rapport ou envers le Groupe pour les conséquences de son utilisation ou de son utilisation à des fins autres que celles mentionnées ci-dessus. Nous ne faisons aucune déclaration concernant le caractère approprié de ce rapport pour toute personne autre que le Groupe, et si une personne autre que le Groupe choisit de l'utiliser ou de s'y fier, elle le fait à ses propres risques.

Cette clause de non-responsabilité s'applique dans toute la mesure permise par la loi et, sans limitation, à la responsabilité découlant d'une négligence ou en vertu de la loi et même si nous consentons à ce que toute personne autre que le Groupe reçoive ou utilise ce rapport.

PricewaterhouseCoopers

Pricemoterhouse loopers

John O'Donoghue Partenaire

aire 31 août 2023

Melbourne



Annexe 1 : Informations sur les sujets identifiés et les Critères

Informations sur les sujets identifiés	Critères préparés par Perseus			
Investissements communautaires (discrétionnaires) : 739 000 \$	Les investissements communautaires sont des contributions financières volontaires comprenant des dons d'actifs en nature. Toutes les contributions communautaires ont été versées en Côte d'Ivoire et au Ghana.			
Contributions au fonds de développement (non discrétionnaire) : 3 545 000 \$	Les contributions au développement sont des contributions financières non discrétionnaires en vertu desquelles Perseus est mandaté par la loi pour contribuer à des fonds de développement communautaire. Comprend les provisions pour le fonds de développement communautaire de Yaouré.			
Nombre d'incidents mortels – employés : 0 Nombre d'incidents mortels – soustraitants : 0	Accident mortel : le décès d'un employé ou d'un sous-traitants résultant d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, quel que soit le temps écoulé entre le moment de l'incident ayant causé la blessure, l'exposition ou la maladie professionnelle et le moment du décès, et :			
	 impliquant directement ou indirectement un employé de la Société dans l'exercice de tâches liées au travail; ou impliquant les opérations de l'entreprise ou les biens, les installations de l'entreprise ou lors de l'exécution de tâches liées au travail; ou lié aux activités des sous-traitants effectuant des travaux pour le compte de la Société, ou s'est produit dans un lieu considéré comme contrôlé ou sous l'influence notable de la Société. 			
Taux de fréquence total des accidents enregistrables (TRIFR) (par 1 000 000 d'heures travaillées) - total : 1,3	Nombre total d'accidents signalés : incidents comprenant les accidents demandant un traitement médical, les accidents entraînant des			
Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (LTIFR) (pour 1 000 000 d'heures travaillées) – total : 0,24	traitement par un medecin ou sous l'ordre specifique de celui-ci, ma			
	Accident entraînant des restrictions de travail : un accident entraînant des restrictions de travail est un accident du travail après lequel une personne peut retourner au travail, mais ne peut entreprendre que des activités de travail restreintes (c'est-à-dire que la personne blessée est incapable d'accomplir une partie ou la totalité de ses tâches habituelles après l'accident, et exerce ainsi des fonctions			



Informations sur les sujets identifiés	Critères préparés par Perseus
	alternatives). Cette décision est fondée sur la réception d'un avis écrit d'un médecin agréé indiquant que la personne est incapable d'accomplir une ou plusieurs de ses fonctions professionnelles courantes ou de travailler toute la journée à cause de son accident. Si la personne blessée assume immédiatement des tâches de travail restreintes après l'accident, sans s'absenter du travail, le cas doit alors
	être enregistré comme un accident entraînant des restrictions de travail, et le temps consacré à des tâches restreintes doit être enregistré comme jours de travail restreints. La décision d'autoriser une personne blessée à retourner au travail pour y accomplir des tâches restreintes ne peut être prise que par un professionnel de la santé.
	Accident entraînant un arrêt de travail : un accident entraînant un arrêt de travail est un accident du travail qui entraîne l'absence d'un employé du travail un ou plusieurs jours après le jour où l'accident s'est produit.
	Heures d'exposition : représente les heures réelles travaillées par tout le personnel et les sous-traitants.
Taux de fréquence total des accidents enregistrables (TRIFR) (par 1 000 000 d'heures travaillées) – total à des fins de rémunération : 1,2	À des fins de rémunération, nous suivons le TRIFR pour nos sites d'opération (Yaouré, Edikan et Sissingué) et d'exploration, mais en excluons le Soudan et les activités Entreprise.
Énergie totale consommée (GJ) – 3 487 675	La consommation d'énergie comprend la consommation d'énergie associée à la combustion de combustibles et l'énergie provenant de l'électricité produite par hydroélectricité, biomasse et pétrole. Le détail du mix énergétique provenant des sources du réseau électrique a été éclairé par des informations de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).
	Les facteurs de conversion énergétique sont des facteurs standard conformes à l'Australian National Greenhouse and Energy Reporting Measurement Determination 2008, au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), à l'AIE, au Fourth National Greenhouse Gas Inventory Report du Ghana (février 2019, dernier rapport disponible) et au National Greenhouse Gas Inventory de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en utilisant des méthodes de calcul conformes aux orientations du World Resources Institute/World Business Council for Sustainable Development. La consommation d'énergie est présentée pour toutes les opérations sous notre contrôle opérationnel.
Émissions totales de gaz à effet de serre de scope 1 et scope 2 (TCO2e):	Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de scope 1 font référence aux émissions directes de GES provenant de nos opérations. Elles comprennent la consommation de carburant, la



Informations sur les sujets identifiés	Critères préparés par Perseus
275 082	production d'électricité sur site et le gaz de pétrole liquéfié (GPL). Les facteurs d'émission de scope 1 appliqués sont des facteurs standard conformes à la détermination de 2008 de l'Australian National Greenhouse and Energy Reporting Measurement. Nous utilisons des approches de calcul conformes aux directives du World Resources Institute/World Business Council for Sustainable Development. Les émissions de GES de scope 2 font référence aux émissions indirectes de GES liées à l'achat d'électricité auprès de tiers. Nos émissions de scope 2 ont été calculées à l'aide de la méthode géolocalisée. Les facteurs d'émission de scope 2 appliqués ont été obtenus à partir d'informations provenant de l'Institute for Global Environmental Strategies IGES (publié en mars 2023, dernière version disponible) version List of Grid Emission Factors 11.1. Nous utilisons des approches de calcul conformes aux directives du World Resources Institute/World Business Council for Sustainable Développement, y compris les lignes directrices de scope 2 du Protocole sur les gaz à effet de serre. Les émissions totales de gaz à effet de serre (scope 1 et scope 2) sont présentées pour toutes les opérations sous notre contrôle opérationnel.
Conformité au Conflict-free Gold Standard : les informations	Conflict-Free Gold Standard tel que publié en 2012 par le World Gold Council.
contenues dans le rapport	
annuel de Perseus pour	
l'exercice clos le 30 juin 2023	
qui résument l'évaluation de	
Perseus quant à sa conformité	
au Conflict-free Gold Standard.	

RAPPORT FINANCIERANNUEL

RAPPORT DE LA DIRECTION	93
RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	99
AUTRES DIVULGATIONS	112
DÉCLARATION DE LA PERSONNE COMPÉTENTE	113
DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DE L'AUDITEUR	114
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	115
État consolidé du résultat global	115
État consolidé de la situation financière	116
État consolidé des variations des capitaux propres	117
État consolidé des flux de trésorerie	118
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	119
Déclaration des directeurs	154
Rapport de l'auditeur indépendant	155
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LES ACTIONNAIRES	160

Une description de la nature des opérations de l'entité consolidée et de ses principales activités est incluse dans la revue des opérations aux pages 6 à 42, laquelle ne fait pas partie des présents états financiers consolidés.

Grâce à Internet, nous avons veillé à ce que nos rapports d'entreprise soient présentés en temps opportuns et qu'ils soient complets et disponibles dans le monde entier à un coût minimum pour l'entreprise. Tous les communiqués de presse, états financiers et autres informations sont disponibles dans notre section Actualités et rapports sur notre site Web à l'adresse www.perseusmining.com.

Les directeurs présentent leur rapport sur l'entité consolidée (ci-après dénommée le « Groupe ») composée de Perseus Mining Limited (« Perseus » ou la « Société ») et de ses entités contrôlées pour l'exercice clos le 30 juin 2023 (l'« exercice » ou « EF23 »). Perseus est une société à responsabilité limitée par actions, constituée et domiciliée en Australie. Sauf indication contraire, tous les montants indiqués dans le rapport des directeurs sont exprimés en dollars australiens.

DIRECTEURS

Les personnes suivantes étaient directeurs de Perseus au cours de l'année et jusqu'à la date de ce rapport :

M. Terence Sean Harvey	Président non exécutif
M. Jeffrey Allan Quartermaine	Directeur général et chef de la direction
Mme Amber Jemma Banfield	Directeur non exécutif
Mme Elissa Sarah Cornelius	Directeur non exécutif
M. Daniel Richard Lougher	Directeur non exécutif
M. John Francis Gerald McGloin	Directeur non exécutif
M. David Meldrum Rançon	Directeur non exécutif

RÉSULTATS FINANCIERS

Le Groupe a enregistré un bénéfice après impôts de 476,7 M\$ pour l'exercice, contre un bénéfice après impôts de 279,9 M\$ pour l'exercice précédent, soit une amélioration de la performance de 196,8 M\$. Les résultats financiers s'expliquent principalement par les éléments clés suivants :

- une augmentation des revenus résultant de la hausse des prix de l'or, combinée à une production d'or plus élevée résultant de l'augmentation de la production à Edikan et de la bonne performance continue de Yaouré;
- une augmentation proportionnellement plus faible du coût des ventes en raison de l'amélioration significative d'Edikan et de la bonne performance continue de Yaouré, qui ont tous deux réalisé d'excellentes marges opérationnelles de trésorerie ;
- des dépenses fiscales de 92,1 M\$, contre un bénéfice de 0,2 M\$ l'année précédente en raison des bénéfices importants d'Edikan, couplés aux retenues à la source payées sur les dividendes intersociétés payés depuis la Côte d'Ivoire;
- Une charge de dépréciation et d'amortissement de 219,5 M\$, conforme à celle de l'exercice précédent (une augmentation de 2 %) ;
- Une réduction de valeur de 9,4 M\$ a été prise en compte, contre 43,4 M\$ au cours de l'EF22. Le conflit au Soudan a entraîné des dommages de 7,6 M\$ aux actifs et par conséquent, une dépréciation en juin 2023. Le solde de la réduction de valeur liée à l'exploration infructueuse de zones à proximité des mines Sissingué et Edikan; et
- Les frais financiers ont diminué à 6,7 M\$, contre 9,7 M\$ pour la période comparative en raison d'une diminution des frais d'intérêts de 3,0 M\$ suite au remboursement complet de la dette externe.

Un total de 648,3 M\$, ou 47,44 cents par action, d'entrées de trésorerie nettes provenant des activités d'exploitation a été généré au cours de l'exercice, ce qui a donné lieu à un solde de trésorerie et de lingots de 786,0 M\$ à la fin de l'exercice, sans dette impayée.

Au 30 juin 2023, les actifs tangibles nets de la Société s'élevaient à 1 675 M\$, soit 1,22 \$ par action, ce qui est environ 41,1 % plus élevé qu'à la fin de l'exercice précédent.

TRÉSORERIE, LINGOTS ET PLACEMENTS

Sur la base du prix de l'or au comptant au 30 juin 2023 de 1912 \$ US l'once (30 juin 2022 : 1817 \$ US l'once) et d'un taux de change \$ A : \$ US de 0,6642 au 30 juin 2023 (30 juin 2022 : 0,6893), la valeur totale de la trésorerie et des lingots en caisse à la fin de l'année s'élevaient à 786 M\$ (30 juin 2022 : 475,8 M\$), dont une trésorerie de 728,9 M\$ (30 juin 2022 : 426,8 M\$) et 19 822 onces de lingots en caisse (30 juin 2022 : 18 589 onces), évalués à 57,1 M\$ (30 juin 2022 : 49 M\$).

(suite)

DETTE FINANCIÈRE

Au cours de la période qui s'est terminée le 30 juin 2020, le Groupe a conclu et utilisé intégralement une facilité d'avance de trésorerie renouvelable de 150 M\$ US, fournie par un consortium de trois banques internationales comprenant Macquarie Bank Limited d'Australie, Nedbank Limited (agissant par l'intermédiaire de sa division Nedbank Corporate and Investment Banking) d'Afrique du Sud, ainsi que la Société Générale de France. Au cours de l'EF23, cette somme a été entièrement remboursée, et Perseus a refinancé sa facilité de crédit syndiquée existante en une facilité renouvelable d'entreprise de 300 M\$ US, assurée par un consortium bancaire de six banques internationales comprenant Macquarie Bank Limited d'Australie, Nedbank Limited (agissant par l'intermédiaire de sa division Nedbank Corporate and Investment Banking), Absa Bank Limited (Maurice), Citibank, N.A., succursale de Sydney, FirstRand Bank Limited (agissant par l'intermédiaire de sa division Rand Merchant Bank) et Standard Bank of South Africa Limited (succursale de l'île de Man). Cette facilité reste inutilisée.

SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin 2023, le Groupe avait un actif net de 2 151,8 M\$ (au 30 juin 2022 : 1 642,2 M\$) et un excédent d'actifs courants sur les passifs courants de 797 M\$ (au 30 juin 2022 : 450,7 M\$). L'actif net du Groupe a augmenté par rapport à l'année précédente, principalement en raison d'une augmentation de son solde de trésorerie pour cause de forte marge opérationnelle, ainsi que d'une augmentation de ses soldes de stocks, en raison d'une accumulation de stocks.

	30 JUIN 2023 K\$	30 JUIN 2022 K\$
Profit après impôts	476 718	279 921
Augmentation de la trésorerie détenue	322 375	243 816
Augmentation nette des lingots détenus ¹	8 070	22 358
Total des actifs	2 422 039	1988 688
Capitaux propres	2 151 818	1 642 157

Remarques:

DIVIDENDES VERSÉS

Perseus a versé un dividende final pour l'EF22 s'élevant à 0,0164 \$ par action ordinaire entièrement libérée.

Date d'enregistrement : 13 septembre 2022

Date de paiement : 12 octobre 2022

Perseus a également versé un acompte sur dividende pour l'EF23 s'élevant à 0,0106 \$ par action ordinaire entièrement libérée.

Date d'enregistrement : 8 mars 2023 Date de paiement : 6 avril 2023

DIVIDENDES DÉCLARÉS

Depuis la fin de l'EF23, les directeurs ont déclaré le paiement d'un dividende final pour l'EF23 s'élevant à 0,0248 \$ par action ordinaire entièrement libérée.

Date d'enregistrement : 13 septembre 2023

Date de paiement : 12 octobre 2023

LEVÉE DE FONDS PROPRES

Au cours de l'exercice, aucune activité de levée de fonds propres n'a eu lieu.

^{1.} Sur la base d'un prix au comptant de l'or de 1 912 \$ US l'once (au 30 juin 2022 : 1 817 \$ US l'once) et d'un taux de change \$ A : \$ US de 0,6642 au 30 juin 2023 (au 30 juin 2022 : 0,6893), 19 822 onces de lingots disponibles (au 30 juin 2022 : 18 589 onces) sont évalués à 57,1 M\$ (au 30 juin 2022 : 49 M\$).

PERSPECTIVES POUR LE SEMESTRE DE DÉCEMBRE 2023

		GUIDE DE PRODUCTION ET DE COÛTS		
PARAMÈTRE	UNITÉS	DÉCEMBRE 2023 SEMESTRE	ANNÉE CIVILE 2023	
Production d'or du groupe	Onces	242 500 - 272 500	509 409 – 539 500	
Coût total par site moyen	\$ US par once	1 080 - 1 190	1035-1085	

FACTEURS EXTERNES AFFECTANT LES RÉSULTATS DU GROUPE

Le Groupe est exposé de manière importante aux risques économiques, environnementaux et sociaux en matière de développement durable, y compris en ce qui concerne les changements dans les attentes des communautés et la législation environnementale, sociale et de gouvernance (ce qui inclut, par exemple, les questions liées au changement climatique). Le Groupe emploie du personnel dûment qualifié pour l'aider à gérer son exposition à ces risques. Ces risques sont abordés plus en détail dans la section Gestion des risques en page 25, dans le Rapport de développement durable en page 28, ainsi que dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise disponible sur le site Internet du Groupe.

CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS LA SITUATION DU GROUPE

Il n'y a eu, au cours de l'exercice, aucun changement important dans la situation du Groupe qui n'est pas divulgué dans le présent rapport financier annuel ou dans les états financiers consolidés.

QUESTIONS POSTÉRIEURES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Après la fin de l'année, les événements suivants se sont produits :

- En juillet 2023, 5 904 365 options d'achat d'actions de performance précédemment émises pour les salariés ont été acquises conformément aux conditions du Plan d'actions de performance de Perseus, et 1 780 822 ont ensuite été exercées.
- En août 2023, 225 000 options d'achat d'actions de performance supplémentaires ont été exercées.
- · Le 31 août 2023, le conseil de direction a déclaré un dividende final de 0,0248 \$ par action.

ÉVOLUTIONS PROBABLES

Il n'y a pas d'évolutions probables à divulguer concernant les opérations du Groupe au cours des prochains exercices.

RÉGLEMENTATIONS ENVIRONNEMENTALES

Comme ils sont situés au Ghana, en Côte d'Ivoire et au Soudan, les sites d'opérations d'extraction et de traitement du Groupe, de même que ses projets d'exploration et de développement, ne sont soumis à aucune loi australienne importante en matière d'environnement.

Ils sont toutefois soumis aux lois environnementales, aux réglementations et aux conditions de permis applicables dans les juridictions concernées. Aucune violation importante des lois environnementales ou des conditions de permis n'a été constatée par le Groupe dans le cadre de la conduite de ses opérations dans ces juridictions au cours de l'année.

MONTANTS ARRONDIS

Les montants présentés dans le rapport financier ont été arrondis au millier de dollars le plus proche (lorsque l'arrondi est applicable) lorsque cela est indiqué (en milliers de dollars, soit k\$) dans le cadre de l'option dont dispose le Groupe en vertu de l'instrument ASIC Corporations (arrondi dans les rapports financiers/des directeurs) 2016/191. Cet instrument législatif s'applique au Groupe.

(suite)

INFORMATIONS SUR LES DIRECTEURS

Les noms, qualifications, expérience et responsabilités particulières des directeurs en fonction pendant ou depuis la clôture de l'exercice sont les suivants. Sauf indication contraire, les directeurs ont été en fonction pendant toute la durée de l'exercice.

Terence Sean Harvey BA MA LL.B MBA PRÉSIDENT NON EXÉCUTIF

(Nommé le 2 septembre 2009 et devenu président non exécutif à compter du 1er avril 2017)

M. Sean Harvey possède une vaste expérience dans le domaine des banques d'investissement et dans le secteur des ressources, et il apporte au conseil de direction une précieuse expérience des marchés de capitaux afin d'aider la société dans un contexte où elle cherche à attirer l'attention du marché mondial sur sa croissance afin de devenir un producteur d'or africain de niveau intermédiaire. Sean est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en économie et géographie et d'une maîtrise en économie, tous deux de l'Université Carleton, d'un LLB de l'Université Western Ontario et d'un MBA de l'Université de Toronto, et il est également membre du Barreau de l'Ontario. Sean est membre du comité d'audit et des risques, du comité de rémunération et du comité de nomination de la société. Au cours des trois dernières années, il a également été directeur des sociétés cotées suivantes.

AUTRES MANDATS EN COURS:

Victoria Gold Corporation : nommé le 31 juillet 2007

ANCIENS MANDATS AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES :

Serabi Gold plc:

nommé le 30 mars 2011, il a démissionné le 28 juin 2022

Jeffrey Allan Quartermaine BE (CIVIL), MBA, FCPA

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET CHEF DE LA DIRECTION

(Nommé le 1er février 2013)

M. Jeffrey Quartermaine, directeur général et chef de la direction, a été nommé le 1er février 2013 après avoir exercé les fonctions de directeur financier du Groupe de 2010 à 2013. Jeff possède plus de 30 ans d'expérience dans des postes de direction financière et stratégique au sein de sociétés de ressources cotées à l'ASX et à la TSX. Il est membre de la Society of Certified Practicing Accountant (FCPA) et possède des qualifications en gestion d'entreprise (MBA) et en ingénierie (BE). Jeff possède une vaste expérience en tant que directeur financier et président-directeur général de plusieurs sociétés publiques australiennes. Au cours des trois dernières années, il n'a exercé aucune fonction de directeur dans d'autres sociétés cotées. Jeff est membre du comité de nomination de la société.

Amber Jemma Banfield BE (ENVIRONNEMENTAL ET CIVIL), MBA

DIRECTEUR NON EXÉCUTIF

(Nommée le 12 mai 2021)

Mme Amber Banfield est titulaire d'un baccalauréat en ingénierie (environnementale et civile) et d'une maîtrise en administration des affaires, tous deux décernés par l'Université d'Australie occidentale. Amber a occupé des postes de direction chez Worley pendant 20 ans, contribuant à faire de l'entreprise australienne le plus grand fournisseur mondial de services d'ingénierie en matière d'énergie et de ressources, comptant 48 000 employés dans 49 pays à travers le monde. Les postes les plus récents d'Amber incluent celui de responsable de la stratégie mondiale et de responsable mondial des fusions et acquisitions, où, entre autres choses, elle était responsable du développement et de la mise en œuvre d'une stratégie de transition énergétique à l'échelle de l'entreprise afin de développer les activités décarbonées, notamment l'hydrogène et les énergies renouvelables. Amber est présidente du comité d'audit et des risques du conseil d'administration et a assumé la responsabilité spécifique de la surveillance de la fonction développement durable (« ESG ») de la société.

AUTRES MANDATS EN COURS:

SRG Global Ltd:

nommée le 25 octobre 2021

Leo Lithium Ltd nommée le 21 avril 2022

Elissa Sarah Cornelius CA, BCOMM. DIRECTEUR NON EXÉCUTIF

(Nommée le 26 novembre 2020)

Mme Elissa Cornelius (née Brown) est comptable agréée, titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Curtin et possède plus de 20 ans d'expérience dans diverses fonctions financières au sein d'entreprises australiennes et internationales. Avec plus de 15 ans d'expérience dans le secteur des ressources, Elissa a occupé des postes auprès de diverses sociétés impliquées dans le secteur de l'or, des métaux de base, du pétrole et du gaz en Australie et à l'international. Elle a été contrôleur financier de la société de 2010 à 2013 et directeur financier de la société de 2013 au 31 octobre 2020. Elissa est également directeur non exécutif du Australia-Africa Minerals and Energy Group (« AAMEG »), l'organisme de référence représentant les entreprises australiennes engagées dans le développement de l'industrie des ressources en Afrique. Au cours des trois dernières années, elle n'a exercé aucune fonction de directeur dans d'autres sociétés cotées. Elissa siège au comité d'audit et des risques, ainsi qu'au comité de rémunération de la société.

(suite)

John Francis Gerald McGloin BSC., MSC.

DIRECTEUR NON EXÉCUTIF

(Nommé le 19 avril 2016)

M. John McGloin est géologue et diplômé de la Camborne School of Mines. Il a travaillé de nombreuses années en Afrique au sein de l'industrie minière avant de se diriger vers le conseil puis le secteur des banques d'investissement. John a rejoint Collins Stewart après quatre ans chez Arbuthnot Banking Group, où il dirigeait l'équipe minière. Avant cela, John a été analyste minier chez Evolution Securities. Au fil des années. John a représenté de nombreuses sociétés minières, notamment African Platinum, Randgold Resources, Avocet Mining, European Goldfields et Titanium Resources Group. John a été président exécutif d'Amara Mining plc du 28 mai 2012 au 18 avril 2016, et directeur général d'Amara du 7 août 2014 au 18 avril 2016. John est actuellement directeur général et président-directeur général de l'explorateur d'or ouestafricain DFR Gold Inc. John est président du comité de rémunération de la société et membre du comité technique. Au cours des trois dernières années, il a également été directeur des sociétés cotées suivantes.

AUTRES MANDATS EN COURS:

Cornish Metals Inc.:

nommé le 27 octobre 2020

DFR Gold Inc.:

nommé le 1er janvier 2022

ANCIENS MANDATS AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES :

Caledonia Mining Plc:

nommé le 26 juillet 2016, il a démissionné le 28 février 2022

Oriole Resources Plc:

nommé le 3 septembre 2018, il a démissionné le 17 février 2022

Daniel Richard Lougher BSC., GRADDIPENG., MSC. (ENG.)

DIRECTEUR NON EXÉCUTIF

(Nommé le 6 mai 2019)

La carrière de M. Dan Lougher s'étend sur plus de 35 ans, impliquant de nombreux rôles d'exploration, de faisabilité, de développement, d'exploitation et d'entreprise auprès de sociétés minières australiennes et internationales, dont une période de dix-huit ans passée en Afrique chez BHP Billiton, Impala Plats, Anglo American et Genmin. Il a été Directeur général et chef de la direction de la célèbre société minière australienne de nickel Western Areas Ltd jusqu'à son

rachat par Independence Group. Dan est également titulaire d'un certificat de compétence (WA) de directeur de mine de première classe et il est membre de l'Australasian Institute of Mining and Metallurgy. Dan est président du comité technique et du comité de nomination de la société.

AUTRES MANDATS EN COURS:

Blackstone Minerals Ltd: nommé le 26 octobre 2022

American West Metals Ltd: nommé le 9 novembre 2022

ANCIENS MANDATS AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES :

Western Areas Ltd:

nommé le 19 mai 2008, il a démissionné le 20 juin 2022

St Barbara Limited:

nommé le 28 novembre 2022, il a démissionné le 1er juillet 2023

David Meldrum Ransom BSC. GÉOLOGIE (HONS), PHD (GÉOLOGIE STRUCTURELLE)

DIRECTEUR NON EXÉCUTIF

(Nommé le 29 novembre 2019)

M. David Ransom a directement géré des programmes d'exploration pour diverses sociétés en Australie et au Canada et il a été consultant indépendant hautement réputé auprès de l'industrie minière mondiale pendant de nombreuses années. Plus récemment, David a occupé le rôle d'analyste des ressources/gestionnaire de portefeuille, responsable du portefeuille de matériaux et d'énergie au sein du très prospère fonds d'investissement à microcapitalisation, Acorn Capital Limited.

David a quitté son poste de direction chez Acorn, ce qui lui laisse le temps de reprendre un rôle actif dans l'industrie. Outre ses connaissances universitaires et son expérience de l'industrie mondiale, David a déjà été directeur de plusieurs sociétés de l'ASX et de la TSX au cours de sa carrière. David siège au comité technique de la société.

(suite)

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ:

Martijn Paul Bosboom LL.B, LL.M, FGIA, FCIS, MAICD

(Nommé le 18 novembre 2013)

M. Martijn Bosboom est également avocat général de la Société et possède plus de 30 ans d'expérience internationale en pratique interne et privée dans les juridictions de common law et de droit civil. M. Bosboom est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université d'Australie occidentale et d'une maîtrise en droit de l'Université de Leiden, aux Pays-Bas. Martijn est membre du Governance Institute of Australia (« GIA ») et a obtenu un diplôme d'études supérieures en gouvernance d'entreprise appliquée du GIA.

RÉUNIONS DES DIRECTEURS

Le nombre de réunions des directeurs et le nombre de réunions auxquelles chaque directeur a assisté au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023 étaient de :

	COMPLÈ	NIONS ETES DES ETEURS		ONS DU D'AUDIT	RÉUNION COMITÉ I RÉMUNÉ	DE	CON	ONS DU MITÉ NIQUE	СОМІТ	ONS DU TÉ DES ATIONS
DIRECTEUR	A	В	Α	В	A	В	A	В	Α	В
T. S. Harvey	7	7	5	5	5	5	-	-	3	3
J. A. Quartermaine	7	7	-	-	-	-	-	-	3	3
A.J. Banfield	7	7	5	5	-	-	-	-	-	-
E.S. Cornelius	7	7	5	5	5	5	-	-	-	-
J. F. G. McGloin	7	7	-	-	5	5	5	5	-	-
D.R. Lougher	7	7	-	-	-	-	5	5	3	3
D.M. Ransom	7	7	-	-	-	-	5	5	-	-

Remarques:

A. Nombre de participations aux réunions

B. Nombre de réunions tenues pendant la période durant laquelle le directeur exerçait ses fonctions ou était membre du comité concerné au cours de l'année.

INTÉRÊTS DES DIRECTEURS

À la date du présent rapport, les intérêts pertinents suivants dans les actions et les options d'achat d'actions de performance de la société étaient détenus directement et à titre bénéficiaire par les directeurs :

NOM DU DIRECTEUR	ACTIONS ORDINAIRES ENTIÈREMENT LIBÉRÉES	OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS DE PERFORMANCE
Directeurs non exécutifs		
T. S. Harvey	750 000	-
A.J. Banfield	35 000	-
E.S. Cornelius	300 000	-
J. F. G. McGloin	641 400	-
D.R. Lougher	30 000	-
D.M. Ransom	77 973	-
Directeur exécutif		
J. A. Quartermaine	2 192 524	3 337 534

(suite)

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION (AUDITÉ)

Ce rapport décrit les modalités de rémunération en place pour les directeurs non exécutifs de Perseus, le directeur général et président-directeur général et les autres membres du personnel clé de la direction pour l'exercice clos le 30 juin 2023, conformément au Corporations Act de 2001 (Cth) (la « Loi ») et ses règlements. Ces informations ont été vérifiées conformément à l'article 308(3C) de la Loi.

ÉVALUATION DES MEMBRES DU PERSONNEL CLÉ DE LA DIRECTION

Les membres du personnel clé de la direction du Groupe sont définis, conformément à la norme AASB 124 Information relative aux parties liées, comme les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les principales activités du Groupe, directement ou indirectement, y compris tous les directeurs de la société mère. Au cours de l'exercice 2023 (« EF23 »), les membres du personnel clé de la direction du Groupe sont les suivants. Sauf indication contraire, les personnes physiques ont exercé leurs fonctions pendant toute la durée de l'exercice :

M. Sean Harvey	Président non exécutif	
M. Jeffrey Quartermaine	Directeur général et chef de la direction	
Mme Ambre Banfield	Directeur non exécutif	
Mme Elissa Cornelius	Directeur non exécutif	
M. Daniel Lougher	Directeur non exécutif	
M. John McGloin	Directeur non exécutif	
M. David Ransom	Directeur non exécutif	
M. Christophe Woodall	Président-directeur général	Jusqu'au 31 mai 2023
M. David Schummer	Président-directeur général	À compter du 1er juin 2023
Mme Lee-Anne de Bruin	Directeur financier	
M. Paul Thompson	Directeur général du Groupe – croissance de l'entreprise	Jusqu'au 30 septembre 2022
M. Martijn Bosboom	Directeur juridique et secrétaire général	

M. Thompson a quitté ses fonctions de directeur général du groupe – croissance de l'entreprise le 30 septembre 2022. Depuis son départ, le département a été légèrement restructuré et il n'y a donc aucun remplaçant pour M. Thompson parmi les membres du personnel clé de la direction.

Comme indiqué dans l'annonce de l'ASX du 30 janvier 2023 (« *Change to Perseus's Senior Management Team* »), M. Woodall a pris sa retraite. Après une période de transition, M. David Schummer a pris la responsabilité du rôle président-directeur général le 1er juin 2023. M. Woodall reste cependant employé par la Société jusqu'au 22 septembre 2023 sans être membre du personnel clé de la direction.

STRUCTURE DU RAPPORT

Le Rapport de rémunération a été présenté avec les principales rubriques suivantes :

- 1. Principes utilisés pour déterminer la nature et le montant de la rémunération
- 2. Structure de la rémunération des hauts dirigeants
- 3. RÉSULTATS DE LA RÉMUNÉRATION POUR L'EF23
- 4. Contrats de service
- 5. Rémunération en actions
- 6. Informations complémentaires

(suite)

1. PRINCIPES UTILISÉS POUR DÉTERMINER LA NATURE ET LE MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le comité de rémunération aide le conseil de direction à s'acquitter de ses responsabilités envers les actionnaires et les autres parties prenantes en veillant à ce que le Groupe dispose de politiques de rémunération permettant de rémunérer de manière équitable et compétitive l'équipe de haute direction, dans le but d'assurer aux parties prenantes tous les avantages apportés par la rétention d'un conseil de direction et d'une équipe de haute direction de grande qualité. Les décisions du comité concernant les structures des rémunérations sont fondées sur l'état du marché des dirigeants expérimentés du secteur des ressources, sur les conditions de rémunération des dirigeants et des employés exerçant des fonctions comparables dans d'autres sociétés du secteur des ressources ainsi que sur la taille et la complexité du Groupe. Le comité de rémunération est composé de 3 directeurs non exécutifs, dont la majorité sont indépendants. Le comité de rémunération est principalement chargé de faire des recommandations au conseil sur :

- · les jetons de présence des directeurs non exécutifs ;
- la rémunération du directeur général et chef de la direction, ainsi que des membres du personnel clé de la direction
- · le cadre de rémunération global et les politiques du plan d'intéressement

Pour plus d'informations sur le rôle, les responsabilités et la composition du comité de rémunération, le lecteur est renvoyé à la charte du comité de rémunération disponible sur www.perseusmining.com/corporate-governance.

RECOURS À DES CONSEILLERS EN RÉMUNÉRATION

Des consultants en rémunération indépendants sont engagés de temps à autre par le comité de rémunération afin de s'assurer que le système de rémunération et les pratiques de rémunération du Groupe sont conformes aux pratiques actuelles du marché. Les diverses modalités de rémunération liées aux membres du personnel clé de la direction de la Société au cours de l'exercice étaient fondées sur les recommandations formulées par des consultants en rémunération indépendants, Mercer Consulting (Australia) Pty Ltd (« Mercer »). Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, des conseils ont été demandés à Mercer afin de comparer la rémunération de l'équipe de direction avec celle du groupe international de pairs de Perseus, tant en ce qui concerne les composantes fixes de la rémunération que la répartition entre salaires et plans d'intéressement à court et à long terme. Les instructions et la portée des conditions du contrat avec Mercer ont été publiées par le président du comité de rémunération. Le total des honoraires payables à Mercer pour les engagements liés à la rémunération au cours de l'année s'élevait à 38 500 \$. Le conseil a la conviction que les recommandations en matière de rémunération faites par les consultants l'ont été sans influence indue de la part d'un ou des membres du personnel clé de la direction auxquels les recommandations se rapportent. Les raisons avancées par le conseil pour justifier cette affirmation sont les suivantes :

- i) les instructions et modalités ont été émises et fixées par le comité de rémunération ;
- ii) les conclusions et recommandations du rapport ont été transmises directement au comité de rémunération ;
- iii) les honoraires versés étaient proportionnels à ces services professionnels ; et
- iv) Le comité de rémunération s'est assuré que Mercer est une entreprise qualifiée et bien accréditée aux fins de tels conseils professionnels et qu'elle est indépendante de Perseus.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRECTEURS ET DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Sur la base des recommandations reçues, des ajustements ont été apportés à la rémunération des dirigeants à compter du ler juillet 2023 :

- i) Les salaires fixes des membres du personnel clé de la direction se sont avérés égaux ou inférieurs à la médiane de ceux des pairs de Perseus ; des ajustements ont été effectués à compter du 1er juillet 2023 ; et
- ii) Les incitatifs à court terme (« STI ») et à long terme (« LTI ») des membres du personnel clé de la direction ont été légèrement ajustées afin d'augmenter la composante à risque de la rémunération des membres du personnel clé de la direction, conformément aux pairs internationaux de Perseus et au marché.

La politique de rémunération des directeurs non exécutifs de Perseus vise à les rétribuer de manière équitable et responsable, en tenant compte des exigences qui leur sont imposées, ainsi que de leurs responsabilités. Elle s'emploie à fixer la rémunération globale des directeurs non exécutifs à un niveau donnant à Perseus la capacité d'attirer et de retenir des directeurs du plus haut niveau à un coût acceptable pour les actionnaires. Avec les conseils de consultants externes en rémunération, le comité de rémunération examine de temps à autre les rémunérations annuelles versées aux directeurs non exécutifs et fait des recommandations au conseil de direction. Aucune révision de la rémunération des directeurs non exécutifs n'a été entreprise au cours de l'année. Toutes les composantes en actions de la rémunération des directeurs non exécutifs, y compris l'émission d'options d'achat d'actions de performance,

(suite)

doivent être approuvées par les actionnaires avant leur attribution. À l'heure actuelle, la rémunération des directeurs non exécutifs ne comporte aucune composante en actions.

LIMITES DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRECTEURS

Le montant total des rémunérations payables aux directeurs non exécutifs est soumis à un examen et à une approbation périodiques par les actionnaires. Le montant maximum approuvé des jetons de présence payés aux directeurs non exécutifs est actuellement de 1 200 000 \$ (en excluant la valeur des paiements fondés sur des actions et approuvés), conformément à la limite approuvée par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle de 2022.

CADRE DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRECTEURS

La rémunération des directeurs non exécutifs comprend une pension de retraite statutaire lorsque le directeur concerné est couvert par la législation australienne sur la garantie des pensions de retraite. Aucun jeton de présence n'est versé au directeur général, car le temps que celui-ci passe au conseil de direction et ses responsabilités de membre du conseil de direction sont pris en compte pour déterminer l'ensemble de la rémunération versée au directeur général dans le cadre de ses conditions normales d'emploi.

La rémunération des directeurs non exécutifs pour l'exercice clos le 30 juin 2023 est détaillée ci-dessous.

Tableau 1 : Jetons de présence annuels du conseil et des comités payables aux directeurs non exécutifs

POSTE	RÉMUNÉRATION ANNUELLE À COMPTER DU 1ER JUILLET 2022 \$	RÉMUNÉRATION ANNUELLE À COMPTER DU 1ER JUILLET 2023 \$
Rémunération de base		
Président	200 000	200 000
Autres directeurs non exécutifs	120 000	120 000
Rémunération supplémentaire		
Comité d'audit et des risques – président	20 000	20 000
Comité d'audit et des risques – membre	10 000	10 000
Comité technique – président	16 000	16 000
Comité technique – membre	8 000	8 000
Comité de rémunération – président	14 000	14 000
Comité de rémunération – membre	7 000	7 000

PRESTATIONS DE RETRAITE DES DIRECTEURS

Aucune prestation de retraite n'est versée aux directeurs non exécutifs sauf les cotisations de retraite légales (le cas échéant) de 10,5 % pour l'année se terminant le 30 juin 2023, requises par la législation australienne sur la garantie des pensions de retraite.

2. STRUCTURE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Perseus s'emploie à offrir à son directeur général et chef de la direction, ainsi qu'aux autres membres du personnel clé de la direction, une rémunération proportionnée à leurs postes et responsabilités au sein du Groupe. Ce faisant, Perseus vise à :

- · offrir des rémunérations compétitives afin d'attirer, de fidéliser et de motiver des membres du personnel clé de la direction de haut niveau ;
- faire correspondre les rémunérations des membres du personnel clé de la direction avec la réalisation des objectifs stratégiques et la performance du Groupe, ainsi qu'avec la création de valeur pour les actionnaires ;
- · veiller à ce que la rémunération totale soit compétitive et raisonnable ;
- · se conformer aux exigences légales applicables et aux normes de gouvernance appropriées.

Grâce à des consultations avec des consultants externes en rémunération, le Groupe a développé un cadre de rémunération à la fois compétitif par rapport au marché et cohérent avec la stratégie de rémunération de l'organisation.

Le cadre de rémunération comporte deux volets, à savoir :

- · un salaire fixe comprenant le salaire de base et des avantages tels que la pension de retraite ;
- · une rémunération variable (STI et LTI)

(suite)

SALAIRE FIXE

La partie fixe de la rémunération des membres du personnel clé de la direction comprend le salaire de base et les cotisations de retraite. Le montant de l'enveloppe salariale d'un membre du personnel clé de la direction est basé sur l'étendue de son rôle, sur le niveau de connaissances, de compétences et d'expérience requis pour remplir ce rôle de manière satisfaisante et sur sa performance individuelle dans ce rôle.

La proportion du salaire fixe total d'un membre du personnel clé de la direction qui est versée sous forme de pension de retraite est laissée à sa discrétion, sous réserve du respect de la législation pertinente sur la garantie des pensions de retraite.

Le comité examine chaque année les performances de chaque membre du personnel clé de la direction et analyse son forfait salarial en effectuant les comparaisons appropriées avec le marché grâce aux informations et conseils fournis par des consultants externes. Il n'y a aucune garantie d'augmentation de salaire incluse dans le contrat de travail d'un membre du personnel clé de la direction.

RÉMUNÉRATION VARIABLE

L'objectif de prévoir une part variable « à risque » dans la rémunération totale du directeur général et chef de la direction et des autres membres du personnel clé de la direction est de faire correspondre directement leurs rémunérations avec la réalisation des objectifs stratégiques et la performance du Groupe, ainsi qu'avec la création de valeur pour les actionnaires. Le Groupe dispose d'un cadre de rémunération définissant les bases du STI et du LTI, celles-ci étant présentées plus en détail ci-dessous.

Le bénéfice d'une rémunération variable sous quelque forme que ce soit n'est garanti par aucun contrat de travail de membre du personnel clé de la direction.

La rémunération du directeur général et chef de la direction et des membres du personnel clé de la direction, y compris les éléments de rémunération fixes et variables pour l'exercice clos le 30 juin 2023, est détaillée dans le tableau 2 de ce rapport.

INCITATIFS À COURT TERME (STI)

Les STI forment la composante annuelle de l'opportunité de rémunération « à risque » et prennent la forme d'un bonus, versé à 60 % en numéraire et à 40 % en composante différée sous la forme d'émissions d'options d'achat d'actions de performance ayant une période d'acquisition d'un an. Les STI reposent sur l'atteinte d'indicateurs clés de performance (« ICP ») liés au poste, qui sont à la fois financiers et non financiers, sur la base d'une combinaison de cibles du Groupe et de cibles individuelles. L'objectif des STI est de faire correspondre la performance de l'individu sur les objectifs opérationnels et financiers à court terme du Groupe.

Une fois que le conseil d'administration a évalué et approuvé le budget de fonctionnement du Groupe pour l'exercice à venir, une série de cibles de production, financières et de durabilité de l'entreprise sont fixées. Ceux-ci sont utilisés afin de déterminer les ICP du directeur général et chef de la direction, ainsi que des autres membres du personnel clé de la direction, de leurs subordonnés directs, etc. dans la structure organisationnelle.

Ces mesures de performance sont choisies de façon à représenter les principaux facteurs de succès à court terme du Groupe en référence à la stratégie à long terme du Groupe. Les paiements STI pour l'EF23 ont été comptabilisés en juin 2023, comme cela a été déterminé par le conseil de direction sur recommandation du comité de rémunération, en tenant dûment compte de la performance du Groupe et des individus concernés tout au long de l'exercice. Pour l'EF23, le directeur général et chef de la direction disposait d'un potentiel STI cible allant jusqu'à 70 % de la rémunération fixe, tandis que les autres membres du personnel clé de la direction avaient un potentiel STI cible de 40 % ou 55 % de la rémunération fixe en fonction du niveau du poste.

Les ICP ont été déterminés en deux groupes distincts : les ICP de groupe et les ICP personnels. Ces ICP et la pondération accordée à chaque indicateur pour chaque individu différaient en fonction du rôle exercé dans le Groupe. Les pondérations pour le directeur général et chef de la direction et les autres membres du personnel clé de la direction sont présentées ci-dessous.

Tableau 2 : Pondérations de performance pour les membres du personnel clé de la direction

	•			
	DOTENTIEL CTLEN	FACTEUR D'ALLOCATION		
	POTENTIEL STI EN POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION FIXE	ICP DU GROUPE	ICP PERSONNELS	
Directeur général et chef de la direction	70 %	100 %	0 %	
Autres membres du personnel clé de la direction	40 % à 55 %	80 %	20 %	

(suite)

ICP du Groupe

Les ICP du groupe incluent la réalisation de cibles définies par rapport au budget approuvé par le conseil de direction concernant la production d'or et le coût total par site (« AISC ») moyen pondéré, ainsi que les flux de trésorerie notionnels ciblés, le cours de l'action, réalisation des mesures de durabilité définies et croissance des réserves de minerai.

Tableau 3: ICP du Groupe

MESURE	PONDÉRATION	SEUIL	STIP CIBLE	OBJECTIF	RÉSULTAT	% RÉALISATION	RÉSULTAT PONDÉRÉ
Production – Total des onces obtenues¹	10 %	487 000 onces	512 000 onces	615 000 onces	538 642 onces	113 %	11,26 %
Coût – AISC moyen pondéré (\$ US) ²	10 %	1 072 \$/once	1 021 \$/once	817 \$/once	959 \$/once	115 %	11,52
Durabilité – Communauté, gouvernement et fiche d'évaluation TRIFR ³	15 %	95 %	100 %	120 %	107,08 %	118 %	17,66 %
Croissance – Croissance organique des réserves de minerai ⁴	15 %	Remplacement des ressources	> 10 % au- dessus du seuil	> 20 % au- dessus du seuil	Seuil non atteint	0 %	0 %
Performance financière – flux de trésorerie notionnel en dollars américains ⁵	15 %	> 95 % de la cible	Atteint Budget	Dépasser la cible > 20 %	Objectif dépassé	150 %	22,5 %
Valeur pour les actionnaires – Amélioration du cours de l'action ⁶	15 %	1,58\$	1,90\$	2,28\$	1,77\$	72 %	10,73 %
Performance globale de l'entreprise	80 %						73,67 %
Performance Individuelle ⁷	20 %						Évaluation individuelle

Remarques:

- 1. Le résultat de production obtenu au sein du groupe Perseus représente un bon résultat opérationnel, avec une augmentation significative de la production par rapport à l'EF22.
- 2. La performance des coûts dans l'ensemble du Groupe a été supérieure aux attentes, tous les sites ayant fourni un meilleur AISC que l'objectif fixé pour l'EF23.
- 3. Cette mesure globale est une synthèse de cinq mesures différentes. Clôture des actions = 89 % (seuil = 85,5 %, cible = 90 %, objectif = 100 %), TRIFR = 1,2 (seuil = 1,6, cible = 1,1, objectif = 0,8), décès = 0 (Seuil = 0, Cible = 0, objectif = 0). Les mesures des événements communautaires, des événements environnementaux et de la conformité gouvernementale ont toutes été supérieures à l'objectif
- 4. Le programme d'exploration axé sur la croissance organique pour remplacer ou accroître les ressources n'a pas conduit à une augmentation des réserves de minerai au-dessus du seuil fixé pour l'EF23.
- 5. Les bonnes performances de production, de gestion financière et de prix des matières premières du Groupe ont donné lieu à une performance exceptionnelle de son flux de trésorerie notionnel, atteignant 393 M\$ US, au-dessus de la cible fixée pour l'EF23. Le flux de trésorerie notionnel est obtenu en multipliant le prix de vente moyen, moins l'AISC (la « marge notionnelle »), par les onces d'or produites.
- 6. Seuil fixé au cours de clôture du 30 juin 2022, la cible est égale à 20 % de hausse du cours en bourse sur l'exercice. Le résultat est calculé sur la base de la période moyenne pondérée en valeur de 20 jours à la clôture au 30 juin 2023.
- 7. Tous les salariés disposent d'une composante personnelle dans la fiche d'évaluation STIP, à l'exception du chef de la direction, dont la composante est mesurée à 100 % de la performance de l'entreprise.

ICP personnels Les ICP personnels ont été adaptés à l'individu en fonction de son rôle dans le groupe et comprenaient des paramètres matériels, financiers et sociaux lorsque cela était pertinent pour l'exercice de leur fonction spécifique, ainsi qu'une évaluation qualitative des efforts déployés, du leadership, des communications et de la gestion des risques, etc. sur le plan personnel.

La performance a été mesurée sur la base de la réalisation des cibles, de 30 % pour l'atteinte du seuil jusqu'à 150 % pour le dépassement de l'objectif. La performance personnelle a été classée sur une échelle de 0 à 150 %, une note inférieure à 90 % étant insatisfaisante, et une note supérieure à 130 % étant exceptionnelle. Chaque individu a fait l'objet d'une évaluation visant à mesurer ses performances par rapport aux ICP personnels définis. Un score inférieur à 90 % excluait l'individu de toute rémunération de type STI. Le plan STI comporte une composante différée, versée à raison de 60 % en numéraire et de 40 % en options d'achat d'actions de performance, dont le critère d'acquisition est de 12 mois de service continu.

(suite)

Résultat des performances

Le conseil de direction, sur recommandation du comité de rémunération et après examen des performances par rapport aux ICP et des recommandations du chef de la direction, a déterminé le montant (le cas échéant) STI à verser à chaque membre du personnel clé de la direction.

Les paiements STI ont été accordés après la conclusion de la période d'évaluation et la confirmation des résultats financiers ou des performances individuelles pour tous les participants admissibles dans la mesure où ils atteignent les objectifs spécifiques fixés au début de l'exercice. Les primes en espèces incluent la pension de retraite.

Les STI en espèces pour l'exercice clos le 30 juin 2023 ont été provisionnés en juin 2023 et payés en juillet 2023. Ces versements STI en pourcentage de la rémunération totale au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023 étaient les suivants :

Jeffrey Quartermaine: 16 %
Christophe Woodall: 28 %
David Schummer: 0 %
Lee-Anne de Bruin: 14 %
Paul Thompson: 24 %
Martin Bosboom: 12 %

En raison de leur retraite, M. Woodall et M. Thompson ont reçu le montant total de leur STI en espèces. M. Quartermaine, Mme de Bruin et M. Bosboom ont reçu 60 % en espèces et 40 % différés en options d'achat d'actions de performance STI conformément au cadre de rémunération. Étant donné qu'il n'a débuté chez Perseus que le 1er février 2023 et qu'il n'a pris la responsabilité du poste de président-directeur général que le 1er juin 2023, M. Schummer n'a pas eu droit à un STI.

INCITATIFS À LONG TERME (LTI)

Le LTI est la composante « à risque » prenant la forme d'une incitation fondée sur des actions et destinée à attirer, motiver et fidéliser des collaborateurs de qualité tout en faisant correspondre leurs intérêts à ceux des actionnaires du Groupe. Les rétributions LTI sont accordées dans le cadre du Plan d'actions de performance approuvé par les actionnaires en novembre 2020, qui donnent aux salariés admissibles le droit d'acquérir des actions de Perseus sous réserve de satisfaire à des conditions d'acquisition.

La Société utilise à la fois le rendement total pour les actionnaires (« RTA ») et l'atteinte individuelle d'un ICP personnel de 90 % ou plus au cours de la période d'acquisition comme mesure de performance pour le LTI. Le RTA a été choisi comme mesure de performance du LTI, car il lie la rémunération du membre du personnel clé de la direction à la création de richesse à long terme pour les actionnaires. De plus, l'acquisition ne peut avoir lieu que si la performance du Groupe se situe dans le 50e percentile du RTA de son groupe de référence, ou au-dessus ; plus la performance par rapport au groupe de référence est élevée, plus la rémunération du membre du personnel clé de la direction l'est aussi.

La période d'acquisition et d'évaluation des options est de 3 ans à compter du début de la période. Le calendrier d'acquisition est le suivant :

Tableau 4: RTA relatif sur la période d'acquisition

RTA RELATIF SUR LA PÉRIODE D'ACQUISITION	PROPORTION D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS DE PERFORMANCE
Sous le 50e centile	0 %
Au 50e centile	50 %
Entre le 50e et le 75e centile	Au prorata entre 50 % et 100 %
Au-dessus du 75e centile	100 %

La performance du RTA et la performance par rapport aux ICP individuels sont suivies sur une base annuelle. Si les cibles ne sont pas atteintes pendant la période d'acquisition, les options expirent et ne peuvent être renouvelées. Toutefois, cela peut être annulé à la discrétion du conseil de direction dans certaines circonstances. Le tableau II présente des détails concernant les options d'achat d'actions de performance attribuées et acquises au cours de l'année, et le tableau 9 présente des détails sur la valeur des options d'achat d'actions de performance attribuées, exercées et expirées au cours de l'année.

Lorsqu'un participant cesse son emploi pour quelque raison que ce soit, toutes les options d'achat d'actions de performance non acquises expirent et sont perdues, sous réserve d'une décision discrétionnaire du conseil en cas de décès, d'invalidité, de retraite ou de licenciement. En cas de changement de contrôle du Groupe, toutes les options d'achat d'actions de performance non acquises le sont automatiquement et sont automatiquement exercées.

Le groupe de référence RTA est choisi à des fins de comparaison, après avoir pris en compte les facteurs suivants : cotation à l'ASX ; cotation au TSX ; concentration sur les matières premières ; orientation géographique ; phase de développement de l'entreprise. Les groupes de pairs RTA concernés ont changé deux fois au cours des dernières années, et il existe deux groupes pertinents pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Groupes de pairs RTA EF20/21Le groupe de référence RTA EF20/21 utilisé pour les options d'achat d'actions de performance émises entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2021 est présenté ci-dessous. C'est par rapport à ce groupe que notre RTA est évalué pour les émissions d'août et novembre 2020, ainsi que d'avril 2021, qui ont toutes été acquises en juin 2023.

(suite)

Centamin PLC	Ressources Golden Star Ltd ¹	Roxgold Inc ¹
DRDGold Ltd	IAMGOLD Corp.	Teranga Gold Corporation ¹
Endeavour Mining Corp.	Resolute Mining Limited	West African Resources Ltd

Remarques:

Groupe de référence RTA EF21/22Le groupe de référence RTA EF21/22, dont la composition a été arrêtée par le conseil le 28 juin 2022 et qui concerne les options d'achat d'actions de performance LTI émises après le 1er juillet 2021, est présenté ci-dessous. Il s'agit du groupe par rapport auquel notre RTA est évalué pour les émissions d'août 2021, octobre 2021 et novembre 2021, qui seront potentiellement acquises fin juin 2024, et pour toutes les émissions ultérieures.

Alamos Gold Inc.	Eldorado Gold Corp.	New Gold Inc.
B2Gold Corp.	Endeavour Mining Corp.	NovaGold Resources Inc.
Buenaventura Mining	Equinox Gold Corp.	OceanaGold Corp.
Centamin PLC	Evolution Mining Ltd	Regis Resources Ltd
Centerra Gold Inc.	Harmony Gold Mining Co.	Silver Lake Resources Ltd
China Gold International Resources Corp Ltd	IAMGOLD Corp.	SSR Mining Ltd
Coeur Mining Inc.	K92 Mining Inc.	Wesdome Gold Mines Ltd
Dundee Precious Metals Inc.	Lundin Gold Inc.	West African Resources Ltd

3. RÉSULTATS DE LA RÉMUNÉRATION POUR L'EF23

Les détails de la rémunération des directeurs et des membres du personnel clé de la direction de Perseus et du Groupe sont présentés dans le tableau 5 ci-dessous.

PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE

Le conseil accorde des options d'achat d'actions de performance aux membres du personnel clé de la direction du Groupe, ainsi qu'à d'autres salariés ayant un certain niveau d'influence sur les performances du Groupe. Les mesures de performance qui déterminent l'acquisition de ces LTI incluent le RTA de Perseus par rapport à son groupe de référence et la performance de l'individu au cours de la période d'acquisition concernée. Les performances de Perseus au cours de l'année en cours et des 4 années précédentes sont présentées ci-dessous :

Tableau 5: Performance depuis 2019

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN	2023	2022	2021	2020	2019		
Bénéfice / (perte) après impôts (en milliers de dollars)	476 718	279 921	139 378	94 423	7 578		
Bénéfice de base par action (cents)	31,27	18,77	9,57	8,08	0,66		
Dividendes par action (cents)	3,54	2,45	néant	néant	néant		
Capitalisation boursière (en milliers de dollars)	2 257 178	2 155 127	1790 030	1 530 153	682 957		
Cours de clôture de l'action (\$) (au comptant)	1,65	1,59	1,46	1,31	0,59		
1,59	+ 0,06 \$	+ 0,013 \$	+ 0,015 \$	+ 0,072 \$	+ 0,16 \$		
RTA sur 1 an¹(%):							
Perseus	(1,2)	32,4	19,8	113,8	24,9		
Médiane du RTA du groupe de référence pour EF21/22 (%) :	23,0	(18,9)	(9,5)	51,3	(98)		
Médiane du RTA du groupe de référence pour EF21/22	(1,2)	(12,5)	S/O	S/O	S/O		
RTA sur 3 ans²(%):							
Perseus	56,0	238,7	220,0	277,1	2,1		
Médiane du RTA du groupe de référence pour EF21/22 (%) :	(4,5)	42,4	25,4	1,8	(10,5)		
Médiane du RTA du groupe de référence pour EF21/22	(15,6)	41,4	s/o	S/O	s/o		

Remarques:

1. Le RTA est calculé à l'aide du VWAP sur 20 jours au début et à la fin de la période de mesure concernée.

Au 30 juin 2023, Perseus est classé au-dessus du 75e centile du groupe de référence RTA EF20/21 et du groupe de référence RTA EF21/22. Si le classement reste inchangé au-dessus du 75e centile à la fin de la période de mesure de chaque tranche d'options d'achat d'actions de performance attribuée (voir tableau 6), alors les actions de performance pourraient être acquises sous réserve de l'atteinte des exigences minimales de notation des ICP individuels des salariés et/ou si le conseil n'exerce pas autrement son pouvoir discrétionnaire.

^{1.} Ces sociétés ont ensuite été radiées : Golden Star Resources (28 janvier 2022) ; Roxgold Inc. (2 juillet 2021) ; Teranga Gold Corporation (10 février 2021).

(suite)

Tableau 6 : Rémunération statutaire des directeurs et des membres du personnel clé de la direction pour l'exercice clos le 30 juin 2023

		COURT	TERME	LONG TERME	APRÈS EMPLOI		PAIEMENTS FONDÉS SUD		
DIRECTEUR	ANNÉE	SALAIRE ET HONORAIRES \$	BONUS EN ESPÈCES \$	DROITS AUX CONGÉS ¹ \$	RETRAITE \$	RÉSILIATION PAIEMENTS \$	FONDÉS SUR ACTIONS — OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS DE PERFORMANCE ² \$	TOTAL \$	DONT LIÉS À LA PERFORMANCE %
Directeurs non	exécutifs	5		,		,	•		
Sean	2023	217 000	-	-	-	-	-	217 000	-
Harvey	2022	185 300	-	-	-	-	-	185 300	-
Amber	2023	126 697	-	-	13 303	-	-	140 000	-
Banfield	2022	92 727	-	-	9 273	-	-	102 000	-
Elissa	2023	123 982	-	-	13 018	-	-	137 000	-
Cornelius	2022	91 182	-	-	9 118	-	-	100 300	-
Daniel	2023	132 769	-	-	3 231	-	-	136 000	-
Lougher	2022	97 517	-	-	2 268	-	-	99 785	-
John	2023	142 000	-	-	-	-	-	142 000	-
McGloin	2022	113 900	-	-	-	-	-	113 900	-
David	2023	115 837	-	-	12 163	-	-	128 000	-
Ransom	2022	84 227	-	-	8 423	-	-	92 650	-
Sous-total -	2023	858 285	-	-	41 715	-	-	900 000	-
directeurs non exécutifs	2022	664 853	-	-	29 082	-	-	693 935	-
Directeurs exéc	utifs								
Jeffrey	2023	954 291	386 787	203 751	25 292	_	858 500	2 428 621	51
Quartermaine	2022	720 698	222 427	81 243	23 568	_	945 276	1 993 212	58
Sous-total -	2023	954 291	386 787	203 751	25 292	-	858 500	2 428 621	51
Directeurs exécutifs	2022	720 698	222 427	81 243	23 568	-	945 276	1 993 212	58
Autres membre	s du per	sonnel clé de la	direction						
Christopher	2023	475 269	313 280	44 021	_	_	285 698	1118268	54
Woodall ^{3,4}	2022	489 864	130 211	48 444	_	_	421 205	1089724	51
David	2023	75 377	-	5 810	_	_	_	81 187	0
Schummer ^{3,4}	2022	S/O – non employé pendant cette période.							
Lee-Anne de	2023	400 828	137 348	4 934	25 292	-	424 161	992 563	57
Bruin	2022	378 432	103 375	7 611	23 568	_	348 922	861 908	52
Paul Thompson ⁵	2023	97 544	36 715	9 465	6 323	_	4 292	154 339	27
	2022	368 382	122 170	(7 446)	23 568	_	289 367	796 041	52
Martijn	2023	336 918	81 431	(16 162)	25 292	_	237 238	664 717	48
Bosboom	2022	318 132	64 725	24 038	23 568	_	279 046	709 509	48
Sous-total -	2023	1385 936	568 774	48 068	56 907	-	951 389	3 011 074	50
membres du personnel clé de la direction	2022	1 554 810	420 481	72 647	70 704	-	1338 540	3 457 182	51

Remarques:

- 1. Les montants indiqués dans cette colonne représentent l'évolution des soldes des congés annuels et (le cas échéant) des provisions pour congés de longue durée. La valeur peut être négative dans le cas ou une personne démissionne ou prend un nombre de congés supérieur aux droits accumulés au cours de l'année.
- 2. Frais d'acquisition pour l'exercice financier d'actions de performance attribuées aux directeurs et aux employés en vertu du Plan d'actions de performance de la société approuvé par les actionnaires en novembre 2020. La juste valeur des actions de performance est calculée à la date d'attribution en utilisant le modèle de simulation des prix Monte-Carlo pour les options LTI, et le modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour les options STI différées.
- 3. Comme M. Schummer et M. Woodall sont des résidents d'outre-mer, aucune pension de retraite ne leur est versée.
- 4. Les montants divulgués pour M. Woodall et M. Schummer reflètent uniquement les montants accumulés par les individus au cours de la période durant laquelle ils étaient membres du personnel clé de la direction. Dans le cas de M. Schummer, il s'agit de montants à compter du 1er juin 2023. Pour M. Woodall, il s'agit de montants jusqu'au 31 mai 2023. Les montants comptabilisés au titre des paiements fondés sur des actions pour M. Woodall comprennent: 11 mois de frais d'acquisition sur 36 mois pour les 313 545 options ayant une période d'acquisition jusqu'au 30 juin 2023; 11 mois de frais d'acquisition sur 24 mois pour les 47 960 options ayant une période d'acquisition jusqu'au 30 juin 2023; 11 mois de frais d'acquisition sur 27 mois accélérés pour les 241 071 options ayant une période de valorisation jusqu'au 30 juin 2024. La période d'acquisition de cette tranche d'options est accélérée pour M. Woodall, puisqu'ils restent en cours d'examen d'acquisition, nonobstant la cessation de son emploi le 22 septembre 2023.
- 5. M. Thompson a cessé son emploi le 30 septembre 2022. Les montants comptabilisés au titre des paiements fondés sur des actions pour M. Thompson comprennent : une année complète de frais d'acquisition pour les 233 333 options ayant une période d'évaluation jusqu'au 30 juin 2023 (puisque ceux-ci sont restés en cours pour la revue d'acquisition malgré la cessation d'emploi) ; et une reprise des 12 mois sur 36 de frais d'acquisition comptabilisés au cours de l'EF22 pour les 195 975 options ayant une période d'acquisition jusqu'au 30 juin 2024 (puisque ceux-ci ont été perdus pour cause de cessation d'emploi).

RAPPORT DE LA DIRECTION

(suite)

4. CONTRATS DE SERVICE

La rémunération et les autres conditions d'emploi du directeur général et chef de la direction, du directeur financier et des autres membres du personnel clé de la direction sont également formalisées dans les contrats de travail. Les principales dispositions des accords relatives à leur rémunération sont détaillées ci-dessous.

RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, M. JEFFREY QUARTERMAINE

M. Jeffrey Quartermaine a été nommé le ler février 2013 directeur général et PDG, et un contrat de travail, décrivant les conditions de son emploi avec Perseus, a été conclu. En vertu de son contrat de travail avec Perseus, M. Quartermaine a actuellement droit à une rémunération fixe comprenant un salaire de base et une pension de retraite, ainsi qu'une rémunération variable comprenant des options d'achat d'actions de performance et des primes en espèces déterminées dans le cadre des plans STI/LTI et à la discrétion du conseil. Un résumé de ces conditions ainsi que d'autres conditions clés du contrat de travail de M. Quartermaine sont décrits ci-dessous et présentés dans le tableau 7 ci-dessous.

RÉMUNÉRATION FIXE

Le salaire annuel de M. Quartermaine est fixé à 1 005 000 \$ par an, incluant les droits à la retraite légaux.

RÉMUNÉRATION VARIABLE

M. Quartermaine est admissible au programme STI et LTI du Groupe tel que décrit ci-dessus.

AVANTAGES STATUTAIRES

M. Quartermaine a droit à 10 jours de congé de maladie par an, à 20 jours de congé annuel, ainsi qu' à un congé d'ancienneté de 13 semaines après 10 années de service.

RÉSILIATION DE CONTRAT

Perseus peut résilier le contrat de M. Quartermaine sans préavis dans certaines circonstances, notamment en cas de rupture substantielle des clauses du contrat, de faute grave, de malhonnêteté, de fraude ou de discrédit du Groupe. M. Quartermaine peut résilier le contrat en donnant à Perseus un préavis de 3 mois, alors que Perseus peut résilier le contrat en donnant à M. Quartermaine un préavis soit de 6 mois, soit d'une période au moins égale à celle spécifiée par le Fair Work Act 2009 (Cth) et les normes nationales d'emploi, selon le terme le plus long. Perseus peut, à sa seule discrétion, résilier le contrat avant la fin du délai de préavis en choisissant de payer M. Quartermaine au lieu de lui donner un délai de préavis. Si les conditions du contrat de travail de M. Quartermaine sont sensiblement modifiées à son détriment, il a alors le droit de recevoir de Perseus une somme d'argent équivalente à 2 mois de son salaire de base brut pour chaque année d'emploi chez Perseus, avec un paiement minimum équivalent à 6 mois de son salaire de base brut et au maximum à 12 mois de son salaire de base brut.

CONTRATS DES MEMBRES DU PERSONNEL CLÉ DE LA DIRECTION

Un résumé des principales dispositions contractuelles à la date du présent rapport pour chacun des membres actuels du personnel clé de la direction est présenté dans le tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7 – dispositions contractuelles pour membre actuel du personnel clé de la direction

NOM	JEFFREY QUARTERMAINE	DAVID SCHUMMER	LEE-ANNE DE BRUIN	MARTIJN BOSBOOM	
POSTE	Directeur général et chef de la direction	Président-directeur général	Directeur financier	Directeur juridique et secrétaire général	
DURÉE DE CONTRAT		Pas de durée détermir	née et révision annuelle		
PÉRIODE DE PRÉAVIS	6 mois ¹	3 mois	3 mois	3 mois ¹	
RÉMUNÉRATION FIXE ²	1 005 000 \$	610 000 \$	550 130 \$	387 570 \$	
RÉMUNÉRATION VARIABLE		Plans d'intéressement	à court et à long terme		
DISPOSITION DE RÉSILIATION		ble en cas de résiliation pa nt de deux à douze mois c			

- 1. M. Quartermaine est tenu de donner un préavis de 3 mois en cas de démission ; la Société est tenue de fournir un préavis de 6 mois
 - M. Bosboom est tenu de donner un préavis de 2 mois en cas de démission ; la Société est tenue de fournir un préavis de 3 mois.
- 2. Représente la rémunération fixe actuelle des membres du personnel clé de la direction à compter du 1er juillet 2023. La rémunération de M. Schummer est libellée en dollars américains.

5. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Les membres du personnel clé de la direction sont admissibles au Plan d'actions de performance de Perseus. Les conditions générales des options d'achat d'actions de performance affectant la rémunération des directeurs exécutifs et des membres du personnel clé de la direction au cours de la période de reddition de comptes actuelle ou future sont présentées ci-dessous. Les options d'achat d'actions de performance attribuées ne comportent ni dividende ni droit de vote. Lorsqu'elles peuvent être exercées, les options d'achat d'actions de performance sont convertibles en action ordinaire à raison d'une action ordinaire par option. De plus amples informations sont présentées dans la note 23 des états financiers consolidés.

Tableau 8 - Principales modalités de la rémunération en actions détenue par les membres du personnel de la direction au 30 juin 2023

TYPE	DATE D'ATTRIBUTION	PRIX D'EXERCICE	JUSTE VALEUR À LA DATE D'ATTRIBUTION	FIN DE LA PÉRIODE DE MESURE	% DE L'ATTRIBUTION ACQUISE	DATE D'EXPIRATION
Options d'achat d'actions de performance ¹	28 novembre 2018	néant	0,28\$	31 décembre 2021	100 %	28 novembre 2025
Options d'achat d'actions de performance ²	29 novembre 2019	néant	0,77\$	30 juin 2022	100 %	26 novembre 2026
Options d'achat d'actions de performance ³	26 août 2020	néant	1,03 \$	30 juin 2023	100 %	26 août 2027
Options d'achat d'actions de performance ³	26 novembre 2020	néant	0,81\$	30 juin 2023	100 %	26 novembre 2027
Options d'achat d'actions de performance ³	14 avril 2021	néant	1,03 \$	30 juin 2023	100 %	14 avril 2028
Options d'achat d'actions de performance ⁴	25 août 2021	néant	1,21 \$	30 juin 2024	-	25 août 2028
Options d'achat d'actions de performance ⁴	25 novembre 2021	néant	1,31 \$	30 juin 2024	-	25 novembre 2028
Options d'achat d'actions de performance ⁵	27 juillet 2022	néant	1,16\$	30 juin 2025	-	4 août 2029
Options d'achat d'actions de performance ⁵	22 novembre 2022	néant	1,65 \$	30 juin 2025	-	22 novembre 2029
Options d'achat d'actions de performance STI ⁶	4 août 2022	néant	1,65 \$	30 juin 2023	-	4 août 2029
Options d'achat d'actions de performance STI ⁶	22 novembre 2022	néant	2,13 \$	30 juin 2023	-	22 novembre 2029

- 1. La juste valeur estimée à la date d'attribution des options d'achat d'actions de performance accordées aux personnes physiques est répartie en parts égales sur la période de performance (période de 36 mois du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 sur laquelle la performance des personnes physiques et de la Société est évaluée), et le montant est inclus dans les tableaux de rémunération ci-dessus. Les justes valeurs à la date d'attribution sont déterminées à l'aide d'un modèle d'évaluation de simulation de Monte-Carlo
- 2. La juste valeur estimée à la date d'attribution des options d'achat d'actions de performance accordées aux personnes physiques est répartie en parts égales sur la période de performance (période de 36 mois du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022 sur laquelle la performance des personnes physiques et de la Société est évaluée), et le montant est inclus dans les tableaux de rémunération cidessus. Les justes valeurs à la date d'attribution sont déterminées à l'aide d'un modèle d'évaluation de simulation de Monte-Carlo.
- 3. La juste valeur estimée à la date d'attribution des options d'achat d'actions de performance accordées aux personnes physiques est répartie en parts égales sur la période de performance (période de 36 mois du 1er juillet 2020 au 30 juin 2023 sur laquelle la performance des personnes physiques et de la Société est évaluée), et le montant est inclus dans les tableaux de rémunération cidessus. Les justes valeurs à la date d'attribution sont déterminées à l'aide d'un modèle d'évaluation de simulation de Monte-Carlo.
- 4. La juste valeur estimée à la date d'attribution des options d'achat d'actions de performance accordées aux personnes physiques est répartie en parts égales sur la période de performance (période de 36 mois du 1er juillet 2021 au 30 juin 2024 sur laquelle la performance des personnes physiques et de la Société est évaluée), et le montant est inclus dans les tableaux de rémunération cidessus. Les justes valeurs à la date d'attribution sont déterminées à l'aide d'un modèle d'évaluation de simulation de Monte-Carlo.
- 5. La juste valeur estimée à la date d'attribution des options d'achat d'actions de performance accordées aux personnes physiques est répartie en parts égales sur la période de performance (période de 36 mois du 1er juillet 2022 au 30 juin 2025 sur laquelle la performance des personnes physiques et de la Société est évaluée), et le montant est inclus dans les tableaux de rémunération cidessus. Les justes valeurs à la date d'attribution sont déterminées à l'aide d'un modèle d'évaluation de simulation de Monte-Carlo.
- 6. Les options d'achat d'actions de performance STI ont une période d'évaluation plus courte et seront en outre acquises lors de la réalisation d'une condition de service, sans aucune autre condition. La juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Parmi celles émises à des membres du personnel clé de la direction, 100 % ont été acquises, mais certaines options d'achat d'actions de performance STI émises à des personnes qui n'étaient pas membre du personnel clé de la direction n'ont pas été acquises.

RAPPORT DE LA DIRECTION

(suite)

De plus amples informations concernant la part de la rémunération des membres du personnel clé de la direction attribuée en actions pour l'année sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Valeur de la rémunération en actions

	EN OV BE LA	VALEUR ACCORDÉ	E, EXERCÉE OU PERDUE AU	COURS DE L'ANNÉE
	EN % DE LA RÉMUNÉRATION TOTALE	ACCORDÉE \$	EXERCÉE \$	PERDUE¹ \$
Jeffrey Quartermaine	35	854 317	212 217	-
Christopher Woodall	26	294 989	484 875	215 838
David Schummer	-	-	-	-
Lee-Anne de Bruin	43	255 653	63 598	-
Martijn Bosboom	36	192 311	279 889	-
Paul Thompson	3	175 462	504 880	402 477

Remarques:

L'évolution des options d'achat d'actions de performance détenues par les membres du personnel clé de la direction au cours de l'année est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Mouvement des options d'achat d'actions de performance accordées aux membres du personnel clé de la direction et aux directeurs au cours de l'année

	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE QUANTITÉ	ACCORDÉES EN COURS D'ANNÉE À TITRE DE RÉMUNÉRATION QUANTITÉ	EXERCÉES AU COURS DE L'ANNÉE QUANTITÉ	PERDUES / PÉRIMÉES QUANTITÉ	AUTRES MOUVEMENTS QUANTITÉ ¹	SOLDE À LA FIN DE L'ANNÉE QUANTITÉ	ACQUIS EN COURS D'ANNÉE QUANTITÉ	ACQUIS ET EXERÇABLE EN FIN D'ANNÉE QUANTITÉ
Directeurs non exéc	utifs							
Sean Harvey	-	-	-	-	-	-	-	-
Ambre Banfield	-	-	-	-	-	-	-	-
Elissa Cornelius	-	-	-	-	-	-	-	-
Daniel Lougher	-	-	-	-	-	-	-	-
John McGloin	-	-	-	-	-	-	-	-
David Ransom	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total – directeurs non exécutifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Directeurs exécutifs								
Jeffrey Quartermaine	2 971 488	493 122	(127 076)	-	-	3 337 534	1 473 576	1 679 833
Sous-total – directeurs exécutifs	2 971 488	493 122	(127 076)	-	-	3 337 534	1 473 576	1 679 833
Autres membres du	personnel clé	de la direction						
Christopher Woodall	1275 596	234 424	(720 980)	-	(789 040)	-	684 085	-
David Schummer	-	-	-	_	-	-	-	-
Lee-Anne de Bruin	759 218	204 650	(43 861)	-	-	920 007	43 861	-
Martijn Bosboom	841 900	155 989	(467 631)	-	-	530 258	467 631	-
Paul Thompson	1 532 528	151 583	-	(347 558)	(1 336 553)	-	537 779	-
Sous-total – personnels clés de la direction	4 409 242	746 646	(1 232 472)	(347 558)	(2 125 593)	1 450 265	1733 356	-

^{1.} Le chiffre relatif à M. Woodall concerne une tranche d'options qui n'a pas encore été formellement annulée, mais dont l'acquisition n'est pas prévue.

^{1.} La colonne Autres mouvements représente le solde des actions au moment où la personne cesse d'être un membre du personnel clé de la direction. Après ce moment, il n'est plus plus nécessaire de signaler les mouvements.

DÉTAILS DE LA RÉMUNÉRATION: RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR LES ACTIONS

Le tableau suivant détaille le pourcentage des actions disponibles acquises au cours de l'exercice, ainsi que le pourcentage perdu parce que la personne n'a pas satisfait l'un ou l'autre des critères de service ou de performance spécifiés. La valeur maximale des options d'achat d'actions de performance restant à acquérir a été déterminée comme étant le montant de leur juste valeur à la date d'attribution desdites options.

Tableau 11 - Options d'achat d'actions de performance octroyées au 30 juin 2023

	DATE D'ÉMISSION	NOMBRE D'OPTIONS QUANTITÉ	ACQUIS DANS L'ANNÉE EN COURS %	PERDUS AU COURS DE L'ANNÉE EN COURS %	FIN DE LA PÉRIODE DE MESURE ²	VALEUR TOTALE MINIMALE RESTANT À ACQUÉRIR \$	VALEUR TOTALE MAXIMALE NON ACQUISE \$	DONT: COMPTABILISÉS AU 30 JUIN 2023 \$	VALEUR RESTANTE NON AMORTIE \$
Directeurs exé	cutifs			,	,	,			
Jeffrey Quartermaine	29 novembre 2019	1346500	100 %		30 juin 2022	-	-	-	-
	26 novembre 2020	632 960	-		30 juin 2023	-	512 698	512 698	-
	25 novembre 2021	531 619	-		30 juin 2024	-	694 939	463 293	231 646
	22 novembre 2022	411 197	-		30 juin 2025	-	678 475	226 571	451 904
	25 novembre 2021 (STI)	127 076	100 %		30 juin 2022	-	-	-	-
	22 novembre 2022 (STI)	81 925	-		30 juin 2023	-	174 605	174 605	-
	res du personnel								
Christopher Woodall	26 septembre 2019	613 700	100 %		30 juin 2022	-	-		
	26 août 2020	313 545	-		30 juin 2023	-	322 362	322 362	-
	25 août 2021	241 071	-		30 juin 2024	-	291 220	261 167	30 052
	27 juillet 2022	186 464	-	(Note 1)	30 juin 2025	-	-	-	-
	25 août 2021 (STI)	70 385	100 %		30 juin 2022	-	-		
	4 août 2022 (STI)	47 960	-		30 juin 2023	-	79 151	79 151	-
Lee-Anne de	14 avril 2021	500 000	-		30 juin 2023	-	517 321	517 321	-
Bruin	25 août 2021	215 357	-		30 juin 2024	-	260 157	173 438	86 719
	27 juillet 2022	166 575	-		30 juin 2025	-	193 227	64 272	128 955
	25 août 2021 (STI)	43 861	100 %		30 juin 2022	-	-	-	-
	4 août 2022 (STI)	38 075	-		30 juin 2023	-	62 837	62 837	-
Martijn Bosboom	26 septembre 2019	432 800	100 %		30 juin 2022	-	-	-	-
	26 août 2020	203 419	-		30 juin 2023	-	209 139	209 139	-
	25 août 2021	170 850	-		30 juin 2024	-	206 391	137 594	68 797
	27 juillet 2022	132 149	-		30 juin 2025	-	153 293	50 989	102 304
	25 août 2021 (STI)	34 831	100 %		30 juin 2022	-	-		
	4 août 2022 (STI)	23 840	-		30 juin 2023	-	39 344	39 344	-
Paul Thompson	26 septembre 2019	496 400	100 %		30 juin 2022	-	-	-	-
	26 août 2020	233 333	-		30 juin 2023	-	239 894	239 894	-
	25 août 2021	195 975	-	100 %	30 juin 2024	-	-	-	-
	27 juillet 2022	151 583	-	100 %	30 juin 2025	-	-	-	-
	25 août 2021 (STI)	41 379	100 %		30 juin 2022	-	-	-	-

^{1.} Cette tranche d'options précédemment émise à M. Woodall ne sera pas acquise. Au 30 juin 2023, ils n'ont pas été formellement annulés, ce qui aura lieu au cours de l'EF24.

^{2.} Les options d'achat d'actions de performance sont acquises après la fin de la période d'évaluation, sous réserve de la réalisation des conditions d'acquisition et de l'approbation du conseil de direction. Au moment de l'acquisition, elles peuvent être exercées pour un prix d'exercice nul. Toutes les options expirent 7 ans après avoir été émises.

6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PRÊTS ET AUTRES TRANSACTIONS IMPLIQUANT LES DIRECTEURS ET LES MEMBRES DU PERSONNEL CLÉ DE LA DIRECTION

À la date de clôture, aucun prêt n'était en cours auprès des administrateurs ou des membres du personnel clé de la direction. Il n'y a eu aucune autre transaction impliquant les directeurs ou les membres du personnel clé de la direction.

OPTIONS SUR ACTION

À la date du Rapport de rémunération, il n'existe aucune option sur des actions ordinaires.

PARTICIPATIONS

Le nombre d'actions de la Société détenues au cours de l'exercice par les directeurs et autres membres du personnel clé de la direction, y compris les actions détenues par les entités qu'ils contrôlent, est indiqué ci-dessous :

Tableau 11 : Actions détenues

PERSONNE	AU 30 JUIN 2022	OBTENUES PAR LEVÉE D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS DE PERFORMANCE ¹	ACTIONS ACHETÉES/ (VENDUES)	AUTRES MOUVEMENTS ²	AU 30 JUIN 2023
S Harvey	1000000		(250 000)	-	750 000
J Quartermaine	2 065 448	127 076	-	-	2 192 524
A Banfield	-		35 000	-	35 000
E Cornelius	300 000	-	-	-	300 000
J McGloin	641 400	-	-	-	641 400
D Lougher	18 000	-	12 000	-	30 000
D Ransom	77 973	-	-	-	77 973
L de Bruin	-	43 861	(43 861)	-	-
C Woodall	256 667	720 980	(19 610)	(958 037)	S/O
D Schummer	-	-	-	-	-
M Bosboom	17 718	467 631	(485 349)	-	-
P Thompson	-	-	-	-	S/O

^{1.} Toutes les levées d'options d'achat d'actions de performance sont effectuées à un prix nul.

^{2.} La colonne Autres mouvements représente le solde des actions au moment où la personne cesse d'être un membre du personnel clé de la direction. Après ce moment, il n'est plus plus nécessaire de signaler les mouvements.

AUTRES INFORMATIONS

INDEMNISATION ET ASSURANCE DES DIRECTEURS, DIRIGEANTS ET AUDITEURS

La constitution de Perseus l'oblige à indemniser les directeurs et dirigeants de toute entité du Groupe contre les responsabilités envers des tiers et contre les coûts et dépenses engagés pour leur défense dans la cadre d'une procédure civile ou pénale, sauf dans certaines circonstances. La Société a conclu des actes d'indemnisation, d'accès et d'assurance (« Actes ») avec toute personne incluse parmi les dirigeants de la Société. Selon des conseils juridiques indépendants reçus, le contenu des actes est conforme à la loi sur les sociétés de 2001 et aux pratiques actuelles du marché. Les directeurs et dirigeants du Groupe ont été assurés contre toutes les responsabilités et dépenses résultant du travail effectué en leurs qualités respectives, dans la mesure permise par la loi. Le contrat d'assurance interdit la divulgation du montant des primes d'assurance payées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023. Les primes d'assurance concernent :

- les frais et dépenses engagés par les dirigeants concernés dans le cadre d'une procédure de défense, qu'elle soit civile ou pénale, et quelle qu'en soit l'issue ;
- les autres responsabilités pouvant découler de leur poste, à l'exception de conduites impliquant un manquement délibéré à un devoir ou une utilisation inappropriée d'informations ou de position dans le but d'obtenir un avantage personnel.

Dans la mesure permise par la loi, la Société a accepté d'indemniser ses auditeurs, PricewaterhouseCoopers (« PwC »), dans le cadre des conditions de son contrat de mission d'audit, contre les réclamations de tiers découlant de l'audit (pour un montant non précisé). Aucun paiement n'a été effectué pour indemniser PwC pendant ou depuis la clôture de l'exercice.

PROCÉDURES AU NOM DE LA SOCIÉTÉ

Personne n'a demandé à la Cour en vertu de l'article 237 de la Loi sur les sociétés de 2001 l'autorisation d'engager une procédure au nom de Perseus ou d'intervenir dans une procédure à laquelle Perseus est partie, dans le but d'assumer la responsabilité au nom de Perseus pour tout ou partie de la procédure. Aucune procédure n'a été intentée ou n'est intervenue au nom de Perseus avec l'autorisation de la Cour en vertu de l'article 237 de la Loi.

DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DE L'AUDITEUR

L'article 307C du Corporations Act de 2001 exige que nos auditeurs, PwC, fournissent aux directeurs de Perseus une déclaration d'indépendance relative à l'examen des rapports financiers. Cette Déclaration d'indépendance est présentée à la page 114 et fait partie du présent rapport de la direction pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

SERVICES AUTRES QUE D'AUDIT

Au cours de l'exercice, PwC, le commissaire aux comptes du Groupe, a fourni des services autres que d'audit, en plus de ses missions statutaires. Les services autres que d'audit fournis ne portent pas atteinte aux principes généraux relatifs à l'indépendance des auditeurs, tels qu'ils sont définis dans le code de déontologie des comptables professionnels de l'APES 110, étant donné qu'ils n'impliquent pas l'examen ou l'audit du propre travail de l'auditeur, l'exercice d'une fonction de gestion ou de prise de décision pour le Groupe, la défense des intérêts du Groupe ou le partage conjoint de risques et de bénéfices. De plus amples informations sont présentées à la note 21 des états financiers consolidés.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

L'Australian Securities Exchange (« ASX ») Corporate Governance Council (« CGC ») a élaboré des principes et des recommandations en matière de gouvernance d'entreprise pour les entités cotées dans le but de promouvoir la confiance des investisseurs et de répondre aux attentes des parties prenantes. La règle de cotation de l'ASX 4.10.3 exige que les entités cotées divulguent dans quelle mesure elles ont suivi les recommandations du CGC et, lorsqu'une recommandation n'a pas été suivie, les raisons pour lesquelles elle ne l'a pas été. La déclaration de gouvernance d'entreprise de Perseus peut être consultée sur le site Web de la société en suivant ce <u>lien</u>.

Ce rapport a été signé conformément à une résolution des directeurs.

Jeffrey Allan Quartermaine

Directeur général et chef de la direction,

Perth, 31 août 2023

Bust

DÉCLARATION DE PERSONNE COMPÉTENTE

Les informations contenues dans le relevé annuel des réserves de minerai et des ressources minérales du groupe sont basées sur, et représentent fidèlement, les informations et les documents justificatifs préparés par des personnes compétentes conformément aux exigences du Code JORC. La déclaration annuelle des ressources de minerai du groupe dans son ensemble a été approuvée par M. Hans Andersen, une personne compétente qui est membre de l'Australian Institute of Geoscientist. M. Andersen est un employé de Perseus Mining Services Pty Ltd M. Andersen possède une expérience suffisante, pertinente au style de minéralisation et au type de gisement considéré ainsi qu'à l'activité entreprise, pour se qualifier en tant que personne compétente telle que définie dans l'édition 2012 du document « Australasian Code for Reporting of Exploration Results, Mineral Resources and Ore Reserves », et pour se qualifier en tant que « Personne qualifiée » en vertu du Règlement national 43-101 – Normes d'informations sur les projets miniers (« NI 43-101 »). M. Andersen a consenti à l'inclusion dans ce rapport des informations sous la forme et dans le contexte dans lesquels elles apparaissent. Le relevé annuel des réserves de minerai du groupe dans son ensemble a été approuvé par M. Adrian Ralph, une personne compétente et un membre de l'Australasian Institute of Mining and Metallurgy. M. Ralph est un employé de Perseus Mining Services Pty Ltd M. Ralph possède une expérience suffisante, pertinente au style de minéralisation et au type de gisement considéré ainsi qu'à l'activité entreprise, pour se qualifier en tant que personne compétente telle que définie dans l'édition 2012 du document « Australasian Code for Reporting of Exploration Results, Mineral Resources and Ore Reserves », et pour se qualifier en tant que « Personne qualifiée » en vertu du Règlement national 43-101 – Normes d'informations sur les projets miniers (« NI 43-101 »). M. Ralph a consenti à l'inclusion dans ce rapport des informations sous la forme et dans le contexte dans lesquels elles apparaissent.

Tous les objectifs de production mentionnés dans ce rapport sont étayés par des réserves de minerai estimées qui ont été préparées par des personnes compétentes conformément aux exigences du code JORC.

Edikan

Les informations contenues dans ce rapport concernant les ressources minérales et les réserves de minerai à ciel ouvert et souterraines d'Edikan ont été mises à jour par la société dans le communiqué intitulé « Perseus Mining updates Mineral Resources and Ore Reserves » du 24 août 2023. La Société confirme que toutes les hypothèses importantes qui soustendent ces estimations et les objectifs de production, ou les informations financières prévisionnelles qui en découlent et qui sont contenues dans ce communiqué, continuent de s'appliquer et qu'elles n'ont pas changé de manière significative. La Société confirme en outre que les hypothèses importantes sous-tendant les estimations des réserves de minerai décrites dans le « Technical Report — Edikan Gold Mine, Ghana » daté du 7 avril 2022, continuent de s'appliquer.

Sissingué, Fimbiasso et Bagoé

Les informations contenues dans ce rapport concernant les ressources minérales et les réserves de minerai du complexe de Sissingué ont été mises à jour par la Société dans le communiqué intitulé « Perseus Mining updates Mineral Resources and Ore Reserves » du 24 août 2023. La Société confirme que toutes les hypothèses importantes qui soustendent ces estimations et les objectifs de production, ou les informations financières prévisionnelles qui en découlent et qui sont contenues dans ce communiqué, continuent de s'appliquer et qu'elles n'ont pas changé de manière significative. La Société confirme en outre que les hypothèses importantes sous-tendant les estimations des réserves de minerai décrites dans le « Technical Report — Sissingué Gold Project, Côte d'Ivoire » daté du 28 mars 2022 continuent de s'appliquer.

Yaouré

Les informations contenues dans ce rapport concernant les ressources minérales à ciel ouvert et souterraines et les réserves de minerai à Yaouré ont été mises à jour par la Société dans le communiqué intitulé « Perseus Mining announces Open Pit and Underground Ore Reserve update at Yaouré » du 23 août 2023. La Société confirme que toutes les hypothèses importantes qui sous-tendent ces estimations et les objectifs de production, ou les informations financières prévisionnelles qui en découlent et qui sont contenues dans ce communiqué, continuent de s'appliquer et qu'elles n'ont

pas changé de manière significative. La Société confirme en outre que les hypothèses importantes sous-tendant les estimations des réserves de minerai décrites dans le « *Technical Report — Yaouré Gold Project, Côte d'Ivoire* » daté du 18 décembre 2017 continuent de s'appliquer.

Exploration

Les informations contenues dans ce rapport et relatives aux résultats d'exploration ont été publiées pour la première fois par la Société conformément au Code JORC 2012 et au NI43-101 dans ses rapports trimestriels datés du 20 octobre 2022, du 24 janvier 2023, du 19 avril 2023 et du 26 juillet 2023, ainsi que dans le communiqué du 18 janvier 2023 intitulé « Perseus's drilling demonstrates potential for additional gold resources at Yaouré Gold Mine ». La Société confirme qu'elle n'a connaissance d'aucune nouvelle information ou donnée affectant matériellement les informations contenues dans ces communiqués.

Bloc 14 Estimations extérieures/historiques

Les informations contenues dans ce rapport concernant les ressources minérales et les réserves probables du projet Bloc 14 ont été rapportées pour la première fois par la Société dans le communiqué intitulé « Perseus Enters Into Agreement to Acquire Orca Gold Inc. » du 28 février 2022. La Société confirme qu'elle n'est en possession d'aucune nouvelle information ou donnée relative à ces estimations qui pourrait avoir un impact significatif sur la fiabilité de l'estimation ou sur la capacité de la Société à vérifier l'estimation en tant que ressources minérales ou réserves de minerai conformément à l'annexe 5A (Code JORC), et les informations contenues dans ce communiqué continuent de s'appliquer et n'ont pas sensiblement changé. Ces estimations sont préparées conformément à la Norme canadienne 43-101 et n'ont pas été déclarées conformément au code JORC.

Aucune personne compétente n'a effectué suffisamment de travail pour classer la ressource conformément au Code JORC et il n'est pas certain qu'après des travaux d'évaluation et/ou d'exploration plus approfondis, l'estimation pourra être déclarée en tant que ressource minérale ou réserve de minerai conformément au Code JORC. Ce rapport et toutes les informations techniques concernant le Règlement 43-101 d'Orca ont été examinés et approuvés par Adrian Ralph et Hans Andersen, tous deux étant des personnes qualifiées au sens du Règlement 43-101.

DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DE L'AUDITEUR



DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DE L'AUDITEUR

En tant qu'auditeur principal de l'audit de Perseus Mining Limited pour l'exercice clos le 30 juin 2023, je déclare que dans les limites de mes connaissances, il n'y a eu :

- (a) aucune violation des exigences d'indépendance des auditeurs du *Corporation Act de 2001* en relation avec l'audit ; et
- (b) aucune violation d'un code de conduite professionnelle applicable en relation avec l'audit.

Cette déclaration concerne Perseus Mining Limited et les entités qu'elle contrôlait au cours de la période.

Helen Bottorst

Helen Bathurst Partenaire PricewaterhouseCoopers Perth 31 août 2023

Pricewaterhouse Coopers, ABN 52 780 433 757 Brookfield Place, 125 St Georges Terrace, PERTH WA 6000, GPO Box D198, PERTH WA 6840 Tél. : +61 8 9238 3000, Fax : +61 8 9238 3999, www.pwc.com.au

Responsabilité limitée par un régime approuvé en vertu de la législation sur les normes professionnelles.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

		POUR L'ANNÉE SI	E TERMINANT LE :
	REMARQUES	30 JUIN 2023 K\$	30 JUIN 2022 K\$
Résultat des activités			
Revenus		1 426 420	1125547
Valeur des ventes		(605 111)	(561 409)
Bénéfice brut avant dépréciation et amortissement		821 309	564 138
Dépréciation et amortissement liés à la production d'or	2	(218 730)	(214 240)
Bénéfice brut d'exploitation		602 579	349 898
Autres revenus	2	11 393	18 610
Autres dépenses		(5 340)	(6 901)
Administration et autres dépenses de l'entreprise		(23 584)	(20 932)
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	23	(3 818)	(4 575)
Gain associé à la participation dans Montage	16	3 916	-
Gain/(perte) de change	2	497	(2 558)
Autres charges de dépréciation et d'amortissement	2	(765)	(763)
Réductions de valeur et dépréciations	2	(9 355)	(43 387)
Charges financières	2	(6 745)	(9 678)
Bénéfice avant impôts		568 778	279 714
Impôt sur le résultat (charge)/bénéfice	3	(92 060)	207
Profit après impôts		476 718	279 921
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le compte du résultat	3177	(5.05.4)	(15.4)
Variation de juste valeur sur les investissements en actions	17	(5 254)	(154)
Éléments qui seront ou pourront être reclassés dans le compte du résultat			
Différences de change sur conversion des opérations à l'étranger		88 350	6 459
Quote-part des réserves de conversion des entreprises associées	16	(22)	-
Part des variations nettes de la juste valeur des actifs financiers des entreprises associées	16	714	-
Recyclé des capitaux propres vers le compte du résultat	16	(692)	-
Résultat global total		559 814	286 226
Le bénéfice est attribuable à :			
Propriétaires de Perseus Mining Limited		427 404	233 595
Intérêts non majoritaires		49 314	46 326
		476 718	279 921
Le résultat global total est attribuable à :			
Propriétaires de Perseus Mining Limited		504 049	241 621
Intérêts non majoritaires		55 765	44 605
		559 814	286 226
Résultat de base par action	4	31,27 cents	18,77 cents
		30,98 cents	18,43 cents

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

		A	U
	REMARQUES	30 JUIN 2023 K\$	30 JUIN 2022 K\$
Actifs courants	-	E20 03E	/25.07.5
Placements de trésorerie et valeurs disponibles	5	728 917	426 846
Créances	6	32 912	12 081
Inventaires	7	166 911	158 935
Paiements anticipés	6	29 808	13 405
Impôt sur le résultat à recevoir		10 636	7 530
		969 184	618 797
Actifs non courants			
Créances	6	10 809	10 281
Inventaires	7	128 102	52 762
Participation en actions à la juste valeur par OCI	17	23 940	364
Investissements dans des entreprises associées	16	-	24 357
Biens immobiliers, installations et équipements	8	415 193	381 409
Droit d'utilisation des actifs		3 872	13 666
Propriétés minières	9	394 367	432 240
Acquisition d'intérêts miniers et dépenses d'exploration	10	476 572	454 812
		1 452 855	1 369 891
Total des actifs		2 422 039	1988688
Dettes et provisions Impôt sur le résultat à payer	11	158 873 10 734	157 614
Passifs de location		2 547	10 436
		172 154	168 050
Passifs non courants			
Provisions	11	65 948	55 395
Passifs portant intérêts	13	-	72 540
Passifs de location		1 355	3 567
Passifs d'impôts différés	12	30 764	46 979
		98 067	178 481
Passif total		270 221	346 531
Actif net		2 151 818	1 642 157
Fonds propres			
Capital social émis	14	1 049 993	1 049 993
Réserves	14	123 939	43 651
Bénéfices non reportés		763 111	372 613
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de Perseus			
Mining Limited		1 937 043	1 466 257
Intérêts non majoritaires		214 775	175 900
Total des fonds propres		2 151 818	1 642 157

ÉTAT CONSOLIDÉ DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	CAPITAL ÉMIS K\$	BÉNÉFICES NON REPORTÉS EN MILLIERS DE DOLLARS	RÉSERVE POUR PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS K\$	RÉSERVE DE CONVERSION DES DEVISES ÉTRANGÈRES K\$	RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES ACTIFS K\$	INTÉRÊTS NON MAJORITAIRES EN MILLIERS DE DOLLARS	TOTAL ACTIFS EN MILLIERS DE DOLLARS
Soldes au 1er juillet 2022	1049 993	372 613	40 564	2 185	902	175 900	1 642 157
Bénéfice de la période	-	427 404	-	-	-	49 314	476 718
Autres éléments du résultat global	-	-	-	81 899	(5 254)	6 451	83 096
Résultat global total	-	427 404	-	81 899	(5 254)	55 765	559 814
Transactions avec les prop	oriétaires en le	eur qualité de	propriétaires				
Paiements fondés sur des actions	-	-	3 643	-	-	197	3 840
Dividendes versés aux intérêts non majoritaires	-	-	_	-	_	(17 087)	(17 087)
Dividende	-	(36 906)	-	-	-	-	(36 906)
Soldes au 30 juin 2023	1 049 993	763 111	44 207	84 084	(4 352)	214 775	2 151 818
Soldes au 1er juillet 2021	850 412	149 001	37 204	(5 995)	1 056	27 421	1 059 099
Bénéfice de la période	_	233 595	-	-	-	46 326	279 921
Autres éléments du résultat global	-	-	-	8 180	(154)	(1 721)	6305
Résultat global total	-	233 595	-	8 180	(154)	44 605	286 226
Transactions avec les prop	oriétaires en le	eur qualité de	propriétaires				
Émission d'actions ordinaires - Orca	217 984	-	-	-	-	-	217 984
Paiements fondés sur des actions	-	-	3 360	-	-	527	3 887
Dividendes versés aux intérêts non majoritaires	-	-	-	-	-	(2 748)	(2 748)
Remboursement de capital	(18 403)	-	-	-	-	-	(18 403)
Dividende	-	(9 983)	-	-	-	-	(9 983)
Acquisition d'Orca Gold Inc.	-	-	-	-	-	106 095	106 095
Soldes au 30 juin 2022	1 049 993	372 613	40 564	2 185	902	175 900	1 642 157

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

		POUR L'ANNÉE S	E TERMINANT LE :
	REMARQUES	30 JUIN 2023 K\$	30 JUIN 2022 K\$
Activités opérationnelles			
Recettes en cours d'exploitation		1 426 420	1 125 547
Paiements aux fournisseurs et aux employés		(684 879)	(601 033)
Impôt sur le résultat payé		(102 174)	(2 135)
Intérêt reçu		8 953	529
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles	22	648 320	522 908
Activités d'investissement			
Paiements pour les dépenses d'exploration et d'évaluation		(52 609)	(54 248)
Paiements pour les propriétés minières		(69 080)	(62 097)
Paiements pour les biens immobiliers, installations et équipements		(78 466)	(23 529)
Paiements des dépôts de garantie		-	(354)
Produit de cession de titres de participation		-	230
Paiements pour la transaction Orca		-	(30 832)
Trésorerie acquise dans le cadre de la transaction Orca		-	5 132
Trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement		(200 155)	(165 698)
Activités de financement			
Dividendes versés aux intérêts non majoritaires		(2 410)	(2 748)
Dividendes versés aux propriétaires de Perseus Mining Limited		(36 906)	(9 983)
Paiement du remboursement de capital		-	(18 403)
Remboursement des emprunts		(74 247)	(73 112)
Coûts d'emprunt		(12 227)	(9148)
Trésorerie nette utilisée dans les activités de financement		(125 790)	(113 394)
Augmentation nette de la trésorerie détenue		322 375	243 816
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		426 846	181 545
Effet des variations des taux de change sur les liquidités libellées en devises		(20 304)	1 485
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	5	728 917	426 846

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

TABLEAU DES NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Performances 1. Informations sectorielles 121 2. Autres revenus/dépenses 123 3. Autre impôt sur le résultat 125 4. Bénéfice par action 126 Actifs et passifs d'exploitation 127 5. Trésorerie et équivalents 6. Créances et paiements anticipés 127 7. Inventaires 128 8. Biens immobiliers, installations et 129 équipements 9. Propriétés minières 131 10. Acquisition d'intérêts miniers et dépenses d'exploration 132 11. Dettes et provisions 133 12. Impôt différé 135 Gestion du capital et des risques financiers 13. Passifs portant intérêts 136 14. Capital émis et réserves 137 15. Gestion des risques financiers 138

Structure du groupe 16. Participation dans des entreprises associées 143 17. Autres actifs et passifs financiers 144 18. Filiales 145 19. Informations sur l'entité mère 146 **Autres informations** 147 20. Opérations entre parties liées 21. Rémunération des auditeurs 147 22. Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation 148 23. Paiements fondés sur des actions 148 24. Résumé des autres conventions comptables 150 importantes 25. Éventualités 152 26. Engagements 153 27. Événements ultérieurs 153

À PROPOS DE CE RAPPORT

Il s'agit des états financiers consolidés (« États financiers ») de l'entité consolidée composée de Perseus Mining Limited et de ses filiales (« Perseus » ou le « Groupe »). Son siège social et son principal établissement sont indiqués dans l'annuaire d'entreprise à la page 1.

Les principales méthodes comptables adoptées pour la préparation de ces états financiers consolidés sont exposées ci-dessous. Ces politiques ont été appliquées de manière cohérente pour toutes les années présentées, à moins d'une indication contraire dans les notes. Les états financiers concernent l'entité consolidée composée de Perseus Mining Limited et de ses filiales (le « Groupe » ou l'« entité consolidée »). Perseus Mining Limited est une société publique cotée à but lucratif, constituée et domiciliée en Australie. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, l'entité consolidée a mené des opérations en Australie, au Ghana, en Côte d'Ivoire, à Dubaï, au Canada et au Soudan.

Ces états financiers à usage général ont été préparés conformément aux normes comptables australiennes, à d'autres déclarations faisant autorité de l'Australian Accounting Standards Board (« AASB ») et au Corporations Act de 2001. Ils sont également conformes aux Normes internationales d'information financière (« NIIF ») telles qu'édictées par le Bureau international des normes comptables (« IASB »). À ce titre, ils ont été préparés selon la convention du coût historique, sauf lorsque les normes comptables autorisent ou imposent l'évaluation du montant sur une base alternative.

Les montants présentés dans les états financiers sont indiqués en dollars australiens et ont été arrondis au millier de dollars le plus proche (lorsque l'arrondi est applicable) lorsque cela est indiqué (en milliers de dollars, soit k\$) dans le cadre de l'option dont dispose le Groupe auprès de l'Australian Securities Investment Commission (« ASIC ») (Rounding in Financial/Directors' Reports) Instrument 2016/191. Cet instrument législatif s'applique au Groupe. La publication de ces états financiers a été autorisée par les directeurs le 30 août 2023. Les directeurs ont le pouvoir de modifier et de rééditer les états financiers.

NORMES NOUVELLES ET AMENDÉES ADOPTÉES PAR LE GROUPE

Un certain nombre de normes nouvelles ou modifiées sont devenues applicables pour la période de reddition de comptes en cours. Le Groupe n'a pas eu à modifier ses méthodes comptables ni à procéder à des ajustements rétrospectifs du fait de l'adoption de ces normes. Par conséquent, les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent et de la période de reddition de comptes intermédiaire correspondante.

ÉVALUATIONS ET ESTIMATIONS IMPORTANTES

La préparation des états financiers nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle impose également à la direction d'exercer son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables du Groupe. Les estimations et les évaluations sont continuellement réexaminées, et elles sont fondées sur l'expérience historique et d'autres facteurs, y compris les attentes d'événements futurs susceptibles d'avoir un impact financier sur l'entité consolidée et qui sont jugés raisonnables dans les circonstances. Le Groupe fait des estimations et des hypothèses concernant l'avenir. La comptabilité qui en résultera, par définition, sera rarement identique aux résultats réels. Les estimations et hypothèses qui risquent d'entraîner un ajustement important des valeurs comptables des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont détaillées dans les notes indiquées ci-dessous.

	REMARQUES
Dépréciation	2,8,10
Méthode d'amortissement par unité de production	2,8,9
Réserves de minerai et ressources minérales	9
Dépenses de découverture différée	2,9
Impôt sur le résultat	3
Inventaire	7
Provision pour restauration et réhabilitation	11
Paiements fondés sur des actions	23

1. INFORMATIONS SECTORIELLES

(A) DESCRIPTION DES SECTEURS

La direction a déterminé les secteurs opérationnels sur la base des rapports examinés par l'équipe de direction exécutive et le conseil de direction qui sont utilisés pour prendre des décisions stratégiques.

Le Groupe présente principalement ses rapports par secteur d'activité, car ses risques et ses taux de rendement sont avant tout affectés par les différences entre les divers secteurs d'activité dans lesquels il opère, et il s'agit du format des informations fournies à l'équipe de direction exécutive et au conseil de direction.

En 2023, le Groupe a mené ses opérations principalement sur cinq segments; à savoir Edikan, Sissingué, Yaouré, Soudan et entreprise/autres. L'information sectorielle est préparée conformément aux principes comptables du Groupe.

Le Groupe comprend les principaux segments suivants :

Edikan Activités d'exploitation minière, d'exploration minérale, d'évaluation et de

développement.

Sissingué Activités d'exploitation minière, d'exploration minérale, d'évaluation et de

développement.

Yaouré Activités d'exploitation minière, d'exploration minérale, d'évaluation et de

développement.

Soudan Activités d'exploration, d'évaluation et de développement miniers.

Entreprise/autres

Activités d'investissement, exploration minière, gestion d'entreprise et éliminations intersectorielles.

Les revenus proviennent de 3 clients externes résultant de la vente de lingots d'or déclarés dans les segments de reddition de comptes d'Edikan, Sissingué et Yaouré.

(B) INFORMATIONS SECTORIELLES

Les secteurs opérationnels sont présentés d'une manière cohérente avec la reddition de comptes interne fournie au principal décideur opérationnel. Il a été déterminé que l'équipe de direction et le conseil de direction de l'entité mère seraient les principaux décideurs opérationnels, responsables de l'allocation des ressources et de l'évaluation des performances des secteurs opérationnels.

INFORMATIONS SECTORIELLES FOURNIES À L'ÉQUIPE DE DIRECTION EXÉCUTIVE ET AU CONSEIL DE DIRECTION <u>(</u>)

	EDIKAN		SISSINGUÉ		YAOURÉ		SOUDAN	JAN	ENTREPRISE/AUTRES'		CONSOLIDÉ	
POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 30 JUIN :	2023 K\$	2022 K\$	2023 K\$	2022 K\$	2023 K\$	2022 K\$	2023 K\$	2022 K\$	2023 K\$	2022 K\$	2023 K\$	2022 K\$
PROFIT ET PERTE												
Revenus	555 776	301 408	134 093	148 721	736 551	675 418	1	1	1	1	1 426 420	1125 547
Autres revenus	4 237	386	362	1	147	24	-	-	6 6 4 7	18 200	11 393	18 610
Revenu total et autres revenus	560 013	301 794	134 455	148 721	736 698	675 442		1	6 647	18 200	1 437 813	1144157
Bénéfice/(perte) avant impôt	192 834	(11844)	(11371)	4 528	419 732	345 647	(10 071)	(857)	(22346)	(57 760)	568 778	279 714
Impôt sur le résultat	(959 69)	(4 601)	(1797)	1	1	1	1	1	(20 607)	4 808	(92 060)	207
Bénéfice/(perte) après impôts	123 178	(16 445)	(13 168)	4 528	419 732	345 647	(10 071)	(857)	(42 953)	(52 952)	476 718	279 921
Les résultats sectoriels comprennent :	nprennent :											
Dépréciations et radiations	(1451)	(326)	(287)	(41 023)	(11)	1	(2009)	1	1	(2 038)	(9 355)	(43 387)
Dépréciation et amortissement	(87 285)	(58 307)	(23 201)	(30 290)	(84 088)	(104 867)	ī	(93)	(24 921)	(21 446)	(219 495)	(215 003)
Paiements fondés sur des actions	(128)	(162)	(361)	(175)	(548)	(704)	ī	1	(2 781)	(3 534)	(3 818)	(4 575)
Gains/(pertes) de change	13 381	5 888	(13 393)	129	(17 086)	(17 707)	1077	(20)	16518	9182	497	(2 558)

	218 912
	416 420
	440 334
ACTIFS ET PASSIFS	Actif total du secteur

1988 688

2 422 039

367 725

443 783

362 244

396 455

647 284

555

922

195 015

346 531

270 221

78 006

11 003

4835

13 124

91 728

808 66

42886

43 172

129 076

103 114

Les actifs sectoriels comprennent :	ennent:											
Ajouts aux actifs non courants	49 987	68 926	26 072	7 727	80 785	75 702	34 953	350 240	7 489	20 051	199 286	522 646
Dont: Acquisition d'Orca	1	•	1	1	1	1	1	350 240	1	191	1	351 431

Remarques

Total des passifs sectoriels

^{1.} La période 2022 a été retraitée afin de présenter séparément les éléments concernant le Soudan et Entreprise/autres.

2. AUTRES REVENUS/CHARGES

	POUR L'ANN	ÉE CLOSE LE
	30 JUIN 2023 K\$	30 JUIN 2022 K\$
Dépréciation et amortissement		
Amortissement de l'actif de découverture différée	(84 382)	(54 139)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs	(403)	(12 311)
Autres dépréciations et amortissements liés à la production d'or	(133 945)	(147 790)
Dépréciation et amortissement liés à la production d'or	(218 730)	(214 240)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs	(241)	(176)
Autres charges de dépréciation et d'amortissement	(524)	(587)
	(219 495)	(215 003)
Autres revenus:		
Revenus d'intérêts	8 953	532
Gain de juste valeur sur l'investissement initial dans Orca	-	16 293
Autres revenus	2 440	1785
	11 393	18 610
(Pertes)/gains de change :		
sur la conversion des prêts interentreprises	(9 993)	(392)
sur d'autres conversions	10 490	(2 166)
	497	(2 558)
Intérêts et frais financiers	(6 745)	(9 678)
Dépréciations		
Dépréciation d'exploration et d'évaluation	(1 749)	(43 387)
Dépréciation des actifs fixes	(7 606)	-
	(9 355)	(43 387)

MÉTHODE COMPTABLE

REVENUS D'INTÉRÊTS

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global au fur et à mesure qu'ils s'accumulent, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt encourus pour la construction d'un actif qualifié sont capitalisés pendant la période nécessaire à l'achèvement et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation ou de sa vente. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en tant que dépenses.

ÉVALUATIONS ET ESTIMATIONS IMPORTANTES

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les actifs sont soumis à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable. Une dépréciation est comptabilisée à hauteur de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas pour lesquels il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément, qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs (unités génératrices de trésorerie ou « UGT »). Le Groupe dispose de trois unités génératrices de trésorerie : la mine d'or Edikan, la mine d'or Sissingué et la mine d'or Yaouré. Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une dépréciation sont examinés pour une éventuelle reprise

CONSOLIDÉS(suite)

de la dépréciation à la fin de chaque période de reddition de comptes. Pour déterminer si la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité par rapport à laquelle la dépréciation des actifs doit être considérée, le Groupe effectue des calculs de flux de trésorerie futurs sur la base d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses critiques, et ces calculs reflètent les hypothèses d'exploitation et de coûts d'investissement sur la durée de vie de mine (« LOM ») utilisées dans le dernier budget et les plans LOM du Groupe :

- (a) durée de vie de la mine, y compris les quantités de réserves de minerai et de ressources minérales pour lesquelles il existe un degré élevé de confiance quant à l'extraction économique avec une technologie donnée ;
- (b) niveaux de production et de ventes estimés;
- (c) Estimation des prix futurs des matières premières fondée sur les prévisions consensuelles des courtiers;
- (d) coûts de production futurs;
- (e) dépenses d'investissement futures;
- (f) Taux de change futurs ; et/ou
- (g) taux d'actualisation fondés sur le coût moyen pondéré du capital estimé avant impôts du Groupe, ajusté, le cas échéant, pour prendre en compte les risques pertinents tels que le risque de développement, etc.

Les variations des flux de trésorerie futurs attendus et le calendrier de ces changements pourraient entraîner des changements importants dans les résultats du test de dépréciation, ce qui pourrait avoir une incidence sur les résultats financiers futurs. Les flux de trésorerie futurs attendus des unités génératrices de trésorerie sont les plus sensibles aux fluctuations du prix de l'or.

Au 30 juin 2023, le Groupe a déterminé qu'il n'existe aucun indicateur externe ou interne de dépréciation. Cela est dû à l'augmentation substantielle des prix de l'or depuis la dernière évaluation de dépréciation, ainsi qu'à l'absence de toute indication selon laquelle les mines d'or Edikan, Sissingué et Yaouré ne fonctionneraient pas comme prévu au cours des périodes à venir. En conséquence, aucun test de dépréciation n'a été réalisé sur les UGT Edikan, Sissingué et Yaouré.

MÉTHODE DE CALCUL DE L'AMORTISSEMENT/DÉPRÉCIATION EN FONCTION DE L'UNITÉ DE PRODUCTION

Le Groupe utilise la base de l'unité de production pour le calcul de l'amortissement de la durée de vie des actifs de ses mines, ce qui entraîne une charge de dépréciation/d'amortissement proportionnelle à l'épuisement de la durée de vie restante prévue de la production minière. La durée de vie économique de chaque élément, évaluée annuellement, tient compte à la fois de la limite de sa durée de vie physique et des évaluations actuelles des réserves économiquement récupérables de la propriété minière où il est situé. Ces calculs nécessitent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses, notamment en ce qui concerne les réserves récupérables et les évaluations des dépenses d'investissement futures. Le groupe amortit les biens miniers en fonction des tonnes de minerai extraites, et les installations et équipements miniers en fonction des tonnes de minerai traitées.

DÉPENSES DE DÉCOUVERTURE DIFFÉRÉE

Le Groupe reporte les frais de découverture engagés pendant la phase de production de ses opérations. Une évaluation importante est nécessaire pour faire la distinction entre la découverture de production liée à l'extraction des stocks et ce qui concerne la création d'un actif de déchets différé. Le Groupe identifie également les composants distincts du gisement. Un composant identifiable est un volume particulier du gisement rendu plus accessible par l'activité de découverture. Une évaluation importante est nécessaire pour identifier ces composants et pour déterminer les volumes prévus de déchets et de minerai à extraire dans chaque composant, ainsi que pour déterminer la mesure de production appropriée à utiliser pour répartir les coûts de découverture de la production entre les stocks et le(s) actif(s) lié(s) à l'activité de découverture pour chaque composant. Le Groupe considère que le rapport entre les déchets attendus à extraire et la quantité attendue de minerai à extraire, pour un composant spécifique du gisement, constitue la mesure de production la plus appropriée. De plus, des évaluations et des estimations sont aussi utilisées pour appliquer la méthode des unités de production afin de déterminer l'amortissement du ou des actifs liés aux activités de découverture. Les changements dans la durée de vie et la conception d'une mine entraîneront généralement des changements dans le taux de découverture prévu (rapport déchets/réserves minérales). Les changements d'autres paramètres techniques ou économiques ayant un impact sur les réserves auront également un impact sur la durée de vie des composants, même s'ils n'affectent pas la conception de la mine. Les modifications de la durée de vie du composant sont comptabilisées de manière prospective.

3. AUTRES IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	POUR L'ANNÉE CLOSE LE	
	30 JUIN 2023 K\$	30 JUIN 2022 K\$
Charge d'impôt sur le résultat		
Charge d'impôts exigibles	108 883	8 510
Charge d'impôt différé	(17 739)	(7 840)
Ajustements pour impôt exigible au titre des années antérieures	916	(877)
	92 060	(207)
Charge d'impôt différé		
Diminution des impôts différés actifs	(603)	(590)
Diminution des impôts différés passifs	(17 136)	(7 251)
	(17 739)	(7 841)
Rapprochement numérique de la charge d'impôt sur le résultat avec l'impôt de base à payer		
Bénéfice avant impôts	568 778	279 714
Bénéfice avant impôt au taux d'imposition australien de 30 % (« impôt de base à payer »)	170 633	83 914
Effet de :		
Taux d'imposition différents dans les juridictions étrangères	(119 333)	(102 726)
Charges non déductibles	1 297	483
Paiements fondés sur des actions	969	1 117
Change sur les investissements dans les filiales étrangères	(6 517)	(6 061)
Retenues à la source	20 075	3 230
Distributions des filiales	-	(5 087)
Actifs d'impôts différés non comptabilisés	23 347	25 769
Autres différences permanentes	673	31
	91 144	670
Sous/(sur)provision des années précédentes	916	(877)
Charge/(bénéfice) d'impôt sur le résultat	92 060	(207)
Montants comptabilisés directement en capitaux propres		
Impôt exigible et différé cumulé généré au cours de l'exercice et non comptabilisé en résultat net, mais directement crédité aux capitaux propres	_	-
Pertes fiscales	-	
Estimation des pertes de revenus australiennes	86 726	80 252
Estimation des pertes en capital australiennes	17 852	17 626
	104 578	97 878
Avantage fiscal potentiel à 30 %	31 373	29 363

La charge d'impôt sur le résultat est entièrement attribuable aux bénéfices des activités poursuivies. Les pertes fiscales ne sont pas comptabilisées pour cause de manque de certitude quant à leur recouvrement.

Le congé fiscal de 5 ans pour Sissingué a pris fin le 31 décembre 2022, et Sissingué est désormais soumise à un impôt sur le résultat de 25 %. Ceci a été pris en compte dans la présentation des soldes fiscaux du Groupe.

POSITIONS FISCALES INCERTAINES

Le Groupe est soumis à l'impôt sur le résultat dans plusieurs juridictions. Afin de déterminer les impôts sur le résultat à payer, la direction n'a pas été tenue d'estimer le montant des déductions pour amortissement et la déductibilité de certaines dépenses dans chaque juridiction fiscale.

À la date de clôture du bilan, le groupe n'a pas encore fait l'objet d'évaluations fiscales de la part des autorités fiscales. La direction considérant que les positions fiscales sont supportables, le Groupe n'a comptabilisé aucun passif d'impôt supplémentaire sur ces positions fiscales incertaines.

CONSOLIDÉS(suite)

MÉTHODE COMPTABLE

La charge ou le produit de l'impôt sur le résultat de l'exercice correspond à l'impôt à payer sur le bénéfice imposable de l'exercice en cours, sur la base du taux d'imposition applicable dans chaque juridiction, ajusté en fonction des variations des actifs et passifs d'impôt différé attribuables aux différences temporelles et aux pertes fiscales non utilisées.

La charge fiscale sur le résultat courant est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi adoptées à la fin de l'année dans les pays où les filiales et les entreprises associées de la Société exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales en tenant compte des situations dans lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle constitue des provisions, le cas échéant, sur la base des montants qu'elle s'attend à devoir payer aux autorités fiscales.

ÉVALUATIONS ET ESTIMATIONS IMPORTANTES

Une évaluation est nécessaire pour déterminer si des actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière. Les actifs d'impôts différés, dont ceux résultant de pertes fiscales non utilisées, nécessitent que la direction évalue la probabilité que le Groupe génère des bénéfices imposables dans les années futures, afin d'utiliser les actifs d'impôts différés comptabilisés. Les estimations du bénéfice imposable futur sont fondées sur les flux de trésorerie opérationnels prévus et sur l'application des lois fiscales en vigueur dans chaque juridiction. Selon que les flux de trésorerie futurs et le résultat imposable diffèrent ou non de façon importante des estimations, la capacité du Groupe à réaliser les actifs d'impôts différés nets enregistrés à la date de clôture pourrait être affectée. En outre, les modifications futures des lois fiscales dans les juridictions dans lesquelles le Groupe opère pourraient limiter la capacité du Groupe à obtenir des déductions fiscales dans les années à venir.

4. BÉNÉFICE PAR ACTION

	POUR L'ANN	ÉE CLOSE LE
	30 JUIN 2023 K\$	30 JUIN 2022 K\$
Bénéfice utilisé dans le calcul du bénéfice par action		
Bénéfice attribuable aux propriétaires de Perseus Mining Limited	427 404	233 595
Nombre moyen pondéré d'actions	NOMBRE	NOMBRE
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour le calcul du BPA de base	1 366 691 532	1244 682 936
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentielles	12 945 835	23 100 733
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du BPA dilué	1 379 637 367	1 267 783 668

Les actions ordinaires potentielles sont les droits de performance tels que décrits en note 23.

MÉTHODE COMPTABLE

RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère, à l'exclusion de tout coût de service des capitaux propres autres que les actions ordinaires, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté afin de tenir compte de tout élément de bonus.

RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le résultat dilué par action ajuste les chiffres utilisés dans la détermination du résultat de base par action afin de tenir compte de l'effet après impôt sur le résultat des intérêts et autres coûts de financement associés aux actions ordinaires potentielles dilutives et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires censées avoir été émises sans contrepartie en rapport avec les actions ordinaires potentielles dilutives.

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS

	А	U
	30 JUIN 2023 K\$	30 JUIN 2022 K\$
Espèces en banque et en caisse	728 917	426 846
	728 917	426 846

Les liquidités en banque rapportent des intérêts à des taux variables fondés sur les taux de dépôts bancaires quotidiens.

MÉTHODE COMPTABLE

Pour les besoins de la présentation dans l'état consolidé des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à vue auprès d'institutions financières dont l'échéance initiale n'excède pas trois mois, les placements très liquides qui sont facilement convertibles en montants connus de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, ainsi que les découverts bancaires. Les découverts bancaires, s'ils sont utilisés, sont présentés dans les emprunts dans les passifs courants de l'état consolidé de la situation financière.

6. CRÉANCES ET PAIEMENTS ANTICIPÉS

		AU
	30 JUIN 202 K\$	30 JUIN 2022 K\$
Courant		
Créances commerciales	2 053	1 155
Créances diverses	9 684	4 266
Autres créances	21 175	6 660
	32 912	12 081
Paiements anticipés	29 808	13 405
Impôt sur le résultat à recevoir	10 636	7 530
Non courant		
Dépôts de garantie	10 809	10 281
	10 809	10 281

- a. Les créances commerciales et diverses ne portent pas intérêt et sont généralement réglées dans des termes de 30 jours. Au 30 juin 2023, aucun montant n'est en souffrance (au 30 juin 2022 : aucun montant).
- b. Les autres créances concernent les créances de TPS et de TVA de l'ensemble du Groupe. Au 30 juin 2023, il s'agit de 18,0 M\$ (au 30 juin 2022 : 6,7 millions) lié à un remboursement net de TVA à recevoir de la Ghana Revenue Authority (« GRA »). Ce montant est immédiatement remboursable sur demande en cédis ghanéens, n'est pas garanti et ne porte aucun intérêt. Au cours de l'année, le Groupe a reçu un total de 79,5 M GHS (environ 9,2 M\$) de la part de la GRA pour la TVA à recevoir. Postérieurement au 30 juin 2023, le Groupe a reçu un montant supplémentaire de 75,9 GHS.millions (environ 10,4 M\$) de la GRA.
- c. Les dépôts de garantie font l'objet d'un privilège et servent de caution à une garantie bancaire émise en faveur des autorités environnementales du Ghana et de la Côte d'Ivoire dans le cadre de dispositions de réhabilitation environnementale.

En raison de la nature à court terme des créances actuelles, leur valeur comptable est considérée comme se rapprochant de leur juste valeur. Les créances à long terme sont évaluées par le Groupe sur la base de paramètres tels que la solvabilité individuelle du client, ainsi que de facteurs de risque spécifiques au pays. La valeur comptable des créances à long terme est considérée comme se rapprochant de la juste valeur, car les dépôts de garantie qui les composent ont un taux d'intérêt basé sur le marché. L'exposition maximale au risque de crédit en fin d'exercice est constituée par la valeur comptable de chaque catégorie de créances mentionnée ci-dessus. Des informations complémentaires sur l'exposition du Groupe à ces risques sont fournies en note 15.

L'impôt sur le résultat à recevoir concerne principalement les montants versés à titre de dépôts ou remboursables en attendant la résolution de la dispute fiscale avec la GRA mentionnée à la note 25. 1,8 M\$ concernent les montants versés à la GRA en dépôt par d'autres filiales ghanéennes au titre d'objections fiscales en attente de résolution.

MÉTHODE COMPTABLE

CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES

Les créances commerciales sont initialement comptabilisées à la juste valeur, puis évaluées au coût amorti diminué des provisions pour dépréciation. Les créances commerciales doivent généralement être réglées dans les 30 jours. Elles sont présentées en tant qu'actifs courants, sauf si leur recouvrement n'est pas attendu pendant plus de 12 mois après la date de clôture. Une provision pour créances douteuses est constituée lorsqu'il apparaît que le recouvrement du montant total n'est plus probable. La dépréciation des créances commerciales fait l'objet d'un examen permanent, et celles qui sont considérées comme irrécouvrables sont passées par pertes et profits en réduisant directement la valeur comptable. Le montant de la perte de valeur est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global dans les autres dépenses.

PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, à l'exception de ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la fin de l'année, ceux-ci étant classés dans les actifs non courants. Les prêts et créances sont inclus dans les créances dans l'état consolidé de la situation financière. Les prêts et créances sont ensuite comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

7. INVENTAIRES

		AU
	30 JUIN 2023 K\$	30 JUIN 2022 K\$
Courant		
Stocks de minerai – au prix coûtant	36 166	35 793
Stocks de minerai – en valeur nette de vente	-	7 555
Or dans le circuit – au prix coûtant	12 786	18 927
Lingots en stock – au prix coûtant	29 631	21 406
Matériels et fournitures	88 328	75 254
	166 911	158 935
Non courant		
Stocks de minerai – au prix coûtant	85 789	37 930
Stocks de minerai – en valeur nette de vente	42 313	14 832
	128 102	52 762

Un montant supplémentaire de 0,3 M\$ (au 30 juin 2022 : 1,6 M\$) a été comptabilisé dans la provision pour stock lent et obsolète à Edikan.

Une perte de 1,7 M\$ (au 30 juin 2022 : gain de 23,6 M\$) due à une diminution de la valeur nette de réalisation des stocks a été comptabilisée au cours de la période.

MÉTHODE COMPTABLE

Les lingots d'or, l'or en circuit et les stocks de minerai sont physiquement mesurés ou estimés et indiqués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût comprend les matières directes, la main-d'œuvre directe et une proportion appropriée de frais généraux variables et fixes, ces derniers étant répartis sur la base de la capacité d'exploitation normale. Les coûts sont attribués à chaque article de stock sur la base des coûts moyens pondérés nécessaires pour amener ces stocks à leur emplacement et dans leur état actuels, sur la base des coûts moyens pondérés encourus au cours de l'année durant laquelle ces stocks ont été produits. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts d'achèvement estimés et des coûts de vente du produit final.

Les stocks de consommables et de pièces de rechange destinés à être utilisés dans la production sont valorisés au coût moyen pondéré. Les stocks obsolètes ou endommagés de ces éléments sont évalués à leur valeur nette de réalisation.

CONSOLIDÉS(suite)

ÉVALUATIONS ET ESTIMATIONS IMPORTANTES

Les tests de valeur nette de réalisation sont effectués au moins une fois par trimestre et représentent le prix de vente futur estimé du produit sur la base des prix au comptant des métaux en vigueur à la date de clôture, moins les coûts estimés pour achever la production et mettre le produit en vente. Les stocks sont mesurés en estimant le nombre de tonnes ajoutées et retirées du stock, le nombre d'onces d'or contenues sur la base des données d'analyse et le pourcentage de récupération estimé sur la base de la méthode de traitement prévue. Les tonnages des stocks sont vérifiés par le biais d'enquêtes périodiques.

8. BIENS IMMOBILIERS, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

	AU	
	30 JUIN 2023 30 JUIN 2023 K\$ K\$	22
Installations et équipements – au prix coûtant	729 673 664 79	794
Dépréciation accumulée	(438 961) (359 62	524)
	290 712 305 17	170
Actifs en construction – au prix coûtant	124 481 76 23	239
	415 193 381 40	+09

	POUR LA PÉRIOD	E CLOSE LE
	K\$	K\$
Rapprochement des installations et des équipements		
Solde en début d'année	305 170	372 146
Ajouts	2 368	7 982
Transférés des actifs en construction	25 428	5 773
Dépréciation	(60 047)	(72 924)
Dépréciation	(2 301)	-
Variation de la différence de conversion	20 094	(7 807)
	290 712	305 170
Rapprochement des actifs en construction		
Solde en début d'année	76 239	33 561
Ajouts	75 793	18 977
Transféré en biens immobiliers, installations et équipements	(25 428)	(5 773)
Transféré aux propriétés minières	(31 169)	(12 283)
Transféré de l'exploration	22 995	40 946
Dépréciation	(3 238)	-
Variation de la différence de conversion	9 289	811
	124 481	76 239

À son retour sur le site, le Groupe a constaté que 7,6 M\$ d'actifs du projet Meyas Sand Gold avaient été endommagés par le vandalisme commis par des mineurs illégaux, et ces actifs ont été radiés. Comme des actifs d'une valeur de 2,1 M\$ n'avaient pas été reçus sur place lorsque le conflit a commencé, ils ont donc été radiés du solde des paiements anticipés dans la note 6.

CONSOLIDÉS(suite)

MÉTHODE COMPTABLE

ACTIFS EN CONSTRUCTION

Lorsqu'une décision a été prise de poursuivre le développement d'une zone d'intérêt en particulier, l'actif d'exploration et d'évaluation concerné fait l'objet d'un test de dépréciation et le solde est alors reclassé comme « actif en construction » et présenté comme un élément des biens immobiliers, installations et équipements.

Toutes les dépenses ultérieures engagées dans la construction d'une mine par ou pour le compte du Groupe sont calculées séparément pour chaque zone d'intérêt dans laquelle des réserves économiquement récupérables ont été identifiées. Ces dépenses comprennent les coûts directs nets de construction et les coûts d'emprunt capitalisés pendant la construction. À la fin du développement, tous les actifs inclus dans les « actifs en construction » sont reclassés soit comme « installations et équipements » soit comme « propriétés minières ».

BIENS IMMOBILIERS, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Les terrains et les bâtiments, ainsi que tous les autres biens immobiliers, installations et équipements, sont comptabilisés au coût historique, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeur. Le coût historique comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition des éléments concernés.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, le cas échéant, uniquement lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'élément iront à l'entité consolidée et que le coût de l'élément peut être évalué de manière fiable. La valeur comptable de la pièce remplacée est décomptabilisée. Toutes les autres réparations et tous les autres entretiens sont imputés à l'état consolidé du résultat global au cours de l'exercice duquel ils sont engagés.

Les terrains ne sont pas amortis. Les biens immobiliers, installations et équipements directement engagés dans les opérations de concassage et de broyage sont amortis sur la durée de vie économique prévue la plus courte ou sur la durée de vie restante de la mine, sur la base des unités de production. Les actifs qui sont amortis selon une méthode autre que la méthode des unités de production sont généralement amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, comme suit :

Installations et équipements 3 à 10 ans Bâtiments 20 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et ajustées le cas échéant à la fin de chaque année. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée à sa valeur recouvrable si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Les gains et pertes sur cessions sont déterminés en comparant le produit avec la valeur comptable. Ceux-ci sont inclus dans le bilan.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les actifs sont soumis à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable. Une dépréciation est comptabilisée à hauteur de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de cession et sa valeur d'usage.

La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. Lors de l'estimation de la valeur d'utilité, un taux d'actualisation avant impôts est utilisé, lequel reflète les appréciations actuelles du marché sur la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques à l'actif. La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant auquel l'unité génératrice de trésorerie peut être vendue à un acteur du marché bien informé et consentant dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance, diminué des coûts de cession. Pour estimer la juste valeur diminuée des coûts de cession, la méthodologie des flux de trésorerie actualisés, ainsi qu'un taux d'actualisation après impôts sont utilisés.

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas pour lesquels il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs (unités générées par la trésorerie). Le Groupe dispose de trois unités génératrices de trésorerie : la mine d'or Edikan, la mine d'or Sissingué et la mine d'or Yaouré. Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une dépréciation au cours des périodes précédentes sont examinés à la fin de chaque année en vue d'une éventuelle reprise de la dépréciation.

9. PROPRIÉTÉS MINIÈRES

	POUR LA PÉRIODI	E CLOSE LE
	K\$	K\$
Propriétés minières – au prix coûtant	806 015	735 545
Amortissement cumulé	(528 209)	(431 849)
	277 806	303 696
Découverture différée	116 561	128 544
	394 367	432 240
Rapprochement des propriétés minières		
Solde en début d'année	303 696	336 622
Ajouts	4 897	21 334
Transférés des actifs en construction	31 169	12 283
Transféré de l'exploration	-	1 023
Amortissement	(76 710)	(79 399)
Variation de la différence de conversion	14 754	11 833
	277 806	303 696
Rapprochement de la découverture différée		
Solde en début de période	128 544	111 117
Ajouts	64 168	64 873
Amortissement	(82 094)	(53 270)
Variation de la différence de conversion	5 943	5 824
	116 561	128 544

MÉTHODE COMPTABLE

PROPRIÉTÉS MINIÈRES

Les coûts cumulés de développement minier (classés soit comme « installations et équipements » soit comme « propriétés minières ») sont dépréciés/amortis sur une base d'unité de production sur les réserves économiquement récupérables de la mine concernée, sauf dans le cas d'actifs dont la durée d'utilité est inférieure à la durée de vie de la mine, auquel cas la méthode linéaire est appliquée. Les unités de mesure pour l'amortissement des propriétés minières sont les tonnes de minerai extraites, et l'amortissement des propriétés minières prend en compte les dépenses encourues à ce jour.

Les travaux en cours sur les propriétés minières d'Edikan, Yaouré et Sissingué sont évalués à la fin de chaque mois, et lorsque les travaux sont terminés, ils sont transférés aux propriétés minières, puis amortis. Les unités de mesure pour l'amortissement des installations et équipements liés à la mine sont les tonnes de minerai traité.

FRAIS DE DÉCOUVERTURE DIFFÉRÉS

Le Groupe engage des frais d'enlèvement des déchets (frais de découverture) au cours des phases de développement et de production de ses opérations minières à ciel ouvert. Au cours de la phase de production, des frais de découverture (coûts de découverture de production) peuvent être engagés à la fois pour la production de stocks au cours de la période, ainsi que pour assurer un meilleur accès et garantir une plus grande souplesse d'exploitation du minerai à extraire à l'avenir. Les premiers sont inclus dans les coûts de stocks, alors que les seconds sont capitalisés en tant qu'actif des activités de découverture lorsque certains critères sont remplis. Une fois que le Groupe a identifié ses découvertures de production pour chaque site d'opérations minières à ciel ouvert, il identifie les composants distincts des corps minéralisés pour chacune de ses opérations minières. Un composant identifiable est un volume particulier du gisement rendu plus accessible par l'activité de découverture.

L'actif de l'activité de découverture est initialement évalué au coût, lequel correspond à l'ensemble des coûts directement engagés afin de réaliser l'activité de découverture améliorant l'accès à la composante identifiée du minerai, plus une allocation des frais généraux directement attribuables. Si des opérations accessoires ont lieu en même temps que l'activité de découverture en cours, mais qu'elles ne sont pas nécessaires pour permettre la poursuite de l'activité de découverture en cours comme elle est prévue, ces coûts ne sont pas inclus dans le coût de l'activité de découverture. L'actif lié aux activités de découverture est comptabilisé comme un ajout ou une amélioration d'un actif existant, soit l'actif minier, et est présenté comme faisant partie des « Propriétés minières » dans l'état consolidé de la situation financière. Cela fait partie de l'investissement total dans l'unité génératrice de trésorerie concernée, qui est soumis à un test de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS(suite)

ÉVALUATIONS ET ESTIMATIONS IMPORTANTES

Les réserves de minerai sont des estimations de la quantité de minerai pouvant être économiquement et légalement extraite des propriétés minières du Groupe. Le Groupe estime ses réserves de minerai et ses ressources minérales sur la base d'informations compilées par des personnes dûment qualifiées pour analyser les données géologiques sur la taille, la profondeur et la forme du corps minéralisé, dont l'interprétation nécessite des évaluations géologiques complexes. L'estimation des réserves récupérables est fondée sur des facteurs tels que les estimations des taux de change, des prix des matières premières, des besoins futurs en capitaux et des coûts de production, ainsi que sur des hypothèses géologiques et des évaluations posées et effectuées lors de l'estimation de la taille et de la teneur du corps minéralisé. Les changements dans les estimations des réserves et des ressources minérales peuvent avoir un impact sur la valeur comptable des actifs de prospection et d'évaluation, des propriétés minières, des immobilisations corporelles, du goodwill, de la provision pour réhabilitation, de la reconnaissance des actifs différés et des charges de dépréciation et d'amortissement.

10. ACQUISITION D'INTÉRÊTS MINIERS ET DÉPENSES D'EXPLORATION

		POUR L'ANN	ÉE CLOSE LE
	REMARQUES	30 JUIN 2023 K\$	30 JUIN 2022 K\$
Solde en début d'année		454 812	132 580
Montant apporté en raison de l'acquisition d'Orca Gold		-	346 793
Ajouts		52 060	62 687
Cessions		(16 757)	
Transféré aux actifs en construction		(22 995)	(40 946)
Transféré aux propriétés minières		-	(1 023)
Réductions de valeur et dépréciations	2	(1 749)	(43 387)
Variation de la différence de conversion		11 201	(1 892)
		476 572	454 812

Les dépenses ci-dessus concernent principalement les activités d'exploration et d'évaluation. La récupération finale de ces dépenses dépend du succès du développement et de l'exploitation commerciale, ou encore de la vente des zones d'intérêt concernées

MÉTHODE COMPTABLE

Les dépenses d'exploration et d'évaluation liées à chaque zone d'intérêt distincte de la tenure actuelle sont reportées dans la mesure où :

- · ces dépenses devraient être récupérées grâce au développement et à l'exploration réussis de la zone d'intérêt, ou alternativement, par sa vente ; ou
- les activités d'exploration et d'évaluation dans la zone d'intérêt n'ont pas atteint, à la date de clôture, un stade d'avancement permettant une évaluation raisonnable de l'existence ou non de réserves économiquement récupérables, et des opérations actives et importantes dans, ou en relation avec la zone d'intérêt, se poursuivent.

Les actifs d'exploration et d'évaluation sont initialement évalués au coût et comprennent l'acquisition de droits d'exploration, d'études, de forages exploratoires, de creusement et d'échantillonnage et autres activités associées, ainsi qu'une répartition de la dépréciation et de l'amortissement des actifs utilisés dans les activités d'exploration et d'évaluation. Les frais généraux et administratifs ne sont inclus dans la mesure des coûts d'exploration et d'évaluation que lorsqu'ils sont directement liés aux activités opérationnelles dans une zone d'intérêt en particulier.

Dans le cas où une zone d'intérêt est abandonnée, ou si les faits et circonstances suggèrent que la valeur comptable d'un actif d'exploration et d'évaluation est dépréciée, les coûts accumulés reportés vers le futur sont radiés dans l'année au cours de laquelle l'évaluation est faite.

Lorsqu'une décision a été prise de procéder au développement d'une zone d'intérêt en particulier, l'actif d'exploration et d'évaluation concerné est soumis à un test de dépréciation, et le résultat est ensuite reclassé comme « actifs en construction » et alloué à l'unité génératrice de trésorerie appropriée.

CONSOLIDÉS(suite)

ÉVALUATIONS ET ESTIMATIONS IMPORTANTES

La direction détermine quand une zone d'intérêt doit être abandonnée. Lorsqu'il est décidé qu'une zone d'intérêt n'est pas commercialement viable, tous les coûts capitalisés à l'égard de cette zone d'intérêt sont radiés. Pour déterminer cela, des hypothèses sont formulées, notamment en ce qui concerne le maintien du titre de propriété, les dépenses courantes et la prospection.

Le projet Meyas Sand Gold a été particulièrement pris en compte pour ses indicateurs de dépréciation en raison des problèmes géopolitiques que connaît le Soudan et du retard quant à la décision finale d'investissement pour le projet. Cependant, aucun indicateur n'a été identifié, car les travaux pour le projet se poursuivent et l'intention de poursuivre les activités d'exploration et de développement à l'avenir est maintenue.

11. DETTES ET PROVISIONS

		AU	
	30 JUIN 2023 K\$	30 JUIN 2022 K\$	
Courant			
Créances commerciales et comptes de régularisation	151 219	148 180	
Avantages sociaux des employés	4 286	4 299	
Autre provision	3 368	5 135	
	158 873	157 614	
Non courant			
Provision de réhabilitation	63 867	53 304	
Avantages sociaux des employés	2 081	2 091	
	65 948	55 395	

Les créances commerciales et autres ne portent pas intérêt et sont normalement réglées dans des termes de 30 jours. Les informations sur l'exposition du Groupe aux risques sont présentées en note 15.

	AU	
	30 JUIN 2023 K\$	30 JUIN 2022 K\$
Rapprochement de la provision de réhabilitation		
Solde en début d'année	53 304	37 873
Augmentation des obligations au cours de l'année	8 699	12 240
Dépenses de réhabilitation au cours de l'année	(482)	(517)
Détricotage de l'actualisation	428	327
Variation de la différence de conversion	1 918	3 381
	63 867	53 304

La provision pour réhabilitation concerne Edikan au Ghana et Sissingué, Fimbiasso et Yaouré en Côte d'Ivoire. Le moment du règlement de ces obligations ne peut être établi avec certitude.

Les provisions ont été revues et mises à jour en fonction des développements supplémentaires et des ajustements des attentes en matière de coûts intervenus depuis juin 2022. Sur la variation totale incluse ci-dessus, 4,0 M\$ (au 30 juin 2022 : 5,4 M\$) sont liés à un changement du taux d'actualisation appliqué.

MÉTHODE COMPTABLE

DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

Ces montants représentent des passifs pour des biens et services fournis au Groupe avant la clôture de l'exercice et qui sont impayés. Les montants ne sont pas garantis et sont généralement payés dans les 30 jours qui suivent la reconnaissance. Les dettes commerciales et autres dettes sont présentées comme des passifs courants, sauf si le paiement n'est pas dû dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Elles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable peut être faite du montant de l'obligation. Aucune provision n'est constituée pour les pertes d'exploitation futures.

Les provisions sont évaluées comme la valeur actuelle de la meilleure estimation par la direction des dépenses nécessaires pour régler l'obligation actuelle à la fin de l'année. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques au passif. L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée en charges d'intérêts.

AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

Les passifs au titre des avantages sociaux des employés à court terme qui devraient être entièrement réglées dans les 12 mois qui suivent la date de clôture sont comptabilisées dans les autres dettes au titre des services rendus au personnel jusqu'à la date de clôture. Elles sont évaluées aux montants dont le paiement est attendu lors du règlement des passifs.

Le passif au titre des congés d'ancienneté qui ne devrait pas être entièrement réglé dans les 12 mois qui suivent la date de clôture est comptabilisé dans la provision pour avantages sociaux des employés et évalué comme la valeur actuelle des paiements futurs attendus. Il est tenu compte du niveau de salaire futur attendu, de l'expérience des employés qui partent et des périodes de service. Les paiements futurs attendus sont actualisés en utilisant les rendements du marché à la fin de l'année sur des obligations d'entreprises de haute qualité dont les échéances et les devises correspondent, autant que possible, aux sorties de trésorerie futures estimées.

Les cotisations sont versées par le Groupe aux fonds de retraite conformément aux dispositions légales et sont imputées en tant que charges lorsqu'elles sont encourues.

PROVISION DE RÉHABILITATION

Une provision pour restauration et réhabilitation est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation actuelle résultant d'activités de développement entreprises, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de la provision peut être évalué de manière fiable. Les obligations futures estimées comprennent les coûts d'abandon des sites, de suppression des installations et de restauration des zones touchées.

La provision pour frais futurs de restauration constitue la meilleure estimation de la valeur actuelle des dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation de restauration à la date de clôture. Les coûts futurs de restauration sont revus chaque année, et tout changement dans l'estimation est reflété dans la valeur actuelle de la provision pour restauration à chaque date de clôture.

L'estimation initiale de la provision pour restauration et réhabilitation est capitalisée dans le coût de l'actif concerné et amortie sur la même base que l'actif concerné, sauf si l'obligation actuelle découle de la production de stocks dans l'année, auquel cas le montant est inclus dans le coût de production de l'année. Les changements dans l'estimation de la provision pour restauration et réhabilitation sont traités de la même manière, sauf que le détricotage de l'effet de l'actualisation sur la provision est comptabilisé comme une charge financière au lieu d'être incorporé dans le coût de l'actif concerné.

ÉVALUATIONS ET ESTIMATIONS IMPORTANTES

La valeur de la provision pour restauration et réhabilitation actuelle repose sur un certain nombre d'hypothèses, dont la nature des activités de restauration requises et l'évaluation à la valeur actuelle d'une obligation future nécessitant des estimations du coût d'exécution des travaux requis, le calendrier des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation sans risque approprié. De plus, les dispositions actuelles reposent sur l'hypothèse qu'aucun changement important ne se produira dans la législation pertinente concernant la restauration des propriétés minières. Un changement concernant l'une ou plusieurs des hypothèses utilisées pour déterminer les provisions actuelles pourrait avoir une incidence significative sur la valeur comptable de la provision.

12. IMPÔT DIFFÉRÉ

	A	vO
	30 JUIN 2023 K\$	30 JUIN 2022 K\$
Actif d'impôt différé	1348	704
Passif d'impôt différé	32 112	47 683
Passif net d'impôt différé en vertu des dispositions de provision	30 764	46 979
Différences temporaires contribuant à l'actif d'impôt différé		
Avantages sociaux des employés	262	146
Autres	1 086	558
	1348	704
Variation de l'actif d'impôt différé		
Solde en début d'année	704	77
Crédité au compte de résultat	603	590
Variation de la différence de conversion	41	37
	1348	704
Différences temporelles contribuant au passif d'impôt différé		
Biens immobiliers, installations et équipements	10 415	13 213
Propriétés minières en cours d'utilisation	18 669	30 066
Exploration et évaluation	3 028	3 271
Autres	-	1 133
	32 112	47 683
Variation du passif d'impôt différé		
Solde en début d'année	47 683	50 790
Crédité à l'état consolidé du résultat global	(17 136)	(7 251)
Variation de la différence de conversion	1 565	4144
	32 112	47 683

Les dépenses ci-dessus concernent principalement les activités d'exploration et d'évaluation. La récupération finale de ces dépenses dépend du succès du développement et de l'exploitation commerciale, ou encore de la vente des zones d'intérêt concernées.

MÉTHODE COMPTABLE

Les passifs d'impôt différé sont intégralement provisionnés, selon la méthode du report variable, sur les différences temporaires « imposables » entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés s'ils résultent de la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé sur le résultat n'est pas non plus comptabilisé s'il résulte de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice ou la perte imposable. L'impôt sur le résultat différé est déterminé sur la base des taux d'imposition (et des lois) adoptés ou quasi adoptés à la fin de l'année et qui devraient s'appliquer lorsque l'actif d'impôt sur le résultat différé correspondant sera réalisé, ou que le passif d'impôt sur le résultat différé sera réglé.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés pour les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales non utilisées que s'il est probable que des montants imposables futurs seront disponibles pour utiliser ces différences temporaires et ces pertes.

Les passifs et actifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés pour les différences temporaires entre la valeur comptable et la base fiscale des investissements dans des activités à l'étranger lorsque la Société est en mesure de contrôler le calendrier de renversement des différences temporaires et qu'il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et lorsque les soldes d'impôt différé concernent la même autorité fiscale. Les actifs et passifs d'impôt exigible sont compensés lorsque l'entité dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compensation et qu'elle a l'intention de régler sur une base nette, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les soldes d'impôts courants et différés attribuables aux montants comptabilisés directement dans les capitaux propres sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres.

13. PASSIFS PORTANT INTÉRÊTS

		AU
	30 JUIN 202 K\$	30 JUIN 2022 K\$
Facilité d'avance de trésorerie renouvelable – part non courante	-	72 540
	-	72 540
Rapprochement des passifs portant intérêts		
Solde en début de période	72 540	133 199
Perseus	1 447	4 250
Remboursements	(74 247)	(73 147)
Variation de la différence de conversion	260	8 238
	-	72 540

Des informations sur l'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt et de devises sont fournies en note 15.

ACCORD DE CRÉDIT SYNDIQUÉ

Le 31 mars 2023, Perseus a étendu son accord de crédit syndiqué (« SFA ») en un SFA de 300 M\$ US comprenant une facilité d'avance de trésorerie renouvelable de 300 M\$ US sur trois ans avec les prêteurs suivants : Macquarie Bank Limited, Nedbank Limited, Absa Bank (Maurice) Limited, Citibank, N.A. et Standard Bank of South Africa Limited (agissant par l'intermédiaire de sa succursale de l'île de Man). Au 30 juin 2023, le SFA n'était pas utilisé. Le SFA est sécurisé et garanti par les éléments suivants :

- (i) Tous les actifs de Perseus Mining Limited et d'Occidental Gold Pty Ltd;
- (ii) Actions de Kojina Resources Ltd Company détenues par Perseus Mining (Ghana) Limited Company (« PMGL ») ; et
- (iii) Tous les actifs de Perseus Côte d'Ivoire Limited.

Conformément au SFA, les engagements financiers suivants sont requis :

- (i) Trésorerie et équivalents minimums : maintenir une trésorerie et des équivalents d'au moins 30 M\$ US, dont au moins 6 M\$ US de liquidités ;
- (ii) Ratio de couverture des intérêts : le ratio de l'EBITDA sur les charges financières nettes ne doit pas inférieur à 3,5 fois ;
- (iii) Ratio d'endettement : le pourcentage de la dette nette par rapport à la dette nette plus les capitaux propres ne doit pas être supérieur à 50 % ;
- (iv) Ratio de couverture de la durée de vie de projet : le ratio des flux de trésorerie disponibles pour le service de la dette sur la dette nette doit être supérieur à 1,50 fois ;
- (v) Ratio de levier : le ratio de la dette nette sur l'EBITDA, doit être inférieur ou égal à 3 fois ; et
- (vi) Financement prospectif : le solde prévisionnel de trésorerie et équivalents du Groupe doit en tout temps être supérieur à 15 M\$ US.

Aucun de ces ratios n'a été dépassé.

MÉTHODE COMPTABLE

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ensuite évalués au coût amorti. Toute différence entre le produit (net des frais de transaction) et le montant du remboursement est comptabilisée en résultat sur la durée des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions payées lors de la mise en place de la facilité de prêt sont comptabilisées en tant que coûts de transaction du prêt dans le cas où il est probable qu'une partie ou la totalité de la facilité sera utilisée. Dans ce cas, la commission est différée jusqu'à ce qu'un prélèvement ait lieu. Dans le cas où rien n'indique qu'il est probable qu'une partie ou la totalité de la facilité sera utilisée, la commission est capitalisée en tant que paiement anticipé pour les services de liquidité et amortie sur la période de la facilité à laquelle elle se rapporte.

Les emprunts sont retirés de l'état consolidé de la situation financière lorsque l'obligation spécifiée dans le contrat est acquittée, annulée ou expirée. La différence entre la valeur comptable d'un passif financier éteint ou transféré à une autre partie et la contrepartie payée, y compris les actifs non monétaires transférés ou les passifs repris, est comptabilisée en résultat net en tant qu'autres produits ou charges financières.

Les emprunts sont classés en tant que passifs courants, à moins que le Groupe ait le droit de différer le règlement du passif d'au moins 12 mois après la fin de la période de reddition de comptes.

14. CAPITAL ÉMIS ET RÉSERVES

A. CAPITAL SOCIAL ÉMIS ET LIBÉRÉ

	30 JUI	N 2023	30 JUIN 2022		
	K\$ QUANTITÉ			QUANTITÉ	
Solde en début de période	1 049 993	1 359 701 713	850 412	1 226 456 870	
Exercice des droits de performance acquis	-	8 285 137	-	7 966 577	
Acquisition d'Orca Gold	-	-	217 984	125 278 266	
Remboursement de capital	-	-	(18 403)	-	
Solde à la fin de l'année	1 049 993	1 367 986 850	1 049 993	1 359 701 713	

MÉTHODE COMPTABLE

Les actions ordinaires sont classées en tant que capitaux propres, et les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles actions sont présentés dans les capitaux propres en tant que déduction, nette d'impôt, du produit. Si la Société rachète ses propres instruments de capitaux propres dans le but de réduire son capital émis, par exemple à la suite d'un rachat d'actions, ces instruments sont déduits des capitaux propres, et les actions associées sont annulées. Aucun gain ni aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat, et la contrepartie payée, incluant les coûts marginaux directement imputables (nets d'impôts), est comptabilisée directement dans les capitaux propres.

B. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS DE PERFORMANCE

L'entité consolidée évalue le coût des transactions réglées en capitaux propres avec les salariés et consultants par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils ont été attribués. La juste valeur des options d'achat d'actions de performance attribuées est déterminée à l'aide d'un modèle de simulation de Monte-Carlo. Se référer à la note 23 pour plus de détails.

C. ACTIONS ORDINAIRES

Les actions ordinaires donnent droit à une participation aux dividendes déclarés et, en cas de liquidation de la société, au produit de la vente de tous les actifs excédentaires, proportionnellement au nombre d'actions détenues et aux montants versés à ce titre. Les actions ordinaires donnent droit à une voix, soit personnellement, soit par procuration, lors des assemblées de la Société.

D. NATURE ET OBJECTIF DES RÉSERVES

Un résumé des transactions impactant chaque réserve a été présenté dans l'état consolidé des variations des capitaux propres.

RÉSERVE POUR PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS

La réserve pour paiements fondés sur des actions est utilisée pour enregistrer les options d'achat d'actions de performance émises, mais non exercées.

RÉSERVE DE CONVERSION DES DEVISES ÉTRANGÈRES

La réserve de conversion de devises comprend toutes les différences de change résultant de la conversion des états financiers des établissements étrangers lorsque leur monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de l'entité présentant les états financiers, ainsi que la part de Perseus dans la variation de la réserve de conversion de devises de son entreprise associée.

RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES ACTIFS

La réserve de réévaluation des actifs est utilisée pour enregistrer la réévaluation des investissements dans Montage Gold Corp., Mako Gold Limited et Turaco Gold Limited (anciennement Manas Resources Limited) à la juste valeur, puisque les investissements sont désignés comme des actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global.

15. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Ci-dessous se trouve un aperçu des instruments financiers, autres que les liquidités et les dépôts à court terme, détenus par le Groupe au 30 juin 2023 et au 30 juin 2022.

		AU				
	30 JU	IN 2023	30 JUIN 2022			
	COÛTS AMORTIS K\$			JUSTE VALEUR PAR AUTRES RÉSULTATS GLOBAUX K\$		
Actifs financiers courants						
Créances	32 912	-	12 081	-		
Actifs financiers non courants						
Créances	10 809	-	10 281	-		
Prises de participation	-	- 23 940		364		
	10 809	23 940	10 281	364		
Total des actifs financiers	43 721	23 940	22 362	364		
Passifs financiers courants						
Dettes	151 219	- 148 180		-		
Passifs financiers non courants						
Passifs portant intérêts	-	-	72 540	-		
Total des passifs financiers	151 219	-	220 720	-		

Les activités du Groupe l'exposent à de nombreux risques financiers: risque de marché (incluant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), risque de crédit, risque de liquidité et risque de prix des actions. Le Groupe dispose donc d'un programme global de gestion des risques se concentrant sur l'imprévisibilité des marchés financiers et de celui de métaux précieux, et s'employant à minimiser les effets négatifs potentiels sur la performance financière du Groupe.

Le Groupe utilise différentes méthodes pour mesurer les différents types de risques auxquels il est exposé, dont l'analyse de sensibilité dans le cas des risques de taux d'intérêt, de change et autres risques de prix, et l'analyse de vieillissement pour le risque de crédit. Le groupe utilise ensuite des instruments financiers dérivés tels que des contrats à terme et des contrats d'option sur les métaux pour couvrir certaines expositions au risque.

La gestion des risques financiers est assurée par le secteur financier du Groupe conformément à des politiques approuvées par le conseil d'administration, l'identification, l'évaluation et la couverture des risques financiers et des matières premières étant entreprises en étroite coopération avec les unités opérationnelles du Groupe. Le conseil fournit des principes écrits concernant la gestion globale des risques d'entreprise, ainsi que des politiques écrites couvrant des domaines précis, tels que l'utilisation d'instruments financiers dérivés et l'investissement de liquidités excédentaires

RISQUE DU MARCHÉ

RISQUE DE CHANGE

Comme le Groupe opère à l'international, il est exposé au risque de change résultant de diverses expositions monétaires, principalement en ce qui concerne le dollar américain (« USD »), le franc CFA d'Afrique de l'Ouest (« XOF »), l'euro (« EUR ») et le cédi ghanéen (« SGH »). Le risque de change découle des transactions commerciales et des actifs et passifs comptabilisés libellés dans une monnaie qui n'est pas la monnaie fonctionnelle de l'entité. Le risque est mesuré à l'aide d'analyses de sensibilité et de prévisions de flux de trésorerie. Le Groupe est également exposé au risque de change résultant de la conversion liée à ses opérations à l'étranger. Les investissements du Groupe dans ses filiales ne sont pas couverts, car ces positions en devises sont considérées comme étant par nature à long terme. En outre, les entités du siège détiennent des créances intersociétés sur les filiales étrangères libellées en USD, qui sont éliminées lors de la consolidation. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces créances intersociétés de l'USD vers l'AUD ne sont pas éliminés lors de la consolidation, ces prêts n'étant pas considérés comme faisant partie de l'investissement net dans les filiales.

CONSOLIDÉS(suite)

L'exposition du Groupe au risque de change aux 30 juin 2023 et 2022, exprimée en dollars australiens, est la suivante :

	USD K\$	XOF K\$	SGH K\$	EUR K\$
AU 30 JUIN 2023 :				
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents	505 115	205 419	15 294	487
Créances	9 075	4 898	18 347	566
	514 190	210 317	33 641	1 053
Passifs financiers				
Dettes	16 883	87 753	32 690	12 784
Passifs portant intérêts	-	-	-	-
	16 883	87 753	32 690	12 784
AU 30 JUIN 2022 :				
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents	309 666	74 391	9 401	25 864
Créances	2 583	1 533	7 362	-
	312 249	75 924	16 763	25 864
Passifs financiers				
Dettes	32 202	100 980	22 148	-
Passifs portant intérêts	72 540	-	-	-
	104 742	100 980	22 148	-

Sensibilité

Le tableau suivant résume la sensibilité des instruments financiers détenus au 30 juin 2023 à l'évolution du taux de change de l'AUD par rapport à l'USD et à l'EUR, toutes les autres variables étant maintenues constantes, y compris l'impact de l'évolution des changes sur les prêts intersociétés de - 27,7 M\$ (en 2022 : 267,0 M\$). La sensibilité est fondée sur l'estimation par la direction des changements raisonnablement possibles au cours d'un exercice.

IMPACT ESTIMÉ SUR LE RÉSULTAT AVANT IMPÔTS POUR L'EXERCICE CLOS LE :	30 JUIN 2023 K\$	30 JUIN 2022 K\$
L'AUD se renforce de 10 % par rapport à l'USD	(35 397)	(36 856)
L'AUD s'affaiblit de 10 % par rapport à l'USD	43 263	45 046
L'AUD se renforce de 10 % par rapport à l'EUR	(7 012)	(8 631)
L'AUD s'affaiblit de 10 % par rapport à l'EUR	8 570	10 549
L'AUD se renforce de 10 % face au XOF	(11 142)	2 278
L'AUD s'affaiblit de 10 % par rapport au XOF	13 618	(2 784)

L'exposition du Groupe aux autres mouvements de change n'est pas significative.

RISQUE DE PRIX

Le Groupe est exposé au risque de prix des matières premières quant à sa production future d'or. Ces risques sont mesurés à l'aide d'une analyse de sensibilité et de prévisions de flux de trésorerie, et afin de gérer son exposition, le Groupe conclut deux formes de contrat : des contrats de vente à terme et des contrats au comptant différés (contrats de couverture). La politique du Groupe est de ne pas couvrir plus de 30 % de la production prévue pour les trois prochaines années.

À la fin de l'année, le groupe disposait d'un total de contrats de couverture pour 355 000 onces, couvrant 24 % de la production d'or prévue pour les trois prochaines années, soit du ler juillet 2023 au 30 juin 2026.

Ces contrats de couverture répondent à l'exemption de « l'utilisation propre », puisque tous les contrats seront réglés par livraison physique, et par conséquent, aucun n'est inscrit dans l'état consolidé de la situation financière en tant que dérivé. Ainsi, les variations de leur juste valeur n'ont pas d'impact direct sur l'état consolidé du résultat global.

CONSOLIDÉS(suite)

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de l'évolution des taux d'intérêt du marché. L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt du marché concerne principalement les dettes du Groupe ayant des taux d'intérêt variables. À la fin de l'exercice, l'exposition au risque de taux d'intérêt du Groupe et le taux d'intérêt moyen pondéré pour chaque classe d'actifs et passifs financiers étaient de :

	TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIF MOYEN PONDÉRÉ	TAUX D'INTÉRÊT FIXE K\$	TAUX D'INTÉRÊT FLOTTANT K\$	SANS INTÉRÊT K\$	TOTAL K\$
AU 30 JUIN 2023 :					
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents	3,33 %	37 781	457 677	233 459	728 917
Dépôts de garantie	0,00 %	-	-	10 281	10 281
		37 781	457 677	243 740	739 198
Passifs financiers					
Passifs portant intérêts	0,00 %	-	-	-	-
AU 30 JUIN 2022 :					
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents	0,00 %1	-	-	426 846	426 846
Dépôts de garantie	0,00 %	-	-	10 281	10 281
_		-	-	437 127	437 127
Passifs financiers					
Passifs portant intérêts	4,35 %	-	72 540	-	72 540

Remarques :1. Le taux d'intérêt moyen pondéré total applicable à la trésorerie et aux équivalents du Groupe était inférieur à 1 %.

Sensibilité

Si les taux d'intérêt devaient augmenter de 1 point de pourcentage alors que toutes les autres variables ne changent pas, alors l'impact avant impôts sur le bénéfice du Groupe ainsi que sur le total des capitaux propres serait une augmentation de 7,3 M\$ (30 juin 2022 : 1,0 M\$), alors qu'une diminution de 1 % équivaudrait à une diminution de 7,3 M\$ (30 juin 2022 : 1,0 M\$).

RISOUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente la perte qui serait comptabilisée si les contreparties ne remplissaient pas les conditions contractuelles d'un instrument financier, entraînant ainsi une perte financière pour le Groupe. Le risque de crédit découle de la trésorerie, des liquidités soumises à restrictions, des titres négociables, des créances commerciales et autres créances, des créances à long terme et d'autres actifs.

Le groupe gère le risque de crédit associé aux liquidités en investissant ces fonds auprès d'institutions financières bien notées et en surveillant la concentration des liquidités détenues dans une institution donnée. À ce titre, le Groupe estime que le risque de crédit sur sa trésorerie est faible. Le Groupe surveille attentivement ses actifs financiers (hors trésorerie) et ne présente pas de risque de crédit très important. La valeur comptable des actifs financiers du Groupe représente l'exposition de crédit maximale. La qualité de crédit de la trésorerie et des équivalents de trésorerie peut être évaluée par référence à des notations de crédit externes (si elles sont disponibles) ou à des informations historiques sur les taux de défaut des contreparties :

	AU 30 JUIN 2023		AU 30 JUIN 2022			
	к\$	%	K\$	%		
Contreparties avec notation de crédit externe						
AA-	293 045	40 %	308 233	72 %		
A+, A et A-	358 289	49 %	101 241	24 %		
BBB+, BBB, BBB-	61 702	9 %	16 296	4 %		
Moins de BBB- ou sans notation	15 881	2%	1076 0 %			
	728 917	100 %	426 846	100 %		

CONSOLIDÉS(suite)

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations financières à leur échéance.

L'approche du Groupe en matière de gestion de ses liquidités consiste à garantir que, dans la mesure du possible, il disposera toujours de liquidités suffisantes pour faire face à ses obligations à leur échéance, et ce, autant dans des conditions normales que difficiles, sans subir de pertes inacceptables ni risquer de porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe gère le risque de liquidité en maintenant des réserves de trésorerie adéquates en surveillant en permanence les flux de trésorerie prévus et réels, en faisant correspondre les profils d'échéance des actifs financiers et des passifs financiers, et en veillant à ce que les fonds excédentaires soient généralement investis uniquement dans des instruments négociables sur des marchés très liquides ou pouvant être abandonnés avec un risque de perte minimal.

ÉCHÉANCES DES PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous analysent les passifs financiers du Groupe en groupes d'échéances pertinents en fonction de leurs échéances contractuelles. Les montants présentés dans le tableau correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés.

	< 6 MOIS K\$	6 MOIS – 1 AN K\$	1 - 2 ANS K\$	2 - 5 ANS K\$	> 5 ANS K\$	TOTAL DES FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS K\$
AU 30 JUIN 2023 :						
Dettes	151 219	-	-	-	-	151 219
Passifs portant intérêts	-	-	-	-	-	-
	151 219	-	-	-	-	151 219

AU 30 JUIN 2022:						
Dettes	148 180	-	-	-	-	148 180
Passifs portant intérêts	2 502	2744	75 284	-	-	80 530
	150 682	2744	75 284	-	-	228 710

RISQUE DE PRIX DES ACTIONS

Les investissements du Groupe en actions cotées, qui sont classés comme actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, sont sensibles au risque de marché résultant des incertitudes sur les valeurs futures des titres d'investissement. À la date de clôture, l'exposition aux titres de participation cotés à la juste valeur s'élevait à 23,9 M\$ (30 juin 2022 : 0,4 M\$). Une baisse de 10 % du cours des actions des participations cotées aurait un impact négatif d'environ 2,4 M\$ sur les capitaux propres attribuables au Groupe. Une augmentation de 10 % de la valeur des titres cotés aurait un impact sur les capitaux propres de 2,4 M\$.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est comptabilisée ou divulguée sont classés dans la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessous et basée sur la donnée du niveau le plus bas qui est significative pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble :

- Niveau 1 Prix cotés sur un marché actif (non ajustés) pour des actifs ou des passifs identiques.
- **Niveau 2** Techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée de niveau le plus bas qui est significative pour l'évaluation de la juste valeur est directement ou indirectement observable).
- **Niveau 3** Techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée de niveau le plus bas qui est significative pour l'évaluation de la juste valeur n'est pas observable).

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente, le Groupe détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant la catégorisation (sur la base de la donnée du niveau le plus bas qui est significative pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble) à la fin de chaque période de reddition de comptes. Il n'y a eu aucun transfert entre catégories au cours de l'année.

La juste valeur des soldes de trésorerie, des créances courantes et non courantes du Groupe se rapproche de leur valeur comptable.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS(suite)

Le tableau suivant présente les instruments financiers du Groupe évalués et comptabilisés à la juste valeur :

	NIVEAU 1 K\$	NIVEAU 2 K\$	NIVEAU 3 K\$	NIVEAU 4 K\$
AU 30 JUIN 2023 :				
Actifs financiers				
Investissements	23 940	-	-	23 940
AU 30 JUIN 2022 :				
Actifs financiers				
Investissements	364	-	-	364

TECHNIQUES D'ÉVALUATION

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs (tels que les dérivés cotés en bourse et les titres négociés et cotés) est fondée sur les cours du marché à la fin de l'année. Le cours de bourse utilisé pour les actifs financiers détenus par le Groupe est le cours acheteur actuel. Ces instruments sont inclus dans le niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces techniques d'évaluation maximisent l'utilisation de données de marché observables, lorsqu'elles sont disponibles, et s'appuient le moins possible sur des estimations propres à l'entité.

Les techniques d'évaluation comprennent l'évaluation à terme à l'aide de calculs de valeur actuelle. Les modèles intègrent diverses données, notamment la qualité du crédit des contreparties et les courbes de taux à terme de la matière première concernée. Si toutes les données importantes requises pour évaluer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est inclus dans le niveau 2.

Si une ou plusieurs des données importantes ne sont pas fondées sur des données de marché observables, l'instrument est inclus dans le niveau 3.

Les techniques d'évaluation spécifiques utilisées pour évaluer les instruments financiers comprennent :

- · les prix de marché cotés ou cotations de courtiers pour des instruments similaires ;
- · la juste valeur des contrats de change à terme est déterminée en utilisant les taux de change à terme en vigueur à la fin de l'exercice ;
- · d'autres techniques, telles que l'estimation des flux de trésorerie actualisés, sont utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers restants.

La juste valeur nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs et passifs financiers ne portant pas intérêt du Groupe se rapproche de leur valeur comptable. Les valeurs comptables (moins la provision pour dépréciation si prévue) des créances commerciales et des dettes sont supposées se rapprocher de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

GESTION DU RISQUE EN CAPITAL

La facilité d'avance de trésorerie renouvelable de 300 M\$ US est une facilité garantie fournie par un consortium de six banques internationales comprenant Macquarie Bank Limited et Citibank N.A., (succursale de Sydney) d'Australie, Nedbank Limited (agissant par l'intermédiaire de sa division Nedbank Corporate and Investment Banking), Absa Bank (Maurice) Limited, FirstRand Bank Limited (agissant par l'intermédiaire de sa division Rand Merchant Bank) et Standard Bank of South Africa Limited (agissant par l'intermédiaire de sa succursale de l'île de Man) d'Afrique du Sud. Au 30 juin 2023, la facilité n'a pas été utilisée.

La direction contrôle le capital du Groupe afin de garantir que le Groupe puisse financer ses opérations de manière efficace et opportune et poursuivre son activité. En raison du financement apporté par le consortium, le Groupe est tenu de détenir un solde minimum d'actifs liquides de 30 M\$ US (dont au moins 6 M\$ US de liquidités). La direction gère efficacement le capital du Groupe en évaluant les projections de trésorerie du Groupe jusqu'à vingt-quatre mois dans le futur, ainsi que les risques financiers associés. La direction ajustera la structure du capital du Groupe en réponse à l'évolution de ces risques et du marché. Il n'y a eu aucun changement dans la stratégie adoptée par la direction pour contrôler le capital du Groupe depuis l'année précédente.

CONSOLIDÉS(suite)

MÉTHODE COMPTABLE

MESURE

Au moment de la comptabilisation initiale, le Groupe évalue un actif financier à sa juste valeur augmentée, dans le cas d'un actif financier non évalué à la juste valeur par résultat, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier. Les coûts de transaction des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat sont comptabilisés en résultat.

CLASSIFICATION COURANT/NON COURANT

Le Groupe présente les actifs et passifs dans l'état consolidé de la situation financière selon la classification courant/non courant. Un actif est dit courant lorsque :

- · sa réalisation prévue dans les 12 mois suivant la fin de l'année;
- il s'agit de trésorerie ou d'un équivalent de trésorerie, sauf s'il est interdit de l'échanger ou de l'utiliser pour régler un passif pendant au moins 12 mois après la fin de l'exercice.

Tous les autres actifs sont classés comme non courants.

Un passif est dit courant lorsque:

- · il devrait être réglé dans les 12 mois suivant la clôture de l'année ;
- Il n'existe aucun droit de différer le règlement du passif pendant au moins 12 mois après la fin de l'exercice.

Le Groupe classe tous les autres passifs comme non courants.

16. PARTICIPATION DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Dans le cadre de la transaction Orca de l'année précédente, le Groupe a acquis 33,0 millions d'actions de Montage Gold Corp. (« Montage »).

	AU 30 JUIN 2023 K\$	AU 30 JUIN 2022 K\$
Actions détenues dans des entreprises associées (nombre d'actions)	-	33 000
Pourcentage de participation	-	31,4 %
Valeur comptable	-	24 357
Mouvements de la valeur comptable des participations dans les entreprises associées Solde en début d'année	24 357	_
Acquisition de participation	-	24 200
Part de perte après impôt sur le résultat	(2 607)	(150)
Part de la variation de la réserve de conversion des devises étrangères	714	307
Quote-part des variations nettes de juste valeur des actifs financiers	(22)	-
Perte d'influence notable	(22 442)	-
Solde à la fin de l'année	-	24 357
Valeur marchande des participations dans des entreprises associées		

Le 12 avril 2023, la participation de la Société au sein de Montage a été réduite de 31,4 % à 17,8 % en raison de l'émission de 24 500 600 actions ordinaires. La direction a alors estimé que la Société avait perdu son influence notable et qu'en tant que telle, la participation dans Montage ne pouvait plus faire en sorte que cette dernière soit traitée comme une entreprise associée. Avec cette perte d'influence notable, la juste valeur des actions a dépassé la valeur comptable de 5 831 423 \$ et le gain cumulatif comptabilisé dans les autres éléments du résultat global de 691 875 \$ a été reclassé de capitaux propres en résultat net. Par la suite, l'investissement a été désigné comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Du 12 avril au 30 juin, la juste valeur du placement dans Montage a diminué de 5 025 286 \$, montant qui a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (voir note 17).

CONSOLIDÉS (suite)

Rapprochement du gain associé à la participation dans Montage

Part des pertes de l'entreprise associée jusqu'au 12 avril 2023	(2 607)
Gain de la juste valeur de la participation dans le cadre de la perte d'influence notable	5 831
Éléments de capitaux propres recyclés en résultat ans le cadre de la perte d'influence notable	692
Gain associé à la participation dans Montage	3 916

MÉTHODE COMPTABLE

Une Entreprise associée est une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Par influence notable, on entend le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entité, mais sans que cela constitue un contrôle ou un contrôle conjoint desdites politiques. Les considérations prises en compte lors de la détermination de l'existence d'une influence notable ou d'un contrôle conjoint sont similaires à celles nécessaires pour déterminer un contrôle sur des filiales. Les investissements du Groupe dans son Entreprise associée et sa coentreprise sont comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence. Selon la méthode de mise en équivalence, la participation dans une Entreprise associée est initialement comptabilisée au coût. La valeur comptable de la participation est ajustée afin de tenir compte des variations de la part du Groupe dans l'actif net de l'Entreprise associée depuis la date d'acquisition. Si la part des pertes du Groupe dans une Entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans l'Entreprise associée, y compris les créances et les prêts à long terme non garantis, le Groupe ne comptabilise plus les pertes, à moins qu'il ait contracté des obligations ou effectué des paiements au nom de l'Entreprise associée.

17. AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

	AU 30 JUIN 2023 K\$	AU 30 JUIN 2022 K\$
Titres de participation à la juste valeur par capitaux propres		
Prise de participation dans Montage	23 249	-
Prise de participation dans d'autres entités cotées	691	364
	23 940	364
Gains/(pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global		
Prise de participation dans Montage	(5 025)	-
Prise de participation dans d'autres entités cotées	(229)	(154)
	(5 254)	(154)

MÉTHODE COMPTABLE

RECONNAISSANCE ET MESURE

Ces actifs financiers sont constitués de placements en actions ordinaires, comprenant principalement des titres de participation négociables. Les investissements sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction. Les gains et pertes latents résultant des variations de juste valeur de ces placements sont comptabilisés en capitaux propres dans la réserve de réévaluation des actifs.

La juste valeur des titres cotés est basée sur les prix cotés du marché et constitue donc une base d'évaluation de niveau 1 sur la hiérarchie des valeurs réelles.

18. FILIALES

L'entité mère du Groupe est Perseus Mining Limited, constituée en Australie, et elle possède les filiales directes et indirectes suivantes. Les nouvelles filiales dans l'année sont marquées du symbole †.

NOM DE LA FILIALE	LIEU DE CONSTITUTION	POURCENTAGE D'INTÉRÊT BÉNÉFICIAIRE
Filiales directes	'	
Occidental Gold Pty Ltd	Australie	100 %
Centash Holdings Pty Limited	Australie	100 %
Perseus Ghana Holdings Pty Ltd	Australie	100 %
Perseus Canada Ltd	Canada	100 %
Sun Gold Resources Limited Company	Ghana	100 %
Kojina Resources Limited Company	Ghana	100 %
Amara Mining Limited	Royaume-Uni	100 %
Perseus Côte d'Ivoire Limited	Royaume-Uni	100 %
Perseus ERX Holdings Pty Ltd	Australie	100 %
Perseus Mali Holdings Pty Ltd	Australie	100 %
Perseus Corporate Finance Pty Ltd	Australie	100 %
Perseus Mining Services Pty Ltd	Australie	100 %
Roberts Road Insurance Company Limited	Guernsey	100 %
Perseus Sudan Holdings Pty Ltd	Australie	100 %
Orca Gold Inc.	Canada	100 %
-iliales indirectes		
Perseus Mining (Ghana) Limited Company	Ghana	90 %
Perseus Ghana Exploration Limited Company	Ghana	100 %
Occidental Gold SARL	Côte d'Ivoire	100 %
Perseus Mining Côte d'Ivoire SA	Côte d'Ivoire	86 %
Perex SARL	Côte d'Ivoire	100 %
Perseus Mining Services Côte d'Ivoire SARL	Côte d'Ivoire	100 %
Amara Mining (Côte d'Ivoire) Limited	Royaume-Uni	100 %
Perseus Yaouré SARL	Côte d'Ivoire	100 %
Yaouré Mining SA	Côte d'Ivoire	90 %
Perseus Mining Yaouré SA	Côte d'Ivoire	90 %
Slipstream LP Pty Ltd	Australie	100 %
Perseus DS JV Pty Ltd	Australie	100 %
Perseus CDI No 1 Pty Ltd	Australie	100 %
Perseus CDI No 2 Pty Ltd	Australie	100 %
Aspire Nord Cote d'Ivoire SARL	Côte d'Ivoire	100 %
Perseus CDI Nord SARL	Côte d'Ivoire	100 %
Perseus Mali Exploration SARL	Mali	100 %
Perseus Mining Fimbiasso S.A	Côte d'Ivoire	86 %
Perseus Services DMCC*	Émirats arabes unis	100 %
Shark (BVI) Inc.	British Virgin Islands	100 %
Orca Gold Management Services Ltd	Royaume-Uni	100 %
Gudan (BVI) Inc.	British Virgin Islands	100 %
Sand Metals Company Ltd	Soudan	100 %
Meyas Sand Minerals Co. Ltd	Soudan	70 %

^{*} Précédemment Orca Gold Management DMCC

Les gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana détiennent une participation gratuite de 10 % dans les entités minières en exploitation. Par ailleurs, 4 % du capital de Perseus Mining Côte d'Ivoire SA (qui exploite Sissingué) et de Perseus Mining Fimbiasso SA sont détenus par d'autres intérêts locaux. Le gouvernement du Soudan détient une participation gratuite de 20 % dans Meyas Sand Minerals Co. Ltd, les 10 % restants étant détenus par Meyas Nub Multiactivities Co. Ltd

[#] Shark Emirates Inc. a été liquidée au cours de la période

19. INFORMATIONS SUR L'ENTITÉ MÈRE

	AU 30 JUIN 2023 K\$	AU 30 JUIN 2022 K\$
État de la situation financière de la société		
Actifs		
Actifs courants	2 406	1166
Actifs non courants	1 062 555	847 215
	1 064 961	848 381
Passifs		
Passifs courants	690	143
Passifs non courants	-	72 540
	690	72 683
Fonds propres		
Capital émis	1 050 011	832 026
Pertes accumulées	(22 066)	(94 067)
Réserve de réévaluation des actifs	(9 355)	(4102)
Réserve pour paiements fondés sur des actions	45 681	41 841
	1 064 271	775 698
Bénéfice/(perte) pour l'année	108 906	29 117
Bénéfice/(perte) global(e) total pour l'année	104 805	28 963

- · Au 30 juin 2023, il n'existe aucun passif éventuel de la société mère.
- Au 30 juin 2023, il n'existe aucun engagement d'acquisition de biens immobiliers, installations et équipements par la société mère.

MÉTHODE COMPTABLE

Les informations financières de la société mère, Perseus Mining Limited, ont été préparées sur la même base que les états financiers consolidés, à l'exception des éléments suivants :

- Les investissements dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Perseus Mining Limited. Les dividendes reçus des entreprises associées sont comptabilisés dans le résultat net de la société mère, plutôt que d'être déduits de la valeur comptable de ces participations.
- La valeur réelle des services rendus par les employés dans le cadre d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions, mesurée par référence à la juste valeur à la date d'attribution, est comptabilisée sur la période d'acquisition des options sous la forme d'une augmentation des investissements dans les filiales, avec un crédit correspondant dans les capitaux propres.

20. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le Groupe entretient une relation liée avec ses filiales mentionnées en note 18 et ses membres du personnel clé de la direction.

Le Groupe n'a réalisé aucune transaction avec des parties liées en dehors de ces groupes. Les détails de la rémunération payable aux membres du personnel clé de la direction sont inclus dans le Rapport de rémunération aux pages 99 à 111, dans le rapport de la direction, et sont résumés ci-dessous :

	AU 30 JUIN 2023 K\$	AU 30 JUIN 2022 K\$
Avantages du personnel à court terme	4 154	3 677
Avantages du personnel à long terme	252	60
Avantages postérieurs à l'emploi	124	123
Paiements fondés sur des actions	1 810	2 284
	6 340	6144

21. RÉMUNÉRATION DES AUDITEURS

	AU 30 JUIN 2023 K\$	AU 30 JUIN 2022 K\$
Montants versés à PricewaterhouseCoopers (Australie)		
Audit et examen des comptes du Groupe	235	212
Certification de durabilité ESG	89	43
Services autres que d'audit	326	129
Montants versés à PricewaterhouseCoopers (sociétés étrangères)		
Audit et revue des comptes du Groupe, et contrôles légaux locaux	380	267
Services autres que d'audit	158	7
Montants versés à MHA Macintyre Hudson (sociétés étrangères) Audit et examen des rapports financiers des comptes statutaires locaux Services autres que d'audit	-	5 8
Montants versés à Sheik & Co (sociétés étrangères)		
Audit et examen des états financiers des comptes statutaires locaux	25	-
Services autres que d'audit	-	-
Montants versés à KSI Shah & Associates (sociétés étrangères)		
Audit et examen des états financiers des comptes statutaires locaux	4	-
Services autres que d'audit	-	-
	1 217	671

22. FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Réconciliation entre le résultat des activités ordinaires et la trésorerie nette provenant des activités d'exploitation :

	AU 30 JUIN 2023 K\$	AU 30 JUIN 2022 K\$
Résultat des activités ordinaires après impôt sur le résultat	476 718	279 921
Ajout d'éléments non monétaires :		
Dépréciation et amortissement	219 495	215 003
Perte de change	(497)	2558
Autres revenus	(2 440)	(1 785)
Paiements fondés sur des actions	3 818	4 575
Gain de juste valeur sur investissement à la juste valeur par résultat	-	(16 293)
Dépréciations et radiations	9 355	43 387
Autres pertes non monétaires	5 504	-
Part des pertes des entreprises associées	2 607	(150)
Gain sur perte d'influence notable dans Montage	(5 831)	-
Coûts d'emprunt	6 745	9 678
Variation des actifs et passifs d'exploitation :		
Augmentation des soldes fiscaux nets	(8 587)	(3 533)
Augmentation des stocks	(65 043)	(26 635)
Augmentation des créances	(31 016)	(2 840)
Diminution/(augmentation) des autres actifs	11 076	(11 038)
Augmentation des dettes	26 439	28 137
(Diminution)/augmentation des provisions	(23)	1923
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	648 320	522 908

23. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Des options d'achat d'actions de performance ont été émises aux administrateurs et aux employés de la Société selon les termes du Plan d'actions de performance de la Société (« Plan PR ») approuvé par les actionnaires en novembre 2022, comme indiqué dans le Rapport de rémunération sous incitatifs à long terme à la page 104. Ces options d'achat d'actions de performance ont été émises pour une contrepartie nulle et chaque option sera convertie en action ordinaire une fois les critères d'acquisition satisfaits.

CONSOLIDÉS(suite)

Le tableau suivant illustre le nombre et l'évolution des options d'achat d'actions de performance au cours de l'EF23 dans le cadre du Plan.

DATE	DATE	DATE	SOLDE EN DÉBUT DE PÉRIODE	ACCORDÉES PENDANT LA PÉRIODE	EXERCÉES PENDANT LA PÉRIODE	PERDUES PENDANT LA PÉRIODE	SOLDE EN FIN DE PÉRIODE	ACQUISES ET POUVANT ÊTRE EXERCÉES EN FIN DE PÉRIODE
D'ATTRIBUTION	D'ACQUISITION	D'EXPIRATION	QUANTITÉ	QUANTITÉ	QUANTITÉ	QUANTITÉ	QUANTITÉ	QUANTITÉ
OFFERTES AUX D	DIRECTEURS - INC	CITATIFS À LONC	TERME					
18-nov-18	31-déc-21	28-nov-25	333 333		-	-	333 333	333 333
29-nov-19	30-jun-22	29-nov-26	1346 500		-	-	1346 500	1346 500
26-nov-20	30-jun-23	26-nov-27	632 960		-	-	632 960	632 960
25-nov-21	30-jun-24	25-nov-28	531 619		-	-	531 619	-
22-nov-22	30-jun-25	22-nov-29	-	411 197	-	-	411 197	-
OFFERTES AUX D	DIRECTEURS - INC	CITATIFS À COU	RT TERME					
25-nov-21	30-jun-22	25-nov-28	127 076		(127 076)	-	-	-
22-nov-22	30-jun-23	22-nov-29	-	81 925	-	-	81 925	81 925
OFFERTES À D'A	UTRES – INCITATI	IFS A LONG TERM	ИE					
3-aoû-17	30-jun-20	3-aoû-24	245 000		(245 000)	-	-	-
7-mai-19	31-déc-21	7-mai-26	700 000		(700 000)	-	-	-
27-jun-19	31-déc-21	27-jun-26	-		-	-	-	-
26-sep-19	30-jun-22	26-sep-26	7 015 300		(6 744 600)	(270 700)	-	-
26-aoû-20	30-jun-23	26-aoû-27	3 100 723		-	(786 965)	2 313 758	2 313 758
14-avr-21	30-jun-23	14-avr-28	1000000		-	-	1000000	1000000
25-aoû-21	30-jun-24	25-aoû-28	3 197 580		-	(1 071 889)	2 125 691	-
19-oct-24	30-jun-24	25-aoû-28	200 000		-	-	200 000	-
27-jul-22	30-jun-25	4-aoû-29	-	2 795 345	-	(606 904)	2 188 441	-
27-fév-23	30-jun-25	27-fév-30	-	539 778	-	-	539 778	-
OFFERTES À D'AI	UTRES – INCITATI	IFS À COURT TEF	RME					
29-jul-20	30-jun-21	29-jul-27	57 336		(57 336)	-	-	-
25-aoû-21	30-jun-22	25-aoû-28	387 934		(387 934)	-	-	-
4-aoû-22	30-jun-23	4-aoû-29	-	243 209	(23 191)	(24 129)	195 889	195 889
			18 875 361	4 071 454	(8 285 137)	(2 760 587)	11 901 091	5 904 365

Le tableau suivant illustre le nombre et l'évolution des options d'achat d'actions de performance au cours de l'EF22 dans le cadre du plan PR :

DATE	DATE	DATE	SOLDE EN DÉBUT DE PÉRIODE	ACCORDÉES PENDANT LA PÉRIODE	EXERCÉES PENDANT LA PÉRIODE	PERDUES PENDANT LA PÉRIODE	SOLDE EN FIN DE PÉRIODE	
D'ATTRIBUTION	D'ACQUISITION	D'EXPIRATION	QUANTITÉ	QUANTITÉ	QUANTITÉ	QUANTITÉ	QUANTITÉ	QUANTITÉ
OFFERTES AUX D	DIRECTEURS - INC	CITATIFS À LONC	TERME					
18-nov-18	31-déc-21	28-nov-25	333 333	-	-	-	333 333	333 333
29-nov-19	30-jun-22	29-nov-26	1346 500	-	-	-	1346 500	1346 500
26-nov-20	30-jun-23	26-nov-27	632 960	-	-	-	632 960	-
25-nov-21	30-jun-24	25-nov-28	-	531 619	-	-	531 619	-
OFFERTES AUX D	DIRECTEURS - INC	CITATIFS À COU	RT TERME					
26-nov-20	30-jun-21	26-nov-27	65 448	-	(65 448)	-	-	-
25-nov-21	30-jun-22	25-nov-28	-	127 076	-	-	127 076	127 076
OFFERTES À D'AI	UTRES – INCITATI	FS A LONG TERM	4E					
3-aoû-17	30-jun-20	3-aoû-24	775 000	-	(530 000)	-	245 000	245 000
7-mai-19	31-déc-21	7-mai-26	4 408 333	-	(3 508 333)	(200 000)	700 000	700 000
27-jun-19	31-déc-21	27-jun-26	4 200 000	-	(3 725 000)	(475 000)	-	-
26-sep-19	30-jun-22	26-sep-26	7 614 500	-	-	(599 200)	7 015 300	7 015 300
26-aoû-20	30-jun-23	26-aoû-27	3 445 167	-	-	(344 444)	3 100 723	-
14-avr-21	30-jun-23	14-avr-28	1000000	-		-	1000000	-
25-aoû-21	30-jun-24	25-aoû-28	-	3 623 455	_	(425 875)	3 197 580	-
19-oct-24	30-jun-24	25-aoû-28	-	200 000		-	200 000	-
OFFERTES À D'AI	UTRES - INCITATI	FS À COURT TEF	RME					
29-jul-20	30-jun-21	29-jul-27	195 132	-	(137 796)	-	57 336	57 336
25-aoû-21	30-jun-22	25-aoû-28	-	425 069		(37 135)	387 934	387 934
			24 016 373	4 907 219	(7 966 577)	(2 081 654)	18 875 361	10 212 479

Le prix d'exercice moyen pondéré de l'ensemble des options d'achat d'actions de performance attribuées était nul.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS(suite)

La juste valeur des options d'achat d'actions de performance réglées en actions attribuées dans le cadre du Plan de droits de performance est estimée à la date d'attribution à l'aide d'un modèle de Monte-Carlo en tenant compte des modalités et conditions selon lesquelles les options d'achat d'actions de performance ont été attribuées.

Le tableau suivant répertorie les entrées du modèle utilisé pour les options d'achat d'actions de performance incitatives à long terme existantes au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023.

DATE D'ATTRIBUTION	PRIX D'EXERCICE	DROITS DE PERFORMANCE	PRIX DES ACTIONS SOUS- JACENTES À LA DATE D'ATTRIBUTION	COÙRS DE L'ACTION DE	VOLATILITÉ (%) – FOURCHETTE DU GROUPE DE RÉFÉRENCE	DIVIDENDES ATTENDUS SUR LES ACTIONS	TAUX D'INTÉRÊT SANS RISQUE (%) - FOURCHETTE	PÉRIODE DE PERFORMANCE JUSQU'AU :
26-sep-19	Néant	2,8	0,74\$	54,20 %	38,4 % à 81,0 %	Néant	0,67 %	30-jun-22
29-nov-19	Néant	2,6	0,87\$	58,90 %	32,3 % à 78,7 %	Néant	0,59 %	30-jun-22
26-aoû-20	Néant	2,8	1,37 \$	58,30 %	42,9 % à 59,8 %	Néant	0,28 %	30-jun-23
26-nov-20	Néant	2,6	1,13 \$	58,50 %	43,5 % à 65,5 %	Néant	0,10 %	30-jun-23
14-avr-21	Néant	2,2	1,27\$	59,70 %	45,0 % à 63,3 %	Néant	0,16 %	30-jun-23
25-nov-21	Néant	2,6	1,69 \$	58,00 %	43,8 % à 62,4 %	1%	1,04 %	30-jun-24
25-aoû-21	Néant	2,8	1,47 \$	57,59 %	44,4 % à 62,2 %	1%	0,18 %	30-jun-24
19-oct-24	Néant	2,7	1,69 \$	58,17 %	43,9 % - 62,3 %	1%	0,66 %	30-jun-24
27-jul-22	Néant	2,9	1,64\$	53,10 %	41,8 % - 78,0 %	1%	2,87 %	30-jun-25
22-nov-22	Néant	2,6	2,15 \$	52,50 %	41,0 % à 81,8 %	1%	3,21 %	30-jun-25
27-fév-23	Néant	3,0	1,92\$	49,10 %	37,9 % - 76,1 %	1%	3,64 %	30-jun-25

La durée de vie prévue des options d'achat d'actions de performance est fondée sur des données historiques et n'est pas nécessairement indicative des modèles d'exercice qui peuvent survenir. La volatilité attendue reflète les hypothèses selon lesquelles la volatilité historique est indicative des tendances futures, ce qui n'est pas nécessairement le cas. Se référer au Tableau 4 du Rapport de rémunération pour connaître la juste valeur des options d'achat d'actions de performance à la date d'attribution.

24. RÉSUMÉ DES AUTRES CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

REVENUS PROVENANT DES VENTES D'OR

Le revenu est mesuré en tant que montant de la contrepartie que le Groupe s'attend à recevoir en échange du transfert de marchandises à ses clients. Le Groupe comptabilise les revenus à un moment donné où (ou au moment où), les obligations de performance, telles que déterminées par les contrats avec les clients, ont été remplies.

Le Groupe comptabilise les revenus provenant des ventes de lingots d'or lorsque ses obligations sont satisfaites conformément à un contrat convenu entre le Groupe et ses clients. Les revenus sont reconnus à un moment donné, lorsque les lingots d'or ont été crédités sur le compte métaux du client. C'est à ce moment-là que le contrôle des lingots d'or a été transféré au client et que le Groupe a rempli ses obligations en vertu du contrat.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

FILIALES

Les états financiers consolidés intègrent les actifs et passifs de toutes les filiales de Perseus Mining Limited (la « Société » ou « Entité mère ») au 30 juin 2023 et les résultats de toutes les filiales pour l'exercice clos à cette date.

Par filiale, il est entendu toutes les entités (y compris les entités ad hoc) contrôlées par le Groupe. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou a des droits à des rendements variables du fait de son implication dans l'entité, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements par le biais du pouvoir qu'il détient sur l'entité.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date de cessation du contrôle.

La méthode d'acquisition est utilisée pour comptabiliser les acquisitions de filiales par le Groupe.

Les transactions et soldes intersociétés sont éliminés. Toutefois, lorsque les prêts intersociétés sont libellés dans une devise qui n'est pas la monnaie fonctionnelle d'une entité, cette entité peut comptabiliser des pertes de change qui ne sont pas éliminées. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins que la transaction apporte la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré. Lorsque cela était nécessaire, les méthodes comptables des filiales ont été modifiées afin d'assurer leur cohérence avec les méthodes adoptées par le Groupe.

CONSOLIDÉS(suite)

Les intérêts minoritaires dans les résultats et les capitaux propres des filiales sont présentés séparément dans l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et dans l'état consolidé de la situation financière, respectivement.

CHANGEMENTS DANS LA PARTICIPATION AU CAPITAL

Le Groupe considère les transactions avec des intérêts minoritaires n'entraînant pas de perte de contrôle comme des transactions avec les détenteurs de capitaux propres du Groupe. Un changement dans la participation entraîne un ajustement entre les valeurs comptables des participations majoritaires et minoritaires afin de refléter leurs intérêts relatifs dans la filiale. Toute différence entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle ainsi que toute contrepartie payée ou reçue est comptabilisée dans les capitaux propres attribuables aux propriétaires de l'entité mère.

Lorsque le Groupe cesse d'exercer le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable, toute participation conservée dans l'entité est réévaluée à sa juste valeur avec la variation de la valeur comptable comptabilisée en résultat. La juste valeur est la valeur comptable initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure de la participation conservée en tant qu'entreprise associée, entité contrôlée conjointement ou actif financier. En outre, tous les montants précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au titre de cette entité sont comptabilisés comme si le Groupe avait directement cédé les actifs ou passifs concernés. Cela peut signifier que les montants précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat.

Si la participation dans une entité contrôlée conjointement ou dans une entreprise associée est réduite, mais qu'un contrôle conjoint ou une influence notable est conservé, seule une quote-part des montants précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est reclassée dans le compte de résultat, le cas échéant.

TRANSACTIONS ET SOLDES EN DEVISES ÉTRANGÈRES

MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRÉSENTATION

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la devise du principal environnement économique dans lequel l'entité opère (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars australiens, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

TRANSACTIONS ET SOLDES

Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion aux taux de change de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat, sauf lorsqu'ils sont reportés dans les capitaux propres à titre de couvertures de flux de trésorerie qualifiées et couvertures d'investissement net qualifiées, ou sont attribuables à une partie de l'investissement net dans une activité à l'étranger.

Les gains et pertes de change liés aux emprunts sont présentés dans l'état du résultat global consolidé, dans les charges financières. Tous les autres gains et pertes de change sont présentés sur une base nette dans l'état consolidé du résultat global.

Les éléments non monétaires évalués au coût historique dans une devise étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur en monnaie étrangère sont convertis au taux de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Le gain ou la perte résultant de la conversion des éléments non monétaires évalués à la juste valeur est traité de la même manière que la comptabilisation du gain ou de la perte sur la variation de la juste valeur de l'élément (c'est-à-dire que les écarts de conversion sur les éléments dont le gain ou la perte de juste valeur est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou dans le résultat sont également comptabilisés dans les autres éléments du résultat, respectivement).

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Les résultats et la situation financière de toutes les entités du Groupe (dont aucune ne fonctionne avec une monnaie d'une économie hyperinflationniste) qui utilisent une monnaie différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et passifs de chaque état de la situation financière sont convertis au cours de clôture à la date de clôture ;
- · les produits et charges de chaque état du résultat global sont convertis aux taux de change moyens ; et
- toutes les différences de change qui en résultent sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

CONSOLIDÉS(suite)

Lors de la consolidation, les différences de change résultant de la conversion de tout investissement net dans des entités étrangères et des emprunts et autres instruments financiers désignés comme couvertures de ces investissements sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Lors de la cession d'une activité à l'étranger, la composante des autres éléments du résultat global relative à cette activité à l'étranger est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat global.

Lorsque le règlement d'un élément monétaire à recevoir ou à payer à une activité étrangère n'est ni prévu ni probable dans un avenir prévisible, les gains et pertes de change résultant d'un tel élément monétaire sont considérés comme faisant partie d'un investissement net dans une activité étrangère et sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et sont présentés dans les réserves de conversion des capitaux propres.

TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (« TPS »)

Les revenus, dépenses et actifs sont comptabilisés nets du montant de la TPS associée, à moins que la TPS encourue ne soit pas récupérable auprès de l'administration fiscale. Dans ce cas, ils sont comptabilisés comme partie du coût d'acquisition de l'actif ou comme partie de la charge. Les créances et dettes sont indiquées en incluant le montant de la TPS à recevoir ou à payer. Le montant net de TPS recouvrable auprès de l'administration fiscale ou payable à celle-ci est inclus avec les autres créances ou autres dettes dans l'état consolidé de la situation financière

Les flux de trésorerie sont présentés sur une base brute. Les composantes TPS des flux de trésorerie découlant des activités d'investissement ou de financement qui sont recouvrables ou payables à l'administration fiscale sont présentées comme des flux de trésorerie d'exploitation. Les engagements et les éventualités sont présentés déduction faite du montant de TPS recouvrable auprès de l'autorité fiscale ou payable à celle-ci.

25. ÉVENTUALITÉS

Le Groupe est actuellement confronté à des questions fiscales et à d'autres réclamations résultant d'examens et d'audits fiscaux de routine et réguliers par les autorités fiscales de chaque juridiction, pour lesquels le calendrier de résolution et les sorties économiques potentielles sont incertains. Les obligations évaluées comme présentant des sorties économiques futures probables pouvant être mesurées de manière fiable sont fournies à la date du rapport, et les questions évaluées comme présentant des sorties économiques futures possibles pouvant être mesurées de manière fiable sont indiquées séparément ci-dessous.

Conformément aux pratiques de l'industrie au Ghana, Perseus Mining (Ghana) Limited Company a été auditée par la GRA pour les périodes du 30 juin 2010 au 30 juin 2017, et du 30 juin 2018 au 30 juin 2021. Diverses affaires ont été portées devant les tribunaux ghanéens. Le ler juin 2023, la Cour d'appel s'est prononcée en faveur de PMGL, mais la GRA peut faire appel de cette décision. Sur la base de sa compréhension des questions tranchées par la Cour d'appel, ainsi que de conseils juridiques externes, la direction estime que le groupe ne sera pas exposé à des risques importants à la suite de ces audits, comme le confirme le récent arrêt de la Cour d'appel.

Perseus a convenu d'une indemnisation avec environ les deux tiers des propriétaires fonciers touchés par la mine d'or de Yaouré, à un taux approuvé par les autorités. Comme le tiers restant réclame un taux d'indemnisation nettement plus élevé, la procédure administrative prescrite par la législation minière ivoirienne à suivre si aucun accord ne peut être trouvé a été engagée. Parallèlement, les propriétaires fonciers restants ont entamé un certain nombre d'actions en justice devant le tribunal du commerce ivoirien. Perseus a fait valoir au tribunal que celui-ci devrait se déclarer légalement incompétent pour entendre l'affaire sur la base du fait qu'une procédure administrative prescrite existe et est en cours. Perseus a aussi fait référence à une décision de la plus haute juridiction ivoirienne, la Cour de cassation, qui a déclaré que, dans une affaire très similaire, le tribunal de commerce n'était pas juridiquement compétent. Dans ce cas, le tribunal du commerce s'est déclaré compétent, et cette décision a fait l'objet d'un appel. Perseus s'attend à ce que la Cour de cassation confirme son arrêt antérieur dans une affaire similaire et déclare les tribunaux de commerce incompétents, mais ce résultat n'est pas certain. Si la cour de commerce se déclare compétente pour entendre l'affaire et déterminer un taux, il n'est pas possible de prévoir quel sera le taux qui sera appliqué. La procédure administrative avait été engagée, mais a été suspendue dans l'attente du règlement des procédures judiciaires. Si la procédure administrative est achevée, Perseus ne s'attend pas à devoir assumer des coûts au-delà du taux prévu et budgétisé, lequel correspond au taux déjà convenu avec la majorité des propriétaires fonciers.

26. ENGAGEMENTS

A. ENGAGEMENTS D'EXPLORATION

En ce qui concerne les intérêts miniers du Groupe au Ghana, en Côte d'Ivoire et au Soudan, les engagements de dépenses statutaires spécifiés par la législation minière sont nominaux en termes monétaires. Toutefois, dans le cadre des demandes de licences minières et des exigences de renouvellement, le Groupe soumet des dépenses d'exploration budgétisées. Lors de l'évaluation des demandes de renouvellement ultérieures, les autorités minières examinent les dépenses réelles par rapport aux budgets soumis précédemment. Les dépenses budgétaires du Groupe pour les années à venir sont présentées ci-dessous. Ces montants ne constituent pas des obligations légales du Groupe, et les dépenses réelles peuvent varier, et varient effectivement, en fonction du résultat des programmes d'exploration réels, ainsi que des coûts et des résultats de ces programmes.

	CONSOLIDÉ		
	2023 K\$	2022 000 \$	
Dans l'année	4 285	4 550	
Plus d'un an, mais pas plus de cinq ans	10 526	14 436	
Plus de cinq ans	-	-	
	14 811	18 986	

B. ENGAGEMENTS DE LIVRAISON D'OR

	OR DESTINÉ À UNE LIVRAISON PHYSIQUE ONCE	PRIX DE VENTE CONTRACTÉ \$ US/ONCE	VALEUR DES VENTES ENGAGÉES K\$ US
Dans l'année	267 400	1989	531 752
Plus d'un an, mais pas plus de cinq ans	87 600	2 067	181 025

Les 355 000 onces d'engagements de vente d'or représentent 24 % de la production d'or prévue au cours des trois prochaines années.

ENGAGEMENTS EN CAPITAL

Il ne reste aucun engagement en capital (au 30 juin 2022 : aucun).

27. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Après la fin de l'année, les événements suivants se sont produits :

- En juillet 2023, 5 904 365 options d'achat d'actions de performance précédemment émises pour les salariés ont été acquises conformément aux conditions du Plan d'actions de performance de Perseus, et 1 780 822 ont ensuite été exercées.
- · En août 2023, 225 000 options d'achat d'actions de performance supplémentaires ont été exercées.
- · Le 31 août 2023, le conseil de direction a déclaré un dividende final de 0,0248 \$ par action.

DÉCLARATION DES DIRECTEURS

Selon les directeurs:

- (a) les états financiers et les notes présentés aux pages 115 à 153 sont conformes au Corporations Act de 2001, notamment :
 - (i) ils sont conformes aux normes comptables, aux Corporations Regulations 2001 et aux autres exigences obligatoires en matière de reddition de comptes professionnel, et
 - (ii) ils présentent une image fidèle de la situation financière de l'entité consolidée au 30 juin 2023 et de sa performance pour l'exercice clos à cette date, et
- (b) il existe des motifs raisonnables de croire que la société sera en mesure de payer ses dettes au fur et à mesure qu'elles deviendront exigibles, et

La page 120 confirme que les états financiers sont également conformes aux Normes internationales d'information financière telles qu'édictées par le Bureau international des normes comptables (« IASB »).

Les directeurs ont reçu les déclarations du directeur général et chef de la direction et du directeur financier requises par l'article 295A du Corporations Act de 2001.

Cette déclaration est faite conformément à une résolution des directeurs.

Jeffrey Allan Quartermaine

Directeur général et chef de la direction,

Perth, 31 août 2023

Munt

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Perseus Mining Limited

Rapport sur l'audit des états financiers

Notre avis

Selon nous:

Le rapport financier ci-joint concernant Perseus Mining Limited (la Société) et de ses entités contrôlées (ensemble le Groupe) est conforme au *Corporations Act de 2001*, notamment en ce sens où :

- (a) il présente une image fidèle de la situation financière du Groupe au 30 juin 2023, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date ;
- (b) il se conforme aux Australian Accounting Standards et aux Corporations Regulations de 2001.

Ce que nous avons audité

Le rapport financier du Groupe comprend :

- l'état consolidé de la situation financière au 30 juin 2023
- l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos à cette date
- l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- les notes annexes aux états financiers consolidés, qui comprennent les principales méthodes comptables et autres informations explicatives
- la déclaration des directeurs.

Fondement de l'opinion exprimée

Nous avons effectué notre audit conformément aux Australian Auditing Standards. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section *Responsabilités de l'auditeur quant à l'audit des rapports financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux exigences d'indépendance des auditeurs du Corporations Act de 2001 et aux exigences déontologiques du Code de déontologie des professionnels comptables APES 110 de l'Accounting Professional and Ethical Standard Board (incluant les normes d'indépendance) (le Code) qui sont pertinentes à notre audit des rapports financiers en Australie. Nous avons également rempli nos autres responsabilités éthiques conformément au Code.

Pricewaterhouse Coopers, ABN 52 780 433 757 Brookfield Place, 125 St Georges Terrace, PERTH WA 6000, GPO Box D198, PERTH WA 6840 Tél. : +61 8 9238 3000, Fax : +61 8 9238 3999

Responsabilité limitée par un régime approuvé en vertu de la législation sur les normes professionnelles.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)



Notre approche d'audit

Un audit est conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à savoir si des états financiers sont exempts d'anomalies importantes. Des anomalies peuvent survenir en raison d'une fraude ou d'une erreur. Elles sont considérées comme importantes si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs qui sont prises sur la base de ces états financiers.

Nous avons adapté l'étendue de notre audit afin de nous assurer d'effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'exprimer une opinion concernant les états financiers dans leur ensemble, en tenant compte de la structure géographique et de gestion du Groupe, de ses processus et contrôles comptables et du secteur d'activité dans lequel il opère.



Matérialité

- Pour les besoins de notre audit, nous avons utilisé une matérialité globale du Groupe de 25,35 M\$, ce qui représente environ 5 % du bénéfice avant impôts du Groupe provenant de ses activités
- Nous avons appliqué ce seuil, ainsi que des considérations qualitatives, afin de déterminer l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et la profondeur de nos procédures d'audit, et pour évaluer l'effet des anomalies sur les états financiers dans leur ensemble.
- Nous avons choisi le résultat du Groupe avant impôts, car à nos yeux, il s'agit de la référence par rapport à laquelle la performance du Groupe est la plus couramment mesurée.
- Nous avons utilisé un seuil de 5 % sur la base de notre jugement professionnel, notant qu'il se situe dans la fourchette des seuils communément acceptables.

Étendue de l'audit

- Notre audit s'est concentré sur les domaines dans lesquels le Groupe a effectué des évaluations subjectives : par exemple, des estimations comptables importantes impliquant des hypothèses et des événements futurs intrinsèquement incertains.
- Le Groupe produit de l'or à partir de ses opérations des mines d'or Yaouré et Sissingué, situées en Côte d'Ivoire, de même que de la mine d'or Edikan, située au Ghana. Les processus comptables sont structurés autour d'une fonction financière du groupe, dont le siège se trouve à Perth, en Australie. Nos procédures d'audit ont été principalement réalisées à Perth, où de nombreuses fonctions opérationnelles de l'entreprise et du groupe sont centralisées, avec le soutien d'auditeurs de composants du Groupe au Ghana et en Côte d'Ivoire.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)



Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, étaient les plus importantes dans notre audit des rapports financiers pour la période en cours. Les questions clés de l'audit ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers dans leur ensemble et de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces questions. En outre, tout commentaire concernant les résultats d'une procédure d'audit particulière est formulé dans ce contexte. Nous avons communiqué les questions clés de l'audit au comité d'audit et de risques.

Question clé de l'audit

Provision de réhabilitation (Voir note 11) 63.9 M\$

Du fait de ses opérations d'extraction et de traitement, le Groupe est tenu de restaurer et de réhabiliter l'environnement perturbé par ses opérations, et de supprimer les infrastructures associées.

Les activités de réhabilitation sont régies par une combinaison d'exigences législatives et de politiques du Groupe.

Au 30 juin 2023, l'état consolidé de la situation financière comprenait pour ces obligations des provisions de 63,9 M\$.

Il s'agissait d'une question clé de l'audit, étant donné que la détermination de ces provisions exigeait une évaluation importante de la part du groupe dans l'appréciation de la nature des activités de restauration requises et l'évaluation à la valeur actuelle d'une obligation future nécessitant des estimations du coût de l'exécution des travaux requis, de l'échéancier des flux de trésorerie futurs et du taux d'actualisation sans risque approprié.

Comment notre audit a abordé le point clé de l'audit

Nous avons effectué, entre autres, les procédures suivantes :

- Nous nous sommes employés à comprendre et à évaluer la pertinence de la manière dont le Groupe a identifié les méthodes, hypothèses ou sources de données pertinentes, ainsi que la nécessité de les modifier, qui sont appropriées pour calculer la provision pour réhabilitation dans le contexte des normes comptables australiennes.
- Nous avons obtenu les calculs du Groupe concernant la provision pour réhabilitation. Nous avons vérifié l'exactitude mathématique de ces calculs et nous nous sommes assurés que le calendrier des flux de trésorerie était cohérent avec les plans actuels de durée de vie des mines.
- Nous avons évalué la pertinence des hypothèses importantes utilisées pour calculer la provision de réhabilitation dans le contexte des normes comptables australiennes. Cela a consisté entre autres à :
 - comparer les hypothèses de coûts utilisées, sur une base d'échantillonnage, à des données comparables provenant de parties externes et d'experts de la direction.
 - discuter avec la direction des plans, des buts et des objectifs de l'entité et à examiner la faisabilité et l'intention de mettre en œuvre ces plans d'action, y compris la cohérence avec le plan de durée de vie approuvé de la mine;
 - évaluer les mouvements des provisions au cours de l'année relatives aux obligations de fermeture et de réhabilitation afin de déterminer s'ils étaient cohérents avec notre compréhension des opérations du Groupe et des plans de réhabilitation associés; et

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)



Question clé de l'audit

Comment notre audit a abordé le point clé de

- examiner le caractère approprié des taux d'actualisation et des taux d'inflation utilisés dans le calcul de la provision en les comparant au consensus actuel du marché;
- évaluer la compétence, les capacités, l'objectivité et la nature du travail des experts internes et externes de la direction retenus pour aider à la préparation de l'estimation;
- évaluer le caractère adéquat des informations fournies dans le rapport financier à la lumière des exigences des normes comptables australiennes.

Autres informations

Les directeurs sont responsables des autres informations. Les autres informations comprennent les informations incluses dans le rapport annuel pour l'exercice clos le 30 juin 2023, mais n'incluent pas le rapport financier et le rapport de notre auditeur le concernant.

Notre opinion sur le rapport financier ne couvre pas les autres informations et, par conséquent, nous n'exprimons aucune forme de conclusion de certification visant à fournir une assurance à leur sujet par le biais de notre opinion sur le rapport financier. Nous avons émis une opinion distincte concernant le Rapport de rémunération, ainsi qu'une conclusion de certification visant à fournir une assurance limitée quant aux informations concernant les sujets identifiées dans la section Rapport de développement durable du rapport annuel.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à examiner si les autres informations sont significativement incohérentes avec les états financiers ou avec nos connaissances acquises lors de l'audit, ou si elles semblent autrement comporter des inexactitudes importantes.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués sur les autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport d'audit, nous concluons à l'existence d'une anomalie importante dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités des directeurs concernant le rapport financier

Les directeurs de la Société ont la responsabilité de préparer des rapports financiers donnant une image fidèle conformément aux normes comptables australiennes et au *Corporations Act de 2001*, ainsi que du contrôle interne qu'ils jugent nécessaire pour permettre l'établissement d'un rapport financier donnant une image fidèle et exempte d'inexactitudes importantes, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur.

Lors de la préparation du rapport financier, les directeurs sont chargés d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son activité, de divulguer, le cas échéant, les informations liées à la continuité de l'exploitation et d'utiliser la méthode comptable de continuité d'exploitation, à moins que les directeurs n'aient l'intention de liquider le Groupe ou de cesser ses activités, ou s'ils n'ont pas d'autre choix réaliste que d'agir de la sorte.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)



Responsabilités de l'auditeur concernant l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable quant à savoir si les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'anomalies importantes, que celles-ci proviennent de fraudes ou d'erreurs, et de produire un rapport de l'auditeur incluant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais cela ne garantit pas qu'un audit mené conformément aux normes d'audit australiennes détectera toujours une anomalie importante si une telle anomalie existe. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme importantes si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs qui sont prises sur la base de ces états financiers.

Une description plus détaillée de nos responsabilités en matière d'audit des rapports financiers est présentée sur le site Web du Conseil des normes d'audit et d'assurance à l'adresse : https://www.auasb.gov.au/admin/file/content102/c3/ar1_2020.pdf. Cette description fait partie de notre rapport d'audit.

Rapport sur le Rapport de rémunération

Notre avis sur le Rapport de rémunération

Nous avons audité le Rapport de rémunération figurant aux pages 99 à 111 du rapport de la direction pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

À notre avis, le Rapport de rémunération de Perseus Mining Limited pour l'exercice clos le 30 juin 2023 est conforme à l'article 300A du *Corporations Act de 2001*.

Responsabilités

Les directeurs de la Société sont responsables de la préparation et de la présentation du Rapport de rémunération conformément à l'article 300A du *Corporations Act de 2001*. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur le Rapport de rémunération, sur la base de notre audit effectué conformément aux normes d'audit australiennes.

Price voterhouse Coopers

PricewaterhouseCoopers

Helen Bottwot

Helen Bathurst

31 août 2023

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ACTIONNAIRES

Les informations sur les actionnaires présentées ci-dessous sont applicables au 1er août 2023.

ACTIONNAIRES IMPORTANTS

Les participations des actionnaires importants, telles qu'indiquées à la Société, sont présentées ci-dessous.

NOM DE L'ACTIONNAIRE	NOMBRE D'ACTIONS ORDINAIRES
Société Van Eck Associés	150 006 001
Macquarie Group Limited	73 229 624
The Vanguard Group, Inc.	68 448 661

DISTRIBUTION DES DÉTENTEURS DE TITRES DE PARTICIPATION				
FOURCHETTE	NOMBRE DE DÉTENTEURS	TITRES	% DES TITRES	
1à1000	2 483	1 136 021	0,08	
1 001 à 5 000	2 522	6720444	0,49	
5 001 à 10 000	999	7 690 334	0,56	
10 001 à 100 000	1350	39 009 704	2,85	
100 001 et plus	186	1 315 211 169	96,02	
Total	7 540	1 369 767 672	100,00	

PARCELLES NON COMMERCIALISABLES				
	TAILLE MINIMALE DE LA PARCELLE	DÉTENTEURS	TITRES	
Taille minimale d'une parcelle de 500,00 \$ à 1,78 \$ par action	281	789	47 024	

DROIT DE VOTE

Les droits de vote attachés aux actions ordinaires sont régis par la constitution. Lors d'un vote à main levée, toute personne présente qui est membre ou représentant d'un membre disposera d'une voix et lors d'un scrutin, chaque membre présent en personne ou par procuration ou par avocat ou représentant dûment autorisé disposera d'une voix pour chaque action détenue.

VINGT PLUS IMPORTANTS ACTIONNAIRES

	NOMBRE D'ACTIONS	% DÉTENU
HSBC Custody Nominees (Australia) Limited	661 160 037	48,27
JP Morgan Nominees Australia Pty Limited	211 352 078	15,43
Citicorp Candidats Pty Limited	172 451 562	12,59
BNP Paribas Noms Pty Ltd <drp></drp>	65 314 257	4,77
CDS & Co	37 086 862	2,71
BNP Paribas Nominees Pty Ltd ACF Clearstream	33 234 514	2,43
National Nominees Limited	31 031 135	2,27
BNP Paribas Nominees Pty Ltd <garantie d'agence="" de="" prêt=""></garantie>	15 312 900	1,12
BNP Paribas Nominees Pty Ltd < IB AU Noms Retail Client DRP>	9 169 753	0,67
BNP Paribas Nominees Pty Ltd <agency drp="" lending=""></agency>	7 391 398	0,54
New Economy Com Au Nominees Pty Ltd <900 account>	4 531 339	0,33
HSBC Custody Nominees (Australia) Limited <gsco eca=""></gsco>	3 749 228	0,27
Citicorp Nominees Pty Limited <colonial first="" inv="" state=""></colonial>	3 525 854	0,26
M. Richard Arthur Lockwood	3 135 000	0;23
M. Jeffrey Allan Quartermaine	1992524	0,15
HSBC Custody Nominees (Australia) Ltd A/C2	1780264	0,13
Woodross Nominees Pty Ltd	1 561 289	0,11
HSBC Custody Nominees (Australia) Limited <gsco customers=""></gsco>	1 550 455	0,11
UBS Nominees Pty Ltd	1 541 229	0,11
Warbont Nominees Pty Ltd < Unpaid Entrepot A/C>	1 414 661	0,10
Total	1 268 286 339	92,59

INTÉRÊTS DE CONCESSIONS MINÉRALES AU 2 août 2023

NOM DE LA CONCESSION ET TYPE	ENREGISTRÉE TITULAIRE	DOSSIER/ PERMIS QUANTITÉ	PARTICIPATION ACTUELLE DE PERSEUS	PARTICIPATION AU CAPITAL MAXIMALE POUVANT ÊTRE OBTENUE	REMARQUES
Localisation – Ghana					
Baux de la mine d'or Edikan (EGM) – Bail minier d'Ayanfuri – Bail minier de Nanankaw	Perseus Mining (Ghana) Limited Company (« PMGL »)	ML6/15 ML3/2	90 %	90 %	1, 2, 3, 12
Licence de prospection de Nsuaem	Perseus Mining (Ghana) Limited Company	PL3/26	90 %	90 %	1, 2
Permis de prospection de Dunkwa	Perseus Mining (Ghana) Limited Company	PL3/27	90 %	90 %	1, 2, 6
Licence de prospection d'Agyakusu AM	Perseus Mining (Ghana) Limited Company	PL 2/177	90 %	90 %	1, 9
Licence de prospection de Grumesa-Awisam	Sun Gold Resources Limited Company	PL2/30	90 %	90 %	1, 4, 8
Licence de prospection de Domenase	Perseus Mining (Ghana) Limited Company	PL3/79	90 %	90 %	1, 14
Licence de prospection d'Agyakusu	Perseus Mining (Ghana) Limited Company	PL2/599	90 %	90 %	1, 15
Localisation – Côte d'Ivoire					
Permis d'exploitation de Sissingué	Perseus Mining Côte d'Ivoire S.A.	PE39	86 %	86 %	1, 4, 5
Permis d'exploitation de Yaouré	Perseus Mining Yaouré S.A.	PE50	90 %	90 %	1
Permis d'exploitation de Fimbiasso	Perseus Mining Fimbiasso S.A.	PE55	86 %	86 %	1, 7
Permis d'exploration de Yaouré ouest	Persée Yaouré s.a.r.l.	PR 615	90 %	90 %	1
Permis d'exploration de Mahalé	Occidental Gold s.a.r.l. (Occidental)	PR 259	90 %	90 %	1, 7
Permis d'exploration de Bagoé	Aspire Nord s.a.r.l.	PR 321	90 %	90 %	1, 13
Permis d'exploration de Korhogo	Aspire Nord s.a.r.l.	PR 320	90 %	90 %	1
Permis d'exploration de Kossou	Persée Yaouré s.a.r.l.	PR 853	90 %	90 %	1
Localisation – Soudan					
Bail minier du bloc 14	Meyas Sand Minerals Co Ltd		70 %	70 %	10, 11
Permis de prospection du bloc 14	Meyas Sand Minerals Co Ltd		70 %	70 %	11

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ACTIONNAIRES

(suite)

Remarques:

- 1. Les gouvernements du Ghana et de la Côte d'Ivoire disposent d'une participation de 10 % dans les sociétés minières propriétaires de projets. Les fonds propres cotés de Perseus sont calculés après prise en compte de cet intérêt national lorsqu'une nouvelle société de projet est créée avant le début de l'exploitation minière. Des redevances de production sont payables aux gouvernements du Ghana (5 %) et de Côte d'Ivoire (3 à 6 % selon le prix de l'or).
- 2. Une redevance de 0,25 % sur l'or produit à partir des permis de la mine d'or Edikan (« EGM ») et des permis Nsuaem et Dunkwa est payable conformément au contrat d'achat de PMGL.
- 3. Aux termes du contrat d'achat des licences EGM, PMGL est tenue de payer une redevance de 1,5 % sur la production d'or.
- 4. Une redevance de 0,5 % de la valeur des minéraux récupérés du permis est payable aux vendeurs du permis d'exploration.
- 5. Une redevance de 0,80 \$ US par once d'or produite à partir de la licence est payable.
- 6. Le permis Dunkwa est en train d'être scindé en trois permis distincts, qui seront nommés Dunkwa, Ahinforoso et Betenase. Perseus a l'intention de se départir de Dunkwa et d'Ahinforoso. Un accord d'option a été conclu avec une filiale ghanéenne d'Asante Gold Limited concernant le permis de Betenase. Aux termes de l'accord d'option, Asante a l'option d'acheter le permis de Betenase pour une contrepartie de 1 M\$ US et une redevance nette de fonderie de 0,75 %. En outre, Asante assumera l'obligation de payer la redevance mentionnée à la note 2 ci-dessus pour la zone de l'ancien permis de Dunkwa, désormais couverte par le permis de Betenase.
- 7. Le permis d'exploitation de Fimbiasso a été extrait du permis d'exploration Mahalé et a été transféré à une société d'exploitation à vocation spécifique, Perseus Mining Fimbiasso S.A.
- 8. En septembre 2021, Sun Gold a conclu un accord avec Blox SPV1 Ltd en vertu duquel Blox achètera le permis de Grumesa à Sun Gold. Le transfert du permis est soumis à l'approbation du gouvernement du Ghana, laquelle a été demandée.
- 9. Le permis de prospection d'Agyakusu a été acquis auprès d'Adio Mabas Ghana Ltd en avril 2022. Aux termes du contrat de vente et d'achat, une redevance de 1,5 % est payable sur la production d'or. Dans le cadre d'une restructuration interne, le permis d'Agyakusu a été transféré de Perseus Exploration Limited Company à PMGL en 2022. Une partie de la superficie couverte par le permis a été ajoutée au bail minier de Nanankaw par voie d'agrandissement en juillet 2023.
- 10. Le bail minier du bloc 14 se compose de 19 blocs de bail minier distincts, mais il est administré comme un seul titre dans le cadre du bail minier conclu avec le gouvernement du Soudan.
- 11. Meyas Sand est détenu à 70 % par Perseus, 20 % par le gouvernement du Soudan et 10 % par des intérêts locaux. Une redevance de production de 7 % est payable au gouvernement du Soudan.
- 12. Le bail minier de Nanankaw a été élargi en juillet 2023 en ajoutant une partie de la zone couverte par le permis de prospection d'Agyakusu. Une redevance de 1,5 % est payable aux anciens propriétaires du permis d'Agyakusu, Adio Mabas Ghana Ltd, sur l'or produit à partir de la zone ajoutée au bail.
- 13. Aspire Nord a demandé un permis d'exploitation pour la zone couverte par le permis d'exploration de Bagoé.
- 14. La licence de prospection de Domenase a été acquise auprès d'Union Minerals Prospecting Co Limited en janvier 2023. Aux termes du contrat de vente et d'achat, une redevance de 1,5 % est payable sur la production d'or.
- 15. La licence de prospection DML d'Agyakusu a été acquise auprès de DML Investment Ltd en janvier 2023. Aux termes du contrat de vente et d'achat, une redevance de 1 % est payable sur la production d'or.

Les permis et licences miniers dans lesquels Perseus a un intérêt sont sujets à renouvellement de temps à autre, conformément à la législation pertinente de la juridiction compétente, et au respect par Perseus de celle-ci.



Level 2 437 Roberts Road SUBIACO Western Australia 6008

perseusmining.com